



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE
23 MAI 2019**

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019
1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

23 È 24 DI MAGHJU
23 ET 24 MAI

S O M M A I R E / S U M M A R I U

JOURNEES DU 23 È 24 MAI 2019
GHJORNI DI U 23 È 24 DI MAGHJU

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

- Question n° 051 - Déféré préfectoral relatif à la Délégation de Service Public du réseau très haut débit de la Corse*, posée par M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » **13**
- Question n° 042 - Ressources financières de l'OPAH de la CAPA*, posée par M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'Avvene » **18**
- Question n° 044 - Contexte politique*, posée par M. Michel GIRASCHI, au nom du groupe « Corsica Libera » **22**

- Question n° 041 - Développement sociétal**, posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di A Nazione Corsa » **27**
- Question n° 047 - Financement de la reconstruction des écoles annexes d'Ajaccio**, posée par Mme Isabelle FELICIAGGI, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » **31**
- Question n° 050 - Coût du carburant**, posée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane » **35**
- Question n° 052 - Bilan d'étape des démarches initiées par la Collectivité de Corse auprès des communes**, posée par Mme Véronique ARRIGHI, au nom du groupe « Femu a Corsica » **39**
- Question n° 043 - Commerci aiaccini**, posée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI, au nom du groupe « Corsica Libera » **42**
- Question n° 053 - Stratégie de protection de la biodiversité**, posée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » **48**
- Question n° 033 - Pollution plastique en Méditerranée**, posée par Mme Marie SIMEONI, au nom du groupe « Corsica Libera » **52**
- Question n° 045 - Autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime**, posée par Mme Stéphanie GRIMALDI, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » **56**
- Question n° 049 - Devoir de mémoire**, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » **60**
- Question n° 046 - Organisation bicamérale de la Collectivité de Corse**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » **64**
- Question n° 048 - Désertification médicale**, posée par Mme Catherine RIERA, au nom du groupe « Andà per dumane » **67**
- Question n° 054 - Subvention du GFCA Volley-Ball**, posée par M. Pierre-Jean LUCIANI, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » **71**

Allocution du Président de l'Assemblée de Corse	79
--	-----------

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Rapport n° 126 : Gestion de la propriété du Conservatoire du Littoral à la pointe du Cap Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	80
DISCUSSION GENERALE	83
VOTE du rapport	86

AGRICULTURA - FURESTE / AGRICULTURE – FORÊTS

Rapport n° 130 : Modification des statuts de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	87
DISCUSSION GENERALE	87
VOTE du rapport	89

RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

<i>Rapport n° 142 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la Commission de recensement des votes de Haute-Corse</i>	89
VOTE du rapport	90

TRASPORTI / TRANSPORTS

Rapport n° 129 : Approbation de l'avenant n° 3 du cahier des charges de la concession du port de plaisance Charles ORNANO à Ajaccio

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	90
VOTE du rapport	91

CREATION D'UN OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

<i>Rapport n° 116 : Rapport de la Commission en charge des problématiques de violence en Corse</i>	91
DISCUSSION GENERALE	92
L'Assemblée de Corse prend acte du rapport de la commission en charge des problématiques de violence	101

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Rapport n° 136 : Fondu suciale di sulidarità

Présentation du rapport	102
AMENDEMENTS	106
DISCUSSION GENERALE	107
Examen de ce rapport suspendu	113

ACQUA - RISANAMENTU / EAU - ASSAINISSEMENT

Présentation conjointe des rapports n^{os} 127 et 128

Rapport n° 128 : Partenariats à mettre en œuvre dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	114
DISCUSSION GENERALE	118
VOTE du rapport	123

Rapport n° 127 : Mise en place d'une assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau - Convention pour des prestations d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	125
DISCUSSION GENERALE	125
VOTE du rapport	126

**INSIGNAMENTU SECUNDARIU E SUPERIORE / ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR**

Rapport n° 132 : Rapport d'information sur le suivi du Schéma Territorial des Formations Sanitaires et Sociales Corse 2014-2019

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	126
VOTE du rapport	128

Rapport n° 134 : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année 2019-2020

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	129
DISCUSSION GENERALE	130
VOTE du rapport	135

SALUTE - SUCIALE / SANTÉ – SOCIAL

Rapport n° 119 : Élaboration du règlement d'aides et d'actions sociales et médico-sociales de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	136
DISCUSSION GENERALE	138
VOTE du rapport	144

Rapport n° 123 : Présentation de l'application web cartographique des services sociaux et médico-sociaux de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	144
DISCUSSION GENERALE	145
VOTE du rapport	149

Rapport n° 124 : Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse pour l'organisation des journées « Enfance et Parentalité »

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	149
VOTE du rapport	152

Rapport n° 125 : Fonds d'appui aux politiques d'insertion : avenant à la convention pour la période 2019-2020 et rapport d'exécution pour l'année 2018

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	152
--	------------

VOTE du rapport	154
------------------------	------------

Rapport n° 131 : Conventions de financement des auto-écoles sociales portées par les associations FALEPA et SUD CORSE INSERTION

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	154
--	------------

VOTE du rapport	155
------------------------	------------

AMMINISTRAZIONE GENERALE/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 122 : Approbation du protocole de transaction à conclure avec la SARL RTT 45

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	156
--	------------

VOTE du rapport	157
------------------------	------------

GESTIONE DI U PERSONALE / GESTION DU PERSONNEL

Rapport n° 120 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	157
--	------------

DISCUSSION GENERALE	158
----------------------------	------------

VOTE du rapport	159
------------------------	------------

Rapport n° 138 : Création d'emplois saisonniers pour les besoins de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	159
--	------------

VOTE sur le délai abrégé avant examen du rapport	159
---	------------

DISCUSSION GENERALE 160

VOTE du rapport 162

QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

Rapport n° 121 : Modification de la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, ainsi que des instances consultatives

Présentation du rapport du Conseil Exécutif 163

VOTE du rapport 163

Rapport n° 137 : Information à l'Assemblée de Corse - Article L. 1612-19 du Code général des collectivités territoriales

Présentation du rapport du Conseil Exécutif 164

VOTE du rapport 164

Rapport n° 143 : Création d'une commission mixte sur les services publics dans les territoires

Présentation du rapport du Conseil Exécutif 165

VOTE du rapport 166

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Rapport n° 139 : Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre de la réunion de la Commission ad' hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse

Présentation du rapport	166
VOTE du rapport	167
<i>Rapport n° 140 : Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration de Mme Vannina ANGELINI-BURESI dans le cadre du Forum « On minority issues on education » au Parlement européen à Bruxelles</i>	
Présentation du rapport	167
VOTE du rapport	168
<i>Rapport n° 141 : Prise en charge des frais d'hébergement d'un intervenant extérieur dans le cadre de la Conférence « Le Futur de la Démocratie »</i>	
Présentation du rapport	168
VOTE du rapport	168
<i>Rapport n° 136 : Fondu suciale di sulidarità</i>	
AMENDEMENTS	169
VOTE du rapport	175
<i>Rapport n° 084 : Adoption de la charte en faveur de l'emploi local en Corse</i>	
Présentation du rapport	175
DISCUSSION GENERALE	178
AMENDEMENTS	193
VOTE du rapport	200

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Rapport n° 135 : Procédure de modification du PADDUC visant au rétablissement accéléré de la carte des espaces stratégiques agricoles et à la sécurisation juridique de la période transitoire

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	201
DISCUSSION GENERALE	206
AMENDEMENT	259
VOTE du rapport	259

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2019/O1/040 déposée au nom du groupe Corsica Libera et à laquelle s'associe l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Spiazzamenti medicali in cuntinenti

Présentation de la motion	261
DISCUSSION GENERALE	263
AMENDEMENTS	263
VOTE de la motion	264
Désignation au Comité de suivi	264

Motion n° 2019/E1/042 déposée au nom du groupe « Per l'Avvene » : Expérimentation décret plage

Présentation de la motion	266
DISCUSSION GENERALE	269
AMENDEMENT	271
VOTE de la motion	271

Motion n° 2019/E1/043 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse à laquelle s'associe l'ensemble des groupes : **situation sociale du village « Paese di Lava »**

Présentation de la motion	272
DISCUSSION GENERALE	274
VOTE de la motion	275

Motion n° 2019/E1/044 déposée au nom du groupe « Andà per Dumane » : **La violence et la perte des valeurs insulaires**

Présentation de la motion	276
VOTE de la motion	277

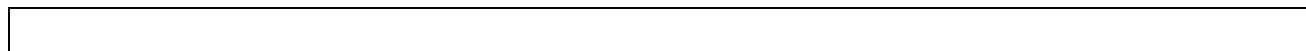
Motion n° 2019/E1/045 déposée au nom du groupe Andà per Dumane : **Plan social Air France.**

Présentation de la motion	277
VOTE de la motion	279

DESIGNATIONS DIVERSES

CA ODARC	280
COMITE DE SUIVI DES DEPLACEMENTS MEDICAUX	280
CORSICA SULIDARIA	280

Ouverture de la séance des questions orales à 10h30



QUISTIONE ORALE /QUESTIONS ORALES

***Question orale N° 2019/E1/051 déposée par Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Déféré préfectoral relatif à la DSP réseau très haut débit de la Corse.**

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif,

Depuis notre accession aux responsabilités, la relance du chantier du haut débit et du très haut débit a été érigée en priorité politique par notre majorité. Le Conseil exécutif a donc souhaité, dès 2016, que les ambitions affichées dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique soient renforcées et que la Collectivité de Corse s'attache à réduire au plus vite la fracture numérique, de plus en plus insupportable pour certains territoires, notamment ceux situés en zones rurales.

Ainsi, pour rattraper le retard de l'île en termes d'aménagement haut débit et très haut débit, vous avez inscrit au budget 2016 près de 90 M€, qui seront valorisés à hauteur de 300 M€ de travaux dans les cinq années à venir sur l'ensemble du territoire. L'objectif étant de réaliser deux grands chantiers : celui de l'amélioration du haut débit dans nos territoires ruraux et de montagne qui souffrent de débits dégradés sur l'ADSL ; et celui du déploiement du très haut débit par fibre optique dans l'ensemble des territoires non couverts par l'initiative des opérateurs privés.

Nous le savons tous, cette ambition d'aménagement numérique représente une attente majeure des Corses car elle permettra enfin de moderniser nos infrastructures numériques, de revitaliser les territoires les plus isolés, et ainsi de donner un nouveau souffle à notre économie.

Le lancement opérationnel de ces grands projets d'investissement de la Collectivité a été acté par l'Assemblée de Corse à travers notamment l'attribution, en 2018, de la Délégation de Service Public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse.

Or, la semaine dernière, la Préfète de Corse a saisi le Tribunal Administratif de Bastia afin d'obtenir, dans un premier temps, la suspension et, à terme, l'annulation de cette Délégation de Service Public.

Ainsi, Monsieur le Président, pouvez-vous fournir à notre Assemblée davantage d'informations sur ce dossier et nous exposer les démarches que vous comptez entreprendre suite au lancement de cette procédure ?

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. A parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

Le Président SIMEONI

M. le Conseiller,

Vous l'avez rappelé, Mme la Préfète de Corse a déposé le 15 mai dernier, d'une part un déféré en suspension, d'autre part un déféré en annulation de la délégation de service public (DSP) relative au très haut débit en Corse.

Je signale que j'ai appris ce recours par courrier concomitant.

Je le redis, c'est une évidence, toute partie ou tout justiciable est bien sûr libre de choisir d'exercer une voie de droit qui lui est permise par la loi, et c'est donc avec sérénité que la Collectivité de Corse se rendra devant la juridiction administrative.

Pour autant, je le redis également avec solennité et devant votre assemblée, la chronologie et le contenu de ce dossier démontrent que ce recours est dicté, non pas par des considérations juridiques, mais par une volonté politique : celle de détruire un dossier stratégique dont l'État a pourtant, tout au long de son élaboration, validé à chaque étape – à chaque étape ! - le contenu et les contours.

Je ne reviens pas en détail sur la procédure.

Je rappelle que ce dossier a commencé en 2012. Que de 2012 à 2015, pour des raisons sur lesquelles je ne reviens pas, lors de l'avant dernière mandature, il n'a pas avancé ; que lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités début 2016, nous en avons fait une priorité tout simplement parce qu'il ne peut pas y avoir de développement économique, et notamment il ne peut pas y avoir de développement économique de la ruralité, de la montagne et de l'intérieur, sans réduction de la fracture numérique.

Vous avez voté, à l'unanimité, le 16 décembre 2016, une délibération qui a approuvé le principe du lancement de la délégation de service public relative au très haut débit. Ce dossier a été conduit grâce à l'intervention technique de la Direction du numérique de la Collectivité de Corse, d'une part, et, d'autre part, avec à nos côtés une AMO qui fait autorité en France.

Je salue le travail qui a été mené au plan technique.

Six candidats se sont positionnés, ce qui démontre bien le caractère attractif de ce projet.

Deux sont arrivés en bout de procédure, SFR et Orange, et SFR a été le mieux-disant dans des conditions sur lesquelles je ne reviens pas et qui ont été discutées et validées à l'unanimité par votre assemblée. Et je constate que personne ne remet en cause le caractère de mieux-disant de cette offre.

Ceci étant rappelé, en quelques mots, je voudrais vous dire pourquoi ce recours est scandaleux.

Premièrement, je signale qu'aucun des candidats qui avait postulé et qui n'a pas été retenu n'a introduit de recours ; c'est quand même un indice fort lorsqu'on sait que, y compris dans d'autres secteurs, il y a toujours de la concurrence et toujours des contentieux.

Deuxièmement, je voudrais vous dire que le délai de deux mois a été prolongé à travers des lettres d'observation puisque le recours est introduit six mois après. Aucune des lettres d'observation ne porte le même grief.

Nous avons répondu à la première sur deux premiers griefs : ils ont été abandonnés.

On nous en a sorti deux autres : ils ont été abandonnés. Jusqu'à en venir à ceux qui in fine ont été retenus ; ce que n'avait jamais d'ailleurs vu notre AMO.

Je ne vais pas faire un débat juridique devant vous. Je voudrais vous dire simplement que le grief principal, au soutien de la requête, il repose, vous l'avez vu parce que je l'ai rendu public, sur le fait qu'il y aurait eu discrimination.

Pourquoi ? Parce que, je cite, dans un avis du comité technique, il est dit « le Président du Conseil exécutif souhaite savoir l'impact de la DSP sur l'emploi, qu'il soit direct ou indirect ».

Deuxième considération écrite : le Président du Conseil exécutif « souhaite que la dimension d'emploi local soit intégrée au cahier des charges de la DSP dans le strict respect de la réglementation ».

Le recours considère que ces formulations sont significatives d'une volonté, je cite, « de favoritisme régional ».

Alors là, nous ne sommes même plus dans la construction d'un système nouveau, par exemple à travers la charte de l'emploi qui sera débattue. Là, nous sommes dans la recherche d'une optimisation d'un financement public, dans le respect explicitement mentionné de la réglementation française et européenne. C'est-à-dire que, comme tout responsable politique digne de ce nom, j'ai cherché dans le respect du droit actuel à faire que les 275 M€ d'investissement aient des retombées économiques directes et indirectes sur le tissu local.

Tous les présidents de régions de droit commun de France le font !
L'ANRU le fait ! Tous les donneurs d'ordres le font !

Et nous, on vient aujourd'hui demander l'annulation avec en arrière-plan le fait que, pour des raisons politiques... Oui, nous voulons aller plus loin sur le chemin de l'emploi local ! Mais le chemin sur lequel nous voulons aller, ce n'est pas celui de ce cahier des charges. Ce cahier des charges, il respecte strictement la réglementation actuelle.

Alors, je vous le dis, cette façon de faire est scandaleuse, elle est d'autant plus scandaleuse qu'il faut que vous sachiez, et je termine M. le Président, parce que c'est essentiel, que nous avons bénéficié pendant la

négociation d'une conjoncture exceptionnelle pour des raisons extérieures. Tous les opérateurs étaient en concurrence et l'État finançait ce qu'il ne finance plus aujourd'hui, c'est-à-dire les installations portées par les institutions régionales ou dites régionales.

Autrement dit, si d'aventure ce recours devait prospérer, il n'y aurait plus les subventions derrière, les 52 M€ de subvention que nous sommes allés chercher.

Nous sommes passés d'un objectif qui était dans la mission 1, de 30 000 prises pour 27 M€ de subventions ; à la fin de la négociation nous sommes arrivés à couvrir la totalité du territoire de la Corse, c'est-à-dire 160 000 prises en 5 ans avec 52 M€ de subventions publiques pour un investissement total de 275 M€.

C'est un ratio que jamais personne n'a obtenu ! Il était tellement satisfaisant, rappelez-vous, que je me suis dit, avec notre AMO, avec nos services : attention que la mariée ne soit pas trop belle ! Et nous avons pris des garanties juridiques et financières qu'aucune collectivité n'a jamais obtenues pour nous prémunir de toute défaillance de l'opérateur retenu.

Cinquième élément : le travail sur le terrain a commencé, c'est-à-dire que ces 275 M€ sur 5 ans sont prêts à être injectés. Les relevés, les piquetages sont en train d'être faits. Les 30 000 heures de formation et les 95 000 heures d'insertion sont en cours, notamment devant l'AFPA.

Autrement dit, c'est un assassinat politique, économique et social contre une démarche qui a été validée à chaque pas par l'État, par l'Agence du numérique, par le SGAC, par le Contrôle budgétaire, par les ministres qui sont venus successivement nous féliciter pour la procédure que nous avons initiée.

Alors moi, je vous le dis : le tribunal administratif statuera, mais cette décision-là, d'un point de vue politique, n'est pas acceptable. Elle est révélatrice d'une volonté, non seulement, je le dis, le répète et je termine, de déclarer la guerre au Conseil exécutif et à la majorité territoriale, mais j'allais dire, ça ce ne serait rien. Ce qui est plus grave encore, c'est que ce recours est significatif d'une volonté de porter un coup bas à la Corse tout entière et à son économie, et à son développement économique et social, et ça, je ne peux pas, et nous ne pouvons pas l'accepter.

(APPLAUDISSEMENTS)**Le Président TALAMONI**

Il va de soi que ce qui vient d'être dit est très exactement la position de l'ensemble de notre majorité conjointe et solidaire ; conjointe et solidaire au mot près de ce qui vient d'être dit.

Il y a une question orale qui va être posée par Xavier LACOMBE, au nom du groupe Per l'Avvene.

Vous avez la parole, Cher collègue.

***Question orale n° 2019/E1/042 déposée par M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Ressources financières de l'OPAH de la CAPA**

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Bonjour à tous !

Les nouvelles mesures gouvernementales prises dans le cadre de la Loi ELAN impactent depuis le 1er février 2018 les ressources de l'Office Public de l'Habitat de la CAPA, comme de l'ensemble des organismes HLM :

- la Réduction de Loyer de Solidarité se traduit par une baisse de - 4% des loyers conventionnés,

- l'augmentation de la TVA de 5,5 % à 10 % obère les capacités de production et de réhabilitation du parc,

- l'augmentation de la cotisation à la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), ainsi que la suppression du dispositif de mutualisation financière entre Organismes de Logements Sociaux fragilisent les OPH.

Dans le cadre de cette réforme, et afin d'en atténuer les effets, la Caisse des Dépôts et Consignations a commencé à mettre en place un ensemble de mesures d'accompagnement afin de soutenir l'investissement du secteur.

Ainsi, la Caisse a mis en place un dispositif d'allongement de la durée d'une partie des emprunts contractés auprès d'elle par les organismes HLM. Elle a donc lancé le 15 février 2018 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à présenter l'offre et la démarche de souscription aux organismes impactés par la RLS. L'objectif de cette mesure étant de fournir rapidement des marges de manœuvres financières aux organismes éligibles, cet « AMI » a été ouvert sur une durée limitée (trois mois) avec une date d'effet de la mesure fixée au 1er juillet 2019 pour tous les prêts allongés dans ce cadre.

En accord avec la Caisse des Dépôts et Consignations, l'OPH a retenu 59 des 82 prêts éligibles à ce dispositif et choisi d'opter pour un allongement de 10 ans de chacune de ces lignes de prêt.

Les annuités concernées représentent en 2019 près de 44 % des loyers (pour une médiane nationale des Offices de l'Habitat s'établissant à 36 % en 2017). Ce niveau élevé d'endettement est caractéristique d'un organisme qui a poursuivi un fort développement, puisque l'OPH a connu une croissance interne « exponentielle » (+ 41 %) et prodigué un effort très important de réhabilitation (40 % du parc a été réhabilité) entre 2012 et 2018. Ce taux d'endettement réduit ses marges de manœuvre financière.

Avec le réaménagement des prêts, cet endettement serait ramené à 36,6 %, soit un niveau proche de la moyenne nationale ; ce qui permettrait à l'Office de disposer de nouvelles marges de manœuvre nécessaires pour poursuivre les nombreux programmes de réhabilitation nécessaires de son parc locatif.

Pour pouvoir être mis en œuvre, ce réaménagement des prêts suppose que les collectivités ayant garanti les emprunts réitèrent leur garantie. La Ville d'Ajaccio a délibéré en ce sens le 25 février 2019 pour les 19 lignes d'emprunt la concernant. Le Conseil Exécutif a été saisi par courrier le 11 octobre 2018 (ça fait déjà quelques mois) pour les 58 lignes de prêts déjà garanties par la Collectivité de Corse (comme cela se faisait préalablement s'agissant d'emprunts garantis par l'ancien département, et qui ont été repris de facto par la collectivité).

À ce jour, l'OPH reste sans réponse, sachant que si aucune délibération n'intervient avant le 30 juin 2019, l'Office ne pourra plus bénéficier de la mesure d'allongement, ce qui obérerait sa situation financière.

Monsieur le Président, comptez-vous proposer à l'Assemblée de Corse de délibérer en ce sens d'ici le 30 juin prochain ? Sachant que la date butoir, je vous le rappelle, est le 1^{er} juillet 2019.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il ne faudrait pas recommencer à doubler les temps de parole : 2'30 pour poser la question et 3'30 pour y répondre.

Merci de respecter ces temps de parole, c'est une question de respect pour ceux qui vont venir derrière vous et qui veulent également passer à la télévision. Vous avez la parole, M. le Président.

Le Président SIMEONI

Je réponds rapidement, sans rentrer dans le débat technique que vous avez largement évoqué.

Je rappelle que la loi ELAN poursuit un certain nombre d'objectifs qui sont des objectifs vertueux et que nous pouvons, sur le principe, partager.

Par exemple : faciliter la construction de logements, sanctionner les plateformes de locations touristiques aux pratiques illégales ou encore mieux sévir contre les marchands de sommeil.

Mais à côté de ces objectifs annoncés, il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises qui visent à la réorganisation sur le fond du secteur du logement social, avec des axes politiques qui sont là-aussi louables.

Par exemple : accélérer l'attribution des logements ou travailler à un regroupement plus opérationnel des bailleurs sociaux.

Mais il y a également, et je termine, c'est le troisième volet, un certain nombre de mécanismes qui sont mis en œuvre et qui concourent tous, en fait, à l'appauvrissement des ressources ou à la remise en jeu des garanties qui sont accordées par les collectivités. Et c'est dans ce cadre que s'inscrit votre question.

Alors, pour relier cette problématique générale, à propos de laquelle beaucoup de responsables politiques se sont exprimés, à notre situation en Corse, une première affirmation : nous avons eu un contentieux juridique concernant le rattachement de l'Office de Corse-du-Sud à la Collectivité de Corse. Il est clair que ce contentieux a vécu, il est en cours, il y a une possibilité d'appel. Mais en toute hypothèse, il est bien évident que la volonté du Conseil exécutif de Corse est de traiter à parité l'Office public HLM, l'Office de l'Habitat de la Corse et l'Office de Corse-du-Sud.

Ce qui est important, c'est que nous puissions répondre à la demande qui est importante.

Pour être tout à fait direct : oui, nous comptons prendre les dispositions nécessaires. Je crois que vous le savez par ailleurs, mais je l'affirme publiquement.

Un certain nombre de réunions ont eu lieu, notamment avec la Direction en charge de l'aménagement et du développement des territoires, avec l'Office, avec les offices séparément, pour travailler à l'élaboration d'une nouvelle convention de garantie d'emprunt qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée de Corse lors de notre prochaine session.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu de retenir 59 des prêts éligibles à ce dispositif ; à savoir, les prêts les plus récents, avec un allongement de 10 ans de la durée, et un taux d'intérêt annexé sur le taux du livret A (0,75 %).

Le montant total ainsi garanti s'élèverait donc à 15 709 617 €.

Le réaménagement de la dette de l'OPH permettra ainsi de diminuer de 600 000 € par an le remboursement des annuités d'emprunt ; ce qui viendra compenser partiellement la perte occasionnée par les mesures gouvernementales dans le cadre de la loi de finances 2018 et de la réforme du secteur HLM prévue dans la loi ELAN. Un impact qui est évalué à environ 700 000 € par an.

Donc, voilà les réponses de principe que je pouvais vous donner et je reste bien sûr à votre disposition, à la disposition de la Présidente de l'Office de l'Habitat de la Corse, pour que nous finalisions rapidement ces mesures.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Michel GIRASCHI va évoquer en 2'30 le contexte politique... « Contexte politique », c'est un peu inquiétant par le champ que cela peut embrasser... Donc, 2'30, au nom de Corsica Libera.

Vous avez la parole.

***Question n°2019/E1/044 déposée par M. Michel GIRASCHI, au nom du groupe « Corsica Libera » : Contexte politique.**

M. Michel GIRASCHI

M. le Président du Conseil exécutif,

MM les conseillers exécutifs,

Chers collègues,

Nous avons pris connaissance du recours déposé par Mme CHEVALIER, Préfète de Corse « contre le contrat entre la Collectivité de Corse et SFR pour l'installation de la fibre dans l'île ». Une nouvelle offensive contre le Conseil exécutif et notre majorité.

Une nouvelle fois, la Préfète de Corse semble jouer un rôle très politique en se positionnant contre une délibération de notre assemblée. Puisqu'il semblerait que pour l'État, sa nomination prime sur notre élection, peut-être, M le Président de l'Assemblée de Corse, ne devriez-vous plus oublier de la convoquer afin qu'elle puisse siéger, et délibérer à nos côtés !

Depuis le début de notre mandature l'attitude des services de l'État ne fait aucun doute.

Lors de la première visite du Président MACRON, venu accompagner de Jean-Pierre CHEVENEMENT, la voie semble toute tracée. Le discours de l'Alb'Oru n'avait pas pour seul but de refuser la prise en compte de nos propositions. Il avait aussi et surtout pour objectif de discréditer et d'humilier, par tous les moyens, la représentation de la Corse

que nous sommes, élue au suffrage universel pour œuvrer au sein de notre Assemblée.

Je vous rappellerai que c'est dans ce contexte que quelques semaines plus tard, arrivait en Corse, la Préfète de Corse. Hasard du calendrier, simple formalité ? On peut légitimement en douter quand on considère son action depuis un an.

Dès lors, l'action de l'État ne s'est faite que de plus en plus clair : faire feu de tout bois, contre les intérêts de la Corse et des Corses, contre nos spécificités et nos prérogatives, contre l'enseignement de notre langue et de notre culture, stigmatisant des secteurs entiers de notre économie (agriculture, tourisme...) sur un fond de racisme anti-corse à peine voilé. Ciblait particulièrement l'action politique de la Collectivité de Corse.

Essayant de court-circuiter l'action de notre assemblée en créant un lien direct entre l'État et les maires, sur des sujets relevant de nos prérogatives ! violant ainsi ses propres lois portant statut de la Corse.

Essayant de discréditer nos délibérations en les qualifiant de vœux et nous réduisant au rang de « simples » élus locaux !

Tout cela avec des méthodes déjà éprouvées : diviser pour mieux régner, instrumentaliser et médiatiser des exceptions pour sanctionner largement, pratiquer les décisions arbitraires et injustes pour susciter le mécontentement et la jalousie espérant certainement des tensions et peut-être in fine des affrontements...

Au-delà du caractère grotesque de ce recours de l'État, qui s'inscrit dans une logique de guérilla politique à l'encontre de notre majorité et face à cette offensive généralisée, êtes-vous d'accord, M le Président du Conseil exécutif, pour réaffirmer que nous sommes la représentation légitime du peuple corse ? Que nos délibérations sont l'expression du fonctionnement démocratique des institutions de la Corse ? Nous n'accepterons pas qu'elles soient foulées aux pieds par des fonctionnaires zélés en mission de déstabilisation de la paix en Corse.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. A parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Le Président SIMEONI

A ringrazià vi pè a vostra quistione è i termini di a vostra quistione chì sò scumpartuti, di sicuru, da tutta a maggioranza territoriale.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer publiquement. J'ai commencé à le faire à l'occasion de la question orale d'Hyacinthe VANNI et je vais terminer grâce à la vôtre...

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je reviendrai après votre intervention...

Le Président SIMEONI

Je vous remercie, M. le Président de l'ancien Conseil départemental de Corse-du-Sud pour cet...

M. Pierre-Jean LUCIANI

Par respect pour la Préfète.

Le Président SIMEONI

Je constate que votre respect pour Mme la Préfète ne va pas jusqu'à respecter vos collègues élus. Dont acte.

Moi, je n'ai jamais manqué de respect à personne, ni à mes collègues élus, ni à la Préfète de Corse, ni à quelque représentant de l'État que ce soit, y compris les plus éminents.

Par contre, à nous, on nous a souvent manqué de respect, et bien plus grave encore !

Donc, mes mots aujourd'hui ne sont pas par rapport à des questions de forme ou de politesse, nous les respectons toujours.

Moi, je voudrais vous faire part une nouvelle fois, et ce sera probablement la dernière en ces termes - la dernière en ces termes ! - de mon inquiétude extrême.

Je ne reviens pas sur l'attitude de l'État, nous l'avons exposée, nous avons exposé ce que nous en pensons, c'est vrai, il y a un changement d'attitude. Il y avait jusqu'à aujourd'hui simplement, si l'on peut dire, un déni de démocratie, le refus de prendre en compte ce que nous sommes, ce que nous représentons et ce que le suffrage universel nous a demandé de mettre en œuvre.

Jusqu'à il y a quelques semaines, il n'y avait que ça ; si l'on peut dire « que ça ».

Aujourd'hui, on est dans une nouvelle phase : on est dans une phase d'une offensive, on pourrait même dire une croisade, qui vise effectivement à combattre, à empêcher l'action des institutions de la Corse et de celles et ceux qui ont été désignés par le suffrage universel pour la mettre en œuvre. C'est le premier volet, je n'y reviens pas.

Il y a un deuxième volet qui est complémentaire et qui contribue à exacerber l'inquiétude. Là-aussi, je le dis, dans cette stratégie de confrontation qui est recherchée par l'État et que nous refusons absolument, il y a aussi de façon tantôt évidente, quelquefois de façon plus larvée, la tentation d'exacerber et quelquefois même de créer des tensions au sein de la société corse. Et cela est un piège qui est un piège mortel :

Essayer d'opposer les maires et la Collectivité de Corse.

Essayer d'opposer les nationalistes entre eux ; on a connu cela dramatiquement.

Essayer d'opposer ceux qui sont nationalistes et ceux qui ne le sont pas.

Essayer d'opposer les exploitants d'activités économiques de plage au Conseil exécutif qui refuserait de modifier le PADDUC.

Essayer de diviser les agriculteurs, ou d'exacerber les divisions...

Tout cela, c'est jouer les apprentis sorciers.

Moi, je vous dis solennellement que nous devons, et c'est notre responsabilité à toutes et à tous, et notamment et peut-être même à titre

premier la nôtre (je parle de la majorité territoriale), nous devons refuser cet engrenage.

Je termine en disant : vous avez vu que depuis quelques semaines ou quelques mois, il faut noter une multiplication d'actes criminels ou délictuels graves : des incendies contre des travailleurs ; des menaces contre des élus ou contre les fonctionnaires, des assassinats malheureusement, des destructions d'exploitations économiques.

Moi je ne connais pas les auteurs, ni les motivations qui conduisent ces auteurs de l'ombre à agir. Je ne suis pas policier et je ne suis pas juge.

Ce que je sais et ce que nous savons tous, c'est qu'entre 2015 et 2017, il n'y avait plus d'espace politique, ni sociétal pour ce type de dérives, parce qu'il y avait un espoir, parce qu'il y avait une dynamique, parce qu'il y avait une perspective de dialogue et de construction avec l'État qui ne laissait pas de place objectivement, ou qu'une place très minime, pour les dérives mortifères.

Si on ajoute à tout cela le fait que discréditer la démocratie et nous dire en permanence que, quelles que soient les élections que nous pourrions gagner par la volonté du peuple, il est des domaines dont on ne parlera jamais. Cela veut dire : fermer la porte à la démocratie.

Si on met bout à bout tous ces ingrédients, cela veut dire qu'on est en train de construire en Corse une situation explosive, une situation dangereuse qui va échapper ou qui risque d'échapper à tout contrôle.

Moi, je vous le dis, nous, nous allons assumer nos responsabilités, et je me tourne notamment vers les autres membres de la majorité territoriale, et nous en avons parlé :

Il ne peut y avoir d'autres réponses de notre part que celle de la démocratie.

Il ne peut y avoir d'autres réponses que celle d'un chemin où l'éthique, le respect de l'intérêt général, la volonté d'écoute et de partage, y compris de celles et ceux qui ne partagent pas nos idées et qui nous combattent démocratiquement, c'est la règle de la démocratie, pour nous, il ne peut y avoir d'autres chemins que celui-là.

Mais je vous demande solennellement, mes Chers collègues, la société corse est une société de proximité, voyons-nous, parlons, suscitons des démarches qui seront autant d'anticorps à ces dérives funestes, créons des mécanismes et des procédures qui démontreront qu'il n'y a pas de place pour un retour en arrière.

Pensez à vous ! Pensons à nous ! Mais pensons aussi et surtout à nos enfants qui sont la prunelle de nos yeux ! Nous avons commencé à leur construire un autre avenir et un autre présent, personne ne doit nous faire détourner de ce chemin.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question suivante va être posée par Mattea CASALTA.

Vous avez la parole.

***Question n°2019/01/041 déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Développement sociétal**

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Cette question s'adresse à M. le Président de l'Office Foncier de la Corse.

Entre 2010 et 2015, notre croissance démographique était en hausse de 1,1 % par an, induisant, de fait, 5 000 logements de plus par an soit une hausse annuelle de 2,2 %. La tendance actuelle n'est pas à la baisse, loin de là.

Plus d'un tiers du parc immobilier insulaire est composé de résidences secondaires. Sur le continent, cette proportion est inférieure à un dixième du parc immobilier.

Nous devons trouver des solutions pour un développement harmonieux tant du point de vue urbanistique, économique que social pour

notre pays et surtout pour lutter contre des appétits spéculatifs toujours plus aiguisés.

L'Office Foncier de la Corse que vous présidez a pour mission d'aider les collectivités locales à établir un équilibre social d'accès au logement et incite donc à l'augmentation du parc de logements sociaux soit par la construction nouvelle, soit par la réhabilitation de bâtiments anciens.

Pour autant, certaines zones, réservées exclusivement aux promoteurs privés ne permettent pas l'établissement d'une mixité sociale souhaitable et dont les bienfaits ne sont plus à démontrer.

Le résultat, nous le connaissons. Chaque quartier des villes devient, peu à peu, l'exclusivité d'une classe sociale bien définie. Tant et si bien que certains habitants d'une ville ne connaîtront, à terme, qu'un seul quartier, une sorte de ville dans la ville.

Il n'est pas possible d'imaginer un tel avenir.

L'idéal pour un mieux vivre ensemble serait de faire en sorte que les différentes catégories sociales se confondent et apprennent à se connaître. Ainsi, il conviendrait d'éviter le repli sur soi de certaines catégories de personnes caractérisées par une classe sociale ou une communauté.

Les jeunes corses, ne pouvant plus accéder à la propriété dans certaines zones vu le contexte socioéconomique : flambée des prix de l'immobilier (on en parle beaucoup), cherté de la vie insulaire (on en parle aussi), difficulté d'accès aux emplois les mieux rémunérés (nous en parlerons plus tard)... se retrouveront de fait dans l'une de ces cases.

Ainsi, M. le Président, quels sont ou seraient les outils pour les maires afin qu'ils puissent mettre en œuvre une réelle politique sociétale visant à éviter la ghettoïsation de nos villes ?

La sombre perspective d'avenir promise à nos jeunes peut-elle encore être évitée ?

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole au Conseil exécutif.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

Merci, Mattea.

Merci à vous tous.

Bonjour Chers collègues.

Votre question a trait au logement, aux missions de l'Office Foncier et plus généralement, aux problématiques de société dans lesquelles nous nous inscrivons et que nous tentons collectivement d'appréhender et de résoudre dans des délais pertinents.

L'Office Foncier donc, comme vous l'avez rappelé dans votre question, joue un rôle prépondérant dans l'aménagement futur et actuel de nos villes et villages.

Il a également, vous le savez, acquis pour le compte des collectivités locales qui l'ont sollicité ces deux ou trois dernières années, un certain nombre de biens avec, sans déflorer quoi que ce soit, d'ici peu de temps, des acquisitions majeures dont nous aurons l'occasion de reparler.

Ce constat, vous l'avez indiqué, est sans équivoque. Et le besoin en termes de logement n'est effectivement plus à démontrer. Il est corrélé à une augmentation démographique particulièrement conséquente, notamment dans le bassin ajaccien pour des raisons que chacun sait et sur lesquelles je ne reviendrai pas davantage. Et un parc de logements qui, bien qu'en augmentation aussi, ne résout que marginalement les tensions foncières et les disparités sociales.

La Corse connaît des difficultés de mobilisation de ses ressources foncières, qui sont doublées structurellement d'une dynamique spéculative sur les prix du foncier et de l'immobilier.

Face à ce constat, le Conseil exécutif et l'Office foncier par voie de conséquence accompagnent les collectivités dans la construction de projets structurants, c'est l'une des clés, qui soient des projets de territoire, et a donc

décidé, via son conseil d'administration, de construire un nouveau PPI (programme pluriannuel d'intervention) qui permettra, je le pense, de répondre aux missions de l'office et bien sûr de mieux adapter nos prérogatives aux problématiques du territoire.

Ce nouveau PPI permettra donc de mieux accompagner les élus dans leur stratégie foncière.

Mais le grand paradoxe de l'exercice, il réside, pour ce qui nous concerne, et votre question, je vous en remercie, m'invite à y répondre, la délicate consommation des crédits du PEI.

Il y a des maires et des élus dans cette assemblée ; il y en a également dans ce Conseil exécutif et le Maire de Belgudè, Conseiller exécutif sait précisément de quoi je veux parler. Dès lors qu'une commune nous sollicite pour des créations de logements sociaux et que ceux-ci, pour des raisons qui relèvent de la collectivité locale, ne sont pas réalisés en concertation et sous l'égide d'un bailleur social agréé, ils ne peuvent donc s'inscrire dans la consommation des crédits du PEI et viennent grever (Xavier LACOMBE et d'autres nous ont suffisamment alertés sur ce sujet-là également) la fameuse TSE (taxe spéciale sur l'équipement) qui est en nombre et en volume beaucoup plus limitée. Donc, tout ceci crée une difficulté sur laquelle, bien sûr, nous avons alerté l'État.

Et notre but aujourd'hui, je le dis clairement, c'est que nous puissions très prochainement réviser le PPI à l'aune d'un certain nombre de critères que je rappelle très rapidement :

- Préserver la diversité paysagère, faunistique et floristique de l'île face aux atteintes portées par les activités humaines, conformément notamment au PADDUC ;
- Préserver le patrimoine historique bâti et permettre son accès au public face aux projets qui risquent de le faire disparaître, ou d'en priver l'accès ;
- Protéger les populations face aux risques naturels.

Ce PPI, Mme la Conseillère, je suis en mesure de vous l'annoncer aujourd'hui, sera présenté officiellement le 17 juin dans sa version finalisée et devrait permettre, je le pense, dans une large part au moins, de répondre aux

problématiques que vous avez abordées, et, je le pense, de mieux armer le peuple corse face aux risques que vous dénoncez et que bien sûr le Conseil exécutif partage.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La question suivante va être posée par Isabelle FELICIAGGI. Elle concerne le financement de la reconstruction des écoles annexes d'Ajaccio.

Vous avez la parole, Chère collègue.

***Question orale N° 2019/E1/047 déposée par Mme Isabelle FELICIAGGI, au nom du groupe « la Corse dans la République/A Corsica indè a Republica » : Financement de la reconstruction des écoles annexes d'Ajaccio**

Mme Isabelle FELICIAGGI

Merci, M. le Président.

Chers Collègues,

Cette question s'inscrit dans le cadre du Rapport d'information présenté à cette session et concernant l'avis de la Chambre Régionale des Comptes du 26 mars dernier.

Il est vrai que la Chambre Régionale des Comptes n'a pas suivi la Ville d'Ajaccio, mais je tiens aussi à préciser que cette instance ne statue ni sur l'opportunité, ni sur l'esprit des textes qui ont prévalu à la création de notre Collectivité.

Pour mémoire, je rappellerai deux éléments :

- d'une part, la loi NOTRe - article 30, alinéa 24, IV qui précise :

« La Collectivité de Corse est substituée à la Collectivité Territoriale de Corse et aux départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles en cours

à la date de sa création, ainsi que dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ».

- d'autre part, un extrait du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 de notre Collectivité :

« Le budget 2018 de celle-ci doit en effet nécessairement prendre en compte et intégrer les choix de gestion aussi bien de l'ancienne Collectivité Territoriale de Corse que ceux des anciens Conseils départementaux de Corse-du-Sud et de Haute-Corse. »

De ce fait, je vous rappelle que le Département de la Corse-du-Sud avait exprimé clairement sa volonté d'aider la Ville d'Ajaccio au financement à hauteur de 80 % de la reconstruction d'un groupe scolaire en remplacement des deux écoles annexes maternelle et élémentaire actuelles.

Une autorisation de programme avait été inscrite au budget et la volonté politique avait été affirmée dans une convention tripartite, certes non signée par l'université du fait d'autres considérations ; cette dernière n'étant pas concernée par ces modalités qui n'intéressaient que la Ville et le Département.

Si cette décision de financement avait été prise, elle s'appuyait, d'une part, sur le fait que les bâtiments actuels étaient particulièrement vétustes, avec des conditions d'accueil des enfants qui n'étaient plus adaptées, et, d'autre part, sur le fait que le Département, à qui appartenaient les locaux de ces écoles, n'avait procédé à aucun investissement d'entretien important depuis de nombreuses années.

Suite à une question similaire, que je vous ai posée le 20 décembre dernier dans laquelle vous m'avez répondu que vous aviez l'intention de réinscrire cette AP avec la volonté de traiter ce dossier, je vous cite : « sans polémique, avec diligence, nous considérons que c'est extrêmement important », mais paradoxalement, vous m'avez opposé le nouveau règlement provisoire des aides de la Collectivité de Corse qui permet de financer la Ville qu'à hauteur de 40 % maximum.

À ce stade, cet aspect du règlement est particulièrement préjudiciable pour une agglomération qui représente près d'un tiers de la population de l'île et qui bénéficiait précédemment d'un niveau de financement qui pouvait aller jusqu'à 75 % (40 % ex-CTC et 35 % ex-

CD2A).

Cela est sans doute à rapprocher du fait que le règlement d'aide n'ait pas été abondé en volume des financements octroyés par les ex-Conseils départementaux puisque l'enveloppe des aides de la Collectivité de Corse est égale à l'enveloppe de l'ex-Collectivité Territoriale de Corse sans prise en compte du montant que les ex-Conseils départementaux octroyaient aux communes, et nous ne pouvons que le regretter.

M. le Président, vous savez qu'en maintenant un taux de financement à hauteur de 40%, les enfants de ce quartier de la ville d'Ajaccio ne bénéficieront pas d'un groupe scolaire neuf et conforme aux normes actuelles.

Alors je vous demande si vous êtes prêt à revenir à l'esprit qui a prévalu à la construction de notre collectivité, en dérogeant à ce règlement provisoire comme vous l'avez fait dans le domaine du sport (pour le Volley et les Échecs), assurant un avenir plus serein, plus sécurisé et plus accessible à tous, pour ces nombreux enfants et leurs enseignants, réaffirmant ainsi le respect des engagements pris en 2017 et donc à envisager un financement plus conséquent ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci Madame pour votre question.

Je vous confirme que notre état d'esprit est inchangé, y compris par rapport à la réponse que je vous avais faite en décembre dernier. Et comment pourrions-nous ne pas être dans cet état d'esprit de façon générale, et à fortiori lorsqu'on parle d'école et d'enfants.

Ceci étant, je ne sais pas si on vous communique toutes les informations, en tout cas moi je tiens à votre disposition celles que j'ai.

Je voudrais rappeler très brièvement que l'ex-Conseil départemental de la Corse-du-Sud, par délibération en date du 16 octobre 2017, avait voté une autorisation de programme à hauteur de 5 150 000 € pour la rénovation de cette école.

Cette opération n'a fait l'objet ni d'un arrêté attributif de subvention, ni même d'un dossier de demande de subvention de la part de la commune. Il faut le dire quand même, c'est une somme énorme qui est votée en AP en octobre 2017, deux mois avant la fusion, et dans un cadre juridique où il n'y a pas l'argent (à l'époque au Conseil départemental, c'est une AP) et où nous-mêmes nous sommes tenus par des règles, et déjà, à l'époque, on est dehors de ces règles.

On adopte un règlement qui est un règlement transitoire, que nous sommes en train d'essayer d'améliorer, qui augmente les plafonds possibles d'intervention. Aujourd'hui, la commune d'Aiacciu continue à demander une subvention d'un montant de 4 631 000 € ; ce qui porterait le taux d'intervention de la CdC à 64 %, alors même que le taux maximum qui est prévu a été majoré certes, mais qui ne peut aller que jusqu'à 50 %.

Donc, il y a d'une part une difficulté qui est une difficulté juridique. Il y a également, en arrière-plan, des discussions au plan foncier, parce qu'il y a une logique d'essayer de trouver un échange, une compensation, etc. Donc, là, les services sont en train de discuter.

Et, dernier mot, moi je ne veux absolument pas limiter la commune d'Aiacciu dans son effort et notamment dans son effort en faveur des écoles. Mais ce que je veux vous dire une fois encore, c'est qu'on est dans des enveloppes fermées et que ces règlements qui ont été revus, y compris pour mieux aider, pour plus aider de façon générale, mais aussi pour mieux aider, pour plus aider les écoles de l'intérieur, de montagne, des petites communes, etc., qui n'ont pas les moyens, si je donne 5 M€, là où le règlement ne prévoit que 3,5 M€, les 1,5 M€ vont manquer pour d'autres communes.

Donc, voilà l'état d'esprit qui est le mien : essayer, c'est l'instruction qui est donnée au Directeur général des services qui est en première ligne dans ces discussions avec son homologue ajaccien, de trouver un point d'équilibre qui soit raisonnable. Mais, et on va le voir tout à l'heure aussi, les subventions exceptionnelles ne peuvent pas être la règle dans le fonctionnement. Et le problème, c'est qu'il y a des gens ou des associations, ou des communes qui ont fonctionné depuis des années, quelquefois même

depuis des décennies, sur un régime d'aide exceptionnelle, qu'on ne peut pas en sortir d'un coup, mais qu'à chaque fois qu'on reconduit une aide exceptionnelle, on crée un précédent qui empêche de définir une règle qui soit appliquée pour tout le monde. Donc, on est dans une situation qui est complexe.

S'agissant d'une école, on essaiera de faire vraiment le mieux de ce qui est possible.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question suivante va être posée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, pour le groupe Andà per Dumane.

***Question orale N° 2019/E1/050 déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : Coût du carburant**

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif,

Comme vous le savez l'essence a atteint ces derniers temps des prix extrêmement élevés. Cette problématique a déjà été soulevée devant notre assemblée lors de la session du mois de février. Une résolution demandant à l'Etat un allègement de la fiscalité avait alors été adoptée à l'unanimité.

Celui-ci n'a pour l'instant pas répondu à notre requête et les prix ne cessent d'augmenter.

Au-delà des retraités, des étudiants et des chômeurs qui sont particulièrement touchés par cette hausse, certains travailleurs précaires ou apprentis n'arrivent plus à se rendre sur leur lieu de travail ou d'apprentissage du fait du coût du carburant.

Des chiffres révélés récemment montre que 28 % des ménages corses - soit près de 36 000 personnes - sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leurs dépenses de carburant, contre 10,2 % au niveau national, 42 % des moins de 30 ans et 60 % des ménages du rural insulaire sont vulnérables en matière de dépense de carburant.

Cette situation est inadmissible et ne doit laisser personne indifférent.

Mais que faire ? Comment expliquer ces tarifs ?

La réponse que l'on nous donne régulièrement est celle du transport.

Si cette justification est la bonne, pourquoi l'essence coûte 1,71 € à Bastia à côté du dépôt pétrolier alors qu'elle coûte 1,66 € à Arena, 1,63 € à Ghisonnaccia, Folelli et Moriani et 1,62 € à Querciolu ?

Le collectif contre la cherté du carburant en Corse nous donne un début de réponse en nous expliquant que quand les stations sont à des propriétaires exploitants ils peuvent jouer sur une marge de 14 c€/l alors que les gérants non propriétaires ne peuvent jouer que sur une marge de 7 c€/l.

Je suis consciente qu'il n'est pas facile pour notre collectivité d'intervenir sur ces tarifs du fait du libéralisme exacerbé de notre société. Cependant nous ne pouvons rester inactifs sur cette question. La baisse des taxes pourrait être une solution si celle-ci s'accompagne d'une obligation de voir cette baisse s'appliquer au consommateur. Sans cette condition nous risquerions de demander à l'État un statut particulier qui pourrait ne pas avoir d'effets positifs sur les citoyens corses.

Aujourd'hui le carburant est déjà moins taxé en Corse pourtant l'essence et le diesel sont plus chers que sur le continent.

Pouvez-vous expliquer ce paradoxe ?

Une partie de la réponse semble être dans le rapport Ecopa, portant sur les coûts des différentes taxes (taxe transport maritime, taxe du dépôt pétrolier et taxe sur le transport routier).

Mais ce qui est alarmant c'est que ces tarifs ont augmenté considérablement depuis l'étude faite en 2012, il s'agit d'une augmentation de 1,14 c€/l.

Malheureusement le rapport ne nous explique pas la cause de ces augmentations.

Comme vous le voyez les questions autour de ce sujet sont nombreuses et nous ne pouvons les ignorer car les Corses nous attendent sur ce dossier qui touche à leur quotidien.

Alors M. le Président du Conseil Exécutif ma question est simple : au-delà de la baisse de taxe transmise à l'État que comptez-vous faire pour régler ce problème ?

N'avons-nous pas d'autres leviers, notamment sur le coût du transport qui ne nécessiteraient pas une intervention étatique ?

La situation économique de notre île et de nos habitants nous oblige à trouver des réponses à ces questions.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole toujours au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci pour cette question.

Je ne vais pas rentrer, là-encore, pour respecter la règle de notre exercice, dans les détails techniques.

Vous avez rappelé un problème qui est un problème économique et social et donc politique, qui a fait l'objet de nos attentions et de nos travaux dans le cadre des premiers échanges qui se sont tenus au titre de la conférence sociale, puisque la question du prix du carburant et du différentiel avec le prix moyen sur le continent a été un des deux ateliers, avec la question de la cherté de la vie, sur les produits de grande consommation.

Vous savez que nous avons posé un diagnostic partiel et acté dans les deux cas un certain nombre de mesures.

En ce qui concerne la question du prix du carburant, vous avez rappelé le rapport qui a été produit dans le cadre de la conférence sociale par le Cabinet ECOPA, qui est à votre disposition, qui est sur le site et qu'on peut vous remettre en format papier et qui vise à essayer de comprendre le mécanisme de formation des prix, notamment pour voir s'il y a des surprofits qui sont générés à telle ou telle phase entre les producteurs primaires et la consommation.

Donc, ce à quoi on peut répondre aujourd'hui, c'est que ce rapport n'a pas permis de mettre en lumière de surmarges évidentes. Mais ce rapport est nécessairement partiel, il ne peut pas répondre à toutes les questions, notamment parce que le cabinet que nous avons missionné ne dispose pas de pouvoirs d'investigation, d'enquête ou de contraintes relatives aux productions à remettre auprès des opérateurs.

C'est un pouvoir régalien et je vous rappelle que Mme la Préfète de Corse a décidé, notamment en suite des travaux de la conférence sociale et de la mobilisation des Gilets jaunes de diligenter des investigations qui ont été confiées à la DIRRECTE et que ce rapport devait être remis à la fin du mois de mai. Donc, nous sommes dans l'attente de ce rapport qui nous permettra de dire si oui ou non il y a des mécanismes anormaux, puisqu'effectivement ce que nous avons pu constater fait partie des pistes : c'est qu'aujourd'hui, bien que nous bénéficions d'une fiscalité préférentielle par rapport au droit commun, 13 % de TVA contre 20 % le droit commun, ce différentiel ne se répercute pas à la pompe puisque les carburants continuent d'être plus chers en Corse que sur le continent.

Première question : depuis qu'il y a eu une hausse des prix, notamment ces dernières semaines, est-ce que le différentiel a augmenté plus vite que l'augmentation générale des prix ? Nous avons interrogé ECOPA : Non. Donc, le différentiel reste constant, à un epsilon près, un peu plus cher sur le Diesel, un peu moins cher (0,02 c€/l) sur le sans-plomb (le super). Donc, l'écart se maintient. On peut déduire que l'augmentation actuelle depuis quelques semaines est mécaniquement la conséquence de l'augmentation du prix du baril.

Ceci étant, il faut aller plus loin. Donc, on attend le rapport de l'État. Et ensuite derrière, on a des pistes : notamment la fiscalité dont on a

parlé, notamment la suppression de la TGAP sur l'essence qui ne se justifie pas puisque nous n'avons pas de biocarburants, ou la réduction de la fiscalité sur la TVA, étant précisé que s'il y a des allègements fiscaux, il faut se donner les moyens qu'effectivement ils bénéficient in fine au consommateur, c'est-à-dire à l'automobiliste, et qu'ils ne soient pas captés au passage par des acteurs de la chaîne de distribution.

Un dernier mot. Nous avons également pensé à l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse, rejoint par l'ensemble des présidents de groupes, à un mécanisme innovant. Le fonds de solidarité qui aura vocation, notamment, à intervenir dans ce champ-là. Même si d'un point de vue quantitatif par rapport au volume financier, ça restera au moins dans un premier temps, à la marge ; c'est aussi, mais nous en parlerons, l'expression d'une volonté politique de se donner tous les moyens pour répondre à une question qui touche bien sûr tous les Corses, en tout cas toutes celles et tous ceux qui ont une automobile qu'ils utilisent et donc qui touche proportionnellement plus sévèrement celles et ceux qui ont peu de moyens.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, Véronique ARRIGHI va poser une question au nom de Femu a Corsica. Elle concerne le bilan d'étape des démarches initiées par la CdC auprès des communes.

Vous avez la parole, Chère collègue.

***Question orale N° 2019/E1/052 déposée par Mme Véronique ARRIGHI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Bilan d'étape des démarches initiées par la CdC auprès des communes**

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif,

Toutes les sensibilités qui composent cet hémicycle font le constat partagé de la désertification du monde rural. Son corollaire, la dépopulation,

mais aussi une politique néfaste de l'État, ont pour résultante une disparition progressive des services publics.

Je sais que, depuis 2015, M. le Président, cette problématique est prise à bras le corps par notre majorité.

La simplification de la carte politico-administrative a aussi créé, il faut le reconnaître, nombre de crispations. De plus, sur le plan de l'aménagement du territoire, la fracture territoriale est plus que jamais prégnante.

La politique novatrice que nous comptons mener pourrait être partagée, j'en suis persuadée, par l'ensemble des groupes politiques de notre Assemblée. Ceci a d'ailleurs fait l'objet d'un échange constructif lors de la dernière réunion de la Commission du Développement Économique.

Suite à un article du quotidien *Corse Matin* qui traitait de la conférence des maires, vous précisiez vous-même, sans entrer dans un rapport de force, être en conférence permanente avec ces derniers.

Au-delà de cette idée, Monsieur le Président, pouvez-vous aujourd'hui présenter à notre Assemblée un premier bilan d'étape des différentes démarches que vous avez engagées depuis le mois de janvier 2019 auprès des maires, ainsi que leur finalité ?

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Jean BIANCUCCI, pour le Conseil exécutif. Vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Comme vous l'avez dit le constat est général et partagé.

Chaque année, le déséquilibre entre le monde rural, le périurbain et l'urbain s'accroît. On assiste au même moment à un désengagement de l'État et à la disparition de bon nombre de postes et de services.

Pour ce qui concerne notre majorité, à partir de janvier 2016, une nouvelle approche des réalités territoriales a été mise en place (délibération de janvier 2017) et une approche transversale au niveau des communes (à la fois sur l'infra et le supra). J'en veux pour preuve la mise en place d'une politique forte de la montagne avec des moyens financiers conséquents, notamment des aides plus ciblées en direction des communes.

En effet, une des problématiques pour la Collectivité de Corse, c'est la mise en œuvre efficace de ses politiques publiques.

Cet objectif ne peut être atteint si une relation vertueuse avec l'ensemble des acteurs du bloc communal n'est pas maintenue et développée.

Pour ce qui concerne ma délégation, j'ai décidé de mettre rapidement en place deux démarches. La méthode est simple, il faut accompagner, assurer le suivi et, bien entendu, l'évaluation des politiques mises en œuvre :

- La première consiste en une cinquantaine de réunions sur le terrain au plus près des maires ;
- La seconde, plus large consiste en la mise en œuvre d'une délibération de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2017.

Pour la première démarche, il s'agit donc d'aller sur le terrain, au plus près des réalités. Il s'agissait aussi de renouer et renforcer le dialogue avec les maires et de donner une impulsion forte en lançant une tournée de réunions sur les micro-territoires.

Dans cet esprit, il a donc été décidé ce cycle de réunions.

Au vu des compétences qui sont les miennes, j'ai mobilisé pour ces réunions, bien entendu, les services de l'AUE, ainsi que ceux de la Direction générale adjointe en charge de l'Aménagement et du développement des territoires de la Collectivité de Corse.

Nous avons mené aujourd'hui 18 réunions et rencontré plus de 150 maires.

Il s'agira de vous présenter un bilan de ces réunions au plus tôt bien sûr, je pense que ce sera le cas dans le courant du mois d'octobre.

Ensuite, il y a les « Ghjurnate per l'acconciu di u tarritoriu » qui sont menées dans la cadre de la délibération de janvier 2017 pour créer une articulation concrète entre les plans et programmes de la Collectivité de Corse, et les projets de territoires.

Il s'agit de travailler avec les différents acteurs d'un grand territoire : nous sommes allés en Balagna, dans le Taravu/Sartinesu/Valincu. On continuera sur d'autres territoires. Il faut établir des passerelles durables entre les projets portés par les communes et les actions de la Collectivité de Corse, en alimentant, et je pense qu'ensuite le Président du Conseil exécutif vous fera part des réunions qui sont tenues dans les grandes régions et qui ont pour objectif d'aboutir à des contrats de territoire. Donc, il faut bien distinguer les choses.

Cette démarche, bien entendu, demande un peu de temps.

Elle se fera en trois phases : diagnostic, orientation et ensuite, bien sûr, l'action et le choix des politiques mises en œuvre.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous avons une question qui va être posée par Vannina ANGELINI-BURESI.

***Question n° 2019/E1/043 : Cumerci aiaccini, posée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI, au nom du groupe « Corsica Libera »**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringrazià vi.

Sgiò Pridenti,

« Simu à l'attrachju di u mudellu di l'ipermercatu ». Sò e parolle di Jean-Charles Naouri, u PDG di u gruppu Casino.

Tuttu hè relativu.

In e nostre cità, è in Aiacciu in particolare, sò i nostri cummerci i più chjuchi à chjode e so porte in u mentre chì u Statu difende affari smisurati permettendu l'apertura d'ipermercati chè no sapemu digià cundannati. Da

tandu ch'elli si moltiplicheghjanu à a periferia, trasfurmeghjanu ancu u paisaghju vistu da u spaziu, occupendu 7 terreni di ballò è ancu di più. L'ipermercati favurizeghjanu a precarità di l'impiegati, sterpanu l'impieghi di u centru cità, rompenu u liame suciale, cuncentranu i ricchezza è l'alluntanatu da a Corsica. À st'incalcatura locale s'aghjunghje u numericu chì s'impatruneghja una parte impurtante di u mercatu. U centru cità ùn deve smari da sazià l'appititi è l'egò di certi. Sta cavalleria ùn si pò impone à i Corsi è divintà un mudelu di sucietà. A pulitica, l'azione publica, anu da turnà à piglià a manu di pettu à sta frenesia speculativa. L'Assemblea di Corsica hà fattu altri scelti, quelli di u PADDUC.

I prublematichi di circolazione è di staziunamentu anu dinò un impattu negativu à nantu à l'attrattività di u centru cità è di i so cummerci ; u tempu di a vittura regina hè passatu, ma tocca à a putenza publica di mette in ballu altre suluzione di mublilità.

Pudemu fà. L'urgenza c'hè. A cità hè una bella invenzione da turnà à inventà ogni ghjornu. L'esempi ci sò à pallate. Ùn ci hè fatalità. In Aiacciu, chjodenu e linee di trasporti in cumunu. S'aprenu in altrò. Cumu serà ? In Aiacciu, ci vulerebbe à accittà a desorganisazione di u serviziu di trasportu publicu. In altrò, si sviluppa l'intermudalità. Cumu serà ? Tengu à purtà u mo sustegnu à l'agenti di Muvistrada chì si mubliliseghjanu à prò di u serviziu publicu, da difende una certa visione d'Aiacciu è di a Corsica.

Malgradu e numerose chjame lampate da i cummercianti è da a CCI, dappoi anni è anni, versu à a municipalità è a nostra culletività, l'Aiaccini aspettanu sempre u megliuramentu di l'accessibilità è di l'attrattività di u centru cità. Ancu quand'elli stanu fora, ci volenu travaglià, spassighjà, campà.

Oghje ghjornu un muratoriu à nantu à l'apertura d'ipermercati ùn basta più. Ci tocca à cummicà megliu à nantu à i dispositivi d'aiutu à l'impresi in difficoltà. L'ADEC s'hè impegnata in stu sensu à travaglià ci cù i membri di a CDAE. Hè stata annunziata mentre a riunione di a commissione d'aiutu à i picculi cummerci di u 13 maghju scorsu à l'invitu di u Presidente di a CCI 2A. Hè stata dumandata dinù a messa in opera d'un domu di prutezzione di i cummerci cù a stesa di e misure d'aiutu è d'accumpagnamentu pè l'artigiani è i cummercianti, nant'à u mudellu di u dispositivu « gilets jaunes » in e cità e più tocche da e manifestazione.

Infine, ci tocca à esse attenti chì l'attività turistica stagionale ùn accelleressi a desertificazione invernale di u centru cità.

Stu sughjettu chjama à una riflessione multidimensiunale. Tocca à a fiscalità, à l'accunciamentu urbanu ma ancu à u mudelu di sucietà chè no' vulemu pè a Corsica.

À a seguita di a visita di u ministru Lemaire di nuvembre scorsu, ùn s'hè più intesu nunda. Eppuru, eranu abbastanza aperte e so dichjarazione cuncernendu u statutu fiscale è suciale prupostu da u presidente di l'Assemblea di Corsica è e misure pè a salvezza di e nostre TPE è PME. Per ciò chì tocca à e nostre cumpetenze, avemu a pussibilità di mette in opera un domu di prutezzione di i picculi cummerci cù l'ADEC. Ci puderate dà un almanaccu precisu di a messa in ballu di quelle misure da sustene li è da mantene li ? Comu vidite l'intermudalità di i trasporti pubblici, in leia cù a CAPA ? Qualessi sò i vostri prughjetti da accuncià l'intrata di u portu di cummerciu d'Aiacciu cù u fundariu di a CDC ? Sti sughjetti sò di a nostra respunsabilità, sò urgenti è necessari da migliurà l'attrattività è l'accessibilità di a cità, in lea cù i CFC è a municipalità d'Aiacciu chì gira trà oziu è lascia corre.

À ringrazià vi.

(Applaudissements dans le public)

Le Président TALAMONI

C'est Jean-Christophe ANGELINI qui va répondre à cette question. Vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Vi ringraziu ò Sgiò Presidente. Vi ringraziu cara cunsigliera.

Vene a vostra dumanda in seguita di una discuzione larga ind'è u quadru di u Cunsigliu esecutivu è dunque serà a mo risposta, una risposta à tempu individuale è à tittulu di l'ADEC, ma pè u più culletiva, à nome di u Cunsigliu esecutivu è più ciò chì tocca à l'inseme di e quistione chè v'avete vulsutu piglià in contu è chì sò numarose è impurtantissime.

Ùn seraghju mica tropu longu, semplicemente per ramintà uni pocchi fati precisi.

U primu, hè da mintuvà dà Jean-Charles NAOURI di Casino in à vostra dumanda, guardà sta mane, l'infurmazione economiche è frà quesse quì, c'hè u fattu chì a cuntinuatione di a deta « maison mère » di Casino hè stata suspesa sorti more dopu à a so calata. Dunque, si vede bè ch'ellu c'hè veradimente una crisa forte di u mudelu. Quandu omu sorte in carrughju è ch'ellu discuta incù e so ghjente, s'accorge à tempu chì u regrettu pè ùn dì di più di i Corsi di manera assai, assai generale è di vede ch'ellu c'hè una Corsica chì c'entre à u mumentu chì l'Europa per ùn dì u mondu sanu n'hè sortenu.

On a peut-être en 10 ou 15 années d'urbanisme commercial effréné, accéléré une dérive dont la plupart des grands pays, des grandes démocraties et des grandes économies d'Europe et du monde avaient décidé de sortir.

Donc, c'est un fait de société qui nous préoccupe, qui est d'abord, c'est sûr, un fait économique et social, mais qui est aussi pour le dire rapidement, un fait sociétal.

Très vite, beaucoup des points que vous soulevez interpellent et interrogent aussi la ville et la CAPA dans leurs compétences respectives.

Je m'en voudrais, au moment où je vous répons, d'être rappelé à l'ordre, comme le Président de l'Assemblée, respectu parlandu, comme dirait Saveriu LUCIANI, l'a été récemment, quant au respect des compétences des uns et des autres concernant le conflit Muvistrada dont des acteurs sont ici présents, acteurs que nous saluons et pour lesquels bien sûr, nous souhaitons rapidement une sortie de crise non pas par le mépris, mais par le dialogue.

Dire aussi que nous saluons les commerçants présents avec lesquels, comme vous le savez, nous avons entrepris de travailler de concert, il y a quelque temps déjà.

Sur ce plan-là, l'ADEC, vous l'avez dit Mme la conseillère, a entrepris trois séries d'actions.

La première, la création d'un fonds de trésorerie via la CADEC qui permet aux commerçants, moins de 11 salariés, plus de 3 années d'existence, de bénéficier de prêts à taux 0 jusqu'à 40 000 €.

Cette première tranche a été liquidée, pour le dire rapidement, en des temps record. Nous sommes conscients qu'elle ne suffit pas à résoudre,

loin s'en faut, l'intégralité de l'équation à laquelle vous êtes soumis, mais elle intervient dans un cadre stratégique.

Deuxièmement, la mesure PROSSIMA sur laquelle nous avons été rendus attentifs au fait qu'elle ne répondait pas assez rapidement non plus aux sollicitations très nombreuses.

Néanmoins, nous avons, au cours de trois comités, individualisé d'abord la somme de 120 000 € ; en second lieu, celle d'à peu près 500 000 € ; un troisième comité qui va être validé très prochainement, a, lui, validé la somme globale de 1 à 1,2 million à peu près.

Sur les 5 millions disponibles et votés par cette Assemblée il y a quelque temps déjà dans le cadre du fameux plan « plan PINVILLE » et des 20 millions du PEI, nous avons 2 millions de mobilisés.

Troisièmement, et là je voudrais vous rendre très attentifs, nous avons un conventionnement prochain avec la CAPA dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe qui va permettre, et c'est le point, je le crois, au-delà des considérations financières, le plus saillant, de mettre en synergie les compétences économiques de la ville, de la CAPA, de l'ADEC et bien sûr, de solliciter également le monde consulaire.

Nous avons eu, Mme la conseillère et chers vous tous, une réunion ici même il y a de longs mois déjà sous la double autorité du Président du Conseil exécutif et bien sûr de l'ADEC, l'idée étant à l'époque de coordonner nos efforts pour aboutir à des résultats dont j'entends, compte tenu de la gravité de la crise, qu'ils doivent être plus rapides et plus efficaces.

Je passe rapidement sur le fait que nous avons pour notre part, Collectivité de Corse et ADEC, soutenu un certain nombre de projets structurants de nature à enrayer, peut-être trop marginalement, mais quand même, c'est une dynamique négative. La première, c'est le soutien financier à la halle du marché ; le second, c'est le soutien technique et financier à la création d'une pépinière d'entreprises ; le troisième, c'est le soutien financier au travers de mesures d'aides classiques et d'appels à projets très nombreux, à des dizaines de commerçants du centre-ville ajaccien.

Je le sais. Quand nous mettons tous ces efforts bout à bout, ils ne suffisent pas, sans langue de bois, à enrayer la crise qui a été créée par la création de quartiers aux périphéries ou à la périphérie de la ville avec en

plus, vous y avez fait référence, Mme la conseillère, le développement de l'e-commerce, qui aujourd'hui, parallèlement à la question des grandes surfaces et des franchises vient aussi télescoper l'activité marchande et l'activité de centre-ville dans ce qu'elle a de plus essentiel et de plus fondamental.

C'est la raison pour laquelle nous voulons très concrètement vous faire, Mme la conseillère, *cari tutti*, deux propositions rapides.

La première, puisque le temps est à la coordination et à la concertation, d'organiser ici même, en accord et en sa présence, avec le Président du Conseil exécutif, mais également l'ADEC, la chambre de commerce, la ville, la CAPA, dans un délai d'un mois et en toute hypothèse, avant la plus prochaine session de l'Assemblée de Corse, une réunion stratégique. Le but est maintenant de voir comment tous ces efforts, ceux que nous consentons et ceux que la ville ou la CAPA dans leurs limites et dans leur réalité consentent aussi, de voir comment l'on peut coordonner tout ceci dans une action qui soit une action urgente.

C'est ce que nous retenons de votre interrogation, c'est ce que nous retenons de vos interpellations et ce que nous retenons bien sûr de votre question orale.

Très rapidement, sur ces points-là, nous allons solliciter cette réunion dans laquelle tout sera débattu sans le dire trop vulgairement, où tout sera abordé dans un souci extrême de coordination.

Je le rappelle, des efforts dans le cadre des compétences qui sont les nôtres, qui ne relèvent pas du stationnement, qui ne relèvent pas ou en tous les cas, pas en totalité, de la desserte, qui ne relèvent pas des parkings, etc. Tout ceci a déjà été engagé dans le strict respect de nos prérogatives.

Deuxième proposition, y compris à l'aune des compétences et prérogatives de la conseillère exécutive en charge des infrastructures et transports, nous organiserons très rapidement d'abord une réponse circonstanciée aux questions relatives à l'intermodalité, à l'articulation, M. le Président des CFC, avec les chemins de fer et à tous ces sujets-là. Et nous vous proposerons une seconde réunion qui, elle, aura trait, non pas simplement à l'aide à l'activité économique, mais à tout ce qui va concerner la desserte, l'attractivité, plus marginalement, puisqu'on n'est pas dans nos compétences strictes, le stationnement. Nous essayerons de voir ensemble

comment on peut régler aussi ou à tout le moins aborder plus efficacement ces questions-là.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce stade. Pardon d'avoir été long, mais vous l'aurez compris, c'est un sujet stratégique. Je ne le dis pas parce que je réponds à une question orale, mais parce que ça reflète une volonté politique profonde. Avemu a vulintà chjara è scumpartuta di rispondici à u più prestu.

Vi ringraziau.

Le Président TALAMONI

Toutes les questions que nous abordons ici sont importantes, M. le conseiller exécutif et vous avez doublé votre temps de parole.

Je voudrais saluer les élèves qui sont présents aujourd'hui dans les rangs du public, notamment le lycée agricole de Borgo et ceux du collège Pascal PAOLI de Corti qui nous rejoignent. Bienvenue à l'Assemblée de Corse.

La question suivante va être posée par Julien PAOLINI. Vous avez la parole.

***Question n° 2019/E1/053 : Stratégie de protection de la biodiversité, posée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica »**

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'office de l'environnement, chers collègues,

Le 6 mai dernier, la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité, acronyme ([IPBES](#)) a publié un rapport inédit sur l'effondrement de la biodiversité à l'échelle planétaire. Cette étude cible notamment le changement d'usage des terres et de la mer comme la principale cause de disparition des espèces.

La Corse, bien entendu, refuge pour de la biodiversité méditerranéenne, est loin d'être épargnée par ces phénomènes. Deux exemples illustrent cette problématique.

Premièrement, au niveau de l'artificialisation des sols. Selon les chiffres du ministère, 6 500 permis de construire ont été octroyés cette année, soit une augmentation de 26 % entre mars 2018 et mars 2019, alors que ce taux est de - 10 % pour toute la France.

Deuxième exemple, au niveau de la surfréquentation des sites touristiques, elle n'a cessé d'augmenter au fil des années puisqu'on est passé par exemple dans les Lavezzi, de 120 000 personnes par an dans les années 90 à plus de 250 000 personnes aujourd'hui. En Corse plus qu'ailleurs, et aujourd'hui plus qu'hier, les politiques publiques doivent intégrer la protection de la biodiversité. C'est d'ailleurs l'une des principales recommandations du rapport de la plateforme intergouvernementale.

M. le Président, vous avez souligné dans le rapport sur le développement durable adopté en mars dernier par notre Assemblée, votre volonté de définir une véritable stratégie territoriale sur ces sujets. Parmi les actions phare, j'en rappellerai deux : la lutte contre la pollution en Méditerranée menée par le Président du Conseil exécutif en sa qualité de Président de la commission des îles d'Europe ou encore la lutte contre les espèces exotiques envahissantes menée par l'office de l'environnement dans le cadre de programmes européens. Ces deux menaces, pollution et espèces exotiques envahissantes, ont été identifiées dans le rapport de l'IPBES comme des facteurs d'extinction des espèces.

Dans ses préconisations politiques, ce rapport propose d'adopter des approches intersectorielles englobant l'énergie, l'agriculture, le transport et prenant systématiquement en compte la biodiversité.

Ceci constitue un véritable changement de modèle, un changement transformateur, je cite dans le rapport, qui s'est exprimé dans notre Assemblée par des motions adoptées récemment, l'objectif 0 glyphosate dans l'agriculture, la biosécurité pour limiter l'introduction d'organismes nuisibles ou encore le dispositif de partage des avantages.

CHURCHILL disait : « mieux vaut prendre le changement par la main, avant qu'il nous prenne à la gorge ».

Lors du rassemblement de soutien au personnel de la réserve de Scandola le 12 mai dernier à Galeria, notre majorité a rappelé que le développement touristique et économique de l'île doit se concilier avec la protection de l'environnement.

Le maintien du capital environnemental du territoire est une priorité, je le rappelle, inscrite dans les objectifs du PADDUC.

M. le Président, dans un contexte de plus en plus conflictuel, pouvez-vous nous indiquer quelles actions stratégiques seront menées pour une gestion à la fois concertée et surtout apaisée de l'occupation des espaces naturels intégrant la préservation de notre biodiversité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole à François SARGENTINI.

M. François SARGENTINI

Président, merci.

M. le conseiller,

Vous avez aujourd'hui fait état du rapport accablant de l'IPBES relatif à l'effondrement de la biodiversité et à l'extinction massive des espèces. Cette érosion accélérée de la biodiversité n'est pas naturelle, elle est intimement liée aux activités humaines avec pour corollaire, l'artificialisation des sols, la fragmentation des habitats, fréquentation non maîtrisée.

C'est pourquoi, notre capacité à anticiper, à réagir et à nous mobiliser est essentielle pour assurer notre bien-être d'aujourd'hui et pour garantir le bien-être des générations futures. Si, comme vous le rappelez, la Corse est loin d'être épargnée par ces phénomènes, nous avons d'ores et déjà mobilisé nos ressources afin de vous proposer une véritable stratégie de développement durable basée sur une nécessaire conciliation entre les exigences du développement économique de notre île et celles de la protection de la biodiversité.

Il s'agit de privilégier une approche globale de notre environnement. Nous devons concilier nos capacités à progresser dans la connaissance, c'est-à-dire à la fois en termes d'inventaires patrimoniaux, culturels, et socio-économiques, mais aussi promouvoir et développer une gestion intégrée et durable, tout en tenant compte de la gestion administrative et financière des projets.

Dans ce cadre, plusieurs enjeux fondamentaux guident notre réflexion :

- la préservation de la biodiversité,
- la nécessaire mise en cohérence de la gestion des espaces naturels,
- la gestion de la fréquentation ou comment lier le développement économique et la protection environnementale,
- la préservation du cadre de vie et des ressources,
- le défi climatique.

Afin de répondre au mieux à ces différents enjeux nos actions stratégiques sont les suivantes :

1. assurer la conservation de la biodiversité terrestre et marine,
2. développer l'expertise environnementale en appui aux politiques publiques,
3. créer, gérer et restaurer des espaces protégés,
4. gérer les flux de fréquentation sur les sites exceptionnels,
5. soutenir les politiques de prévention des pollutions et des risques,
6. sensibiliser et mobiliser le grand public.

Plus directement, plusieurs chantiers peuvent être cités à titre d'exemple sans prétention à l'exhaustivité :

- l'élaboration de la stratégie territoriale pour la biodiversité,
- l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique, (SRCE)
- la création de l'observatoire du trait de côte,
- la mise en œuvre d'une démarche de gestion des flux de fréquentation de la montagne corse,
- la gestion coordonnée de réserves naturelles de Corse et du réseau des aires marines protégées,
- la gestion du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous sommes face à un « changement transformateur » qui prend en considération les facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris en termes de paradigmes, d'objectifs et de valeurs. La tâche est immense mais il n'est pas trop tard pour agir et nous avons déjà commencé à le faire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif.

La question suivante va être posée par Marie SIMEONI. Vous avez la parole.

***Question n° 2019/O1/033 : Pollution plastique en Méditerranée, posée par Mme Marie SIMEONI, au nom du groupe « Corsica Libera »**

Mme Marie SIMEONI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'office de l'environnement, chers collègues,

Cette question a été déposée depuis plusieurs semaines, comme vous le savez, mais l'actualité de ces derniers jours la rend encore plus prégnante quand on parle de cette île de plastique au large de la Corse.

La Méditerranée occupe la 6^{ème} position dans le classement des zones d'accumulations de déchets marins avec 1,5 millions de fragments par Km².

L'apparition récente d'île de déchets entre le Cap Corse et la Toscane annonce qu'il pourrait y avoir, en 2050, plus de plastique que de poissons.

La pollution plastique est considérée comme une « pandémie mondiale », provoquant des ravages irréversibles : en 2016, la production planétaire était évaluée à 396 millions de tonnes.

Cette concentration de déchets est 4 fois supérieure à celle du continent de plastique présent dans l'océan pacifique, et produit dans les eaux des dégâts incommensurables qui dégradent jour après jour notre environnement.

Ces résidus, qui s'accumulent dans les profondeurs, représentent l'équivalent de 66 000 bennes à ordures déversées chaque année et ont également pour destination les littoraux.

De plus, cela a de graves conséquences sur les espèces marines : 134 sont victimes d'ingestions de bouteilles, sacs, flacons, pailles, à cause des 500 000 tonnes qui échouent tous les ans.

Les raisons de cette situation catastrophique sont diverses : mer quasiment fermée, absence de stations d'épuration, non-recyclage.

A l'approche de la saison estivale, il faut compter une augmentation de 40 % de déchets.

Ma collègue Laura-Maria POLI avait interrogé l'exécutif en janvier 2017, sur la gravité de la pollution des espaces marins due aux micros plastiques. Dernièrement, M. Julien PAOLINI avait également posé une question orale sur ce sujet.

Laura-Maria POLI avait par ailleurs souligné la complexité, l'invisibilité et surtout, la dangerosité de ce phénomène.

La Présidente de l'office de l'environnement de l'époque avait indiqué en réponse le renforcement des actions de prévention ainsi que le lancement d'une réflexion sur la récupération des macro-déchets avant la fragmentation.

M. le Président de l'office de l'environnement, pouvez-vous nous indiquer si la Collectivité a pu initier des initiatives en ce domaine, en son nom propre ou en partenariat avec d'autres organismes ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La réponse par François SARGENTINI.
Vous avez la parole.

M. François SARGENTINI

Président, merci.

Mme la Conseillère,

Comme vous le savez, la Méditerranée est l'une des régions du monde les plus touchées par les déchets marins. Les matériaux polymères artificiels sont les types de déchets marins les plus courants, représentant environ 80 % de la litière trouvée. On estime que 115 000 à 1 050 000 particules/km² flottent dans la mer Méditerranée.

Le problème des déchets marins en Méditerranée est exacerbé par le fait que c'est une mer quasiment fermée, avec des zones côtières très développées et très peuplées, des eaux offshores très fréquentées (avec 30 % du trafic maritime mondial).

Malgré les incertitudes et les lacunes dans les connaissances sur les déchets marins, les données actuelles sont plus que suffisantes pour exiger la mise en œuvre de mesures globales de prévention et d'atténuation.

Pour ce qui nous concerne directement, l'uffiziu di l'ambiente di a Corsica est partenaire depuis 2017 du projet « MED MPA Plasticbusters » qui rassemble une grande partie des scientifiques méditerranéens travaillant sur la question des déchets marins.

Ce programme permet d'initier les études sur la localisation des principales zones sous-marines d'accumulation de plastiques dans les fonds de la « Riserva Naturali di i Bucchi di Bunifaziu » et dans les zones Natura 2000 adjacentes afin d'affiner les cartes d'accumulations de macro-déchets sur le littoral (quantification des volumes plus précis, établissement de fiches de chantier pour les nettoyages).

En 2019 et 2020, les principales actions auxquelles va participer notre uffiziu vont se concentrer sur :

- la définition de méthodologies harmonisées au niveau territorial et de l'Etat pour le suivi des déchets en Méditerranée ;
- l'identification des « points chauds » dans les Aires Marines Protégées (AMP) ;
- l'évaluation de l'impact des déchets marins sur la biodiversité dans les AMP ;
- la mise en œuvre de mesures de prévention et d'atténuation ;
- la mise en place d'un plan de gouvernance conjoint pour la gestion des déchets marins dans les aires marines protégées pélagiques et côtières de la Méditerranée.

De plus, l'Uffiziu di l'ambiente di a Corsica participe au programme « INTERREG Marittimo ISOS– Isole Sostenibili » qui a pour objectif d'encourager des démarches territoriales intégrées pour la préservation des ressources et la mise en valeur conjointe des patrimoines naturels et culturels des petites îles. Si les très petites îles partagent des défis communs au niveau international, elles partagent aussi des solutions. Ce sont de formidables laboratoires d'innovations techniques et sociales qui méritent d'être capitalisées, valorisées et partagées.

L'Uffiziu di l'ambiente di a Corsica a d'ailleurs organisé en 2018 à Bunifaziu, l'atelier « gestion des déchets dans les petites îles ».

Ces problématiques nous ramènent au début de ma réponse à savoir, la gestion des déchets marins commence en amont sur la terre.

Il nous faudra connaître la répartition des déchets dans les mers et leurs impacts sur l'environnement marin, sur les petites îles et notamment dans les espaces protégés les plus sensibles pour sauvegarder notre biodiversité.

Il nous faudra être prêt à une lutte très longue pour dépolluer cet environnement car au-delà de la question de la conservation de la nature, celle de la santé humaine est également en jeu.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif.

La question suivante est posée par Stéphanie GRIMALDI. Vous avez la parole.

***Question n° 2019/E1/045 : Autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime, posée par Mme Stéphanie GRIMALDI, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica »**

Mme Stéphanie GRIMALDI

Merci, M. le Président.

Chers collègues,

Vendredi dernier, le 17 mai, le Président de l'exécutif a rencontré Mme la Préfète de Corse pour connaître sa position quant aux 70 AOT qui ont été refusées. Cette question orale a bien évidemment été déposée lundi, donc avant la double page sur le Corse-Matin que j'ai pu lire hier où j'ai pu comprendre qu'elle avait été un peu la teneur de ce rendez-vous. Donc, je m'en excuse par avance puisque la première question, en tout cas, vous y avez un peu répondu dans le journal d'hier. Je voulais donc savoir si vous pouviez nous indiquer exactement ce qu'il en était ressorti de cette rencontre et la position précise de Mme la Préfète ?

Faisant suite à la mobilisation des professionnels du tourisme, la Collectivité de Corse ne pourrait-elle pas insister encore auprès de la Préfète pour obtenir un sursis à statuer sur ces 70 AOT, une solution un peu transitoire, dans l'attente de la modification du PADDUC ?

Une charte de bonnes pratiques a été établie par les socio-professionnels du littoral. On pourrait peut-être à l'occasion de cette modification, l'intégrer dans le PADDUC, peut-être la durcir même encore plus, cette charte de bonne pratique, en durcir les termes ?

Les socio-professionnels aujourd'hui, et on peut le comprendre, c'est légitime, ne saisissent pas pourquoi à situation géographique et juridique égale, il y a eu des différences de traitement qui ont été faites de la part de l'État.

C'est moi qui le dis également, comme vous, et vous comprendrez pourquoi par rapport à mon intervention de cet après-midi sur le rapport de

notre collègue Jean BIANCUCCI.

À l'aube de la saison touristique, ce sont des pertes de clients qui ont déjà été enregistrées par une partie des socioprofessionnels, clients qui leur ont clairement exprimé leur souhait de ne plus venir puisqu'ils ne peuvent plus leur apporter les même prestations. Apparemment, ces défections sont nombreuses.

Je souhaiterais donc connaître votre position en sachant qu'aujourd'hui, vous l'avez un peu évoqué tout à l'heure, on essaie d'opposer à mon sens, l'adversaire du tourisme à ceux qui en vivent sur cette terre et que je pense que nous devons à tout prix éviter d'opposer les Corses sur ce domaine comme sur tant d'autres. Merci.

Le Président TALAMONI

La réponse va être donnée par Jean BIANCUCCI comme il se doit.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de suivre votre cheminement. Il y a une série d'interrogations et je vais essayer d'y répondre.

Tout d'abord, sur la réunion de Corti, toutes les parties étaient présentes, les élus étaient représentés par l'exécutif, une large représentation d'ailleurs, la Préfète et les sous-préfets, les professionnels et organismes consulaires. Tout le monde était là. Toutes les conditions étaient réunies pour avoir une discussion franche et ouverte. Cela n'a pas été possible de par l'attitude et l'entêtement de l'Etat à travers la Préfète.

La position de l'exécutif était très claire, il y avait d'ailleurs avec nous, le Président de l'Assemblée, et formalisée à travers 10 points. Bien entendu, je ne vais pas vous relire les 10 points, on va certainement vous les communiquer dans la journée.

Mais j'insisterai sur une chose, c'est que d'abord en préalable, il ne s'agissait pas pour nous de détricoter le PADDUC. Je pense que c'était à la fois une question de bon sens et de principe.

Ensuite, on a rappelé la motion qui a été votée le 22 février 2019 dans cet hémicycle et qui porte sur l'attachement au PADDUC et qui demande

à Mme la Préfète de communiquer sans délais à la Collectivité de Corse et aux professionnels concernés les critères sur lesquels elle envisage de délivrer les AOT pour 2019, les choses étant clairement posées.

Le troisième alinéa de ce point qui a été développé, c'est la position de la Collectivité de Corse qui, ayant édicté les prescriptions en matière de PADDUC, demande à ce qu'il y ait une prise en considération de ces prescriptions avant la délivrance des AOT.

Il y a eu un refus ferme, il faut le dire, de Mme la Préfète aux demandes contenues dans cette motion, la Préfète ayant rappelé que la délivrance des AOT étant une compétence exclusive de l'Etat.

On n'a pas abordé la gestion erratique de l'Etat depuis 4 ou 5 décennies, il faut remonter longtemps en arrière.

J'insisterai sur le point 9 qui situe la période transitoire afin de marquer une amélioration nette pour toutes les AOT délivrées en prenant en compte la situation antérieure. En effet, toute période transitoire mise par essence a marqué une progression entre le point de départ et la situation que l'on a à examiner.

Dans ces conditions, toutes les AOT accordées devaient intégrer une amélioration par rapport au principe de préservation du caractère public des plages, cela va de soi. Je pense que ça a été pris en compte par tous les professionnels, un certain nombre d'engagements du même type. Ces engagements étaient une progression vers l'amélioration des principes de publicité de l'espace public et sa préservation.

Je voudrais quand même vous parler d'incompréhensions. J'espère que je vous aurai éclairée sur la position de l'exécutif et des membres de cette Assemblée représentée par le Président de l'Assemblée. Il y avait une réelle volonté de discuter. Mais comme souvent avec Mme la Préfète, c'est extrêmement difficile parce qu'il y a des positions qui sont arrêtées, anguleuses et qui ne laissent que très peu de marge de dialogue. Il s'est agi véritablement d'intransigeance, en tout cas, ça a été l'aveu de tous ceux qui participaient, y compris des socioprofessionnels.

Et puis, on nous dit et c'est quand même assez choquant, que les AOT, celles qui ont été délivrées, sont en dérogation avec le PADDUC. Effectivement, si elles sont en dérogation avec le PADDUC, pourquoi celles-

ci et pourquoi pas les autres puisqu'il s'agit de dérogation unilatérale de la Préfète.

Pour nous, cela nous rappelle des situations où on a vécu à la fois des situations difficiles et très particulières. C'est vrai, il faut le reconnaître, la question des paillotes s'y prête parce qu'on se rappelle certaines situations, notamment l'action du Préfet BONNET.

Pour le sursis à statuer, la décision de bon sens aurait été de se concerter préalablement, mais s'agit-il vraiment de sursis à statuer dans le cadre de la délivrance des AOT ? Il s'agit d'autoriser ou non l'occupation temporaire du domaine public. Ce que vous suggérez, c'est de continuer à délivrer des ATO durant une période transitoire déterminée par une modification du PADDUC, relativement à la charte qui est un élément extrêmement important et un élément de progrès.

Nous avons évoqué, il faut vous le dire, l'idée de cette charte il y a un an lorsqu'on a rencontré les professionnels à Corti. C'est une idée qui a finalement bien fait son chemin.

Les premiers éléments de la charte élaborés par les socioprofessionnels de l'extrême-sud sont très intéressants. C'est un élément de régulation nécessaire afin de permettre une gestion correcte et respectueuse de nos sites tout en garantissant le libre accès aux plages. Ce travail doit être poursuivi et enrichi afin qu'elle soit étendue à tous les professionnels du littoral. Il faut que cette charte aboutisse à un règlement général qui précise exactement les conditions d'exploitation du respect du domaine public.

Quant à la question de l'évolution du PADDUC, il s'agit tout d'abord de savoir s'il s'agit d'effectuer une simple modification ou si cela relève de la révision. Je vous laisse réfléchir en miroir au texte de loi.

La situation actuelle n'est bonne pour personne. Elle est bien sûr le produit du lascia corre de l'Etat depuis longtemps. Cet état porte une lourde responsabilité dans la situation. J'espère que les responsables de l'Etat en sont conscients.

Le Président TALAMONI

A l'attention des membres du Conseil exécutif et également des collègues de l'Assemblée, mais tout spécialement des membres du Conseil

exécutif, les temps de parole, si on ne les respecte pas, ce n'est pas la peine qu'on discute d'une règle commune. S'il y a un point qui vous paraît important, on le met à l'ordre du jour et il y a un point d'information de l'exécutif, s'il y a un point qui vous paraît nécessiter le double du temps de parole comme cela a été encore le cas, là. Je pense qu'il faut quand même dissocier le cadre des questions orales qui doivent se faire dans le temps de parole fixé par la commission permanente, c'est-à-dire 2,5 minutes pour la question, 3,5 minutes pour la réponse. Ou alors, s'il y a des sujets vraiment importants, on les met à l'ordre du jour. C'est un sujet pas plus important que les autres, mais qui nécessite un certain nombre d'explications techniques, on fait un point d'information de l'exécutif.

Donc, je demande au Président du Conseil exécutif et à l'ensemble des conseillers exécutifs de prendre en compte cette remarque qui n'est que l'exigence du respect du règlement que nous nous donnons nous-mêmes, sinon il n'y a plus de règles. A ce moment-là, on fait un forum, pourquoi pas ? Jusqu'à maintenant, ce n'est pas ce que nous avons prévu.

La question suivante qui évidemment, ne sera pas télévisé parce que ça fait longtemps que...Donc, la question suivante va être posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Vous avez la parole.

***Question n° 2019/E1/049 : Devoir de mémoire, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane »**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif,

Nous étions rassemblés dimanche à Asco pour une commémoration relative au camp d'internement qui existait dans ce village en 1943.

Ce type d'évènement replonge forcément les esprits dans les heures les plus sombres de l'Histoire de la Corse. Notre terre, « île de justes », a brillé quand l'Europe sombrait dans les ténèbres de la seconde guerre mondiale, dans l'horreur du racisme et l'antisémitisme.

Les Corses fidèles à leurs traditions d'hospitalité mais aussi les autorités avec notamment le préfet Paul-Louis BALLEY ont tout fait pour sortir des griffes nazis les innocents. Un seul sera déporté.

Chacun de nous est l'héritier de cette histoire. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous targuer de ce qu'ont fait nos aïeux. En revanche, le devoir de mémoire nous impose de nous souvenir et de nous rappeler.

Nous rappeler que l'histoire peut basculer très vite, nous rappeler que si des hommes et des femmes étaient des résistants, d'autres ont commis de terribles atrocités.

L'histoire et ce type de commémoration nous ramènent simplement à l'actualité. Celle d'une fragmentation de la société insulaire, une individualisation menant au repli identitaire, un risque de plonger à nouveau dans ces jours sombres.

Loin de moi l'idée de faire de ces épisodes un totem permettant de nous sentir totalement immunisés, nous ne sommes que des êtres humains et le passé ne prémunit pas de l'avenir.

Pour autant, ces épisodes nous rappellent qu'ils s'inscrivent dans une vieille tradition insulaire que l'on peut faire remonter à Pascal Paoli. Il avait notamment accueilli des juifs en Corse en leur octroyant un statut d'égalité quand ailleurs sévissaient encore des pogroms. L'Europe sortait à peine des guerres de religions entre chrétiens, c'est dire la modernité de Paoli. Pascal Paoli agissait en homme convaincu des Lumières, accordant aux Juifs comme aux Corses l'égalité des droits au motif qu'ils étaient des hommes.

« La liberté en corse ne confesse pas et ne consulte pas l'inquisition ».

La France dut attendre qu'un autre Corse, Napoléon Bonaparte, accède au pouvoir pour enfin donner un statut aux juifs.

Il fit paraître après avoir consulté des représentants de la communauté hébraïque un «règlement organique du culte mosaïque» sur le modèle du protestantisme, paru le 17 mars 1808.

Je conclurai par ces propos de Simone VEIL :

« Je n'aime pas l'expression « devoir de mémoire ». En ce domaine, la notion d'obligation n'a pas sa place. Autre chose est le devoir d'enseigner, de transmettre. Là, oui, il y a un devoir »

M. le Président du Conseil exécutif, notre île a connu quelques temps de lumière. Elle fut d'ailleurs distinguée en 2017 par la remise de la Menorah d'or pour son action en faveur des Juifs. Mais notre île doit également se rappeler combien il est facile de basculer.

L'histoire appartient à tous les Corses, le rôle des politiques n'est pas de la réécrire, mais d'essayer d'en tirer le substrat pour éviter que de terribles erreurs soient à nouveau commises.

A l'heure où la société corse se fragmente et où nous assistons à une recrudescence de l'antisémitisme, il est de notre devoir d'être unanimes sur ce sujet.

Aussi je souhaiterais savoir si l'Assemblée de Corse peut consacrer un financement afin d'établir un travail historique et sacraliser les lieux destinés à mettre en lumière cette histoire entremêlée de nos deux peuples.

Ce travail permettrait de donner aux jeunes générations une illustration de ce que nous sommes et de ne pas oublier d'où ils viennent et donc qui ils sont.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Effectivement, si l'histoire appartient aux historiens, la politique de mémoire appartient aux politiques. Dans cet esprit, je crois que votre intervention, et votre question orale est tout à fait bienvenue en ce qui me concerne. C'est le Président du Conseil exécutif qui va répondre, je suppose.

Le Président SIMEONI

Oui.

Bien sûr, nous souscrivons totalement aux termes de votre question, cela ne vous étonnera pas. Je réponds, mais d'autres conseillères et conseillers

exécutifs auraient pu répondre, je pense notamment à Josepha, à Lauda pour la jeunesse parce que le devoir de mémoire, c'est la transmission aux générations à venir.

Simplement vous dire qu'effectivement, comme d'autres certainement mais en tout cas, avec beaucoup de conviction, depuis notre accès aux responsabilités, nous avons essayé de nous mobiliser collectivement pour que toutes les parties de notre histoire et notamment les plus douloureuses ou les plus glorieuses, soient évoquées, connues et transmises.

Je ne reviens pas sur le travail qui a été fait, mais par exemple, sur la première guerre mondiale, notamment à l'occasion du centenaire de l'armistice, le Président de l'Assemblée de Corse a organisé un colloque. Je vous rappelle que nous avons dressé un inventaire avec des documents d'archives classés sur la liste « mémoire du monde de l'UNESCO » avec, peut-être que toutes et tous n'ont pas entendu, des voix et des chats de prisonniers corses dans les camps prussiens qui sont véritablement bouleversants. Donc, un travail importé est mené également avec le rectorat vis-à-vis des scolaires.

Vous rappelez également ce qu'a été l'attitude collectivement des Corses, du peuple corse, pendant la seconde guerre mondiale. C'est pour nous toutes et nous tous à travers la résistance d'un côté que l'accueil et l'hospitalité vis-à-vis des juifs, c'est pour nous un motif d'orgueil légitime, de fierté et en même temps, je pense une leçon et une expérience à reprendre à notre compte, autant que possible, dans le tumulte du monde d'aujourd'hui.

Je voudrais rappeler brièvement un épisode sans doute méconnu qui fait écho aussi avec des débats que nous avons pu avoir, y compris concernant l'accueil des migrants ou des réfugiés, certains venus de contrées qui ont la guerre. Je rappelle qu'entre 1915 et 1917, ce sont 1 444 juifs de Syrie, de Tibériade, d'Algérie et du Maroc qui sont arrivés notamment à Bastia, vêtus à l'orientale, avec toute leur culture séfarade, qui ont été accueillis, qui ont été intégrés et qui sont devenus des Corses tout en conservant leur identité.

Je n'étais pas présent dimanche dernier, je le regrette, je m'en suis excusé personnellement auprès du maire et de l'organisateur de la journée. En tout cas, on y était, certains physiquement et d'autre par la pensée.

Je termine en disant que nous réfléchissons également à un musée ou à une organisation muséale qui soit celle de la contribution de la Corse et

de son peuple à l'esprit des libertés. Il y a le XVIIIème siècle bien sûr et la période paoline et puis, il y a tous les éléments que je viens de citer notamment la résistance. On travaille avec les associations qui sont très impliquées.

Donc, oui, non seulement il y a des financements, mais on va les augmenter et le Conseil exécutif travaillera avec l'ensemble de cette Assemblée pour avoir une politique de mémoire et d'histoire qui soit à la hauteur à la fois du lègue qui nous est transmis et des enjeux d'aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question suivante va être posée par Pierre GHIONGA. Vous avez la parole, cher collègue. Nous allons suivre avec beaucoup d'intérêt ce que vous allez nous dire !

***Question n° 2019/E1/046 : Organisation bicamérale de la Collectivité de Corse, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica »**

M. Pierre GHIONGA

Messieurs les Présidents, chers collègues, même si je ne suis pas superstitieux parce que ça porte malheur, j'espère que le numéro 13 portera chance à ma proposition !

Après seize mois d'existence de la Collectivité unique, compte tenu des demandes de compétences nouvelles portées par votre majorité et d'autres – dont je suis –, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé, compte tenu du sentiment largement répandu dans la population, d'une distanciation accrue du pouvoir politique territorial, avec l'apparition d'un néo-centralisme ajaccien, compte tenu de l'inefficacité (pour ne pas dire plus) de la chambre des territoires actuelle. Il me semble opportun, de rouvrir le débat sur une organisation bicamérale de la Collectivité de Corse.

J'ai toujours défendu cette idée, en particulier avec François ORLANDI, depuis que l'on parle de collectivité unique, avec une franche opposition, voire les sarcasmes, et vous avez illustré peut-être par votre attitude au début, M. le Président, d'une majorité de l'échiquier politique

corse.

Notre proposition était la suivante : je précise bien entendu qu'elle n'est qu'indicative et a pour seule ambition de lancer le débat.

La Collectivité de Corse serait constituée de trois assemblées :

1. L'Assemblée de Corse siégeant à Ajaccio, composée de 51 membres élus à la proportionnelle et avec le principe de parité.

2. L'Assemblée des Territoires siégeant à Bastia, composée de 40 membres élus par les 9 Territoires définis par la feu Collectivité territoriale en son temps, à la proportionnelle et avec le principe de parité, avec 4 élus pour chacun des 7 territoires, hors ceux d'Ajaccio et de Bastia, qui en bénéficient de 6 chacun en raison de leur importance démographique.

L'Assemblée des territoires serait chargée des politiques de proximité : social, déchets, réseau routier secondaire...

Ces deux assemblées se réuniraient en congrès pour élire le Conseil exécutif et voter les actes budgétaires. Le Conseil exécutif de 10 membres siègerait à Corte.

Enfin le Conseil économique, social, environnemental et culturel, ramené à 51 membres siègerait à Sartène.

M. le Président, jugez-vous cette proposition légitime, et si c'est le cas, un groupe de travail pourrait-il être mis en place pour l'évaluer ?

Merci.

Le Président TALAMONI

Je précise qu'il n'y avait aucune nuance d'ironie dans mon propos. Je donne la parole au Président du Conseil exécutif pour une réponse.

Le Président SIMEONI.

On se rappelle que vous aviez plaidé déjà avec conviction et talent cette organisation institutionnelle. On se rappelle aussi que François ORLANDI, vous-même et d'autres y compris quelquefois contre vos formations politiques ou les idées majoritaires dans vos courants d'idées, vous

avez plaidé pour aller vers une Collectivité de Corse unique à partir de la fusion entre la Collectivité et les départements.

Donc, on vous donne acte bien volontiers de cette constance.

Après, pour vous répondre très directement, je ne pense pas que le moment soit venu d'engager un bouleversement institutionnel profond parce que ce que vous proposez, c'est une refonte totale de notre organisation institutionnelle administrative. Il me semble que c'est prématuré.

C'est un peu singulier que moi, je vous dise ça alors que souvent, on nous a dit « vous, vous voulez des réformes institutionnelles, vous feriez mieux de travailler ».

Je pense qu'aujourd'hui, on a une organisation institutionnelle qu'il nous reste à mener à son terme, y compris en terme d'efficacité.

Il y a des propositions qui sont faites, on est sortis de 18 mois difficiles et je rends hommage au travail qui a été fait notamment par l'ensemble de l'administration et aussi à la patience et à la compréhension des élus et des citoyens par rapport à un certain nombre de difficultés qui sont inéluctables.

On a aussi des propositions d'organisation différente. Je continue à penser que la chambre des territoires est un outil qu'il faut mieux mettre en valeur, ça dépend de nous.

Nous avons évoqué la possibilité de faire siéger, si nous le souhaitons, de temps en temps, selon une fréquence à définir, notre Assemblée à Bastia dans une logique d'équité territoriale. Les travaux techniques sur ce point avaient été actés, ils ont été engagés.

Donc, j'ai envie de vous dire, réfléchissons là-dessus, ce qui n'interdit pas de continuer à échanger et à réfléchir y compris sur des modifications plus profondes. Je ne crois pas que cela sera l'objet des mois à venir, pour vous répondre très directement.

J'en profite en disant que nous aurons l'occasion d'évoquer, lors de la prochaine session, une proposition de loi qui est portée par le sénateur PANUNZI sur une réforme du mode de désignation des conseillères et conseillers territoriaux. Ça sera aussi l'occasion d'avoir une réflexion partagée

sur le sens de notre institution parce que la désignation du mode de scrutin a des conséquences politiques, mais elle traduit aussi une certaine philosophie de l'institution et de ses objectifs.

Je crois qu'on aura un débat qui est un débat important.

Le Président TALAMONI

Bien. La question suivante va être posée par Catherine RIERA. Vous avez la parole, chère collègue.

***Question n° 2019/E1/048 : Désertification médicale, posée par Mme Catherine RIERA, au nom du groupe « Andà per dumane »**

Mme Catherine RIERA

Merci, M. le Président.

Mme la conseillère exécutive en charge de la santé, chers collègues,

La désertification médicale est un fléau qui a longtemps été associée à la désertification rurale.

Si la Corse est déjà souffrante en matière d'accès aux soins de son insularité, l'ensemble de la classe politique a toujours été unanime sur le sujet. Force est de constater que nous demeurons toujours dans le désarroi trop souvent lorsque des soins requièrent des déplacements sur le continent. Que dire également de l'accessibilité aux soins dans notre île ?

Rien que pour les services d'urgence selon les données de l'ARS 75 425 habitants sont à plus de 30 mn du SAMU, cela correspond à 25 % de la population, là où la moyenne nationale est de 3 %

Cette problématique sera évoquée lors des prochaines assises territoriales de la santé auxquelles nous avons souscrit dans son principe lors de la dernière session.

Le rural est lourdement impacté par le manque de médecins souhaitant s'y installer et cela, malgré les différentes initiatives publiques ou privées leur permettant d'avoir des installations de type maison de santé.

La ville subit elle aussi ce phénomène avec notamment un taux de remplacement des médecins généraux en ville insuffisant pour combler les départs à la retraite. Par voie de conséquence, l'urbain connaît un nombre de médecins à minima constant sur les 15 dernières années pour une population vieillissante et en augmentation.

En plus de fragiliser l'accessibilité aux soins à la population, cela rend l'exercice de la profession de plus en plus difficile. Beaucoup de médecins sont désormais sujets à des burnout.

La Corse fait face à une urgence sanitaire évidente.

Il est inutile de rappeler que cette situation impacte lourdement l'hôpital public qui voit ses services d'urgence submergés par une patientèle normalement dévolue à la médecine générale.

Certes, le constat est national. Des solutions existent mais à ce jour aucun modèle sanitaire ne semble en mesure d'inverser la tendance.

L'assurance maladie va prendre désormais en charge la télémedecine, mais la solution ne saurait demeurer dans la seule technologie qui d'ailleurs, quoique de prime abord adaptée au rural, demande des personnels infirmiers constamment sur place et des équipes de maintenance, une couverture numérique totale du territoire et elle suppose enfin que tous les patients soient familiarisés avec internet, ce qui loin d'être le cas dans le rural, notamment pour nos aînés.

Le sujet est complexe et il n'y pas de solution miracle.

Toutefois, lors de la réunion publique à Bigorno le 10 mai 2019, la ministre de la santé a évoqué une possibilité pour la Corse, notamment concernant l'Extrême-Sud., il s'agirait d'envisager un partenariat entre la Corse et la Sardaigne afin de permettre à des médecins de Sardaigne de venir compléter les manques de praticiens en Corse.

Mme la Conseillère, ma question est simple, êtes-vous prête à prendre l'attache des services de l'Etat pour étudier cette possibilité, d'un partenariat entre la Corse, la Sardaigne et plus largement l'Italie, avec Mme la Ministre de la santé, enfin de présenter un retour très concret dès les prochaines assises de la santé en juillet prochain ? Je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, donc, la réponse va être donnée par Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère, chère Catherine, vous soulevez, à travers votre question, la problématique, maintes fois abordée dans cette Assemblée, de la désertification médicale dans l'île. Sur les 8 dernières années, au cours des différentes mandatures, 13 questions orales et 16 motions ont animé les débats sur les questions de santé et, en particulier l'offre de soins, c'est dire l'importance du sujet.

Je vous remercie donc de me donner l'occasion d'intervenir sur cette question, qui me tient à cœur, vous le savez, je l'ai placée au centre de ma feuille de route Santé, présentée dans ses grandes orientations en juillet dernier.

Vous répondre m'amènera à développer 3 points.

D'abord le diagnostic, partagé au sein de cette Assemblée, et dont l'antériorité témoigne de la difficulté à poser les solutions.

Je rappellerai, une nouvelle fois, et malgré toute l'attention que je porte très personnellement à ce sujet, qu'il reste en marge de nos compétences sur le champ strictement sanitaire et de l'organisation de l'offre de soins.

Malgré tout, nous restons engagés et résolus à agir, et à porter fortement les attentes des Corses. Les Assises de la santé, qui se dérouleront les 5 et 6 juillet 2019, en seront l'occasion, vous l'avez rappelé justement.

Ensuite, notre action. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse dispose de compétences élargies. Des services et directions, ont développé des grandes synergies qui permettent d'agir efficacement.

Je ne pourrai détailler ici, tant ils sont nombreux, les sujets en cours ; néanmoins, sur la question de la désertification médicale, je souhaite développer quelques mesures qui, portées par la DGA social et sanitaire

depuis 2018, incarnent notre volonté de ne pas considérer la situation que nous connaissons comme une fatalité.

Ces mesures, encore jamais mises en œuvre porteront leurs fruits à moyen long terme, dans un contexte où le progrès technique et la télémédecine constituent de véritables atouts.

Je citerai donc :

- le travail important engagé sur le 1^{er} recours destiné à favoriser la coordination, les outils de coopération, la structuration de l'offre d'exercice coordonné, dans le cadre très abouti des futures CPTS (les communautés professionnelles territoriales de santé) ;

- la dynamique engagée et installée sur la promotion des maisons de santé. 5 projets en cours devraient prochainement aboutir, Lisula, Sartè, I Prunelli di Fiumorbu, Bastia, Vicu- Savone ;

- le lancement d'un groupe de travail depuis fin 2018, avec les professionnels de santé destinés à identifier les conditions d'un nouveau périmètre des aides à l'installation ;

- le nouveau règlement des interventions en matière sanitaire en date de début 2019 et sa mise à jour à venir à l'issue des travaux du groupe précité ;

- le lancement de diagnostic territoriaux de santé destinés à co-construire sur le territoire, avec les élus, les acteurs du soin, les institutionnels et la population une nouvelle offre de soins. Le premier de ces diagnostics concerne le Centre Corse, il a été lancé cette année, en avril 2019, l'Observatoire Régional de Santé en est un partenaire ;

- le déploiement d'une stratégie de e-santé portée par l'RS à laquelle la Collectivité participe activement depuis 2018.

- Enfin, et je m'arrêterai là, le travail majeur de déclinaison de la convention cadre d'internat et post internat, signée en 2018 avec l'ARS et l'université, dont le comité de pilotage sera installé très prochainement.

Concernant votre interrogation sur la possibilité de travailler sur la piste d'un partenariat Corse - Sardaigne en matière de santé, vous n'ignorez

pas notre attachement aux liens Corse - Sardaigne, un tel partenariat pourrait bien évidemment être élargi aux questions de santé.

Je m'engage, avec l'appui de la commission santé, qui pourrait préalablement expertiser cette proposition, à porter cette question devant la Ministre et ses services.

La solution que nous construisons pour la Corse ne doit pas être monolithique, elle ne doit pas opposer les forces en présence ; elle doit travailler à conjuguer toutes les opportunités : une politique ambitieuse pour l'hôpital, la construction d'une trajectoire vers un CHU, le soutien à la médecine libérale et au premier recours, la mise en place des solutions de télémédecine, l'examen de nouvelles offres : centres de santé et hôpitaux de proximité. Les partenariats, tel que celui que vous évoquez, font partie de ses solutions.

Je souhaiterais ainsi conclure sur une note plus optimiste malgré tout. Des jeunes médecins s'installent en Corse, il y a eu dernièrement Fulelli, Furiani, bientôt Corti, grâce notamment au retour des diplômés issus de la PACES de Corti, ouverte en 2004 sous l'impulsion d'acteurs locaux et que nous nous devons de saluer pour leur implication, je pense entre autre au professeur DALL'AVA - SANTUCCI Josette. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, nous arrivons à la dernière question :

***Question orale n° 2019/E1/054 posée par M. Pierre-Jean LUCIANI au nom du groupe « La Corse dans la République » : subvention du GFCA volley-ball.**

Vous avez la parole, cher collègue.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Permettez-moi de profiter de ma prise de parole pour saluer la présence des organisations syndicales parce que, comme moi aussi, à travers mes propos je vais défendre certainement des salariés, je les salue au passage.

Mon propos, bien qu'il porte sur l'ensemble des aides aux associations et aux clubs sportifs en général et aux clubs sportifs de haut

niveau, m'amène à vous interpellier sur la politique que vous menez uniquement basée sur des positions plus idéologiques que sur la défense des intérêts économiques de notre région.

En effet, vous faites la part belle, pratiquement à chaque session, à la culture et à la langue corses, ainsi qu'à des questions purement politiques, laissant au sport des miettes de budget. Pourtant, si j'ai bonne mémoire, le conseil départemental de Corse-du-Sud que j'ai eu l'honneur et que je m'honore d'avoir présidé, vous a fait un cadeau de quelques 30 M€.

Vous avez donc, par rapport à ce coussin une exigence d'aide au GFCA volley de 300 000 €. Aide que nous accordions à ce club prestigieux de la ville d'Ajaccio, c'est le GFCA volley, et qui rayonne au-delà dans la Corse et même au niveau national et européen, et concernant ces 300 000 €. Une loi scélérate, que j'appellerai toujours la loi NOTRe, plutôt que la loi VOTRe, je l'ai dit souvent, nous a privés, en supprimant les conseils départementaux, d'aider et de continuer à aider ces clubs sportifs et bien d'autres associations et communes.

La particularité du volley-ball, vous le savez, est que ces clubs ne perçoivent pas de recettes de droit télé et donc ne peuvent compter que sur des subventions publiques ou sur des partenariats privés.

La conjoncture économique actuelle étant ce qu'elle est, cette solution de partenariat, voire de mécénat, est difficile, voire impossible à envisager.

Les clubs sportifs insulaires, ne méritent pas une discrimination, car derrière chaque club il n'y a notre jeunesse et son éducation, celle que vous défendez si bien quand il s'agit de l'Université ou de l'Assemblée des jeunes, d'ailleurs il serait intéressant de connaître leur avis, bien sûr non dicté par vous-même.

Alors, MM. les responsables des affaires de notre pauvre région, très décriés en ce moment, montrez-vous à la hauteur de vos ambitions, soyez responsables envers les dirigeants de nos clubs sportifs qui, à tous les niveaux, du plus petit au plus grand, sont les meilleurs éducateurs contribuant à l'épanouissement de notre jeunesse. Ne vous réfugiez pas derrière un soi-disant problème budgétaire car à cet instant, au-delà du problème qui vous préoccupe, c'est toute la jeunesse vivant en Corse qui nous écoute et nous observe, malgré que ça ne soit pas télévisé. Vous m'avez fait passer en

dernier, mais ce n'est pas grave, la jeunesse vivant en Corse qui nous écoute et nous observe, celle par exemple qui a l'intention de pratiquer le volley, attirée par les brillants résultats de l'équipe actuelle, et si demain elle apprenait dans la presse, elle l'a déjà appris, hélas, qu'à cause de votre refus, ce club venait à régresser ou tout simplement à disparaître de la scène sportive, eh bien, Mmes et MM. vous en seriez les premiers responsables.

Alors ma question est simple : souhaitez-vous, M. le Président et l'ensemble de votre majorité, la mort du GFCA volley ?

Le Président TALAMONI

Avant de laisser la parole au Conseil exécutif, simplement deux précisions, premièrement : personne ne l'ignore mais je préfère quand même le préciser à nouveau, les jeunes peuvent être intéressés par ce que vous dites, effectivement, et peuvent avoir un avis, pas forcément le vôtre du reste, mais personne d'entre nous ne dicte aux jeunes ce qu'ils doivent penser et décider, ils se réunissent entre eux en commissions et ils votent dans l'hémicycle après débat, toujours entre eux. Ça, c'est déjà un point important.

Par ailleurs, on ne vous a pas placé en dernier, c'est le fonctionnement mécanique sous l'égide du secrétariat général qui a fait que votre question, compte tenu des questions précédentes posées par votre groupe, votre question intervient en dernier, ce qui est une place d'honneur.

Voilà, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Étant précisé qu'elle est arrivée hors délai et que nous l'avons inscrite malgré la non-réception des délais, eu égard à l'importance de la l'actualité et l'importance de la question.

Le Président TALAMONI

Donc en fait, vous avez plutôt bénéficié d'un traitement de faveur, ce dont nous nous réjouissons tous, ça nous a donné le plaisir de vous entendre.

Voilà donc, Lauda GUIDICELLI à la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie. M. le Conseiller, je vous remercie pour cette question dont la formulation conclusive peut surprendre, je dois l'avouer.

Alors non, M. le Conseiller, je ne suis pas une « Faucheuse et je ne veux, ni ne souhaite la mort d'aucun club ».

Déposée hors délai, j'aurai pu pour reprendre un langage sportif, « *botter en touche* », mais mon attachement au débat démocratique et ma volonté d'explicitier, d'expliquer, d'éclairer l'ensemble de cette Assemblée sur la décision du Conseil exécutif, qui n'est en rien, je le rappellerai, une surprise, l'ont emporté sur un strict respect des procédures administratives en la matière.

M. le Conseiller, dans le cadre des « *Scontri di u Sport* », un groupe de travail relatif au nouveau modèle économique du sport professionnel a été réuni, le 9 avril dernier à Ajaccio, à l'initiative de la Collectivité et en présence de nombreux acteurs, dont les clubs professionnels, les services et les agences de la CdC, la CADEC, la ville d'Ajaccio...

Tous les groupes politiques présents dans cet hémicycle, ont été invités à apporter une contribution au débat.

Je crois me souvenir ne pas avoir vu de représentant de votre groupe au sein de cette réunion, ce qui est fort dommage, plutôt qu'une question orale aujourd'hui, je ne doute pas que nous ayons pu collectivement compter et apprécier vos utiles et constructives propositions.

Pour votre information, parmi les groupes représentés ce jour-là, je n'ai pas entendu de voix discordantes mais plutôt une unanimité que je qualifierai de « consensuelle » sur l'idée de mettre fin à l'attribution de subventions hors cadre pour les clubs professionnels.

Je voulais aussi vous informer que préalablement à la réunion de ce groupe de travail, chacun des trois clubs a été reçu pour un entretien « individualisé » que j'ai pris le soin de conduire et durant lequel, j'ai rappelé notre engagement à arrêter l'attribution de subvention exceptionnelle et qu'ils avaient été, également, destinataires d'un courrier du Président du Conseil exécutif, lequel indiquait, je cite, qu'il s'agissait désormais de « fixer un nouveau modèle économique global du sport professionnel. [...] et qu'Il nous

fallait inaugurer une relation nouvelle, s'inscrivant pleinement dans la vision stratégique de la Collectivité de Corse ».

Votre question me permet donc de rappeler et de préciser quelques éléments de contexte car il semble qu'il y en ait besoin si j'en crois ce que j'entends et ce que je lis.

En premier lieu, l'annonce n'est en rien brutale, ni sur le temps court, comme le calendrier que je viens de rappeler, ni sur un temps plus long, puisque depuis son arrivée aux responsabilités à la CTC puis à la CdC, la majorité n'a eu de cesse de répéter à la fois publiquement et en privé avec les représentants des différents clubs professionnels, qu'elle souhaitait mettre fin à un système d'aide exceptionnelle qui n'en était plus un car annuellement mobilisé.

Pour mémoire, à une période similaire l'an passé, les débats avaient été assez vifs sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 000 € au GFCA Volley, y compris au sein de la majorité et il avait été publiquement exprimé que 2018 serait la dernière fois.

Si je reprends l'histoire courte, sur quelques années et que j'analyse les dotations publiques de l'ex CTC au GFCA Volley, je constate que l'attribution d'une subvention exceptionnelle, c'est-à-dire hors règlement, n'est en rien liée à la disparition du CD 2A. En effet, par exemple, pour la saison 2012-2013, le GFCA percevait déjà une subvention exceptionnelle de 89 000 € de la Collectivité. Le département, faisait alors, me semble-t-il, partie du paysage institutionnel ! A partir de 2014-2015, cette même subvention s'est élevée à 200 000 €.

Par conséquent, la somme de 300 000 € pour 2018-2019 n'est donc pas la compensation de la somme accordée par le CD 2A les saisons précédentes.

L'histoire, cette histoire, nous apprend donc que le GFCA Volley a été pendant bon nombre d'années un club généreusement choyé par les collectivités, et je me réjouis que nous ayons pu le faire, avec une part de son budget alimenté par 78 % d'argent public contre une moyenne de 58 % pour l'ensemble des clubs de ligue A.

Ce modèle ne peut plus tenir dans le contexte actuel avec des contraintes budgétaires importantes. Cela devient d'autant plus une évidence,

lorsque je regarde d'un côté le budget sport et d'un autre, les résultats de certains clubs, dans d'autres disciplines sportives qui vont monter de niveau sportif la saison prochaine et qui vont eux aussi, légitimement aspirer à ce que le montant maximum prévu par le règlement des aides actuelles, leur soit attribué. J'ai bien évoqué le règlement actuel des aides et non une subvention exceptionnelle.

Au-delà du pourcentage cumulé d'argent public et de la somme numéraire que cela représente, je voulais également préciser quelques éléments contextuels, utiles et éclairants lorsqu'ils permettent une mise en perspective avec des données nationales.

Si l'on « compare » la situation du GFCA Volley avec d'autres clubs de ligue A, avec 1 550 000 de budget en 2018-2019, il s'agit du 2^{ème} budget de ligue A pour un bassin de population de seulement 84 000 habitants, avec moins de 400 licenciés sur tout le territoire et seulement 5 clubs, en incluant le GFCA Volley, soit un club d'élite qui apparaît comme « déconnecté » de la réalité du Volley Ball amateur dans l'île.

Il semble donc difficile de projeter sur cette base un modèle de développement durable. Et j'en profite d'ailleurs pour rappeler qu'actuellement se déroule les Jeux des Iles, et qu'il n'y a aucune équipe de volley corse engagée dans cette compétition.

A titre de comparaison, en Occitanie, il y a 4 clubs qui jouent en ligue A, pour 112 clubs et 9 000 licenciés sur l'ensemble de cette ligue. Si j'opère un ratio pour chaque club professionnel, cela fait un club professionnel pour 2 250 licenciés et pour 28 clubs amateurs. D'autres situations pourraient être citées, mais je m'arrêterai là.

Alors, oui, M. le Conseiller, la décision peut apparaître dure lorsqu'on a été généreusement accompagné depuis de nombreuses années, par différentes collectivités dont la CTC, et aujourd'hui la CdC, mais il faut inscrire la réflexion dans un contexte beaucoup plus large, qui ne peut se contenter de s'intéresser qu'au seul microcosme du sport, du sport professionnel en particulier, sans regarder les autres enjeux sociaux, dans un contexte de finances publiques contraint et qui se dégrade.

Pour ce qui concerne l'avenir, si on additionne l'ensemble des aides publiques auxquelles le GFCA peut prétendre pour la prochaine saison, en y intégrant les 35 000 € d'Air Corsica, ainsi que les subventions de la ville

d'Aiacciu qui, contrairement à ce que j'ai lu, n'ont pas augmenté mais sont conformes à une stratégie municipale qui date de quelques années maintenant, à savoir une base de 175 000 €, majorés de 10 % si le GFCA participe à la coupe européenne. Le club disposerait d'une somme de 515 000 € plus 192 500 € pour la ville Aiacciu, soit un total de 707 500 €.

Le budget moyen des clubs de ligue A, en enlevant ceux de Tours et d'Aiacciu qui sont bien supérieurs à ceux de tous les autres clubs, s'élève donc à 1 288 000 €.

Si on applique à ce budget moyen, la moyenne de 58 % de financements publics, on arrive à une somme de 747 040 €, pour un budget d'un peu plus d'1.2 M€, somme proche de celle dont peut prétendre bénéficier le GFCA Volley pour la saison à venir.

Le GFCA Volley n'est donc pas dans une situation de péril. La survie du club n'est pas en jeu, il s'agit plutôt d'une question d'ambition sportive, ce qui signifie que le club n'est en rien condamné par la baisse des dotations de la Collectivité.

Il s'agit donc, en cette période de transition, de jouer collectif, d'être solidaire comme nous l'avons fait quand nos finances le permettaient avec le GFCA Volley. S'il ne peut mobiliser d'autres sources de financements, les ambitions sportives du GFCA Volley doivent alors être revues à la baisse sur quelques saisons, le temps que le nouveau modèle économique du sport professionnel en Corse soit élaboré.

La réunion du groupe de travail a donné lieu à de nombreuses pistes de réflexion que nous espérons fructueuses, mais dont la très grande partie nécessite un travail juridique de fond sur leur faisabilité.

Les services sont d'ores et déjà mobilisés sur ces questions.

Donc, ni disparition, ni abandon, juste de l'équité pour tous, valeur qui, je suis sûre vous agréé, et dans le droit fil de nos engagements.

Donc pour conclure, M. le Conseiller, nous aspirons à voir l'équipe d'Antoine EXIGA poursuivre son investissement ainsi que son aventure en ligue A, nous aspirons à l'accompagner dans la mesure de nos moyens, dans l'attente de le voir porter à nouveau très haut les couleurs de la Corse, dans un futur le plus proche possible. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

La question : le double du temps de parole, la réponse : le double du temps de parole.

Nous allons passer donc à présents à l'appel.

Mme Julia TIBERI, secrétaire de séance procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Compte tenu de l'attention dont vous faites preuve, nous allons suspendre et nous nous retrouvons donc à 15 heures. La commission des finances à 14 h 30, salle 5, sous la présidence de Guy ARMANET et les Présidents de groupes ou leur représentant, reçoivent les syndicats de Muvistrada à 15 h 30 également, salle 3.

La séance suspendue à 12 h 50 est reprise à 15 h 40.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise.

Care culleghe, cari cullegghi,

Nanzu di principià, vogliu salutà u curagiu di l'agente di securità chì s'hè lampatu in acqua a settimana scorsa in Bastia, per purtà succorsu à una donna cascata in vittura in u portu. Di core, u felicitemu.

Saluteremu dinù a nascita di Ghjuvan Martinu Tomasi, figliolu di u nostru cullegu Petru Antone. Cumplimenti à i genitori è à tutta a famiglia.

427 milioni d'Aurupei sò chjamati à vutà per l'elezzione di u Parlamentu aurupeu à partesi di oghje, sin'à dumenica.

L'Auropa hè presente in e nostre vite, in u nostru cutidianu, puru s'è ùn la vidimu micca, puru s'è ùn la sapemu micca. Eppure, vene sempre difficiule di di ciò ch'ella hè, trà l'astrazione liata à a so organizzazione è à a so luntananza è u cuncretu in tante uperazione d'acconciu di u territoriu, di sustegnu à l'agricultura o à a ricerca. Quand'è no n'aspettemu assai, ci pare troppu debbule, quand'ella s'impegna, ci pare troppu presente.

Ricolmu di sta debbulezza, u filosofu Régis Debray piglia in esempiu l'assenza di sturicità è d'identità nant'à i biglietti d'eurò. Nisuna figura storica, nisuna radica culturale, à contu soiu, s'assumiglierebbenu à biglietti di Monopoly quandu i dollari mettenu in risaltu omi è donne di a storia di i Stati Uniti, cù spressione latine è riferenze à trascendenze.

Assenza di fruntiere precise, pesu di i Stati è cumplessità di u funziunamentu di l'Unione Europea, assenza di ripresentazione di i veri populi in l'istituzione, sò tante ragione chì spieganu a debbulezza di l'imaginariu aurupeu, di u sintimu aurupeu, l'assenza d'un patriuttisimu aurupeu è d'amore per l'Europa.

Di modu paradussale, u sintimu aurupeu di noi altri si custruisce puru senza l'aiutu di l'Unione Europea. Cumu spiegà altrimenti e sulidarità trà i populi catalani, scuzzesi, walloni, corsi o irlandesi ? Hè cresciuta dinù a fratellanza trà noi altri è i Sardi, i Toscani o i Liguri. L'integrazione à l'Europa si face dinù cù sti sintimi, puru s'è l'istituzione ùn sustenenu micca ste mosse di sulidarità è d'amicizia. E debbulezze di a so demucrazia accresce a nostra brama d'un'altra Europa, più democratica è sulidaria.

Hè una strada petricosa a demucrazia aurupea. Sicura chì avemu fattu un bellu caminu dipoi e duie guerre mundiale, ma e minaccie furestere, e paure liate à e religione o à e migrazione, a calata di l'influenza di l'Europa nant'à l'andà di u mondu, cum'è a so piccula demugrafia, solu 5% di a popolazione mundiale in u 2050, rinforzanu i regimi i più autoritarii. Di pettu à sti regimi è à a so demagogia, avemu un discorsu beatu d'ammirazione per l'Unione Europea, senza nisun abbracciu cù a realtà è u sintimu di i populi. Si nutriscenu di modu mutuale ste duie dimarchje chì parenu opposte, in a so presenza pulitica è mediatica. Ma l'unu è l'altra ùn mi parenu micca capaci à ricustruisce l'Europa à l'altezza di l'inghjochi maiò, di e sfide in fatti di ghjustizia suciale, di trasizione climatica è ambientale, di leadership tennologicu, di custruzione democratica, d'educazione è di pace.

L'avemu digià detta, vulemu un Europa di a cultura è di l'educazione ricca di e so radiche anziane. Vulemu un Europa di i populi sulidarii è suprani, un Europa chì rispetti a spressione democratica. Vulemu un Europa vicina à è donne è à l'omi chì ci campanu. Un Europa arritta di pettu à i prublemi demugrafichi, ecologichi è numerichi chè no campemu.

Sta visione pulitica di l’Auropa ùn la puderemu custruisce chè à patt’è cundizione di definisce un quadru di valori cumuni, un identità cullettiva, un mudellu arupeu di sucetà.

Disgraziatamente, a scelta data à l’elettore auropeu in i ghjorni à vene ùn mi pare offre una via chì ci possi purtà à a necessaria rifundazione di l’Unione. A ringrazià vi.

Alors, nous allons commencer. Je le dis pour les membres de la commission permanente, François SARGENTINI nous a demandé de faire passer son rapport en début de séance.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

*** Rapport n° 126 : gestion de la propriété du Conservatoire du littoral la pointe du Cap Corse.**

Avete a parolla.

M. François SARGENTINI

Allorà chjè un raportu abbastanza cortu, dunque ne prufittu, cusì u passu...

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, je suis au conseil d’administration du conservatoire, donc je sors.

Le Président TALAMONI

Vous allez nous quitter ? C'est bien ça.

M. François SARGENTINI

Non, pas pour toujours.

Le Président TALAMONI

Au moins pour quelques minutes. Les services prennent acte de votre absence de l'hémicycle.

M. François SARGENTINI

Aspettu ch'ella sorta, chì ella ùn sente nunda !

Le rapport porte sur la gestion de la propriété du Conservatoire du littoral la pointe du Cap Corse.

Donc, dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles et/ou protégés, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral.

A ce titre, une convention cadre de gestion des espaces du Conservatoire du littoral a été signée, entre la Collectivité et le Conservatoire, le 2 octobre 2018 pour une période de 6 ans, reconductible une fois.

Concernant les propriétés du Conservatoire du Littoral de la pointe du Cap Corse, le Département de la Haute-Corse avait délégué à l'association « Finocchiarola », en accord avec le Conservatoire, la gestion des terrains terrestres et maritimes sur ce territoire. Cette délégation de gestion a pris effet le 27 novembre 2006 pour une durée de 6 ans reconductible une fois.

En effet, l'association, loi 1901, créée en 1998 avait pour objet la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels de la pointe du Cap Corse.

Celle-ci regroupe les communes de Ruglianu, Ersa, Centuri Mursiglia, la Collectivité de Corse en substitution de l'ancien Département de la Haute-Corse et l'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse. L'association est actuellement présidée par M. le maire de Ruglianu et compte deux salariés en contrat à durée indéterminée : un conservateur de niveau 1 et un garde animateur.

La gestion de la réserve naturelle des « Iles Finocchiarola », propriétés du Conservatoire du Littoral, avait été confiée à l'association par convention signée entre le Président du Conseil Exécutif et l'association en date du 17 novembre 2009.

Aujourd'hui, les exigences en matière de gestion ont évoluées. Elles requièrent une implication plus forte que l'association n'est plus en mesure d'assurer.

Aussi, lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 janvier 2019, les membres ont acté la dissolution de l'association et nommé un liquidateur.

La Collectivité de Corse, gestionnaire des espaces du Conservatoire du Littoral, reprend de fait l'activité de gestion des sites de la pointe du Cap Corse à la dissolution effective de l'association.

La gestion de la réserve naturelle des îles de la pointe du Cap Corse, qui intègre l'ancienne réserve des îles Finocchiarola, créée par décret n° 2017-426 du 28 mars 2017, a été confiée à l'Office de l'Environnement de la Corse par arrêté du Conseil Exécutif.

Après l'examen par l'Assemblée de Corse, en date du 26 et 27 juillet 2018, du rapport afférent à la convention-cadre, il a été acté par délibération, le principe d'une délégation de gestion des espaces de la pointe du Cap Corse à l'association pour une durée limitée.

La convention de délégation de gestion, jointe en annexe, permettra de régulariser la période entre la signature de la convention-cadre et le 31 mai 2019. Le projet de convention a été approuvé par les membres de l'assemblée générale du 9 janvier 2019.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le projet de convention de délégation de gestion provisoire annexé et :

- d'acter le principe de reprise de l'activité de gestion de la partie terrestre du domaine du Conservatoire du Littoral sur la pointe du Cap Corse à la dissolution effective de l'association Finocchiarola.

- d'acter la reprise des personnels de l'association Finocchiarola par la Collectivité de Corse.

- d'acter la mise à disposition contre remboursement des personnels de l'association à l'Office de l'Environnement de la Corse pour la gestion de la réserve naturelle des îles de la pointe du Cap Corse.

- d'acter le principe d'une délégation de gestion des ilots, propriété du Conservatoire du Littoral, situés en réserve naturelle, à l'Office de l'Environnement de la Corse.

J'en ai terminé, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, nous allons passer à la présentation des rapports. Un point d'information pour nos collègues. Actuellement le collectif des responsables touristiques qui s'était constitué il y a quelques semaines, occupe deux sites sur Ajaccio. Il tient une conférence de presse, je crois qu'il s'agit du Sofitel et d'une propriété appartenant à la famille Dassault, sous réserve, pour information, je pense que c'est une question qui n'est pas en train de s'apaiser, semble-t-il, et qui n'est pas sans lien avec les propos que nous avons entendu ce matin de la part du Président du Conseil exécutif et également d'autres élus.

Donc nous reprenons le fil de nos débats sur ce rapport de François SARGENTINI, avec un avis écrit de la commission développement qui va nous être présenté par Julie GUISEPPI, vous avez la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président. Donc, sur ce rapport, M. ORSUCCI a souhaité se voir confirmer que les propositions contenues dans le rapport avaient fait l'objet d'un accord entre les différentes parties prenantes à savoir la Collectivité de Corse, les associations et les élus locaux des territoires concernés.

M. Pierre DOLFI, de la Direction des milieux, a répondu par l'affirmative précisant qu'une concertation entre les parties existait de longue date. A titre d'illustration, il a précisé que la commune de Roglianu avait délibéré favorablement pour la mise à disposition d'un local au bénéfice des gardes du littoral afin de permettre la mise en place de l'unité territoriale.

Par le biais de la concertation menée avec les élus locaux et par l'intermédiaire de la présidente du Conservatoire des rivages, il a fait valoir l'existence d'une situation claire permettant, d'une part, la mise œuvre d'un nouveau secteur de la Collectivité de Corse où les gardes du littoral interviendront en gestion, d'autre part, l'assurance du transfert et maintien des

personnels sur le territoire, par le biais d'un conventionnement avec l'Office de l'Environnement de la Corse.

Mme CASALTA a souhaité connaître les raisons juridiques expliquant la nécessité de procéder en premier lieu à la reprise des personnels par la CdC avant transfert de ces derniers à l'OEC.

M. DOLFI a indiqué que l'association « Finocchiarola » ayant été financée par l'ex Conseil départemental de Haute-Corse la logique veut que, dans le transfert de compétences, lesdits personnels soient rattachés en premier lieu à la CdC.

Mme VALENTINI s'est dite rassurée par la reprise des personnels de l'association au regard des inquiétudes que ces derniers avaient exprimées quant à leur devenir. Par ailleurs, elle s'est réjouie de voir confirmer leur maintien sur le territoire, les personnels concernés étant possiblement affectés par l'OEC sur l'île.

Faisant observer, d'une part, un cadre transitoire, d'autre part, une multiplicité de gestionnaires (domaine terrestre pour la CdC, domaine maritime pour l'OEC et Parc Marin), M. PAOLINI a souhaité savoir si une clarification de gestion de cet espace était envisagée à terme.

D'un point de vue global, M. DOLFI a indiqué que les réserves relevaient de la compétence de l'OEC, le Parc Marin étant actuellement placé sous la responsabilité de l'Office.

Il a ajouté que l'on s'orientait probablement vers une augmentation du périmètre de la réserve, la partie non classée en réserve du Parc marin demeurant une entité autonome au sein de l'OEC, la partie littorale terrestre relevant quant à elle de la CdC au regard de la convention qui la lie au Conservatoire du Littoral pour six ans.

Enfin, il a fait valoir un paysage évolutif en matière de gestion, cette mission de gestion pouvant notamment être assurée par des communes ou des communautés de communes, exemple : Site de Lozari à Belgudè.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègues, il y a également un rapport de la commission des finances, c'est Anne TOMASI qui va nous le présenter, si elle veut bien.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président. M. ORLANDI a rappelé que l'ex-CD 2B était délégataire de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et avait subdélégué à une association, la gestion de la pointe du Cap.

Il a précisé que la proposition d'affectation des agents auprès de l'OEC et de la CdC correspondait à la mise en œuvre du Parc Marin, l'OEC ayant la gestion des espaces marins et les services de la CdC, la gestion de la partie terrestre.

La Directrice des Milieux Naturels, a précisé qu'une décision du Conseil Exécutif, intervenue fin 2018, avait confié la gestion des îles de la pointe du Cap Corse à l'OEC. Les agents qui étaient affectés sur la réserve, seront maintenus dans leur affectation.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, la parole est à qui la demande sur ce dossier. Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci, une simple précision, si je comprends bien l'association « Finocchiarola » gérait la partie terrestre et maritime, l'OEC n'a récupéré que la partie terrestre, qui gère la partie maritime ? C'est le parc naturel marin ? C'est ça, et dans ce cas est-ce qu'il y a une convention liant les deux.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas d'autre intervention ? Non, donc la parole à François SARGENTINI et ensuite on vote.

M. François SARGENTINI

Juste pour répondre à M. Pierre GHIONGA, nous sommes-là dans le cadre d'un transfert puisque, vous le savez, il y a des différences de statuts qui existaient entre les agents qui étaient au service de l'association.

Donc, il a fallu effectivement faire un transfert au niveau de la Collectivité de Corse.

Après, il est évident que pour la gestion totale de l'espace de la pointe du Cap, nous passerons une convention avec le parc marin pour faire en sorte qu'on est un travail commun, on ne pas cloisonner le travail que nous allons faire au niveau du Cap, bien au contraire, je pense que les deux entités vont collaborer pleinement.

Le Président TALAMONI

Très merci. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. ¹

(Absente : Mme SANTUCCI Anne-Laure.)

Nous allons prendre l'agriculture.

AGRICULTURA - FURESTE / AGRICULTURE – FORÊTS

***Rapport n° 130 : modification des statuts de l'office de développement agricole et rural de la Corse.**

Vous avez la parole, M. le Conseiller.

¹ Délibération N° 2019 – 147 AC

M. Lionel MORTINI

Merci, M. le Président. Donc, le rapport 130 : comme vous le savez, les statuts de l'ODARC seront changés d'ici quelques mois, je vous le présenterai.

Aujourd'hui, suite aux élections à la chambre d'agriculture, il faudrait modifier pour faire entrer un syndicat dans l'esprit de pluralisme qui nous anime tous je pense, qui est le syndicat Via Campagnola qui se trouve exclu du conseil d'administration de l'ODARC, et en profiter pour faire entrer aussi, la chambre régionale d'agriculture, puisque la chambre régionale ne fait pas partie du CA de l'ODARC.

Il serait bien, dans le contexte de régionalisation que nous portons, de faire rentrer le Président de la chambre régionale.

Voilà, le rapport c'est simplement de changer l'article 9 et l'article 18 pour faire rentrer trois nouveaux, plus trois nouveaux membres de l'Assemblée qui devront être désignés, nous verrons cela sûrement le moins prochain ou on pourrait même le faire aujourd'hui, il nous faut 3 titulaires.

Le Président TALAMONI

Et pourquoi pas ? Nous allons calculer les proportions avec les services.

Il y a un avis de la commission du développement. Donc, Julie GUISEPPI a la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président. Donc, Mme GIOVANNINI s'est inquiétée de la problématique du quorum qui s'applique à toutes les agences et offices.

M. MORTINI, a précisé qu'entre la problématique de quorum et le pluralisme, le choix s'est porté sur le nécessaire pluralisme du Conseil d'Administration.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, donc la parole est à qui la demande ? Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, c'est un problème qui peut-être concerne tous les agences et offices, est-ce c'est à l'Assemblée de modifier les statuts ou d'accepter la modification proposée par le conseil d'administration ? C'est une question philosophique que je me pose depuis très longtemps. Je ne sais pas si c'est clair ?

M. Lionel MORTINI

Le code rural demande que ce soit l'Assemblée, il me semble.

Le Président TALAMONI

A priori, bien sûr que ça peut passer en amont devant le conseil d'administration, mais ce qui est important, c'est que l'Assemblée, à un moment donné, valide la modification des statuts, sur proposition de l'Exécutif.

M. Pierre GHIONGA

Quid de l'autonomie d'un conseil d'administration ? C'est la question que je pose.

Le Président TALAMONI

Je suppose que la question a été évoquée devant le conseil d'administration.

M. Lionel MORTINI

Oui, ça été évoqué évidemment en CA et il est bien dit, c'est le code rural qui nous l'impose, que le conseil d'administration de l'ODARC est composé, bon là à titre majoritaire, mais c'est le code rural qui nous impose de passer devant l'Assemblée aujourd'hui, ce sont des choses qui devront évidemment évoluer, même si nous sommes toujours sous tutelle de notre Assemblée.

Le Président TALAMONI

Il y a des tutelles plus pesantes que celle de l'Assemblée, M. le Conseiller exécutif.

Donc, nous allons mettre ce rapport, puisqu'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. ²

Rapport suivant :

**RAPPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

* **Rapport n° 142 : désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission de recensement des votes de Haute-Corse.**

Alors, c'est un rapport urgent parce que c'est en prévision de l'élection de dimanche.

Donc, Fabienne GIOVANNINI avait été désignée pour le Pumonte, il faudrait donc un autre élu pour le Cismonte.

Alors, les groupes de la majorité, un volontaire ou une volontaire, c'est une fonction très intéressante, passionnante.

Le groupe Femu a Corsica, qui est fort d'un grand nombre d'élus ?

M. Hyacinthe VANNI

Mme Frédérique DENSARI.

² Délibération N° 2019 – 148 AC

Le Président TALAMONI

On la remercie vraiment de s'être portée candidate avec autant d'enthousiasme, nous la remercions chaleureusement.

Mais on n'en est pas encore sortie, il faut aussi un suppléant ou une suppléante, bien sûr.

Je pense, en fait, qu'un suppléant ou qu'une suppléante de Corsica Libera, s'imposerait, peut-être peut-on désigner le Président du groupe en son absence ? D'accord ! Donc, Petr'Antone TOMASI est suppléant.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³

Nous allons donc aborder la question des transports.

TRASPORTI / TRANSPORTS

*** Rapport n° 129 : approbation de l'avenant n° 3 du cahier des charges de la concession du port de plaisance Charles ORNANO à Aiacciu.**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Il s'agit de soumettre à l'Assemblée une proposition d'avenant, l'avenant n° 3, au cahier des charges de la concession d'établissement et d'exploitation du port de plaisance Charles ORNANO à la commune d'Aiacciu qui porte donc sur l'intégration d'une partie d'un plan d'eau portuaire qui est non concédé, afin de permettre la mise en œuvre d'un chenal d'accès au port de plaisance.

Alors, ce chenal permettra aux bateaux de taille importante de manœuvrer et évitera aussi une problématique récurrente qui est le mouillage sauvage.

³ Délibération N° 2019 – 149 AC

Donc cette proposition a été validée à l'unanimité par le conseil portuaire du 14 février 2019 et il y a un schéma qui vous est proposé et qui montre donc la délimitation du nouveau chenal qui était déjà dans la limite administrative du port. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc sur ce rapport, il y a un avis oral de la commission développement.

Mme Julie GUISEPPI

La commission développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas demandes de prises de parole, donc je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. ⁴

Rapport suivant :

**CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

*** Rapport n° 116 : rapport de la commission en charges des problématiques de violence en Corse.**

Le Président TALAMONI

Anne-Laure SANTUCCI, est-ce que vous voulez présenter votre rapport ? Ah, c'est Marie SIMEONI qui le présente, vous avez la parole.

⁴ Délibération N° 2019 – 150 AC

Mme Marie SIMEONI

Je n'ai pas de rapport, M. le Président, c'est encore plus difficile.

Le Président TALAMONI

Le rapport de la commission sur l'observatoire, le rapport 116.

Mme Marie SIMEONI

Je n'ai pas de rapport.

Le Président TALAMONI

C'est donc Mme SANTUCCI qui a la parole ? Non, mais est-ce que quelqu'un va présenter ce rapport ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Je ne l'ai pas, Président, dans mon dossier.

Le Président TALAMONI

Comment, vous ne l'avez pas ? Mais quelle est la nature du problème ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, je n'ai absolument aucun document sous les yeux.

Le Président TALAMONI

Nous nous l'avons...

Mme Marie SIMEONI

J'ai retrouvé une conclusion que je vais donc vous donner : « ainsi la commission préconise la mise en œuvre rapide d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes, la mise à disposition des agents nécessaires au fonctionnement de cette structure, de la constitution d'un comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs afin d'innover pour apporter au niveau territorial des réponses concrètes et efficaces permettant un meilleure

prise en charge des femmes victimes de violence et, le cas échéant de leurs enfants.

Voilà, M. le Président, c'est tout ce que j'ai sous les yeux.

Le Président TALAMONI

C'est déjà pas mal. Je crois que chacun aura compris de quoi il s'agit. Alors, Laura-Maria POLI.

Mme Laura-Maria POLI

Juste sur la forme, parce que le rapport en fait il est dans NOMAD, réunion des 25 et 26 avril 2019, dans institutions - vie politique, donc tout le monde peut avoir ce rapport-là.

Le Président TALAMONI

Mais il y est au mois de mai aussi.

Mme Laura-Maria POLI

Mais puisque personne n'a le rapport à portée de main, le rapport est dans NOMAD...

Le Président TALAMONI

Si quelqu'un veut mon exemplaire, je peux le prêter.

Mme Marie SIMEONI

La conclusion du rapport, c'est bien, celle que j'ai donnée ?

Le Président TALAMONI

Oui, nous vous en faisons le crédit, chère collègue.

Est-ce que l'on considère que le rapport est présenté ? J'interroge les membres de la commission et la Présidente, mais ça me paraît un peu dommage compte tenu de l'importance de ce sujet.

Vous avez la parole, Mme la Présidente de la commission.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Quelques mots Président, pour compléter ce que vient de dire ma collègue, Marie SIMEONI et pour retracer un petit peu l'historique de nos travaux.

Vous saviez que nous avons acté, puisque nous l'avons présenté devant cette Assemblée, quatre axes de travail parmi lesquels nous avons placé en position numéro un, avant les événements tragiques que nous avons connu, qui sont les décès de deux personnes suite aux coups portés par leurs conjoints, nous avons passé donc la problématique des violences faites aux femmes, comme une de nos priorités, ceci ne voulant pas dire que les autres n'en sont pas.

Suite à ce travail, une motion avait été présentée par Pierre POLI au mois de juillet 2018, de façon à compléter nos débats et nos discussions par une demande de création d'un observatoire des violences faites aux femmes. Dans la foulée de ce rapport, nous avons pris attache avec Mme Ernestine RONAI, qui a été une des fondatrices du premier observatoire des violences faites aux femmes dans le département du 93 à Bobigny. Et nous avons fait une réunion de la commission en charge de la problématique des violences, uniquement sur cette thématique-là, sachant que ce même jour nous avons travaillé avec Mme Bianca FAZI et ses services, Mme SIMONI à la DGA et les services de Mme Lauda GUIDICELLI sur l'égalité hommes/femmes, sur la conception et la réalisation de cet outil à l'intérieur des services de la Collectivité.

Il est sorti de nos travaux la conclusion suivante : que cet outil était un outil pertinent, efficace et qui avait fait ses preuves dans d'autres départements, particulièrement parce qu'il y en a 12 en France, et les 12 ont été initiés, accompagnés et construits par Mme RONAI qui est donc, on peut le dire, la spécialiste de ce genre d'outil de par son expérience.

Nous avons donc eu la chance de conclure nos travaux sur les explications très précises et des problématiques, et de la manière dont fonctionne l'outil.

Et nous revenons donc vers vous, mais vous savez que le dossier avait été présenté à la dernière session, mais Mme FAZI, Conseillère exécutive avait demandé des détails. Et, je pense que le Conseil exécutif depuis à retravaillé sur certains éléments du dossier dont le schéma qui vous

est présenté à la fin et qui organise de manière triangulaire le travail entre cet observatoire, les différents services, en particulier ceux de l'État qui ont des prérogatives et qui non seulement organise mais définit les compétences et les prérogatives de chacun, sachant que l'institution qui porte cet observatoire c'est bien sûr la Collectivité de Corse

Donc nous revenons devant vous. Mme SIMEONI a lu la dernière partie synthétique. Ce que je voudrais rajouter, c'est que je crois vraiment, mais le Président du Conseil exécutif qui était présent parmi nous ce jour-là, en a fortement conscience. Que cet outil est indispensable, non seulement pour pouvoir établir des analyses fines, mais pour porter l'action publique, et nous savons aujourd'hui que cette action publique a des répercussions et des conséquences extrêmement positives pour enrayer cette violence et protéger les femmes en particulier, mais pas seulement elles, puisque lorsque ce genre d'évènement arrive, ce sont aussi les enfants qui en souffrent.

Donc aujourd'hui, nous venons devant vous avec le détail de cette journée de travail que nous portons à votre connaissance, et vous allez donner votre avis sur cette présentation. Je crois que j'ai essayé de tout dire, M. le Président et pardonnez-nous le cafouillage initial.

Le Président TALAMONI

Vous êtes tout à fait pardonné. Bien, sur ce rapport de la commission, la parole est à l'Exécutif peut-être ?

Le Président SIMEONI

Ca été dit par la Présidente, je pense qu'il y avait eu une motion de Pierre POLI en son temps, Anne-Laure SANTUCCI a pris ce dossier à bras le corps, c'est un sujet sur lequel nous sommes tous d'accord, on a conscience au sein du Conseil exécutif qu'il faut faire cet effort, c'est une réunion qui avait été très enrichissante, notamment en présence de votre invité, avec une forte participation, il y a un besoin incontestable.

Donc, on prend acte de ces travaux, et on va derrière mettre en œuvre et revenir devant l'Assemblée avec un rapport pour rendre opérationnelles les mesures préconisées dans le rapport de la commission. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Oui, alors Laura-Maria POLI a la parole.

Mme Laura-Maria POLI

Merci, M. le Président. Quelques mots très rapides sur ce rapport et plus généralement, sur ce qui se passe aujourd'hui malheureusement en Corse. Alors c'est vrai que quand on prend le chiffre, quand on lit l'actualité récente, on a vu en 2018 que les violences faites aux femmes avaient été déclarées causes nationales par le gouvernement français, on voit malheureusement encore aujourd'hui qu'une femme décède tous les deux jours et demi sous les coups de son compagnon.

Laura Maria POLI suite

220 000 femmes sont victimes de violences conjugales et en Corse, effectivement, on n'a pas exactement les chiffres, on nous dit qu'il y aurait en Haute-Corse, j'ai cherché un petit peu, 158 procédures qui auraient été ouvertes pour des femmes qui auraient déposé plainte. Sauf que ces 158 procédures, quand on creuse un peu, cela représente en gros (les plaintes qui ont été déposées) seulement 19 % des femmes qui sont victimes de violences conjugales.

Il faut effectivement chercher les causes. On pourrait croire, si on est utopiste et si on est peut-être un peu naïf aussi que la Corse serait épargnée, malheureusement il n'en est rien. Je vous l'ai dit, on en est témoin au quotidien. On se rappelle de Julie, cette femme qui a été victime de violences de son compagnon et qui en est décédée malgré les nombreuses alertes.

Et moi aujourd'hui, j'ai envie de vous faire part encore d'une autre situation qui est arrivée encore tout récemment, qui s'est passée vendredi en Corse, à Porto-Vecchio. On n'en a pas beaucoup parlé, on ne le sait pas forcément. Moi, j'ai les conseils de cette jeune femme et sa famille qui m'en ont informée. Cette jeune femme a alerté, a déposé plainte parce qu'elle était victime de violences conjugales. Elle s'était séparée de son compagnon et s'est sentie traquée, menacée, elle a alerté les services de gendarmerie, elle a

déposée plainte auprès du parquet et puis, vendredi dernier, 3 hommes l'ont attendue chez elle et l'ont défenestrée.

Donc, aujourd'hui, je pense qu'on dit « grande cause nationale », on met beaucoup de moyens, on explique aux femmes que, quand elles sont victimes de violences conjugales...

Le Président TALAMONI

S'il-vous-plaît, je crois qu'on parle d'un sujet suffisamment grave pour que vous puissiez être un peu attentifs quand même, ne serait-ce que par correction pour l'oratrice et ce qu'elle dit surtout !

Mme Laura Maria POLI

Merci.

Je pense qu'on en fait une grande cause nationale, il y a de belles paroles, on encourage les femmes à déposer plainte. Pour autant, quand elles le font, malheureusement, et je crois qu'il y a un gros problème là-dessus, pour les violences conjugales, mais aussi – et là c'est la juriste qui parle – souvent en cas de viol, on a l'impression qu'elles ne sont pas forcément très prises au sérieux. Donc, déjà, je pense que c'est très difficile d'aller faire cette démarche, par peur de représailles, par peur de plaintes, pour plein d'autres raisons, c'est difficile de faire cette démarche d'aller déposer plainte. Et quand on dépose plainte, quand on a ce courage-là parce qu'il faut saluer ces femmes qui ont le courage de le faire, quand on dépose plainte et que ces plaintes-là ne sont pas prises en considération, on doit vraiment s'interroger et se poser les bonnes questions.

Donc, effectivement, je pense que les élus que nous sommes, les pouvoirs publics ne peuvent pas se substituer aux services de justice, mais je pense qu'effectivement, excusez-moi l'expression qui va être un peu familière, si on peut « pousser » un peu pour faire réagir les choses, alerter et encourager et accompagner ces femmes, je pense que c'est une très bonne chose. Et j'encourage, même si je sais que tous en tant qu'élus, sur cela, on se retrouve et on est tous d'accord là-dessus, alerter, prévenir, en parler.

Et bien évidemment, la motion de Pierre qui a été reprise par la commission violence est une excellente chose parce que c'est notre rôle à tous en tant qu'élus.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

J'avais préparé un rapport.

Tout d'abord, le débat s'est un peu enflammé, j'aurais voulu rendre un hommage quand même à un monsieur qui nous a quittés il y a 3 jours, je parle de M. BADETTI, qui était pédiatre à l'hôpital d'Ajaccio, qui pour la plupart des personnes ici était fort connu et qui a dû soigner nombre d'enfants et de plus vieux de notre génération. Moi-même, j'étais une de ces internes.

Donc, j'aurais voulu lui rendre un hommage et je voudrais qu'on observe une minute de silence, si vous le voulez bien.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

Le Président TALAMONI

Vi ringraziu.

Mme Bianca FAZI

Donc, maintenant je vais vous lire ce rapport sur l'observatoire de la violence faite aux femmes.

Effectivement, nous avons eu une réunion en avril, en présence de Mme Ernestine RONAI, qui est dans la mission interministérielle et qui, depuis 2002, a initié la création de cet observatoire de la violence envers les femmes en Seine-St Denis, c'est un premier du genre.

À la suite de la motion votée en juillet 2018, la commission a entrepris un cycle de rencontres.

Donc, ont été auditionnés : M. le Procureur de la République d'Ajaccio, M. BOUILLARD, la déléguée départementale pour le Cismonte, Mme NADAUD et Mme RONAI en final.

De ces auditions, plusieurs constats ont été tirés :

Tout d'abord, un observatoire se doit d'être une structure partenariale qui regroupe les services de la Collectivité, les services de l'État et les associations qui sont spécialisés sur cette problématique.

Il doit être construit sur l'égalité entre les partenaires et l'implication pleine et entière des acteurs concernés.

D'un point de vue opérationnel, cet observatoire aura la charge de réaliser un diagnostic territorial et de recenser les ressources disponibles.

Il permettra une meilleure mise en réseau des partenaires, une plus grande diffusion des actions menées.

Enfin, il sera le socle de l'expérimentation de dispositifs innovants pour endiguer les violences faites aux femmes.

Il est proposé d'organiser son fonctionnement autour d'un comité de pilotage qui regroupera tous les partenaires (institutions, associations et professionnels) ; une structure permanente intégrée au sein de la Collectivité chargée d'animer le réseau et la base de données ; et enfin des groupes de travail thématique selon les problématiques identifiées.

La commission violence préconise la mise à disposition de moyens ; ceux-ci restent à définir, tant en matière d'agents que de financements pour une mise en œuvre rapide.

À titre indicatif, le Conseil départemental de Seine-St Denis alloue un budget annuel de 140 000 € pour les actions spécifiques de l'observatoire, sans tenir compte des moyens liés en personnels.

Ainsi, des actions ponctuelles autour des dates, comme le 8 mars, ou des actions plus durables, comme le « Téléphone Grave Danger », sont menées par cet observatoire.

Des résultats d'observatoire de la Seine-St Denis, présentés par Mme RONAI, faisaient état d'une chute drastique du nombre de décès de violences conjugales, d'une mobilisation plus rapide et efficace des partenaires, chacun dans son d'action, et d'une expérience en perpétuelle évolution d'adaptation afin de lutter efficacement contre cette problématique majeure.

Le Conseil exécutif propose donc à l'Assemblée de présenter un rapport sur ce sujet à la rentrée, au cours des sessions du 24 et 25 septembre 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

A ce stade nous examinons le rapport de la commission.

Ensuite, s'il y a un deuxième rapport de l'Exécutif... On n'est pas du tout dans le cadre d'un rapport de l'Exécutif. Nous sommes saisis d'un rapport de la commission. Donc, merci au Conseil exécutif de nous préciser ce qu'il souhaite, dans le respect strict des textes en vigueur, M. le Président.

Le Président SIMEONI

Moi, je pense, effectivement, qu'il y a le rapport, l'Assemblée en prend acte. Le Conseil exécutif se charge de préparer un rapport et la Conseillère exécutive s'est engagée à le présenter au mois de septembre, après discussion notamment avec la commission.

Donc, je pense qu'on reste en l'état de la délibération. Sauf à ajouter un alinéa, mais on peut rester au niveau de la prise d'acte et ensuite revenir.

Dans mon exemplaire, la délibération se contente de prendre acte.

Le Président TALAMONI

C'est ce qui est écrit dans la délibération. Donc, on prend acte et ensuite, quand il le désirera, le Conseil exécutif déposera un rapport.

Le Président SIMEONI

Oui, et on pourra réfléchir...

Le Président TALAMONI

C'est toujours une bonne chose...

Le Président SIMEONI

Mais, il faut se concentrer avant, il faut le décider...

Le Président TALAMONI

Il faut se préparer psychologiquement au choc...

Le Président SIMEONI

Surtout quand il s'agit de le faire ensemble... C'est encore plus compliqué...

Le Président TALAMONI

Absolument, c'est très, très complexe.

Le Président SIMEONI

Il faut faire coïncider les agendas...

On affinera la procédure.

Le Président TALAMONI

D'accord. En attendant, on prend acte du rapport de la commission.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport de la commission en charge des problématiques de violence, à l'UNANIMITE.

5

Et donc, nous attendrons le rapport du Conseil exécutif.

Je voudrais vous présenter le rapport 136, concernant le fonds social de solidarité.

**RAPPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

*** Rapport n° 136 : Fondu suciale di sulidarità**

Le Président TALAMONI

On va vous faire tenir dans les minutes qui viennent un amendement que je dépose à mon propre rapport.

Simplement, je vous rappelle qu'au moment où la crise du carburant, des gilets jaunes, il y avait le Collectif contre la cherté du carburant qui était extrêmement actif, à ce moment-là donc j'avais organisé une réunion entre, d'une part, ce collectif contre la cherté du carburant et, d'autre part, le groupe VITO RUBIS qui était celui régulièrement mis en cause, notamment sur les réseaux sociaux. Et il m'a semblé que, dans un esprit d'apaisement, il était nécessaire de faire dialoguer le collectif et ce groupe.

Etaient venus à cette réunion, bien sûr le collectif, mais également le responsable corse de VITO RUBIS et le responsable parisien, MM. PERFETTINI et HARDY.

Au cours de cette réunion, il s'est avéré que le groupe VITO RUBIS reconnaissait que, exerçant ses activités dans un pays en difficulté sur le plan social, la Corse, son entreprise avait une responsabilité sociale et sociétale. Cela avait été explicitement reconnu à plusieurs reprises au cours de cette longue réunion qui a duré 4 heures à Corte.

Il m'est venu à l'idée à ce moment-là, au cours de cette réunion, de proposer à ce groupe de contribuer, au titre de cette responsabilité sociale et sociétale, à un fonds, s'agissant de la question des transports puisqu'il

s'agissait de cela, qui contribuerait donc à faciliter le déplacement des Corses qui en ont le plus besoin ; à savoir des Corses qui habitent loin de leur lieu de travail et également, bien sûr, des Corses qui ont des ressources modestes. Et j'avais enregistré, dès ma proposition, un accord de principe du groupe, donc au plus haut niveau de responsabilité. Ce qui m'a conduit à faire la même proposition aux autres fournisseurs de carburant que j'ai rencontrés dans les jours qui ont suivi.

J'ai très vite associé les présidents des différents groupes de l'Assemblée ou de leur représentant afin que nous puissions passer à une phase plus opérationnelle et nous avons donc réfléchi de façon approfondie, tous ensemble, en conférence des présidents à ce que nous pouvions proposer dans un premier temps aux fournisseurs de carburant.

Et nous avons commencé à travailler sur des propositions précises, chiffrées, sur des calculs et puis, nous nous sommes rendu compte que chaque société, chaque entreprise avait finalement une approche différente, des propositions différentes, mais globalement une volonté de contribuer à ce fonds.

Donc, nous avons commencé à imaginer la forme juridique que pouvait prendre ce fonds et il nous a semblé qu'un fonds de dotation était la forme juridique adéquate. Alors, ça existe en Corse déjà, il a déjà des associations sous cette forme qui travaille notamment dans le domaine humanitaire, et puis cela existe aussi de l'autre côté de la mer.

L'idée était, dans un premier temps, de travailler sur le carburant, mais d'élargir très vite à d'autres sujets, comme notamment l'alimentaire ou d'autres formes de transport (les transports maritimes, pourquoi pas les transports aériens).

Donc, nous avons reçu, au cours d'une première séquence, les fournisseurs de carburant et, dans une deuxième séquence, les responsables des transports maritimes, les sociétés donc de transports maritimes.

Comme je vous le disais, nous nous sommes rendu compte que chacun avait son approche, chacun avait ses propositions, mais globalement la même volonté de contribuer. Et il très vite devenu évident qu'il fallait que ces mécènes, puisqu'il s'agit bien de cela, il s'agit de mécénat, puissent également bien sûr contribuer financièrement, contribuer aussi en nature, c'est possible en mettant par exemple des locaux à disposition.

Faire du mécénat de compétences aussi, c'est possible : on peut aussi mettre à disposition un salarié, faire du secrétariat, ou bien un cadre à la disposition du fonds de dotation. Tout cela est précis.

Le fonds de dotation, en fait, est impulsé par des collectivités publiques, en l'espèce notre collectivité, mais fonctionne avec de l'argent privé. Donc, en fait, c'est un travail d'intérêt général qui est fait avec de l'argent privé. C'est véritablement une forme de mécénats qui est particulièrement efficiente.

Donc, l'idée c'est aussi d'associer les mécènes à la définition des différentes actions. Comme nous avons dans un premier temps, travaillé sur le carburant et ensuite, élargi aux transports, avec la volonté d'élargir y compris à l'alimentaire, nous allons rencontrer dans les temps qui viennent les enseignes de la grande distribution et d'autres grandes sociétés, ce mécénat sera ouvert à tous, y compris d'ailleurs aux particuliers qui le souhaiteraient.

Voilà un peu l'état d'esprit qui nous a animés. Nous avons avancé assez vite compte tenu du fait qu'il y a une situation sociale que l'on peut qualifier, sans risque de se tromper, d'urgente. Et donc, nous avons décidé de travailler rapidement sur des statuts et de nous mettre en ordre de bataille pour pouvoir fonctionner à partir de la rentrée prochaine.

Cela suppose que les statuts que nous vous proposons soient validés aujourd'hui par notre, que la déclaration soit faite par le Président du Conseil exécutif en préfecture dans les jours qui viennent et que nous puissions donc être prêts en septembre de cette façon.

Alors voilà où nous en sommes. Et sur ce rapport que je vous propose et ces projets de statuts, il y a un amendement que je propose à mon propre rapport concernant le nom de ce fonds, parce que « Fonds social de solidarité/Fondu sociale di sulidarietà », ça dit bien ce que ça veut dire mais c'est un peu administratif. Donc, on a réfléchi et nous avons envisagé de l'appeler plutôt « Corsica Sulidaria », ce qui en termes de communication serait certainement plus pertinent.

C'est la raison pour laquelle je produis un amendement à mon propre rapport sur ce point, après avoir consulté d'ailleurs les responsables de groupes sur ce nom « Corsica Sulidaria ».

Je suis également saisi par le groupe Andà per Dumane d'un certain nombre d'amendements que le groupe va sûrement nous présenter.

Je regrette que ces amendements interviennent aujourd'hui, compte tenu du fait que nous avons travaillé en commission à de très nombreuses reprises, je crois que nous avons fait presque une dizaine de réunions ; que sur les statuts, nous avons beaucoup travaillé également. Et donc, nous nous retrouvons en séance publique avec des amendements ; ce qui juridiquement est recevable, mais ce qui politiquement est un peu contestable. Je voulais quand même le dire sans avoir pris connaissance d'ailleurs, puisque je n'en ai pas eu le temps, du contenu de ces amendements. Cela ne me paraît pas une procédure conforme à la façon dont nous avons travaillé jusqu'à présent, je ne vous le cache pas. Nous avons travaillé consensuellement, sérieusement et avec certains membres de l'opposition qui ont été particulièrement actifs, et donc là je me retrouve avec des amendements qu'il va falloir analyser, mais que nous n'avons pas eu le loisir d'examiner ensemble. C'est fâcheux.

Donc, ceci étant dit, la parole à qui la demande.

Hyacinthe VANNI va sans doute nous donner son sentiment sur tout cela.

M. Hyacinthe VANNI

Un peu le même sentiment que vous, M. le Président.

Je n'ai pas connaissance des amendements, mais je pensais qu'on avait... Je n'ai pas la teneur des amendements, mais je ne sais pas si ça consiste sur le fonds, sur la forme, sur des détails... Mais c'est quand même un peu problématique. Je ne sais pas... On attend d'avoir les amendements pour se prononcer, mais c'est sûr qu'on ne pourra pas les voir en deux secondes là, il va falloir peut-être retourner en réunion des présidents...

Le Président TALAMONI

J'avoue que je suis un peu perplexe devant ces amendements qui arrivent maintenant au moment où nous sommes en séance publique.

Vous avez la parole.

Mme Catherine RIERA

Merci, M. le Président.

Effectivement, c'est moi qui ai représenté le groupe donc aux différentes réunions d'audition, notamment des différentes entreprises sollicitées. Je n'ai malheureusement pas pu être présente à la commission qui étudiait les statuts et donc, je me suis ouverte auprès du Président lors de la Conférence de presse sur le fait que les statuts n'avaient pas été débattus au sein de notre groupe et que donc, on se réservait la possibilité de revenir avec des amendements dans un esprit qui est très clairement celui de valider l'idée de ce fonds auquel on souscrit bien évidemment, il n'y a pas de doute là-dessus.

En revanche, nous voudrions et nos amendements sont vraiment dictés par notre souci de voir ce fonds de solidarité être doté d'un cadre de fonctionnement efficace bien sûr, transparent, et qui repose sur un principe que vous avez souvent évoqué d'ailleurs depuis cette mandature, c'est le principe du payer qui décide. Et notre conviction également qu'il faut absolument que les mécènes qui, rappelons-le, seront les uniques financeurs de ce fonds de dotation soient avec les personnalités qualifiées, qui seront donc choisies parmi les acteurs reconnus du secteur social, en position de proposer au C.A. les investissements et les projets à financer.

Et, par ailleurs, nous souhaitons que les charges de fonctionnement soient réduites au minimum, afin de consacrer la totalité des fonds collectés auprès de ces mécènes à l'objet principal du fonds de dotation qui est d'investir concrètement et de manière pertinente, efficace et utile sur ce secteur de l'inclusion sociale.

Donc, c'est pour ce faire que nous avons souhaité que le recours au mécénat de compétences soit privilégié pour assurer les différentes missions de secrétariat, de trésorerie, etc. Et c'est dans ce sens que nous présentons les 3 ou 4 amendements qui vous ont été soumis.

C'est en fait pour conforter votre idée que vous avez évoquée à l'instant d'aller plus loin dans l'association des mécènes à la gestion et au fonctionnement du fonds. Donc, effectivement, on souhaite, qu'ils soient par exemple beaucoup plus présents au conseil d'administration et qu'ils en aient même la présidence pour pouvoir avoir un poids déterminant dans les choix de ces investissements, et aussi pour crédibiliser ce fonctionnement et être sûr

qu'il ne va pas s'essouffler dans la durée. Parce que, rappelons-le, et d'ailleurs toutes les entreprises l'ont dit lors des auditions, elles ont déjà toutes une politique de RSE pratiquement, elles sont toutes engagées dans cet exercice de responsabilité sociale et environnementale. Elles consacrent déjà beaucoup de fonds là-dessus. Elles sont, rappelons-le, sur des niveaux de prélèvement obligatoire extrêmement importants.

Donc, je crois que si on veut que ce fonds de dotation fonctionne, il faut qu'on soit extrêmement prudents et vraiment qu'on réfléchisse ensemble à comment leur garantir que les fonds qui seront déposés seront utilisés de manière efficace, pertinente, transparente.

C'est pour cela, qu'après avoir mûrement réfléchi tous ensemble, nous avons souhaité déposer ces amendements qui sont, encore une fois, pas là du tout pour remettre en question le fonds dotation, mais encore une fois c'est suffisamment important pour qu'on considère la durabilité de l'engagement des mécènes et qu'on verrouille bien toutes les conditions qui permettront de leur garantir la bonne utilisation de ces fonds qui seront confiés au fonds de solidarité. Donc, c'est vraiment dans un souci de pérennité de ce fonds de dotation, de rassurance des mécènes pour que, encore une fois, cet engagement s'inscrive dans la durée.

Le Président TALAMONI

Bien. Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Au-delà des amendements sur lesquels nous aurons à nous prononcer, je voudrais rendre témoignage de la qualité des travaux que vous avez animés. M. le Président, qui nous ont conduits de façon pertinente et consensuelle à travailler avec des gens qui, bien qu'exerçant dans le même domaine d'activité parfois n'exerçaient pas le même métier, qui arrivaient avec des trajectoires, des objectifs différents, avec des résistances aussi parfois, mais qui ont rapidement compris l'esprit de ce fonds de solidarité et je crois que nous avons réussi à trouver avec eux, ce n'était pas gagné d'avance, un point d'équilibre.

Le point d'équilibre, c'est que, évidemment comme son nom l'indique, il s'agit de mobiliser de l'argent privé à des fins solidaires. Mais il ne fallait pas que ce soit vécu par les organismes privés, et il y en aura d'autres bien entendu. Comme quelque chose qui relèverait d'un réflexe de notre part confiscatoire ou qui relèverait d'un impôt déguisé. Et je crois que nous avons réussi à les convaincre qu'il ne s'agissait pas de cela.

Il ne fallait pas non plus que ce soit vécu comme un réflexe expiatoire tendant à dire « on reconnaît les responsabilités sociales, sociétales et puis on va, au moins le temps de la crise, se montrer généreux » de façon à éteindre un incendie en termes de communication. Et nous avons réussi à faire comprendre que nous voulions s'inscrire dans la durée, parce que c'est bien un des écueils qu'il s'agit d'éviter qu'a parfaitement évoqué, en connaissance de cause, Catherine : la tentation du one shot. C'est-à-dire on est là au début et après on verra bien. Donc, l'idée c'était bien d'inscrire dans la durée ce fonds de solidarité.

D'éviter aussi que ce qui aurait été vécu comme une taxe et une répercussion, parce que c'est bien beau d'aller voir les distributeurs de carburant, mais s'ils vont faire un effort et qu'à terme, cela se traduit de façon quasi indolore comme 0,01 centime au prix de la pompe, ça n'a pas de sens.

Donc, je crois que ça a été bien compris, au gré de discussions qui parfois ont été animées, mais dans le bon sens.

Reste qu'il nous faut engager plus avant des discussions avec d'autres partenaires, parce qu'il s'agit de le faire vivre dans la durée.

Reste qu'il faut continuer à s'inspirer de ce qui s'est fait ailleurs, parce que au gré là-aussi des échanges, *viaghjandu s'acconcia a soma*, on s'est rendu compte qu'évidemment le but ce n'était pas d'inventer la poudre, mais qu'il y a déjà des dispositifs existants ailleurs et qu'il s'est agi de s'en inspirer. Beaucoup de plaisir à découvrir que Bordeaux, Issy-les-Moulineaux avaient déjà œuvré en ce sens et c'est bien.

Donc, évidemment, notre groupe apportera et aux amendements, tels que les a évoqués dans leur principe Catherine, notre soutien et à ce rapport fruit d'une réflexion qui, je dois le dire, est intéressant, y compris dans le temps, parce que commencer à réfléchir au mois de décembre et mettre un rapport sur la table au mois de mai, c'est une qualité qui n'est pas

fréquente dans cet hémicycle qui nous habitue souvent à des temporalités longues.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Vous avez la parole M. BENEDETTI.

M. François BENEDETTI

Cher Président, Chers collègues,

Le rapport que vous soumettez à notre assemblée est le fruit d'un travail transversal que vous avez orchestré et nous ne pouvons que le saluer. Je m'étonne d'ailleurs qu'il y ait maintenant des amendements qui viennent, alors que cette transversalité s'était faite avec les groupes de l'Assemblée et les présidents des groupes et également avec la société civile, puisque les Gilets jaunes ont été associés à ces discussions dès le début de leur mobilisation.

Ici, en Corse, le dialogue n'a jamais été rompu. Alors qu'en France, l'État a entraîné un retard, a essayé de freiner la mobilisation, d'essouffler la demande de mécontentement, de révolte du peuple français, ici les Gilets jaunes ont été reçus dans cette collectivité, ce qui a évité tous les débordements qu'on a vus ailleurs.

Deuxièmement, la mobilisation s'est arrêtée mais parce que la force publique, la puissance publique corse a proposé des solutions. Cet engagement nous est dicté par notre philosophie politique qui place la vie des Corses au centre de nos préoccupations, leur vie et leur devenir en tant que communauté, mais aussi leur vie quotidienne car nous savons qu'un peuple s'approprie son devenir en tant que nation uniquement s'ils ont une vision sereine de leur lendemain.

La problématique du chômage, le coût de la vie, de la pauvreté sont les satellites d'une seule et même question : la répartition des richesses. Nous n'avons de cesse de le répéter, il n'y a pas en Corse de problèmes relatifs tantôt à la langue, tantôt à la terre, tantôt aux prisonniers recherchés politiques, mais un problème corse qui n'est pas divisible et dont la résolution ne peut être que globale.

Il en va de même pour la question sociale. Sans admettre les dimensions globales de la question sociale, et donc sa solution globale, nous ne pourrions traiter que les effets et les symptômes.

Traiter les symptômes, c'est ce que nous sommes contraints aujourd'hui, faute de pouvoir législatif et réglementaire, faute de pouvoir nous émanciper du système économique et social français.

C'est pour cela que, quelle que soit la question, notre pays a besoin que sa représentation élue dispose d'un pouvoir réglementaire et législatif.

Je voudrais conclure rapidement en disant ceci :

Je pense que le Président de l'Assemblée de Corse et le Président de l'Exécutif vont tout faire pour que cette solution et la mise en place de ce fonds soient réalisées dans les délais les plus rapides malgré le fait que l'État, quelles que soient les propositions qui sont faites par notre collectivité, bloque le développement des différentes structures qu'on demande. Les compétences qui sont accordées à la Corse sont constamment contestées de manière systématique : on l'a vu récemment avec le problème de la fibre et les décisions prises par la préfectorale.

Moi, je pense qu'il faut qu'on prenne bien conscience que la compétence est une chose, la légalité en est une autre et la légitimité est fondamentale. Les nationalistes ont été désignés en décembre 2017 pour diriger l'avenir de ce pays et nous devons continuer dans le sens de la politique qu'on nous a demandé d'appliquer.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Vous avez la parole.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, pour vous féliciter pour cette initiative, pour attester aussi de la qualité des travaux des commissions qui ont lieu, comme vous dites, en une dizaine de réunions.

Aujourd'hui, les amendements sur les statuts me paraissent un peu surprenants. Il est vrai que quand on a travaillé, tout le monde était là, tout le monde l'a validé, je pense que la transparence dans les statuts proposés est bien en place.

Ce que je vous demanderai, si c'est possible, une interruption de séance de 5 minutes, tout simplement.

Le Président TALAMONI

Ce que j'envisageais pour ma part, compte tenu du nombre et de la nature de ces amendements, c'était d'organiser une conférence des présidents de manière à ce que nous en discutions à la formation qui a travaillé jusqu'à présent. Mais ce qui serait pas mal aussi, c'est que l'Assemblée puisse continuer à travailler pendant ce temps...

À ce moment-là, je vais demander, non pas à Hyacinthe VANNI qui a travaillé et qui va venir sans doute dans quelques minutes travailler avec nous en Conférence des présidents, mais à Mattea CASALTA de venir me remplacer.

Nous nous retrouvons dans mon bureau immédiatement pour examiner les amendements de « Andà per Dumane » et nous redescendons le plus vite possible. Mais en attendant, il faudra essayer d'étudier un certain nombre de...

M. Pierre GHIONGA

Président, j'avais demandé la parole. On s'exprime après ou quoi ?

Le Président TALAMONI

Sur l'ensemble ? Avant l'examen des amendements bien sûr.

M. Pierre GHIONGA

Simplement dire deux mots. Je voulais dire que j'ai participé volontiers à une des réunions et qu'on est favorable, bien entendu, à votre fonds de solidarité, que nous vous accompagnerons dans le développement de cette politique qui est une politique nécessaire à la Corse, vu la situation sociale où on se trouve.

Un point précis : à titre personnel, je suis contre le fait qu'on donne cette gestion de fonds à des entrepreneurs privés aussi vertueux soit-il.

Je pense que cela doit rester du domaine de la puissance publique.

Voilà M. le Président, ce que j'avais à dire.

Le Président TALAMONI

Nous en parlerons puisque vous représentiez votre groupe. Dans quelques minutes nous en parlerons avec vous.

Peut-être pour clore la discussion générale, un mot de l'Exécutif et ensuite, on travaillera directement sur les amendements.

Le Président SIMEONI

Un mot de l'Exécutif, c'est un mot technique, c'est toujours un peu les mêmes inquiétudes. Lorsqu'il y a une initiative d'origine parlementaire, qu'elle vienne du Président de l'Assemblée de Corse ou par exemple de groupes, ou de l'ensemble des groupes, je pense qu'on peut acter un principe et qu'il faut permettre au Conseil exécutif, s'adossant au travail de l'administration, de revenir, y compris sous un délai que vous pouvez fixer, avec la proposition de rapport qui met en forme les décisions dont vous avez arrêté le principe. Notamment parce qu'il y a un certain nombre de difficultés techniques opérationnelles que nous ne pouvons peut-être pas voir dans le temps du travail de l'Assemblée et qui peuvent être expertisés par l'administration.

Là, par exemple, le rapport a été communiqué, etc., on a fait un certain nombre de remarques, il ne faudrait pas qu'ensuite des problèmes qu'on n'aurait pas évacués en amont, nous rattrapent en aval et conduisent soit à des difficultés d'exécution, soit à des situations de blocage imprévues. C'est une suggestion que je fais, on en parle tout à l'heure.

Le Président TALAMONI

Le problème, c'est que nous en sommes arrivés à un certain point de nos travaux et qu'aujourd'hui, nous avons besoin d'une validation de l'Assemblée pour espérer être prêts dans les temps prévus.

Donc, je vous propose d'adopter, avec ou sans les divers amendements qui sont proposés, les statuts aujourd'hui et de faire en sorte qu'ils soient déposés rapidement.

Ces statuts ont été examinés sous tous les angles et si par hasard une difficulté d'ordre juridique survenait, ce que je ne pense pas, à ce moment-là nous serions à temps de traiter cette difficulté.

Mais, là, aujourd'hui, nous avons un calendrier qui est calendrier resserré.

Le Président SIMEONI

J'entends et la volonté du Conseil exécutif c'est bien sûr d'accompagner de la façon la plus efficace possible cette décision qui, sur le fond, est une décision importante et que nous saluons et dans laquelle nous nous reconnaissons pleinement. Donc, on regarde les impératifs qui sont ceux liés à ce dossier, mais y compris d'ailleurs pour des raisons de fonctionnement dont nous aurons à parler, je souhaite qu'on prenne acte de mes réserves et protestations sur ce point.

Le Président TALAMONI

Nous en prenons acte, M. le Président du Conseil exécutif.

Je demande donc aux présidents de groupe ou en tout cas aux délégués de groupes qui ont travaillé jusqu'à maintenant de se rendre au 3^{ème} étage, dans mon bureau, pour traiter des différents amendements qui nous sont proposés.

Je demande donc à Mattea CASALTA de me remplacer de manière à ce que l'Assemblée puisse continuer ses travaux. Merci.

Mme Mattea CASALTA remplace le Président TALAMONI.

Mme Mattea CASALTA

Si vous le voulez bien, nous allons reprendre nos travaux avec le rapport n°127, Saveriu LUCIANI s'eddu vò...

ACQUA - RISANAMENTU / EAU – ASSAINISSEMENT**M. Xavier LUCIANI**

Il y a deux rapports, je vous propose de les présenter en même temps parce qu'ils sont liés l'un à l'autre.

Mme Mattea CASALTA

Si vous voulez, il n'y a aucun souci

Rapport n° 127 : Mise en place d'une assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau - Convention pour des prestations d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau

ET

Rapport n° 128 : Partenariats à mettre en œuvre dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

M. Xavier LUCIANI

Il s'agit surtout d'un accord-cadre entre l'agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse) au titre du 11^{ème} programme d'intervention qui va donc débuter très bientôt puisqu'il sera présenté le 12 juin à Corti, à l'ensemble des collectivités.

Savoir déjà, je vais très vite, qu'il y a un partenariat avec l'Agence de l'eau depuis à peu près 20 ans. À l'époque, l'interlocuteur...

Mme Mattea CASALTA

Feti u piacè quantunqua di sta à sente perchè mi pare ch'ellu fussi quantunque un raportu d'impurtenza no ? Parlemu suventi di l'acqua, allora state à sente quantunque appena.

M. Xavier LUCIANI

Vous dire que les interlocuteurs initiaux, c'était bien sûr les ex-départements, puis après l'ex-CTC au titre des divers programmes d'intervention sur des périodes de 6 ans, bien sûr.

Le 10^{ème} programme donc qui s'achève, n'est pas encore achevé mais je ne rentrerai pas dans les détails, devait s'achever donc théoriquement en fin d'année dernière (programme 2013-2018). Il y avait donc un montant attribué par l'agence de 91,2 M€ pour plus d'à peu près 240 M€ de travaux financés.

69 M€ de ces aides, donc 76 %, concernent l'AEP (alimentation en eau potable) et l'assainissement. L'idée c'était bien sûr de combler le retard structurel de la Corse dans ces domaines. Donc, en gros, ça consistait notamment à mettre en conformité les systèmes d'assainissement et bien entendu, lutter contre les fuites en alimentation en eau potable, et donc essayer d'améliorer les rendements.

Sur la même période, notre collectivité, donc l'ex-CTC plus les ex-conseils départementaux, a consacré environ 70 M€ de subvention pour un montant total de travaux estimé à 310 M€. Je vous donne les chiffres car ils sont importants.

Depuis, les choses changent : les contraintes budgétaires imposées par le contexte français, avec la Loi de Finances 2018, je passe sur les rapports de comité de bassin, l'histoire du « plafond mordant », avec la baisse des redevances... Le 11^{ème} programme a connu, et cela a même été évoqué en commission, une baisse de capacité d'intervention de 28 %, ce qui est énorme. On en avait parlé notamment au sein de cet hémicycle.

Donc, cela a une répercussion évidente sur l'enveloppe consacrée au bassin de Corse qui, sans être figée, je précise, on a une marge de manœuvre, a été fixée à 75 M€ ; c'est-à-dire en gros, à une capacité de 12,5 M€ par an d'intervention de la part de l'agence de l'eau.

Les priorités du programme et de l'accord-cadre sont, bien entendu, et vous l'avez dit tout à l'heure :

- l'adaptation aux changements climatiques, avec une gestion optimisée de la ressource en eau ;

- et bien sûr la solidarité en faveur des territoires ruraux, notamment toutes les collectivités classées en ZRR, donc pour une gestion qui regarde à la fois l'AEP, l'assainissement, mais aussi la GEMAPI, avec 4,7 M€ par an dédiés à cette rubrique.

Je précise encore, et ce matin on vous a distribué même le plan de bassin, le comité de bassin a défini, bien sûr en négociant et en Corse, et à Lyon des objectifs prioritaires à atteindre sur la période :

- mettre en place des règles de gestion et de partage de l'eau sur les territoires les plus vulnérables, définis et identifiés par le plan de bassin d'adaptation aux changements climatiques. Je rappelle que la Corse a 13 territoires identifiés, dont certains sont très vulnérables (la Balagne, l'Extrême-Sud notamment, le Grand Bastia et le Cap Corse)
- économiser ou substituer par des retenues 400 000 m³ d'eau/an
- préserver et restaurer 200 ha de zones humides, donc là-aussi une action sur la biodiversité
- de mettre en conformité toutes les stations d'épuration listées dans l'état des lieux du SDAGE et inscrites au programme des mesures
- contractualiser avec au moins 75 % des EPCI compétents en ZRR.

Je passe très vite.

Le partenariat qui est proposé comporte un accord-cadre qui précise les objectifs communs, les modalités de mise en œuvre et de suivi de ce partenariat à travers des conventions d'application à venir relatives au cofinancement, à l'assistance technique pour accompagner les collectivités et enfin éventuellement, au portage, par notre collectivité et ses offices, d'actions concourant à cette politique.

Les deux conventions d'application proposées aujourd'hui concernent donc le partenariat financier pour lequel la démarche de contractualisation à l'échelle des EPCI sera privilégiée, je précise, même s'il y a une échelle communale qui, par endroit, est à privilégier.

Deuxièmement, une assistance technique qui va permettre, grâce à une convention aussi, à notre Collectivité de bénéficier d'une participation financière de l'agence de l'eau en fonctionnement pour les missions menées en faveur des collectivités par le SATESE, qui existe à l'Office d'Équipement hydraulique (le SATAA n'est pas aidé), ainsi que le SATEP et

le SATEMA qui sont mis en place à la Collectivité. Mais, je précise et je termine, pour des missions d'appui qui sont donc dévolues au comité de bassin et l'agence de l'eau pour définir des actions du plan de bassin d'adaptation aux changements climatiques sur tout le territoire, et à l'élaboration des contrats à passer à l'échelle des EPCI.

Je m'arrête. Il y a des mots barbares, SATAA, SATEC, SATESE, SATEMA, SATEP... Je tiens à votre disposition un glossaire, si vous voulez savoir de quoi il en retourne.

En gros, c'est l'assainissement autonome, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif.

Le SATEMA, ce sont des services d'assistance technique au milieu aquatique.

Le SATEP est lui consacré à l'eau potable...

J'en ai terminé.

Mme Mattea CASALTA

Vous l'avez compris, le Président LUCIANI nous a présenté d'abord le rapport 128 et ensuite le rapport 127 qui sont vraiment liés, qui dépendent évidemment l'un de l'autre.

Donc, nous avons un rapport de la commission finances pour le 128 d'abord et tout de suite après pour le 127.

Mme Anne TOMASI

Effectivement, nous en avons deux, Mme la Présidente.

Pour le rapport n°128 :

M. Louis POZZO DI BORGO a fait observer que le budget de l'Agence de l'Eau était en diminution de 1 milliard d'euros, passant de 3.6 à 2.6 milliards d'euros et que l'enveloppe dédiée à la Corse passait quant à elle de 92 à 75 millions d'euros.

Il a précisé que cela était de nature à mettre en difficulté certaines communes ou intercommunalités, au moment même où diverses compétences

leurs sont transférées, notamment la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et au 1^{er} janvier 2020, la compétence eaux pluviales.

Les services ont répondu que c'était à ce titre que la collectivité avait, au regard des diverses délibérations déjà adoptées dans le domaine de l'eau, relevé la nécessité d'obtenir de nouvelles aides notamment par la mise en œuvre de partenariats avec l'État, voire avec l'Europe.

Elle a souligné que cette question se posera également dans les années à venir pour les grands ouvrages qui devront être mis en œuvre dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques.

Votre commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation de M. François ORLANDI).

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Nous avons, sur ce rapport 128, la commission développement qui va nous donner son avis également.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA a salué, d'une part, l'implication croissante de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse en milieu rural.

Elle a regretté, d'autre part, la baisse des financements dédiés au bassin de Corse en dépit d'immenses chantiers qui demeurent à réaliser, notamment en matière de préservation des zones humides ou encore en matière d'assainissement, certaines microrégions accusant un retard important dans ce domaine.

Elle a estimé, en effet, que la baisse des financements induisait nécessairement une participation des communes ou des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et pouvait en conséquence constituer une difficulté pour mener à bien les projets.

M. Jean-Charles ORSUCCI a émis pour sa part un certain nombre d'observations.

Il a regretté, de la même façon, la baisse des financements.

Faisant observer que les EPCI étaient identifiés parmi les objectifs prioritaires du programme, il s'est interrogé sur l'éligibilité aux financements des communes qui auraient conservés la compétence et pourraient donc en bénéficier au même titre que les groupements de communes.

S'exprimant en sa qualité de maire, il a fait valoir par ailleurs les difficultés rencontrées par les élus locaux pour mener à bien leur projets en matière d'assainissement du fait des modifications qui rythment l'éligibilité des projets dans des politiques menées par l'Agence de l'eau (financement des projets d'assainissement non collectif abandonné ensuite au profit de projets d'assainissement collectif).

Aussi, il a souligné la nécessité de pouvoir disposer d'une lisibilité à 5 ou 6 ans, sans changement de cap, seule garantie pour mettre en œuvre des politiques publiques efficaces.

Enfin, il a fait valoir la nécessaire articulation des interventions de l'Agence de l'eau avec les crédits du PEI aux fins d'obtenir des financements plus importants en matière de potabilisation de l'eau, le présent document démontrant que les sommes allouées sont insuffisantes, alors même que la solidarité nationale devrait être renforcée pour résoudre les problèmes d'assainissement et de potabilisation du territoire.

Sur le premier point, **Mme Nadine MASTROPASQUA**, *responsable de la mission eau*, a précisé qu'il ne s'agissait pas d'aider les EPCI mais de travailler à l'échelle d'un territoire pour disposer d'une vision globale et homogène.

Elle a précisé que les communes ayant conservé la compétence seraient cosignataires d'un contrat de planification, sur 6 ans, à l'échelle d'un EPCI donné.

S'agissant de l'abandon regrettable de financements dédiés à l'assainissement non collectif par l'Agence de l'Eau, elle a fait valoir l'évolution des compétences nouvelles de l'Agence telles que la biodiversité et les milieux marins où des moyens seront déployés.

Elle a enfin précisé que l'assainissement collectif demeurerait éligible aux financements de l'Agence dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), les trois quarts des communes de Corse étant classées dans cette catégorie.

En marge du rapport et sur une question de forme, **Mme Fabienne GIOVANNINI** a sollicité des services l'inscription en langue corse des communes mentionnées dans le rapport.

**La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.
Non-participation du groupe « Andà per Dumane ».**

Mme Mattea CASALTA

Très bien. Merci. Quelqu'un veut-il intervenir ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie.

M. le Conseiller exécutif, je vous ai écouté attentivement et j'ai retenu, entre autres, que le décret de 2012 issu de Grenelle II nous demande de réduire la pression de prélèvements sur les milieux naturels.

Donc, ce 11^{ème} programme de 2019-2024 fait une priorité au changement climatique et nous demande entre autre de restaurer le caractère naturel des rivières et des zones humides.

C'est pourquoi, M. le Conseiller exécutif, parler de cette convention et des ressources en eau m'amène à vous parler de nouveau de la gestion en eau brute de certains territoires.

Je voulais vous parler de nouveau du barrage du Rizzanese et des conventions qui ont été passées en 2012 avec EDF pour alimenter toute la vallée en eau brute.

Je veux parler également de l'adduction en eau de la vallée de Conca. Vous connaissez le dossier, vous en avez parlé et vous travaillez avec les élus de Grossa dans le Sartenais.

C'est pourquoi, M. le Conseiller exécutif, je vous demande de vous mobiliser de nouveau pour ces projets. A l'heure où l'on parle d'ESA, il faut se dire que l'agriculture sans eau ce n'est pas possible.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Une autre intervention ? Non. M. le Président, à vous !

M. Xavier LUCIANI

Merci. On a déjà évoqué la question de Grossa et du Rizzanese, on n'est pas du tout dans le rapport. Là, on est dans un accord-cadre entre l'agence de l'eau, donc on privilégie, vous l'avez bien compris, notamment l'assainissement, l'eau potable, même si...

M. POZZO di BORGO avait évoqué la baisse, vous imaginez bien qu'on a anticipé depuis deux ans ce qui devait arriver. La baisse est considérable ailleurs. On a négocié pratiquement, pied à pied à Lyon, où il n'avait jamais vu un élu de la Corse venir négocier, je le précise quand même.

Donc, je suis monté trois fois à Lyon. On a réussi à avoir quand même une enveloppe non-figée à 75 M€, sachant que le 10^{ème} programme n'a pas été consommé entièrement et que donc, on n'a même pas consommé une enveloppe qu'on n'a pas eu pour le 11^{ème} programme. A dicu cusì, au moins les choses sont claires et c'est important de le dire.

Par contre, ce qui est important, c'est qu'on a réussi à pouvoir travailler sur des projets, surtout le fait que la Corse est en ZRR en très grande partie, c'est important ; qu'on peut travailler avec les EPCI, mais aussi avec des communes. Donc, c'est important de le dire. On a réussi quand même à réduire, même si le territoire est à privilégier, le fait qu'on puisse le faire à ce niveau-là.

Deuxième chose : en termes d'information, il est important de vous dire que le 12 juin, sur les deux jours (les 11 et 12), il y aura deux grandes réunions, le comité de bassin, le comité de suivi hydrique aussi pour la sécheresse et il y aura une réunion d'information avec l'Agence de l'eau

prévue dans l'amphithéâtre de l'IUT pour l'ensemble des communes et EPCI, pour expliquer exactement les grands axes de ce 11^{ème} programme.

Concernant le Rizzanese, je fais une parenthèse un peu hors sujet, mais c'est bien que je vous en parle aussi : Grossa, on y travaille. Grossa dépend de l'Ortolu, donc on n'aura pas de problèmes de ressources. Le seul problème que nous ayons : c'est qu'on est en train de préparer une PPI hydraulique et on verra un peu les financements à dégager sur la zone.

Je fais une parenthèse encore sur les efforts que l'on fait : mercredi, on est en Balagne, je le disais à notre ami l'adjoint de Calvi, où on va parler de Bonifato. On a investi à Bonifato, Lozari, E Codule et sur le site de Monticellu bientôt.

Sur Ghisunaccia, j'y étais hier, à Vergaghjola, où on est en train d'investir 2,5 M€ justement pour optimiser et rationaliser en quelque sorte la distribution sur des zones qui étaient en quelque sorte déficitaires.

Donc, on a fait quand même un gros travail. Il n'y a pas que la retenue finalement qui est importante pour nous, il y aussi cette espèce d'optimisation et de rendement et surtout de répondre. Encore une fois, je le dis, on est confrontés aujourd'hui à quelque chose de nouveau : c'est le fait que la vigne en Corse aujourd'hui est irriguée et cela, déséquilibre très fortement, pas partout, ce qu'on avait mis en place il y a peut-être 7 ou 8 ans. On défait en quelque sorte le canevas. En tout cas, les prévisions, c'est que la vigne aujourd'hui, le goutte à goutte, et il y a des viticulteurs dans cette assemblée, est en train de nous déstabiliser quelque peu. On parle beaucoup du maïs et du fourrage, mais la vigne est en train de prendre une part importante de cette consommation.

Pour revenir au Rizzanese, nous avons eu une réunion avec EDF il y a quelques jours pour négocier globalement une enveloppe, en quelque sorte, de droits d'eau supplémentaires. EDF, en gros, aujourd'hui, sur Tolla et sur le Niolu, sur Sampolo et sur le Rizzanese, nous vend de l'eau. Pour mémoire, nous avons 15 M€ de droits d'eau sur le Niolu, cela nous permet notamment d'alimenter Bastia en eau potable en été.

On a demandé l'élargissement de cette enveloppe, en quelque sorte de ce volume, de manière à pouvoir répondre un peu plus surtout aux besoins agricoles, notamment sur la région ajaccienne par rapport à Tolla et sur la région de la plaine par rapport au Niolu.

Ce qui est sûr, c'est que le Rizzanese nous pose un problème, tout comme Sampolo, Ce sont des dés à coudre, passez-moi l'expression. Le Rizzanese, c'est moins de 2 millions de mètres cube. Je regarde le maire de Ghisunaccia, quand on a Teppe rosse, Baccianu et Alzitone, on dépasse les 10 millions de mètres cube rien que sur les trois réserves de la plaine. C'est un dé à coudre. C'est-à-dire qu'il n'y a pas en face du besoin que vous évoquez la ressource. EDF a fait un petit barrage. Alors je ne reviens pas sur l'historique de ce fameux barrage, mais l'idée que nous avons avec EDF, c'est peut-être de leur proposer de surélever, de faire en quelque sorte une rehausse, comme on pourrait le faire ailleurs, pour essayer justement d'avoir un peu plus de volume. Mais à l'heure actuelle, on a que les moyens du Rizzanese et sur le Taravu, avec des pompes que nous avons au Stiliccone que vous connaissez certainement. Donc, on essaye de faire avec.

Dernier petit point : nous passons, je pense au prochain COREPA, le projet de barrage de Sambucu. Donc, il y a un barrage supplémentaire, qui n'est pas loin de chez M. DELPOUX, et qui va certainement nous aider beaucoup puisqu'il y aura à peu près encore 2 millions de mètres cube à disposition en Balagne, ce qui augmentera le volume de Balagne d'à peu près 25 %.

Voilà, je m'arrête.

Mme Mattea CASALTA

Pour ce rapport, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? Qui est pour ?

Tout le monde est pour, magnifique !

Le RAPPORT est ADOPTE à l'UNANIMITE. ⁶

***Rapport n° 127 : Mise en place d'une assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau - Convention pour des prestations d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau**

⁶ Délibération N° 2019 – 152 AC

Mme Mattea CASALTA

Maintenant, nous souhaiterions avoir l'avis de la commission des finances pour ce qui concerne le rapport N°127.

Mme Anne TOMASI

M. Jean-Martin MONDOLONI a estimé opportun d'offrir notamment aux petites communes n'ayant pas la trésorerie nécessaire pour faire appel à des prestataires extérieurs, la chance de pouvoir bénéficier de la puissance publique.

Cependant, il s'est interrogé sur la limite d'une telle assistance avec le champ concurrentiel en faisant observer qu'un prestataire privé pourra toujours tenter un recours estimant qu'il subit un manque à gagner.

Faisant observer que les petites communes vont désormais se tourner vers la Collectivité de Corse en lieu et place de prestataires privés, **M. Jean-Martin MONDOLONI** a souhaité savoir par quel moyen juridique la CdC a prévu de se protéger d'éventuels recours.

M. Charles GHIPPONI, de la Direction adjointe des Milieux Aquatiques, a précisé qu'en ce qui concerne l'eau potable, les missions étaient spécifiées par le Code général des collectivités territoriales et donc bien encadrées. Il ne s'agira pas de se substituer aux bureaux d'études mais d'établir des diagnostics par les services, opérer un suivi des prestataires sur les travaux, notamment sur la mise en œuvre et le respect des process ; il n'y aura pas non plus d'assistance à maîtrise d'œuvre et en aucune façon la CdC n'entrera dans le champ concurrentiel.

M. François ORLANDI a fait observer que cette assistance technique correspondait aux actions menées par le SATESE en Haute-Corse.

M. Charles GHIPPONI a rappelé qu'il y avait deux SATEP (eau potable) pour les deux Départements et que la partie « assainissement » (le SATESE) est assurée par l'Office d'Équipement Hydraulique

Votre Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation de M. François ORLANDI).

Mme Mattea CASALTA

Merci. Une intervention ? Mme MARIOTTI souhaiterait faire une toute petite intervention, je pense que ce sera accepté par l'Exécutif.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Mme la Présidente. C'était plutôt sur le rapport précédent quand vous avez effectivement annoncé que le 1^{er} programme n'avait pas été consommé, entre autres, par l'Agence de l'eau. Je suis un peu surprise quand on voit les temps d'individualisation qui sont de plus de deux ans et quand on voit, entre autres, surtout les investissements d'eau potable des communes. On impose systématiquement des phasages, même si la commune a les reins solides pour absorber les 20 %.

Donc, c'est un peu dommage. J'espère qu'on pourra récupérer ces fonds non consommés.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Bien sûr. Une autre intervention ? Non. Donc, vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Je crois qu'on n'a pas besoin d'épiloguer. Sur les 9^{ème} et 10^{ème} programmes, on est en-deçà. Il y a un problème qui se pose d'accompagnement, d'ingénierie, c'est pour cela que les services de la Collectivité aujourd'hui vont se mettre en situation, vont accompagner de manière beaucoup plus forte l'ensemble des projets à venir.

Sur le 10^{ème} programme, c'est quand même évident. C'est l'agence de Marseille qui gère plus ou moins la Corse, la succursale lyonnaise. On se rend bien compte qu'il y a une incapacité des fois de certaines communes à porter le projet au bout, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on le découvre. Mais il est important de vous dire qu'avec tous les services que nous avons à disposition, on met en place, par cet accord-cadre, l'ingénierie, de manière à pouvoir accompagner notamment les EPCI, y compris les communes qui seraient en déficit en quelque sorte sur ce plan-là.

Il va falloir quand même, vous voyez quand on parle de recul, finalement, je ne veux pas faire de contresens dans ce que disait l'agence quand on les a vus, mais elle reprochait à la Corse de ne pas consommer l'argent à disposition. Voilà. Ce n'était pas du fait de la Collectivité, même celle qui était avant nous, mais plutôt du fait qu'il y avait eu un déficit en termes d'ingénierie à un certain niveau. Je m'arrête là.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE. ⁷

Rapport suivant n° 132, Mme la conseillère, nous vous écoutons.

**INSIGNAMENTU SECUNDARIU E SUPERIORE /
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR**

*** Rapport n° 2019/E1/132 : Rapport d'information sur le suivi du Schéma Territorial des Formations Sanitaires et Sociales Corse 2014-2019**

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci.

Il s'agit d'un rapport d'information sur le suivi du schéma territorial des formations sanitaires et sociales.

Nous évoquons souvent la nécessité d'évaluer les politiques avant d'en mettre de nouvelles en œuvre. C'est ce que nous avons tenté de faire ici.

Je salue le travail des services puisqu'ils ont essayé, comme vous pouvez le voir, de rendre ce document le plus lisible possible, le plus claire possible. Ça n'a pas été un travail évident puisque cette évaluation porte sur plusieurs réalisations et s'appuie sur plusieurs outils.

⁷ Délibération N° 2019 – 153 AC

D'abord, le travail sur le tableau de bord qui vous est présenté dans le rapport, puis le recensement des besoins du secteur sanitaire et social qui est un secteur très vaste et un secteur clé pour notre île, d'autant plus aujourd'hui, puisque vous voyez que pour ce travail a été mené doublement avec les services de l'action sanitaire et sociale de notre Collectivité pour mener un travail croisé en transversalité, pour définir au mieux les besoins pour l'élaboration du futur schéma.

Donc, recensements des besoins du secteur sanitaire et social, réalisation d'enquête d'insertion professionnelle et reconnexion des acteurs puisque nous avons effectué deux tables rondes avec l'ensemble des acteurs du secteur.

La stratégie était de réaliser dans le même temps une évaluation du schéma en cours, mais également de construire, aujourd'hui, un diagnostic solide pour poser les bases du prochain schéma.

La méthode retenue a compris plusieurs étapes : la définition des objectifs à atteindre, le diagnostic, la collecte et le traitement des informations, le partage des connaissances - nous avons été en collaboration permanente avec les acteurs - et le schéma, à la croisée de divers enjeux que sont l'accès à la formation, l'insertion et donc, l'emploi, l'accès aux soins, la lutte contre la précarité et l'aménagement du territoire.

Ça a été un travail important qui a été réalisé. Il préfigurera l'élaboration du prochain schéma auquel vous serez bien entendu associés.

Ce deuxième niveau de stratégie impliquera là encore un travail en synergie entre les différentes directions de notre Collectivité impactées par la réflexion, (l'orientation professionnelle, les services de la langue corse, les affaires sociales et sanitaires et l'aménagement du territoire).

Il s'agit dans le futur schéma de poser la transformation des métiers puisque nous savons qu'en matière de sanitaire et social, comme dans d'autres secteurs, il y a une transformation des métiers évidente. Donc, formation initiale, mais aussi formation continue pour l'acquisition de nouvelles compétences, un travail avec l'université puisqu'on a aussi une universitarisation de certains diplômes.

Ce travail préalable, je l'espère, nous sera précieux.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère exécutive. Y a-t-il des demandes d'intervention parce que nous n'avons pas d'avis de la commission des affaires sociales, peut-être un rapport oral ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Un avis favorable de la commission avec une non-participation de Mme COGNETTI.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous allons passer au vote. On vote pour prendre acte. Nous allons donc voter pour prendre acte.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Pardon, Mme la Présidente, ce n'est pas une non-participation de Mme COGNETTI, c'était parce qu'elle était...

Mme Mattea CASALTA

Nous l'avons bien compris puisqu'elle est sortie de l'hémicycle. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? Nous avons pris acte. Merci.

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE. ⁸

Rapport suivant n° 134. Nous vous écoutons.

*** Rapport n° 2019/E1/134 : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année 2019-2020**

⁸ Délibération N° 2019 – 154 AC

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, Mme la Présidente.

Un rapport qui, je dois le dire, est récurrent et des observations récurrentes. Mais cette année, il vous sera proposé une autre méthode comme vous pouvez vous en rendre compte.

Il y a listé dans le rapport, le cadre de nos compétences qui est posé en matière d'avis sur le calendrier scolaire. Je vous le rappelle, l'avis de cette Assemblée est consultatif. Nous ne sommes saisis qu'après concertation de l'ensemble des parties prenantes. C'est ce qu'il faut regretter, ce que cette Assemblée à diverses reprises a regretté. Les différentes délibérations sont rappelées dans le rapport (2016, 2017, 2018).

Encore une fois cette année, une absence de concertation. Je dois le dire, j'ai eu un échange avec la rectrice qui, de toute façon, à sa décharge, a appliqué les textes, cette année encore, tels qu'ils doivent être appliqués. Elle reconnaît préférer une concertation en amont. Je souhaite que nous puissions la mettre en œuvre dès l'année prochaine puisque là encore, nous nous retrouvons à prendre acte une fois que les différentes co-constructions et concertations sont intervenues.

Vous vous en souvenez, l'année dernière, nous avons pris acte simplement du projet rectoral. Je crois que cette année, en tout cas c'est ce que vous propose le Conseil exécutif, je vous le disais, nous avons eu un échange avec la rectrice, sur la forme, très clairement, je ne vais pas rentrer dans le fond, nous y sommes rentrés à plusieurs reprises, nous voulons que cette compétence nous soit enfin transférée. Nous sommes au milieu du gué en matière de compétences dans le domaine éducatif.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique, il faudra que ce soit entendu. Nous l'avons réitéré au ministre de l'éducation nationale le 1^{er} avril dernier qui, plus largement, nous a répondu, il y a quelques jours maintenant, en disant qu'il fallait ouvrir très certainement des discussions sur la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique, même s'il n'a pas qualifié ainsi ces démarches.

Je crois que cette année, au-delà de la simple prise d'acte, je vous propose de rejeter la proposition, je ne rentre même pas sur le fond puisque

nous demandons depuis plusieurs années la même chose, que nos spécificités soient prises en compte, que nous puissions être associés en amont.

Donc, tant sur le fond que sur la forme, même si malheureusement, au regard de nos compétences, cela n'aura pas d'incidence sur la mise en œuvre de ce calendrier scolaire. Il sera effectif quand même à la prochaine rentrée.

Je vous propose pour les raisons que je viens d'évoquer de rejeter la proposition de calendrier scolaire.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous avons un avis de la commission qui nous sera donné par Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme la Présidente, les commissaires ont débattu assez longuement, comme vient de le dire Mme la conseillère exécutive.

J'ai fait moi-même remarquer que les services du rectorat n'avaient pas tenu compte des compétences spécifiques de la Collectivité qui lui donnait en la matière d'un certain nombre de prérogatives. Il apparaît clairement que la situation s'est depuis quelques mois considérablement détériorée car les mêmes services font désormais fi des règlements antérieurs, mais également d'un courrier du ministre en charge de l'éducation nationale datant du 19 mai 2003 où celui-ci, s'adressant aux autorités régionales d'alors, écrivait : « *aucun obstacle juridique* », c'est un ministre qui l'écrit « ne s'oppose à ce que vous procédiez à une adaptation du calendrier scolaire national avec une rentrée fixée de telle sorte à... ».

Par conséquent, nous avons émis de sérieux doutes quant au fruit de la production finale des groupes de travail auxquels n'a pas été associée la Collectivité de Corse, eu égard ses compétences.

Nous avons également signalé que les syndicats avaient indiqué qu'eux aussi n'avaient pas participé à ces groupes de travail.

Pour les services, Mme PARENTI a confirmé que le calendrier rectoral était affiché sur le site du rectorat avec toutefois la précision « sous réserve du vote de l'Assemblée de Corse ».

Compte tenu de cette précision, nous avons estimé qu'il serait indispensable de communiquer sur le rejet de ce calendrier et les raisons qui nous motivent.

Mme Laura-Maria POLI a demandé si par le passé on avait tenu compte du décalage nécessaire aux commémorations en Corse et a fait remarquer que la rentrée était légèrement décalée en Corse, ce qui a été immédiatement confirmé par Mme PARENTI qui a ajouté qu'il était arrivé que la rentrée soit postérieure au 9 septembre afin de permettre à la fois la fête de la Nativité et la commémoration de la libération de la Corse.

Les services par la voix de Mme PARENTI ont complété leur propos en précisant que lorsque la rentrée était différée, les vacances de la Toussaint étaient plus courtes en Corse. A ce sujet, elle a signalé que des parents se sont plaints du raccourcissement ainsi induit en avançant la longueur du premier trimestre scolaire qui est, comparativement aux autres, le plus long.

Elle a en outre indiqué que la délibération proposée et annexée au rapport proposait que la journée du 9 septembre soit à minima une journée permettant d'évoquer en classe l'évènement que constitue ce fait historique important, la libération de la Corse en 1943. L'idée de groupes de travail dont l'initiative de constitution ressort du choix de la rectrice et échangeant sur le sujet avant qu'éventuellement, cette compétence spécifique de la définition des calendriers soit définitivement transférée à la Corse.

M. Romain COLONNA a déploré le fait que la Collectivité de Corse dont le statut particulier prévoyait pourtant qu'elle soit consultée en la matière, n'ait même pas été conviée à une réflexion sur ce sujet.

Avis favorable de la commission avec abstention de M. GHIONGA et 4 non-participations (Mmes COGNETTI, PEDINIELLI, RIERA et M. LUCIANI).

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci. J'ai une question de conflit d'intérêt. Les enseignants qui sont dans cet hémicycle ont-t-ils le droit de voter sur ce rapport ?

Mme Mattea CASALTA

C'est exactement ce que nous voulions vous dire, il est fort possible que les enseignants soient obligés de sortir. Nous allons avoir un problème. Nous n'avons aucune confirmation des services et dans le doute nous préférons que les enseignants sortent.

Mme Josepha GIACOMETTI

C'était une boutade, vous pouvez rester !

Nous allons voter.

Mme Marie SIMEONI

Excusez-moi, Mme la Président, peut-être y a-t-il des demandes de prise de parole.

Mme Mattea CASALTA

Y a-t-il des interventions ?

Mme Marie SIMEONI

Alors, pour se répéter un peu.

Le but d'un calendrier scolaire est de coordonner l'organisation des élèves au sein du milieu scolaire en fonction de leur zone d'habitation, de leur environnement ainsi que de leur géographie tout en leur fournissant des repères historiques. Nous l'avons déjà dit plusieurs fois, nous avons d'ailleurs validé la mise en place d'un cadre normatif spécifique pour l'académie de Corse, y compris quant à la définition d'un calendrier scolaire.

Aujourd'hui, on nous présente, ou plutôt on nous impose, un calendrier scolaire sur lequel nous n'avons pas été consultés. Nous trouvons ce procédé regrettable, inacceptable et je dirai même, irresponsable quand on

sait que les vacances scolaires ont une influence sur la vie économique de la Corse.

Vous l'aurez compris, Mme la conseillère, le groupe « Corsica libera » rejettera le projet proposé par le rectorat.

J'ajouterai que dans le même esprit que tout ce qui a été dit depuis ce matin, que cette majorité a été élue à plus de 56 %, qu'il est dangereux de la part des services de l'Etat de boycotter chacune de nos délibérations et de nos compétences.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère. Y a-t-il une autre demande ? Oui bien sûr.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci. Est-ce que ça ne gêne pas ce que nous impose le ministère, d'avoir 7 semaines de travail et 15 jours de congés ? C'était ma première question.

Lorsque vous dites qu'il est regrettable que la Collectivité n'ait pas été invitée à participer aux travaux, est-ce que vous pouvez donner plus d'informations ? Je n'en reviens pas que vous n'ayez pas pu être conviés à l'élaboration de ce calendrier. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Il y a encore d'autres interventions. Allez-y, M. ORLANDI.

M. François ORLANDI

Merci, Mme la Présidente.

Concernant le calendrier, il semblerait qu'il y ait eu une demande de prise de contact entre la rectrice et le Conseil exécutif et qu'il n'y ait pas eu de suite à la demande qui a été formulée. Voilà l'information qui nous a été délivrée.

Mme Josepha GIACOMETTI

C'est faux, puisque j'ai moi-même eu la rectrice la semaine dernière par téléphone. D'ailleurs, elle a reconnu, je lui ai dit que je ferai état de notre échange et nous en avons convenu, qu'elle a strictement appliqué les textes, elle a fait ce qu'elle avait à faire. Elle a appliqué strictement les textes, ce qui ne prévoit pas la concertation du Conseil exécutif ou de la Collectivité de Corse au préalable. Elle a donc joint la proposition au Conseil exécutif pour qu'elle soit ensuite présentée à l'Assemblée. Elle considérait, c'est une appréciation des textes, je n'ai pas la même, que nous aurions pu proposer quelque chose en ce temps-là. Je pense que cela n'est pas acceptable. Elle considère que, et c'est son droit de le dire, mais c'est le nôtre de répondre qu'une fois que c'est voté, une fois que des groupes de travail se sont réunis auxquels nous n'avons pas été associés, et ça, elle l'a reconnu puisqu'elle l'a dit effectivement « puisque j'ai appliqué les textes ».

Une fois que tout cela est fait, de nous dire « oui, mais une fois qu'on vous saisit du projet de rapport, vous pouvez intervenir », ça veut dire que nous serions amenés alors que... Là, pour le coup, il y a une interprétation des textes. Tantôt, nous ne sommes saisis qu'à titre consultatif, tantôt cette période-là nous permettrait de pouvoir modifier ce qui a déjà été adopté par les différents groupes de travail. C'est un peu périlleux comme exercice.

Donc, la rectrice a d'ailleurs ensuite reconnu que l'année prochaine, elle était disposée à étudier une autre méthode. C'est que quelque part, elle reconnaît aussi que nous n'avons pas été associés, sinon elle aurait préconisé l'emploi de la même méthode pour cette année.

Donc, non, je confirme, nous n'avons pas été associés aux groupes de travail.

Ensuite, pour ce qui est des questions de calendrier, comme je l'ai précisé, cette année, nous ne sommes pas rentrés sur le fond, c'est-à-dire que nous n'avons pas fait de contre-proposition ou pris en compte une contre-proposition qui a été jointe, lors des groupes de travail, qui nous a été ensuite transmise.

Effectivement, il y a une rythmicité à adopter et les aménagements qui peuvent être faits, ne peuvent l'être que dans le respect de ces différentes dispositions, des rythmes chronobiologiques, etc. Il y a tout un ensemble de choses.

Nous avons décidé cette année de ne pas nous prononcer sur le fond puisque nous estimons que le temps n'en est plus là et que nous n'avons pas eu cette possibilité du fait que nous n'avons pas été associés en amont aux concertations.

Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est la prise en compte des compétences qui sont les nôtres, la modification du code de l'éducation, même si la rectrice lors de notre échange disait que, finalement ce n'était pas nécessaire pour pouvoir nous associer en amont, nous verrons bien. Nous continuons de demander une modification du code et un transfert de la compétence pour que nous puissions vraiment de manière sérieuse travailler, faire des propositions de calendrier scolaire.

Sur votre deuxième demande, pardonnez-moi, du coup, je ne l'ai pas notée, je sais qu'il y en avait une seconde.

Mme Chantal PEDINIELLI

En fait, je disais que j'ai été étonnée que vous n'avez pas été associés à l'élaboration de ce calendrier, mais vous avez répondu. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. Plus d'interventions. Donc, cette fois-ci, nous allons passer au vote. Qui est pour rejeter le rapport qu'a présenté notre conseillère exécutive ? Nous sommes pour le rapport de la conseillère exécutive qui demande le rejet du calendrier tel que prévu par la rectrice. On est bien d'accord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.⁹

POUR : les groupes « Corsica libera », « Partitu di a nazione corsa », « Femu a Corsica »

CONTRE : les groupes « Per l'avvene », « la Corse dans la République »

⁹ Délibération N° 2019 – 155 AC

ABSTENTION : « Andà per dumane »

Absents : Mme Anne TOMASI, M. Pierre-José FILIPPETTI, Mme Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Josepha GIACOMETTI

Quels sont les prochains rapports parce que je me sens un peu seule !

Mme Mattea CASALTA

Vous n'êtes pas seule, Mme FAZI va prendre le relais et a plusieurs rapports à nous présenter.

Le premier, rapport n° 119. Nous vous écoutons, quand vous voulez.

SALUTE - SUCIALE / SANTÉ – SOCIAL

*** Rapport n° 119 : Élaboration du règlement d'aides et d'actions sociales et médico-sociales de Corse**

Mme Bianca FAZI

Depuis le 1er janvier 2018, la Collectivité de Corse exerce toutes les compétences et interventions en matière d'aide et d'action sociale dévolues précédemment aux ex départements et à la CTC.

Ce document soumis à votre approbation aujourd'hui vise à harmoniser les dispositifs préexistants en matière d'action sociale et d'aides sociales à l'enfance issus de l'action des ex conseils départementaux. Une partie des dispositions de ce règlement est une retranscription directe du code de l'action sociale et des familles, alors qu'une autre partie relève de l'action extra-légale de la Collectivité et a nécessité des mesures de convergence innovantes entre les interventions exercées auparavant dans le Cismonte et dans le Pumonte.

Ce règlement des aides définit à la fois les actions financées au titre de l'aide sociale à l'enfance, ainsi que leurs droits et obligations des familles accompagnées.

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.

La prise en charge des mineurs est prévue par le code jusqu'aux 21 ans de la personne accompagnée. Néanmoins, il a été choisi de territorialiser une action menée jusque-là exclusivement en Cismonte visant à accompagner, dans des conditions précises, l'enfant jusqu'à ses 25 ans afin de lui permettre d'entrer dans la vie active de manière plus sereine.

Parmi les missions que la Collectivité de Corse mène en matière d'aide sociale à l'enfance nous retrouvons :

- L'accompagnement des femmes enceintes et mères isolées ;
- La prévention des situations de dangers à l'égard des mineurs ainsi que le recueil d'informations préoccupantes ;
- La prévention de la marginalisation et la facilitation de l'insertion ;
- Les actions d'urgence menées avec l'autorité judiciaire dans le cas de situations de dangers ;
- La prise en charge de mineurs qui lui sont confiés.

Ces actions sont menées grâce à un arsenal de prestations individuelles visant à prévenir l'exclusion et l'éloignement des publics accompagnés. C'est l'objectif des aides à domicile TISF, AESF, etc. ou des aides financières telles que les AMT et les secours exceptionnels que peuvent mobiliser les travailleurs sociaux.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse assure également l'accueil d'urgence, qu'il soit provisoire, à la demande de l'autorité parentale, ou qu'il concerne des mineurs émancipés ou de jeunes majeurs.

Les travaux d'harmonisation ont ainsi permis d'élaborer depuis le début de l'année les parties du règlement suivantes :

- Les dispositions générales et les principes généraux de l'aide sociale
- Les dispositions relatives à l'enfance et à la famille

Ces deux parties sont donc soumises à votre examen.

Je me permets de vous rappeler que l'Assemblée de Corse sera saisie prochainement des volets suivants : l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicaps, l'insertion et le logement, l'action sociale de proximité, les établissements et services sociaux ou médico-sociaux et la promotion de la santé et la prévention sanitaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Il y a un rapport de la commission.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu.

Mme PEDINIELLI a souhaité connaître l'impact de la campagne de communication sur les mesures d'accueil prises pour les familles concernées par la garde des enfants.

Les services ont expliqué que le dispositif actuel est saturé. L'arrivée massive d'enfants extérieurs au territoire insulaire est en partie responsable de cette saturation. Les établissements sont en suractivité et les familles d'accueil ont été aussi sollicitées pour le placement de ces jeunes enfants.

Il a précisé que deux dispositifs d'hébergement sont en cours de création par la Collectivité : 25 places sur le Cismonte et 10 places sur le Pumonte.

Ces dispositifs permettront de libérer des places dans le secteur d'accueil collectif, à savoir les établissements et le secteur du placement familial. Le placement familial est un secteur vieillissant, une profession très difficile qui atteint ses limites.

M. CROCE, pour les services, a précisé que les campagnes de communication ne sont pas le meilleur vecteur d'attractivité de la profession car les candidats doivent prendre en compte, en premier lieu la pénibilité, l'implication quotidienne, la disponibilité 24h/24h du métier. Il a ajouté, qu'il était par conséquent de plus en plus difficile de recruter dans ce domaine, et que tous les services sociaux de la CdC, celui de l'insertion en particulier, travaillent en synergie afin de peaufiner les profils qui pourraient correspondre au mieux à ce type de personnels.

Mme SIMONI a souhaité compléter ces propos en ajoutant que la situation actuelle est structurellement très tendue. Elle a expliqué qu'il existe un déficit dans les deux secteurs d'accueil, mais qu'il n'est pas utile de les mettre en opposition. La prise en charge des enfants a besoin de l'ensemble des modes d'accueil et surtout une bonne répartition sur le territoire afin d'éviter leur déracinement. Elle a précisé que la protection de l'enfance a pour mission, aussi, de respecter le lien de l'enfant avec sa famille biologique.

La situation connaissait déjà des tensions et le dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés l'a considérablement augmenté. Pour autant, Mme SIMONI a précisé qu'une fois encore aucune opposition ne devait être faite, entre les enfants nés sur notre territoire et les mineurs non accompagnés confiés par la cellule nationale. Ces enfants devaient être pris en charge dans les meilleures conditions possibles.

Elle a souhaité préciser que de ce fait, des projets ont été mis en œuvre rapidement.

Pour exemple, deux projets d'accueils innovants de l'habitat inclusif pour les mineurs les plus âgés ou les jeunes majeurs ; un travail sur le placement familial avec pour objectif le meilleur relationnel avec l'enfant. Elle a ajouté qu'un diagnostic sera lancé avant la fin de l'année pour créer un hébergement collectif supplémentaire. Mme SIMONI a précisé que toutes les

pistes seront explorées pour augmenter et améliorer les capacités d'hébergements.

Mme FAGNI a félicité les services pour ce travail et a souhaité avoir des précisions sur le service de la permanence téléphonique.

Les services par la voix de Mme de LA FOATA ont précisé que ce service était disponible 24h/24 et 7 jours/7. La plage horaire proposée est couverte par des astreintes des agents de l'Action Sociale Enfance (ASE) et permet une réactivité immédiate aux besoins des enfants.

M. GHIONGA est très favorable à ce règlement mais a souhaité savoir s'il lui était possible de connaître le nombre de mineurs étrangers reçus et son évolution depuis les 10 dernières années ainsi qu'un comparatif avec les autres régions.

Mme SIMONI a expliqué que la comparaison avec les autres régions était actuellement impossible à définir avant la parution des chiffres nationaux. Elle a précisé que le nombre de mineurs lui sera communiqué ainsi que le flux actuel qui est de l'ordre de 6 par mois, cumulés sur les deux départements mais que ce nombre peut être fluctuant. Sur l'année 2019, le nombre de 90 peut être envisagé.

M. GHIONGA a précisé qu'il y a dix ans le département de Haute Corse faisait partie des cinq premiers de France à recevoir des enfants mineurs étrangers.

Mme SIMONI a répondu que plusieurs explications pouvaient expliquer la situation. En l'occurrence, la clef de répartition dont les critères tiennent compte d'un certain nombre de données populationnelles, mais pas des capacités d'accueil des départements. C'est une proportion par rapport à des critères de population, mais ils ne définiront pas si la région est en capacité de recevoir ces enfants. Le flux actuel est dynamique puisqu'en augmentation. Les données pourront expliquer la stratification puisque le dispositif connaît une augmentation de charges, à savoir que les enfants accueillis sont présents sur le territoire auxquels s'ajoute l'entrée d'enfants de plus en plus jeunes qui engendre une charge et un hébergement de plus en plus long. Les orientations nationales et celles de la CdC invitent fortement à accompagner l'enfant au-delà de sa majorité afin de l'orienter vers une insertion professionnelle et/ou sociale selon les besoins.

J'ai moi-même interrogé les services sur le critère de la capacité d'accueil et sur le fait qu'il ne soit pas pris en compte.

Mme SIMONI a expliqué que la capacité d'accueil est liée à l'investissement financier de la Collectivité.

J'ai précisé que les collectivités ne peuvent pas construire des capacités d'accueil en fonction des entrées d'enfants sur le territoire.

Mme de LA FOATA a ajouté qu'il était très difficile pour les services de chiffrer le nombre d'enfants accueillis sur l'année car il est déterminé par le pourcentage du nombre d'arrivées qui lui-même fluctue.

Mme SIMONI a suggéré de réaliser des tableaux et de les transmettre à la commission pour diffusion aux commissaires.

Mme FAGNI s'est interrogée sur les critères de placements en foyer d'accueil des enfants migrants.

Mme SIMONI a expliqué que cette première approche était très compliquée et engendrait une très grosse tension par la recherche de foyers ou des familles d'accueil sur les deux départements de la Corse. Elle a expliqué que la CdC pouvait songer à envoyer les enfants dans des foyers extérieurs au territoire, elle était alors dans l'obligation de payer l'hébergement des enfants accueillis. Dans les cas extrêmes, l'hôtellerie pouvait être une solution. Mme SIMONI a précisé qu'actuellement des nuitées d'hôtel étaient envisagées, ce cas figure n'avait jamais été connu auparavant.

M. GHIONGA a demandé si des mineurs échappaient au « radar officiel ».

Mme SIMONI a précisé que la Corse n'a jamais été concernée par des arrivées spontanées. L'intégralité des mineurs, sauf, exception sont des arrivées orientées par la cellule nationale avec toutes les précautions que cela implique. D'autres départements, surtout les frontaliers sont extrêmement touchés par des arrivées massives ou des filières organisées d'enfants.

M. CROCE a ajouté que la cellule est existante depuis 2013 et mise en place à la demande des départements. Ce sont les départements impactés par les arrivées massives qui ont souhaité que l'Etat intervienne. Un protocole a été signé pour finalement être intégré dans la loi de répartition des mineurs

sur le territoire national et c'est le volume des jeunes de moins de 19 ans qui a déterminé la clef de répartition. Il a précisé que l'addition de la clef de répartition de notre territoire, à savoir l'ajout du nombre des deux départements est aujourd'hui de 0,46 %. C'est-à-dire 0,46 % des mineurs non accompagnés qui arrivent sur le territoire français sont accueillis. La France a reçu environ 30 000 mineurs ce qui représentent une augmentation fulgurante. Pour le territoire insulaire, 245 enfants ont été accueillis depuis 2013. A ce jour, 130 enfants répartis dans les structures entre les établissements et les familles d'accueil ; certains accueillis à l'extérieur de Corse. Sur l'année 2019, 31 enfants ont déjà été orientés par la cellule, cela correspondant à 2 par semaine. Pour compléter ses propos, M. CROCE, pour les services, a précisé que 8 enfants ont été reçus en 2013, 15 en 2014, 29 en 2015, 33 en 2016, 63 en 2017, 72 en 2018, 90 sont prévus pour 2019. Ces chiffres représentent une augmentation de 30 % par an.

Il a ajouté qu'à la demande de l'ARS la clef de répartition va être revue, la base de calcul n'a pas été déterminée mais les mineurs de moins de 19 ans handicapent les gros départements qui ont une population très jeune et avantagent les départements qui ont une population vieillissante.

La clef de répartition actuelle est avantageuse à notre territoire mais il a précisé que malgré la charge croissante de l'arrivée des mineurs, ceux-ci sont accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Mme FAGNI a souhaité avoir des précisions sur l'Observatoire de la Protection Sociale

Mme SIMONI a expliqué que l'Observatoire Corse de l'Enfance sera la fusion des deux ex-observatoires départementaux dont le rôle est notamment l'observation des situations qui rentrent dans le champ de la protection de l'enfance, des préconisations, un travail de proposition sur les formations à destination des professionnels.

Elle a souligné que la protection de l'enfance était une compétence du Président du Conseil exécutif pour autant, la prise en charge des enfants ne peut reposer que sur la seule compétence de la Collectivité mais également sur l'Education Nationale, la Justice ... et que l'Observatoire sera un lieu de débat et permettra l'engagement de la mise en place d'un protocole avec l'ensemble des partenaires pour la mise en synergie de toutes les actions partenariales.

J'ai tenu à rappeler que les enfants non accompagnés étaient des enfants en grande précarité et en grande souffrance et qu'il était un devoir de les accueillir dans les meilleures conditions.

La commission a émis favorable. Abstention de Pierre Jean LUCIANI.

Non-participation de Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI et Catherine RIERA

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous sommes très peu nombreux, mais bon ! Pierre-Jo FILIPPETTI.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Merci, Mme la Présidente.

Rapidement, pour insister d'abord sur le fait que ce nouveau volet du règlement d'aides très nommé par le code de l'action sociale et des familles connaissait des déclinaisons très différentes entre le Pumonté et le Cismonté. On l'a déjà vu dans d'autres règlements. Il a fallu donc pour faire un état des lieux, des différentes commissions, délégations et autres organisations de services pour en extraire une structuration pertinente et efficace.

La convergence des méthodes de travail, pour en arriver à l'établissement de process identique, était indispensable à la mise en place de services.

Au-delà de cela, ce document a le mérite d'établir des modalités d'attribution des aides claires dans une totale transparence. Il donne la garantie précieuse d'un traitement équitable entre tous les bénéficiaires potentiels, ce qui est indispensable à la confiance des citoyens en leur institution.

Ce rapport est la démonstration de l'opérationnalité de la Collectivité unique construite au fur et à mesure dans le respect des valeurs de la majorité.

Pour finir, nous tenons à saluer l'énorme travail que nécessite l'harmonisation des déclinaisons opérationnelles à travers l'élaboration de ce règlement.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. D'autres interventions ? Non. Mme la conseillère exécutive, nous vous écoutons.

Mme Bianca FAZI

Je vous remercie. Je remercie M. FILIPPETTI pour son intervention. Effectivement, l'harmonisation demande beaucoup d'énergie et je remercie les services qui s'y emploient chaque jour.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Vous pourrez peut-être nous présenter le rapport 123. Pardon, peut-être qu'on va voter ce beau rapport ! Il était tellement intéressant et impressionnant...

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.¹⁰

*** Rapport n° 2019/E1/123 : Présentation de l'application web cartographique des services sociaux et médico-sociaux de la Collectivité de Corse**

Mme Bianca FAZI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Le rapport n° 123, c'est pour vous présenter une application web qui est une cartographie qui s'appelle le système d'information géographique.

Au travers de l'adoption d'u Prughjettu suciale, la Collectivité affirmait à l'unanimité la nécessité de bâtir une stratégie territorialisée de lutte

¹⁰ Délibération N° 2019 – 156 AC

contre les exclusions, garante de la cohésion sociale. Pour que ses politiques sociales puissent s'inscrire dans le territoire insulaire, au cœur de chaque territoire et se décline dans un maillage organisé, il a été fait le choix de se doter d'une application Web cartographique.

Elle doit permettre de visualiser l'ensemble de l'offre de service sociale et médico-sociale de la Collectivité de Corse. Facile d'accès et d'utilisation, elle recense de manière exhaustive et documentée l'ensemble des points d'implantation des sites, antennes et permanences sur le territoire, leur localisation ainsi que les informations pratiques les concernant.

Cette application doit permettre de lutter efficacement contre le non-recours, mais également d'offrir une réflexion sur les zones insuffisamment couvertes au travers d'une réflexion territoriale d'ensemble.

Le COPIL du réseau des acteurs sociaux du 14 mars 2019 actait également l'intégration de ce SIG au futur portail des ressources sociales.

Cette application, actuellement proposée en une version bêta, sera prochainement accessible depuis les sites intranet et internet de la Collectivité de Corse et son adresse sera communiquée à l'ensemble des conseillers de l'Assemblée de Corse ainsi qu'aux acteurs du réseau. Sa diffusion sera accompagnée, de la mise en place d'une boîte à idées destinée à recueillir les retours utilisateurs dans la perspective de prochaines évolutions.

Enfin, un regard particulier a été porté au respect du bilinguisme, sous l'égide des services de la direction de la langue corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

La Présidente, Mme POLI, a souhaité savoir quand sera effectif le début du projet et si d'ici une année, les choses seraient finalisées et opérationnelles.

Les services par la voix de Mme SIMONI, ont répondu par l'affirmative et lui a indiqué que pour ce qui est de la première pierre qu'elle définit comme le recensement des implantations de la Collectivité et des services sociaux, ceci est déjà effectif.

Elle a ajouté que le Web-application fonctionne également. L'inventaire complet de l'offre sociale, médico-sociale de la Collectivité y figure, assorti des adresses, des photos des bâtiments, de la géo localisation.

Pour ce qui est de l'étape « aide à la décision », Mme SIMONI a annoncé qu'un travail a été initié avec des superpositions de calques pour identifier les zones blanches et les chrono-distances.

Mme ROMEI, pour les services, a quant à elle ajouté, qu'ainsi créé, le site, portail de la Collectivité, permettra que l'information confuse au départ devienne précise, globale et immédiate. Il est rappelé que l'enjeu par rapport au site consistera à le rendre visible et le plus pratique d'utilisation possible.

Elle a fait remarquer que l'animation de la coordination des acteurs sociaux était une nécessité qui permettra notamment un non recours au droit.

Mme COGNETTI-TURCHINI a félicité les services pour la mise en place de cette nouvelle organisation qui clarifie énormément les données, car elle a rappelé que jusqu'ici il était notamment à déplorer une opacité d'une information éparpillée en la matière et un cloisonnement préjudiciable pour les usagers entre les différents domaines.

Je me suis moi-même associée à Mme COGNETTI-TURCHINI pour féliciter les services pour la qualité du travail réalisé et du bénéfice à venir pour les usagers. J'ai souligné que ceci était également un outil de prospective permettant d'une part de construire ce qui manquerait et d'autre part d'identifier les zones blanches dont il ne faudrait pas négliger d'assister les populations et ai mis en évidence une des vertus de la fusion qui permet désormais de disposer d'une vision d'ensemble du territoire.

Mme SIMONI, a fait remarquer que le travail réalisé était également le fruit d'un décloisonnement réussi du travail inter-DGA dans la mesure où y ont activement collaboré la DGA innovation ainsi que le SIG pour notamment les outils techniques de géo localisation.

Mme RIERA a souhaité savoir, en attente de l'achèvement du portait commun, où obtenir l'information des aides existantes pour les déplacements de malades et de leurs accompagnants.

Mme SIMONI lui a indiqué que ceci était géré par la Direction adjointe de l'action sociale de proximité au sein de la DGA sociale.

J'ai souhaité savoir, dans le déroulé intermédiaire de la mise en place de tous ces outils, s'il y avait un calendrier de contact avec l'ensemble des associations afin de les intégrer et si des points d'étapes étaient réalisés.

Mme SIMONI a fait savoir que le COPIL (Comité de Pilotage) avait été installé en mars 2019, que les points d'étape y étaient présentés. Dans ce COPIL présidé par le Président du Conseil exécutif qui comporte un peu moins de 40 membres où sont désignés des représentants des grands domaines d'activité. Le groupe de travail qui travaille précisément sur la constitution de la base de données comporte 15 membres a commencé à se réunir et on est en phase d'assemblage des informations fournies par ses membres. Madame SIMONI a rappelé que 160 associations, antennes comprises étaient d'ores et déjà associées. L'idée est à ce stade de faire appel par le biais d'une communication de la conseillère exécutive en charge à toute bonne volonté afin de récolter les éventuelles informations résiduelles.

La Présidente POLI, a rappelé que dans le rural, beaucoup d'utilisateurs n'étaient pas familiarisés avec l'utilisation d'internet et a donc souhaité savoir s'il des solutions étaient prévues pour pallier cela.

Mme ROMEI lui a indiqué que ceci serait l'objet de la prochaine étape avec la sollicitation des services municipaux mais également l'ensemble de tous les acteurs sociaux de terrain.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme COGNETTI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Je voulais féliciter la mise en pratique de cette application et souhaiter qu'elle soit mise en place au sein des communes, surtout en milieu rural, parce que ça faciliterait beaucoup de choses pour les personnes qui en ont besoin, notamment les personnes âgées.

Je remercie aussi les services qui ont fait du bon travail là-dessus.

Mme Pascale SIMONI

La multiplicité des offres d'aide sociale est vraiment une chance pour les personnes fragiles, mais pour les non-initiés, c'est parfois complexe de s'y retrouver.

Nous nous penchons sur cette question depuis plusieurs mois avec la commission de contrôle, avec la collaboration de vos services et différents acteurs en la matière. Nous constatons que la problématique du non recours est inhérent au système français et particulièrement prégnant en Corse. Le non recours aux aides sociales a plusieurs causes profondes et sa résolution appelle des réformes d'envergure.

Notre Assemblée est également présente sur ce terrain, notamment parce qu'elle travaille sur la question du revenu universel. Mais en attendant ces réformes d'envergure, toutes les initiatives qui vont dans le sens d'une meilleure information et d'une résorption du non recours doivent être encouragées.

Cette application a pour cela deux qualités essentielles : la simplicité et l'étendue de sa diffusion. Pour parfaire le tout, le bilinguisme de cette application permet également de répondre à notre souci, de favoriser l'usage de la langue corse.

Outre l'initiative elle-même, je tiens à saluer le travail inter service fourni pour l'élaboration de ce projet.

Pour conclure, je me réjouis que notre institution ait su tirer profit des opportunités offertes par les nouvelles technologies. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Une autre intervention ? Personne.

Mme Bianca FAZI

Merci pour ces compliments. Je remercie encore une fois les services pour leur implication et j'espère qu'on saura en faire bon usage.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.¹¹

Rapport suivant n° 124. A vous, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 2019/E1/124 : Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse pour l'organisation des journées « Enfance et Parentalité »**

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Le soutien à la parentalité est l'une des priorités de la politique familiale menée par la Collectivité en collaboration avec la caisse d'allocations familiales.

Il s'agit d'accompagner les parents en mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle d'éducateur de leur(s) enfant(s).

Cela passe par une bonne information et une valorisation du travail des professionnels de l'enfance et de la parentalité.

Dans cette dynamique, nous souhaitons nous associer à l'organisation de deux journées intitulées « Enfance et Parentalité » à

¹¹ Délibération N° 2019 – 157 AC

destination des parents et des enfants qui se dérouleront sous deux chapiteaux installés sur la place Saint Nicolas à Bastia.

Au cours de cette manifestation, seront présentés l'action des différentes institutions, les actions de soutien à la parentalité organisées en Corse et les modes d'accueil de la petite enfance autour de trois pôles.

Un espace d'animation débats où seront abordés des thèmes comme le numérique, le sommeil des tout petits, l'alimentation et le jeu réuniront des professionnels et des parents à plusieurs moments de la journée pour toucher un maximum de personnes.

Deux autres espaces destinés aux enfants proposeront des activités ludiques autour de jeux et un espace motricité animé par le personnel du centre social de la CAF.

Ces deux journées compléteront une autre journée organisée par la Mairie de Bastia à l'espace ALBORE plus tournée vers les professionnels autour d'un partage de pratiques.

La Collectivité de Corse pourrait participer à hauteur d'un tiers du budget total soit 20 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Il y a un rapport de la commission de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame FAGNI a souhaité savoir si ce projet n'était envisagé que sur le Cismonte.

Les services par la voix de M. CROCE ont expliqué que le projet était actuellement porté par la CAF du Cismonte mais ouvert aussi pour la CAF du Pumonte. L'organisation départementale des caisses d'allocations familiales complique la mutualisation des projets mais il a été décidé, lors de récentes réunions, d'envisager de donner une dimension régionale plus marquée.

Mme RIERA a salué ce projet mais s'est interrogée sur la différenciation apparue dans le rapport entre les jouets pour filles ou pour garçons.

M. CROCE a souligné que cela n'avait effectivement rien à voir avec des stéréotypes mais dépendait simplement d'une variété de jeux.

Mme PEDINIELLI a souligné qu'en tant que professionnelle de la petite enfance, il n'est plus envisageable ni autorisé de différencier les jouets de fille ou de garçon. Il existe des jeux pour les enfants, indifféremment de leur sexe.

Mme SIMONI a accredité la connotation de genre.

J'ai pour ma part souhaité que ce rapport soit amendé en ce sens et ai demandé que lui soit transmis un document relatif à l'ensemble des actions que la Collectivité mène avec la CAF pour l'année.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Un avis oral de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Personne.

Mme Bianca FAZI

La modification a été demandée à la CAF sur les jeux des enfants. C'est en cours, je pense qu'ils vont nous répondre. Vous avez bien compris que ce n'est pas venu de notre part, mais de la part de la CAF. Je pense que c'était involontaire. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.¹²

*** Rapport n° 2019/E1/125 : Fonds d'appui aux politiques d'insertion : avenant à la convention pour la période 2019-2020 et rapport d'exécution pour l'année 2018**

Mme Bianca FAZI

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion vise à apporter un soutien financier aux collectivités qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat. Cet engagement de l'Etat a été négocié pour une durée de 2 ans allant d'avril 2018 à mars 2019 et vise à maintenir les dépenses d'insertion (hors allocation de solidarité) pour le financement des actions de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale, professionnelle et de développement social.

De multiples actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA sont soutenues par la Collectivité de Corse. Par exemple, au titre des problématiques du logement (Install'toit), de la problématique alimentaire (le restaurant social), ou de la problématique du handicap (A Murza).

Globalement, l'exercice 2018 laisse apparaître un bon taux de réalisation des actions menées et inscrites dans le socle commun d'objectifs de la convention d'appui aux politiques d'insertion.

Pour l'exercice 2018, cette enveloppe était de 164 690€, au titre de l'exercice 2019 ce montant est porté à 167 407€ (+1,6 %). Vous trouverez annexé au présent rapport le bilan des actions menées au cours de l'année passée ainsi que l'avenant pour l'année 2019 modifiant certaines actions.

Deux actions sont remplacées pour l'année 2019. A savoir, le développement de l'épicerie solidaire (ESOL) qui relèvera davantage de l'appel à projets relatif à l'aide. Il est retiré et remplacé par l'action portée par l'association Art et Noces Troubles visant à la production, à l'aide et à la

¹² Délibération N° 2019 – 158 AC

diffusion des pratiques artistiques et culturelles, secteur jusqu'alors non couvert par la convention initiale du FAPI.

Est également remplacé le projet porté par l'association ALIS, qui n'a pu être mené à bien, dénommé « appartement pédagogique » au profit de l'action menée par l'association « A murza », d'accompagnement social, administratif et professionnel en faveur des bénéficiaires du RSA en situation de handicap.

Au titre des actions d'insertion prévues par la loi en 2019, la Collectivité de Corse financera 50 parcours emploi compétence (PEC) et 149 CDD d'Insertion (CDDI) à destination des bénéficiaires du RSA dont la Collectivité a la charge, conformément à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) adoptée par l'Assemblée de Corse lors de sa session de mars 2019. Il est important de noter l'important désengagement de l'Etat s'agissant des PEC, anciennement les « contrats aidés ».

En conséquence il vous est proposé d'approuver le rapport d'exécution de la convention d'appui aux politiques d'insertion pour l'année 2018 et ses annexes, l'avenant à la convention 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 ainsi que ses annexes ainsi que l'inscription en recettes de la subvention allouée par l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Il y a un avis oral de la commission culture et un avis oral de la commission finances.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, pas d'observations, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Anne TOMASI

Même conclusion pour la commission des finances.

Mme Mattea CASALTA

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune. On passe au vote
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.¹³

Prochain rapport n° 131.

*** Rapport n° 2019/E1/131 : Conventions de financement des auto-écoles sociales portées par les associations FALEPA et SUD CORSE INSERTION**

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

C'est une approbation de convention entre l'association FALEPA et SUD CORSE INSERTION.

Dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), la Collectivité soutient les structures proposant un accompagnement adapté aux bénéficiaires du rSa dans le cadre de leurs parcours d'insertion.

Les associations Faire Accéder Localement à un Emploi Professionnel Autonome (FALEPA) et SUD CORSE INSERTION proposent la mise en œuvre d'auto-écoles sociales sur la région ajaccienne pour la première et dans l'Extrême-Sud pour la seconde. Ce sont des établissements agréés donnant accès au permis B et prenant en charge un public ayant besoin d'une pédagogie adaptée, bénéficiant de minima sociaux et prescrits par les services sociaux (CDC, MILO, Pole Emploi).

Au cours de l'exercice 2018, l'association F.A.L.E.P.A dénombre 19 bénéficiaires du rSa dont 7 ont débuté leur formation en 2018, l'association SUD CORSE INSERTION dénombre, quant à elle, 12 bénéficiaires du rSa dont 5 entrées en formation. Pour 2019, les associations F.A.L.E.P.A et SUD CORSE INSERTION s'engagent à réserver 14 places aux bénéficiaires du rSa, et un accès prioritaire aux personnes

¹³ Délibération N° 2019 - 159 AC

orientées par la direction de l'action sociale de proximité de la Collectivité de Corse (7 places chacune).

La participation de la Collectivité de Corse s'élève à 35 000 € pour l'année 2019, répartie comme suit :

- Association F.A.L.E.P.A : 20 000 €
- Association SUD CORSE INSERTION : 15 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Il y a un rapport oral de la commission culture et un avis de la commission finances.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, avis favorable à l'unanimité.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.¹⁴

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Autre chose. Rapport n° 122. Lauda GUIDICELLI présentera ce rapport.

AMMINISTRAZIONE GENERALE/ADMINISTRATION GÉNÉRALE

¹⁴ Délibération N° 2019 – 160 AC

*** Rapport n° 2019/E1/122 : Approbation du protocole de transaction à conclure avec la SARL RTT 45**

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci.

Concernant ce rapport, il a été constaté que faute de bail en cours de validité par suite d'un défaut de coordination entre les différents services compétents, il a été nécessaire d'établir un nouveau contrat de bail afin de pouvoir payer les loyers relatifs à l'occupation des services.

La SARL « RTT 45 » nous a fourni les pièces nécessaires à la constitution du projet de bail pour le nouvel hangar.

Afin de se conformer au calendrier budgétaire de la Collectivité, le contrat de bail a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

En l'absence de bail, nous ne pouvons évidemment pas honorer les paiements.

La Collectivité de Corse était donc exposée à des poursuites en cas de non-paiement des sommes dues.

Nous avons donc convenu de recourir à la voie transactionnelle et faire ce bail.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le contrat de transaction à conclure avec la SARL « RTT 45 » et de signer l'ensemble des actes à intervenir.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère.

Nous avons un avis oral de la commission finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Pas d'interventions. Nous passons au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNAMITE.¹⁵

Merci. Rapport n° 120. Qui le présente ? Mme GUIDICELLI.

GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL

*** Rapport n° 2019/E1/120 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, Mme la Présidente.

Ce présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des besoins de la Collectivité au sein de différentes directions générales adjointes, comme l'aménagement et le développement du territoire, les affaires sanitaires et sociales, l'enseignement, l'éducation, la formation et la langue corse et les finances, l'Europe et les programmes contractualisés.

Il convient donc de créer pour les besoins énoncés les grades suivants, aux fins de se donner le maximum de chances de pourvoir ces postes qui sont très utiles au fonctionnement de notre Collectivité.

En catégorie A : 3 postes d'ingénieurs territoriaux, 3 postes d'ingénieurs principaux et 3 postes d'ingénieurs hors classe ; 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe ; 1 poste d'assistant socioéducatif de 1^{ère} classe et 1 poste d'assistant socio-éducatif exceptionnel ; 1 poste d'attaché territorial ; 1 poste d'attaché territorial principal ; 1 poste de directeur territorial ; 1 poste d'attaché territorial hors classe.

¹⁵ Délibération N° 2019 – 161 AC

En catégorie B : 1 poste de technicien territorial ; 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe ; 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Bien évidemment, si l'un des postes ouverts devait être occupé par un agent non titulaire, il est précisé que la rémunération allouée sera conforme à celle que percevrait un fonctionnaire ayant la même ancienneté professionnelle dans le cadre d'emplois correspondant.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous avons un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci. Mme la Conseillère exécutive, j'avais demandé fin mars au Président de l'Exécutif de pouvoir disposer de façon régulière de la mobilité des agents, d'avoir un tableau, pour avoir une certaine visibilité, savoir exactement qui sont les personnes qui vont être en retraite, les personnes en maladie. Or, à ce jour je n'ai pas eu de réponse, j'aimerais avoir des précisions. Et il y a, vous le savez, un malaise malgré tout dans les services, et les agents se sentent parfois abandonnés.

Donc, nous suivons tous les comités techniques, nous sommes ensemble, et je voudrais faire un peu le point sur tous ces postes. Je vous remercie.

Le Président SIMEONI

Bien noté sur votre disposition, on travaille notamment dans le cadre du comité technique, où je salue votre assiduité. Il y a des situations, effectivement, de malaise ou d'inquiétude, elles vont en diminuant, en tout

cas c'est ce que je pense et ce qui m'est indiqué, de tout façon n'y en aurait-il qu'une, ça serait une de trop, donc bien sûr on travaille à la normalisation de toutes les difficultés, à leur disparition et j'espère que ça va aller le plus vite possible.

Mme Mattea CASALTA

Je pense que nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.¹⁶

Merci, prochain rapport :

*** Rapport n° 138 : création d'emplois saisonniers pour les besoins de la Collectivité de Corse.**

Nous devons d'abord voter le délai abrégé, si vous êtes d'accord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Vote sur le délai abrégé avant examen du rapport :

CONTRE : PER L'AVVENE

TOUT LE RESTE POUR

Très bien. Qui présente ce rapport à l'Exécutif, s'il-vous-plaît ? Le Président, nous vous écoutons, M. le Président.

Le Président SIMEONI

C'est le deuxième rapport de ce type. On en avait passé un lors de la session précédente, on revient toujours avec le même état d'esprit, en essayant de gérer au plus juste, en faisant des arbitrages aussi, en essayant de les rendre le moins douloureux possible, contraintes budgétaires d'un côté, nécessité de maintenir, voire de renforcer la qualité du services public de l'autre. Egalement le souci des conditions de travail des agents et enfin, bien sûr,

¹⁶ Délibération N° 2019 – 162 AC

l'évolution des besoins, notamment en fonction d'un certain nombre de nouveaux dispositifs ou de nouveaux services qui sont mis en œuvre.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme COGNETTI, nous vous écoutons.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente. Donc, bien évidemment tout le monde est favorable à la création d'emplois saisonniers, mais je vois que dans la liste des emplois, il y a très peu de postes administratifs, il a beaucoup de techniques.

Je ne sais pas s'il n'y a pas eu de remontée de la part des services ?

Le Président SIMEONI

On a mis des emplois saisonniers surtout techniques parce que c'est que le besoin en emplois saisonniers. De ce côté-là, je ne pense qu'il y ait de besoins non pourvus en personnels administratifs saisonniers. En tout cas, s'il y en a, on essaye de les combler, après on travaille aussi sur l'organisation du travail, y compris pendant le temps estival pour essayer que chacun puisse, à titre individuel, gérer au mieux cette période tout en organisant la continuité et la qualité du service.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons quand même écouter l'avis de la commission des finances, si c'est possible.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, Mme la Présidente, d'autant que nous avons un rapport.

Mme STROMBONI a souhaité avoir des précisions sur la nécessité de procéder à la création de 15 postes pour le Musée de Corse.

Les services ont précisé que ce nombre s'expliquait d'une part, par la hausse de la fréquentation et d'autre part par l'augmentation du nombre des expositions.

Mme SIMONI est intervenue pour évoquer que la plage horaire d'ouverture du Musée, étendue durant cette période, justifiait également la création de ces postes.

Les services ont ajouté que ces créations ont été rendues nécessaires également pour des raisons de sécurité au regard de la configuration du bâtiment (2 étages), ceci afin de s'assurer que l'agent ne se retrouve pas seul sur le site.

M. GIRASCHI s'est interrogé sur nombre total d'agents affectés sur site pour la saison en y incluant les personnels permanents.

Les services ont répondu qu'il n'était pas possible de cumuler le nombre d'emplois permanents et non-permanents, les créations d'emplois saisonniers n'étant pas comptabilisées en nombre d'agents mais en mensualités. A ce titre, il est possible qu'un seul agent soit affecté sur la totalité d'une période ou au contraire qu'une période soit couverte par plusieurs agents.

La commission a émis un avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie, la parole et au Président de l'Exécutif, s'il le souhaite ? Non, tout va bien. Mme PEDINIELLI, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je voulais relever un point, je pense qu'il y a une erreur, parce qu'il est noté dans le rapport : site archéologique de Cauria à Levie, Cauria c'est Sartène, si c'est à Levie, c'est Cucuruzzu.

Le Président SIMEONI

Je confirme.

Mme Chantal PEDINIELLI

Vous connaissez la région, et Cauria ce n'était pas ouvert l'année dernière.

Mme Mattea CASALTA

Petite coquille que les services vont corriger très rapidement, merci.

Donc nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.¹⁷

Je vous remercie.

M. le Président, nous avons un petit souci, nous avons quelques rapports maintenant à venir, simplement il s'agit du PADDUC, il s'agit des rapports de la Présidence de l'Assemblée.

Alors, on peut peut-être passer, et je pense que c'est au Président de décider, si ça ne vous ennuie pas, donc je pense qu'il est préférable de lui poser la question, questions diverses ? D'accord.

QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

*** Rapport n° 121 : modification de la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives.**

Nous vous écoutons, M. le Président.

¹⁷ Délibération N° 2019 – 163 AC

Le Président SIMEONI

Il s'agit d'une légère augmentation des tarifs de remboursement, notamment des frais de déplacement sur Paris, qui sont portés à 22,90 € par repas et 90 € par nuitée et à 70 € par nuitée sur la Corse.

Néanmoins, suite à la parution du décret du 26 février 2019 et les arrêtés subséquents, il convient aujourd'hui de mettre fin à notre dispositif dérogatoire puisque le droit commun est plus favorable à ce dispositif que nous avons arrêté.

Donc, on demande simplement l'application du droit commun, ça nous arrive.

Mme Mattea CASALTA

Y a-t-il une intervention sur ce rapport ? Il y a peut-être un avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Un avis oral, Mme la Président, favorable.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, d'autres interventions ? Non, donc nous pouvons passer au vote ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.¹⁸

Le rapport suivant :

*** Rapport n° 137 : information à l'Assemblée de Corse - Article L.1612-19 du Code général des collectivités territoriales.**

Il faut voter un délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

¹⁸ Délibération N° 2019 – 164 AC

**CONTRE : PER L'AVVENE
TOUT LE RESTE POUR**

Le délai abrégé est accordé.

M. le Président, nous vous écoutons.

Le Président SIMEONI

C'est porté à connaissance concernant l'avis de la CRC suite à la demande de ce matin, puisque la commune d'Aiacciu avait saisi la chambre aux fins d'obtenir l'inscription de l'autorisation de programme, en fait la commune considérait que c'était une subvention d'un montant 5 150 000 € qui aurait été accordée par la délibération du 16 octobre 2017 du conseil départemental de Corse-du-Sud.

La chambre régionale des comptes a considéré qu'il ne résultait d'aucune pièce de la procédure, que la dépense litigieuse serait constitutive d'une dette certaine de la Collectivité de Corse, je vous ai expliqué ce matin qu'il n'y avait pas de crédits de paiement, ni d'arrêtés attributifs de subvention, ni même de dossiers déposés par la commune.

Et, dans ses conditions, la chambre régionale des comptes a considéré que la somme invoquée par la commune ne présentait pas le caractère de dépense obligatoire, et a donc par suite rejeté la demande d'inscription d'office déposée par la commune d'Aiacciu.

Mme Mattea CASALTA

Merci, y a-t-il des réactions sur ce rapport ? Non. Donc, nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.¹⁹

Rapport suivant :

*** Rapport n° 143 : création d'une commission mixte sur les services publics dans les territoires.**

¹⁹ Délibération N° 2019 – 165 AC

M. le Président, nous vous écoutons.

Le Président SIMEONI

Ca fait suite aux différentes mobilisations qui ont été initiées dans de nombreux territoires, notamment de l'intérieur, de montagne, de l'île, par rapport à la disparition annoncée ou à la diminution d'un certain nombre de services publics, il y a eu des mobilisations syndicales, il y a eu des mobilisations politiques, transpartisanes.

Et donc, il y avait eu notamment une motion, si ma mémoire est bonne, de l'Assemblée de Corse et également une motion votée à l'unanimité par la chambre des territoires.

Sur proposition de Pierre MARCELLESI, Président de la communauté de communes de l'Alta Rocca, il a été voté à l'unanimité par la chambre des territoires, une motion demandant le maintien des services publics et actant le principe, en tout cas la demande d'une commission ad hoc au sein de l'Assemblée de Corse.

Après discussion, il nous est apparu intéressant de constituer une commission mixte qui réunirait des représentants de la chambre des territoires et des représentants de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, pour pouvoir notamment travailler avec Mme la Préfète qui a acté, vous le savez, le principe d'un travail commun sur la réflexion qu'il faut développer sur l'implantation des services publics. Qu'il s'agisse des services publics de l'Etat ou des services publics de la Collectivité de Corse, sur le territoire.

Donc, la chambre des territoires a désigné les membres qu'elle souhaite voir siéger au sein de cette commission mixte. Je vous demande de m'en donner acte. Et puis ensuite, je crois qu'il faudra revenir le mois prochain avec un rapport qui viendra compléter, que l'Assemblée réfléchisse à ce qu'elle souhaite en termes de composition, qu'elle désigne les membres qui représenteront les différents groupes afin que l'on puisse instituer cette commission lors de la prochaine session, à la proportionnelle des groupes normalement, comme c'est la règle et qu'elle puisse se mettre au travail dès avant l'été puisque c'est le calendrier que nous avons décidé d'arrêter ensemble.

Le Président TALAMONI reprend la présidence de la séance.

Le Président TALAMONI

Bien, nous allons mettre ce rapport aux voix, c'est bien, comme j'arrive ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.²⁰

Donc, il y a dans mon bureau les Présidents de groupes avec une délégation du collectif, ils discutent. Donc, je pense qu'ensuite selon les rapports, il faudra peut-être effectivement que les travées soient plus étoffées.

Mais on peut peut-être encore faire passer, en attendant qu'ils finissent de discuter, il y a, non pas des petits rapports, parce qu'il n'y a jamais de petits rapports, mais des rapports qui peuvent passer plus facilement et qui nécessitent moins de débat.

Alors, le rapport suivant :

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

*** Rapport n° 139 : prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration d'un intervenant dans le cadre de la réunion de la commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse.**

C'est un rapport que je présente, je pense que ça ne va pas nécessiter beaucoup de discussion.

L'Assemblée de Corse a voté la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base.

Cette commission a souhaité, dans le cadre de ses travaux, procéder à la présentation de la mission d'assistance technique par M. Marc de

²⁰ Délibération N° 2019 – 166 AC

BASQUIAT, économiste, Président de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence.

Et, conformément aux usages de la Collectivité et à l'article premier de la délibération n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, à l'hébergement et à la restauration de cet invité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? L'Exécutif ? Favorable. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.²¹

Un autre rapport de la même nature :

*** Rapport n° 140 : prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration de Mme Vannina ANGELINI-BURESI dans le cadre du Forum « On minority issues on education » au Parlement européen à Bruxelles.**

Le Président TALAMONI

Vous avez pu apprécier mon anglais de haute qualité.

Donc, c'est un rapporteur spécial des Nations-Unies sur les questions relatives aux minorités qui a organisé ce Forum.

Et, dans ce cadre, en sa qualité de Conseillère à l'Assemblée de Corse et de Présidente de la Commission ad hoc en charge de la réflexion autour de la politique publique de la langue corse, Mme Vannina ANGELINI-BURESI a été conviée à participer à ce forum, afin d'y représenter la Collectivité de Corse.

Donc, il vous est proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport de Mme ANGELINI-BURESI.

²¹ Délibération N° 2019 – 167 AC

Personne ne demande la parole ? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.²²

Enfin, un troisième rapport de la même nature :

*** Rapport n° 141 : prise en charge des frais d'hébergement d'un intervenant extérieur dans le cadre de la conférence « Le Futur de la Démocratie ».**

Le Président TALAMONI

La Commission des Affaires Européennes de l'Assemblée de Corse a organisé une conférence sur le thème du « Futur de la démocratie » à la lumière des mutations observées dans l'Union Européenne, le 7 mai 2019, à Ajaccio.

A cette occasion, la délibération de l'Assemblée de Corse en date du 25 avril 2019 a autorisé la prise en charge des frais engagés pour la venue de deux intervenants extérieurs.

Il a été omis de préciser dans cette-même délibération la prise en charge des frais d'hébergement de M. Jean-Paul LUCIANI, intervenant comme animateur de cette réunion.

Il convient que vous autorisez la prise en charge des dépenses afférentes aux frais d'hébergement de M. Jean-Paul LUCIANI, qui ont été réalisées dans le respect des règles des marchés publics.

Pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.²³

²² Délibération N° 2019 – 168 AC

²³ Délibération N° 2019 – 169 AC

*** Rapport n° 136 : Fondu sociale di solidarietà.**

Le Président TALAMONI

Alors, sur ce dossier nous avons travaillé en conférence des Présidents et nous sommes en mesure de reprendre nos travaux.

Alors nous n'avons pas fait dactylographier, reprographier les sous-amendements aux amendements du groupe « Andà per Dumane », par souci de temps, enfin de vous faire économiser votre temps et votre énergie, donc.

Alors, la conférence des Présidents a sous-amendé les amendements présentés par « Andà per Dumane ».

Il y a également un amendement que je présente, comme je vous le disais, mais qui concerne l'appellation de ce fonds, « Corsica Sulidaria ». On peut commencer par mettre aux voix d'ailleurs cet amendement qui ne nécessite peut-être pas de débats plus long.

Donc, si personne ne veut intervenir, je mets aux voix cet amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté.

Nous arrivons donc aux amendements du groupe « Andà per Dumane », qui vont nous être présentés avec les sous-amendements par le groupe qui les a déposés, en précisant à chaque fois sous-amendé de façon à ce que je fasse voter les sous-amendements, bien entendu, pour la bonne forme et pour respecter la procédure.

Donc, l'amendement n° 2, vous voulez nous le présenter, s'il-vous-plaît ?

Mme Catherine RIERA

Je vous le présente sous-amendé directement ?

Le Président TALAMONI

Non, tel que vous l'avez rédigé dans un premier temps et ensuite indiquer la façon dont qu'il a été sous-amendé.

Mme Catherine RIERA

Merci Président. Donc, l'amendement n° 2, consiste à modifier l'article 12, page 6, nous avons proposé de supprimer « Le fonds de dotation est administré ... jusqu'à... tous personnes physiques » et de le remplacer par : « Le fonds de dotation est administré par un conseil d'administration de 21 membres tous personnes physiques. Les membres du conseil d'administration sont désignés pour une durée correspondant à celle du mandat de conseiller à l'Assemblée de Corse. »

Donc deux amendements à la fois sur le nombre et sur la durée du mandat. L'amendement est maintenu sur la durée du mandat, en revanche le nombre passe de 21 à 23, il est donc sous-amendé dans ce sens, 21 devient 23.

Le Président TALAMONI

Et, il faut ajouter donc, toujours dans ce sous-amendement, adapter dans le reste du texte la durée des mandats en conséquence.

Mme Catherine RUERA

Absolument.

Le Président TALAMONI

Donc, je mets aux voix ce sous-amendement consensuel et ensuite on mettra évidemment l'amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets à présent aux voix **l'amendement n° 2**, ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Amendement n° 3, vous avez la parole, Mme RIERA.

Mme Catherine RIERA

Merci Président. Donc là ça concerne la composition de chaque collège du conseil d'administration.

Donc, il s'agit de supprimer « le collège de la Collectivité de Corse... Assemblea di a Giuventù » et d'insérer : « Le collège de la Collectivité de Corse, comprenant, non pas 10 mais 12 membres, parmi lesquels le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse, le Conseiller exécutif en charge de la santé, le Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, les présidents de chaque groupe de l'Assemblée de Corse ou leur représentant, et deux représentants de l'Assemblea di a Giuventù ».

Donc la modification porte bien sur 12 au lieu de 10 et il s'agit de rajouter le Conseiller exécutif en charge de la santé pour faire 11 et pour faire 12 nous rajouter un représentant de l'Assemblea di a Giuventù »

Le Président TALAMONI

Je crois qu'on avait dit un Conseiller exécutif, pas nécessairement en charge de la santé, ce sera le Conseiller en charge de la santé, mais si elle veut se faire remplacer, la Conseillère exécutive... Donc, un Conseiller exécutif.

Après, on avait envisagé, je crois que les représentants de l'Assemblea di a Giuventù soient les deux vice-présidents, c'est ça qu'on avait dit ?

Mme Catherine RIERA

Non, les vice-présidents, on verra plus tard, seront un représentant du collège des mécènes....

Le Président TALAMONI

Non, les vice-présidents de l'Assemblea di a giuventù...

Mme Catherine RIERA

Ah pardon, en leur qualité de vice-présidents. Et également donc, on modifie le nombre du collège des mécènes, c'était notre amendement initial, donc à 6 membres et le collège des personnalités qualifiées comprenant 5 membres.

Le Président TALAMONI

Donc on va mettre aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets à présent aux voix l'amendement, ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement, sous-amendé, est adopté.

Amendement n° 4, vous avez la parole, Mme RIERA.

Mme Catherine RIERA.

Merci Président. Là, il n'y a pas de sous-amendement sur le fond, c'est juste une erreur de frappe, dans le quatrième paragraphe « la perte d'un membre », ce n'est pas « un membre », c'est la perte du « statut de membre », on va rester entier.

Voilà, pour le sous-amendement, sachant qu'évidemment on a décliné depuis le début les membres des collèges qui sont membres de droit et on a rajouté le troisième paragraphe « la perte du statut de membre, jusqu'à la fin, en fait, qui n'existait pas, ce sont des rajouts à votre amendement initial.

Le Président TALAMONI

Donc en fait, dans le sous-amendement il y a l'amendement de forme, c'est-à-dire rajouter les mots « statut de », mais il y a également, car il faut mettre en concordance avec ce que nous venons de voter, au deuxième paragraphe : Les Présidents de l'Exécutif de Corse, et le Conseiller exécutif »,

et plus loin, plutôt que le représentant de l'Assemblea di a giuventù, les deux représentants, pour être précis : les deux Vice-présidents.

Mme Catherine RIERA

Et en conséquence, bien sûr, sont modifiés les nombres de membres du collège qui sont à 6 et à 5, ce sont les modifications en conséquence.

Le Président TALAMONI

Et, la modification selon ce que nous venons de décider.

Alors, je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets à présent aux voix l'amendement, ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement, sous-amendé, est adopté.

Il reste l'**amendement n° 5**, si vous voulez nous le présenter.

Mme Catherine RIERA

Oui, merci Président. Il s'agit de l'article 12, toujours en page 7, dans le paragraphe : « Au renouvellement, les membres élisent en leur sein le Président pour une durée de quatre ans », donc on modifie en conséquence la durée.

Et, on rajoute, c'est un rajout complet, à l'origine l'amendement était : « Afin de dédier la quasi-totalité des fonds aux objectifs fixés, toutes les fonctions des membres du bureau sont exercées à titre bénévole par le biais du mécénat de compétence. Les frais engagés dans ce cadre sont remboursables sur présentation des justificatifs. »

Cette proposition d'amendement est sous-amendée de la manière suivante : « il conviendra de privilégier systématiquement le bénévolat et le mécénat de compétences par rapport à toutes activités rémunérées, afin de

veiller à dédier la quasi-totalité des fonds aux objectifs fixés, c'est-à-dire l'inclusion sociale. Par ailleurs, s'agissant des élus, les fonctions exercées au sein du conseil d'administration, ne donneront lieu à aucune indemnité supplémentaire ».

Le Président TALAMONI

Donc, je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets à présent aux voix l'amendement, ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement, sous-amendé, est adopté.

L'amendement n° 6, vous voulez le présenter, il est sous-amendé.

Mme Catherine RIERA

Cet amendement concerne l'article 14 de la page 9, initialement nous proposons que « Le président ou la présidente préside le conseil d'administration. » et de rajouter « Celui-ci ou celle-ci est obligatoirement issu du collège des mécènes. »

Donc, cet amendement tombe, il est sous-amendé par une modification qui vient s'ajouter au texte initial et qui prévoit au sein du conseil d'administration un vice-président issu du collège des mécènes et un vice-président issu du collège des personnalités qualifiées.

Et bien sûr d'adapter cette notion conséquence à la rédaction.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, je mets mettre aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets à présent aux voix l'amendement, ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement, sous-amendé, est adopté.

Le 7 est retiré.

Donc nous avons fait, je crois, le tour des amendements, nous n'en oublions pas. Je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.²⁴

Je vous remercie.

Il y a la question des désignations par les groupes au conseil d'administration, les Présidents de groupes ou leur représentant, c'est ce qui est prévu.

Seulement il faudra vraiment que les groupes le précisent, parce qu'ensuite on aura besoin de savoir à qui nous avons à faire, d'ici la fin de la séance il faudra que les groupes donnent l'identité de leurs représentants.

Rapport suivant :

*** Rapport n° 084 : adoption de la charte en faveur de l'emploi local en Corse.**

C'est un rapport que je présente.

Vous avez sans doute suivie dans la presse la procédure d'élaboration de cette charte et également sa publicité.

Donc, je rappelle que j'avais pris l'initiative il y a de cela plus de 2 ans, de réunir les différentes parties prenantes potentielles pour élaborer une charte en faveur de l'emploi local sur le modèle notamment de ce qui était fait à la Réunion ou même de ce qui était fait à Paris.

²⁴ Délibération N° 2019 – 170 AC

J'avais donc pris l'initiative de réunir les syndicats de salariés ; les organisations patronales, mais aussi les chambres consulaires, toutes les chambres consulaires, de commerce, de métier, d'agriculture, départementales et régionales.

Nous n'avons pas fait cela en quelques jours, ni même en quelques semaines, mais nous avons pris un mois et l'ensemble des invités, à quelques exceptions près, se sont mis d'accord entre eux sur la rédaction de la charte.

Alors, cette charte elle n'est signée en l'état ni par la Collectivité de Corse, ni même par le Président de l'Assemblée de Corse qui a simplement joué un rôle de rapprochement entre les partenaires sociaux et les institutions consulaires.

Donc, cette charte telle qu'elle est faite aujourd'hui, elle est le produit de la discussion entre ces partenaires sociaux et ces institutions consulaires. Il y a un certain nombre de points, qui ont nécessités, des discussions et il y a eu donc une signature solennelle qui a été effectuée par les chambres de métiers, les chambres d'agriculture, les chambres de commerce, le STC qui était particulièrement engagé s'agissant de cette charte, mais également la CFDT Corsica qui était également très engagée et qui défend la corsisation des emplois comme le STC depuis plusieurs dizaines d'années, la CGT n'a pas souhaité participer aux travaux, quant aux organisations patronales, qu'il s'agisse du MEDEF ou de la CGPME, elles ont participé très longtemps aux travaux, mais dans la dernière ligne droite, elles ont décidé de ne pas signer la charte.

Donc, voilà où nous en sommes aujourd'hui, avec bien entendu, sans doute une nécessité de chercher à élargir le nombre de partenaires dans l'avenir, mais il y a un texte qui est une base et cette base a, d'ores et déjà, été validée.

Alors, accessoirement je préciserai que certaines sociétés, certaines entreprises ont également signé la charte, ont décidé de la signer, souvent d'ailleurs tout à fait spontanément, sans avoir été spécialement invités à le faire, puisqu'il n'y a pas eu de campagne de signature véritablement organisée.

Mais à ce stade, ce qui est important, c'est d'en prendre acte au titre des institutions, de créer un comité de suivi qui va nous permettre d'engager une démarche en faveur de l'emploi local, sur la base de cette charte, de lui

donner une opérationnalité. Je précise qu'à ce stade, la charte n'a aucune valeur contraignante, y compris d'ailleurs pour les entreprises qui ont signé, c'est une déclaration d'intention en réalité de la part des entreprises. Pour qu'une telle charte puisse avoir une valeur contraignante, il faudrait qu'il y ait à l'intérieur de chaque entreprise, une discussion et un accord d'entreprise, entre la direction et les syndicats présents.

Donc, nous n'en sommes pas aujourd'hui au stade où il y aurait valeur contraignante, même si évidemment le but c'est, à un moment donné, qu'il y ait véritablement des accords de cette nature au sein des entreprises. Mais nous ne sommes pas dans cette séquence.

Donc, voilà ce que nous vous proposons aujourd'hui très clairement, c'est de prendre acte de cette élaboration et de cette signature par les institutions consulaires et les syndicats qui sont parties-prenantes, de créer un comité de suivi, comme vous l'avez vu sa composition est assez large, et elle permettra donc de donner un prolongement plus concret, plus opérationnel à cette démarche en faveur de l'emploi local.

Etant ajouté en conclusion qu'à ce stade, toutes les évolutions sont possibles, y compris d'ailleurs peut-être, à l'intérieur des entreprises, d'adaptation au cas par cas puisque en définitive si on s'oriente vers une adoption dans les entreprises qui le souhaiteront, il y aura une négociation entre la direction et les syndicats.

Donc là, il s'agit d'une base, qui est certainement imparfaite, mais qui en tout cas a permis de trouver un point de jonction entre la plupart des entités concernées. Je dis la plupart parce que c'est vrai, qu'il y a donc, comme je le disais, des organisations qui ont, ..., alors les organisations patronales en tant que telles, CGPME et MEDEF, ne sont pas présentes, mais elles ne sont pas étrangères aux institutions consulaires, elles en sont même parties-prenantes, les institutions consulaires, elles, ont négocié et signé la charte.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, vous avez un dispositif qui est relativement souple et qui permet d'aller plus loin par la concertation entre élus de la Corse et également partenaires sociaux.

Voilà ce que je voulais vous dire, moi, en forme de présentation et la parole est à qui la demande sur cette démarche.

Mais effectivement avant, il y a deux rapports, en fait c'est allé très vite puisque cette charte a été présentée dans les heures qui précèdent cette réunion, les commissions sont très, très efficaces. Donc, je vais demander à la rapporteure de la commission développement, de présenter l'avis de la commission développement.

Mme Julie GUISEPPI

Faisant observer qu'en règle générale, l'entreprise recherchera la performance de la personne, la présidente Nadine NIVAGGIONI s'est dite favorable à l'application du principe de compétence suffisante au sein des institutions.

Mme FAGNI a souligné, quant à elle, l'intérêt des entreprises à élaborer des fiches de poste réellement ciblées et adaptées aux besoins qui sont les siens.

M. LUCCHINI a souhaité savoir, pour sa part, quelles étaient les contraintes de l'entreprise signataire de la Charte.

Vous avez-vous-même tenu à préciser, M. le Président que pour l'heure, les entreprises déjà signataires du document n'étaient impactées par aucune contrainte, la charte relevant, à ce stade, d'une déclaration de bonnes intentions et d'un engagement moral.

Pour autant, dans le cadre d'une démarche plus avancée, vous avez souligné que tout accord d'entreprise signé sur la base de la charte, y compris avec des modifications du dispositif, comporterait nécessairement des contraintes.

L'idée consiste aujourd'hui à prendre acte de la charte et à proposer, de concert avec le Conseil exécutif, une modification qui soit de nature à prolonger la démarche de la Collectivité de Corse pour préparer les séquences suivantes.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Donc, la commission des finances, également a rendu un avis écrit. Donc vous avez la parole, Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je n'ai pas d'avis écrit de la commission des finances.

Le Président TALAMONI

Non, excusez-moi, c'est la commission de la culture, donc Mme SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Le Conseil Exécutif a souhaité vous donner connaissance également d'un point de vue de la préfecture sur la question de la charte en faveur de l'emploi local.

Donc, la parole est à qui la demande ? Vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

M. le Président, je vous remercie. Vous allez être étonné, mais le constat que vous faites de la situation économique et sociale de notre région est effectivement quasiment parfait, vous y visez les principaux points de souffrance de notre société : 23 000 demandeurs d'emploi, 20 % de la population sous le seuil de pauvreté, une jeunesse moins diplômée que dans les autres régions de France.....

Aux grands maux, les grands remèdes !

Et pour cela, vous ressortez de vos tiroirs la Charte pour l'Emploi local qui pourtant, lors de votre tournée de 2016, n'avait pas trouvé beaucoup d'engouement, seulement 44 signatures sur 20 000 entreprises recensées.

Constat de ce désintérêt général, je ne pas que ce soit contre vous, ni même contre l'instauration de cette charte qui, comme dans les régions que vous citez, La Réunion et Paris, ont pour seul objectif leur développement économique ; ce désintérêt est simplement dû au manque de pragmatisme apporté à votre texte.

Vous pointez du doigt le manque de qualification, l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises, l'important recours à la main d'œuvre déplacée, le poids de la saisonnalité.

Oui, je vous le répète, votre constat est juste.

Mais ne pensez-vous pas avoir déjà un certain nombre d'outils à votre disposition pour entreprendre votre politique et agir depuis 3 ans ?

Que faites-vous de l'autonomie complète qui a été donnée à la région Corse en matière de formation professionnelle ?

Que faites-vous de l'Observatoire de la commande publique, outil de planification des carnets de commande pour les entreprises et d'anticipation des recrutements ou formations ?

Que faites-vous du CREFOP : Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles ? C'est un outil quadripartite réunissant la Région, l'Etat, les employeurs et les salariés dont la mission est d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation instaurés en région. La Collectivité de Corse a toute légitimité pour piloter et animer cette instance. Le fait-elle réellement ?

Que faites-vous de la Charte de la Commande Publique dans le BTP signée en octobre 2015 par vos prédécesseurs ? Pourtant la commande publique est un des leviers à la disposition des pouvoirs publics pour soutenir l'économie et l'emploi. Une charte qui devrait d'ailleurs être élargie à l'ensemble des secteurs d'activité. Malheureusement jamais appliquée !

Que faites-vous de votre position de plus gros donneur d'ordre de la Région ? Etre au pouvoir, c'est prendre des responsabilités. Ayez donc le courage d'intégrer systématiquement dans tous les marchés publics de la région la reconnaissance des bonnes pratiques sociales et sociétales. Ayez le courage d'opter systématiquement pour une politique du mieux disant. Ayez le courage, bien sûr dans le respect des principes du droit Européen et Français, de valoriser les entreprises locales vertueuses, celles qui mettent en place des plans de formation du personnel, celles qui emploient localement, celles qui ont des certifications qualifiées, celles qui ont une politique de respect de l'environnement, celles qui vont au-delà des obligations réglementaires et juridiques.

Enfin, je vous rappelle que dans le cadre du PRIC, Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, sur la période 2019/2022, le budget formation de la Collectivité va être abondé de 29 M€ pour organiser des actions d'accompagnement et de formation des publics demandeurs d'emploi les plus fragiles.

M. le Président, je vous invite donc, pour être en phase avec les acteurs du monde économique, à adopter une vision pragmatique de la situation. Ne vous laissez pas, une fois de plus, guider par votre dogmatisme. L'économie, c'est du concret ; c'est un monde qui bouge et qui évolue très vite. Un monde qui ne laisse pas le temps à l'hésitation ni aux fausses routes.

Vous avez la noble ambition d'inverser la courbe du chômage et de faire de la Corse une région économiquement et socialement vertueuse. Vous en avez les moyens, vous en avez les principaux outils, utilisez-les, tout simplement.

Ne tentez pas, par la signature de cette charte, telle que proposée, de faire peser le poids de la problématique de l'emploi sur les entreprises en les affublant de nouvelles contraintes. Assumez vos responsabilités, donnez les moyens humains et financiers à vos services, faites du problème de l'emploi non pas une priorité mais une urgence politique absolue !

A ce titre et dans sa rédaction actuelle, notre groupe estime que les conditions et obligations de la charte ne sont pas remplies pour atteindre l'objectif du développement économique et social de notre région. Notre groupe votera donc contre ce texte. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Simplement deux points parce que le groupe Corsica Libera a l'intention d'intervenir, mais en ce qui me concerne deux précisions, vous dites : votre charte, non, je ne suis pas signataire de cette charte, j'ai animé et rapproché les partenaires, j'ai animé les réunions, les négociations ont eu lieu entre les partenaires considérés, les représentants des assemblées consulaires et les syndicats.

Donc, « votre charte », non ! Je veux quand même être précis, bien entendu j'assume la démarche dont j'ai pris l'initiative, c'est très clair, en revanche je n'ai pas signé cette charte, parce que c'est une discussion qui a eu

lieu entre les partenaires qui, en tout cas, on accepterait de participer à la discussion.

D'ailleurs au départ, tout le monde a accepté de participer à la discussion, et puis dans la dernière ligne droite, comme je le disais, les deux organisations patronales, malgré d'ailleurs des assurances qui m'avaient été données, notamment par la CGPME de la Haute-Corse, dans les heures qui ont précédées la signature, il y a eu défection s'agissant du MEDEF, il y a eu un retrait qui était un peu plus tôt, je crois, si ma mémoire est bonne.

Voilà, mais de toute façon moi je ne désespère pas. Y compris dans la deuxième séquence, que le MEDEF ou la CGPME et pourquoi pas la CGT, on peut rêver, puissent se joindre à la démarche. Je crois qu'elle a quand même une base assez solide, en termes de soutien, avec la participation des assemblées consulaires, participation extrêmement enthousiaste, d'ailleurs je me souviens de la teneur de nos réunions, et également des syndicats qui ne sont pas négligeables, le STC premier syndicat en Corse sorti des urnes, et la CFDT Corsica, qui également joue un rôle très important dans notre île.

Voilà donc, votre hostilité à la charte, évidemment n'est pas une nouveauté. Vous l'aviez exprimé à de maintes reprises et c'est une position que je respecte tout à fait, et vous imaginez que je ne partage pas le moindre mot de ce que vous venez de dire, vous avez dressé la liste des instruments dont dispose notre Collectivité et dont elle disposait à l'époque où votre famille politique était aux affaires, elle n'en a pas fait grand-chose, il faut bien le dire, et pardonnez-nous d'essayer de faire un peu mieux et avec un instrument supplémentaire.

Voilà, donc la parole est à qui la demande. Le groupe Corsica Libera et le groupe Femu a Corsica. La galanterie fait que vous avez la parole.

Mme Laura-Maria POLI

Merci, M. le Président. Alors, en même temps, j'étais en train de prendre connaissance du courrier qui avait été adressée et de l'avis de la Cour administrative d'appel de Marseille qui avait été transmis à l'Exécutif par la Préfète, en tant que juriste j'essayerai de dire deux mots là-dessus par la suite.

Alors rapidement, les chiffres je pense que nous les connaissons tous, vous l'avez dit, ma collègue Christelle COMBETTE l'a rappelé également, 22 470 chômeurs au dernier trimestre 2018, dont 7 230 inscrits

depuis plus d'un an, un taux de précarité en Corse le plus important de toutes les régions françaises, une personne sur 5 qui vit sous le seuil de pauvreté. Je pense pouvoir dire sans que personne ne vienne me contredire, que la situation sociale, la question du chômage et de l'emploi, sont les principales préoccupations des Corses et une priorité pour les élus que nous sommes.

Alors, cette charge, effectivement, vous l'avez rappelé M. le Président, et je pense que c'est le premier point, le plus important, elle n'a pas de valeur juridique, c'est un engagement moral qui contraint moralement les personnes qui la signent et les entreprises plus particulièrement.

J'ai envie de vous dire, elle est au-delà de cet engagement moral, c'est à notre sens, la pierre d'un nouveau modèle de développement économique et social qu'aujourd'hui cette Assemblée, la majorité territoriale actuelle, veut depuis bientôt quatre années, construire avec, on peut citer notamment certains rapports comme par exemple le territoire zéro chômeur de longue durée, le statut fiscal et social. Ce n'est pas seulement ce que certains peuvent nous reprocher, la volonté d'instaurer la corsisation des emplois.

Pourquoi je dis ça et pourquoi je dis que c'est un engagement moral ? Parce qu'elle n'a aucune valeur juridique. Et, ça me permet de faire le lien avec la réponse de la Préfète aujourd'hui et la genèse de cette charte puisque, vous l'avez dit, M. le Président, il y a eu une concertation, il y eu une discussion, il y a eu une évolution et tout le monde était convié.

Et effectivement. Quand vous avez des entreprises, qui discutent, des partenaires sociaux qui viennent, qui sont autour de cette table, et qui discutent et que quand vous avez à l'époque le directeur de pôle emploi et même, me semble-t-il, des représentants de la DIRECCTE qui vous sont favorables. Que quelque temps plus tard vous avez un courrier du représentant de l'État, donc à l'époque le Préfet, qui adresse un courrier à certaines entreprises en menaçant de sanctions financières et de poursuites pénales, alors que nous n'avons, encore une fois j'insiste là-dessus, mais je suis obligée, qu'une charte, je ne vois pas comment aujourd'hui, on peut poursuivre une quelconque entreprise sur la base d'une signature d'une charte. Mais effectivement, ça peut en freiner certains et quelques-uns, ce que je peux comprendre.

Pour autant, et là on va revenir un petit peu sur le fond de cette charte. Cette charte qui a quand même, je vous dis, je lisais l'avis de la Cour administrative d'appel, notamment cette charte qui a été proposée la première

fois en 2017, elle a évolué, puisque par exemple vous aviez dans la charte « favoriser le recrutement de ceux qui ont leur centre d'intérêt moraux et matériels en Corse », aujourd'hui vous voyez dans le rapport que c'est beaucoup plus défini, puisque l'on a une résidence définie. Donc, les critères sont élargis.

Vous avez également la notion de « compétences suffisantes », alors ça aussi, on peut nous faire le reproche de « compétences suffisantes » pour autant, encore une fois, ça permet à l'employeur, à l'entreprise, de choisir, une compétence suffisante ça veut dire aussi qu'on peut tenir compte de l'expérience professionnelle, une entreprise qui recherche un bac plus 5, compétences égales, ça voudrait dire deux personnes qui auraient toutes les deux un bac plus 5, compétences suffisantes, vous tenez compte aussi de l'expérience professionnelle. Et encore une fois, il n'y a personne qui contraint l'entreprise à signer cette charte et à la mettre en place et à respecter ses engagements.

Alors, je suis obligée de rappeler, si vous voulez, ce que nous avait dit la Préfète quand moi je l'ai interrogé, j'ai posé une question orale quand elle est venue nous présenter le bilan à l'époque, et sa réponse était pour le moins équivoque puisqu'il n'y en a pas eu du tout, je ne sais pas si vous vous en rappelez.

À l'époque en tout cas, quand la charte a été proposée en 2017, on nous soulevait trois arguments juridiques : on nous soulevait l'illégalité du critère de résidence ou d'origine, l'illégalité du critère relatif à la langue corse et l'absence de fondement législatif spécifique.

Alors nous, nous considérons, et il n'y a pas que nous qui le pensons, que ces arguments sont irrecevables. Pourquoi ? Eh bien, on peut se poser la question de savoir s'il existe des dispositifs qui prévoiraient explicitement une priorité en fonction de la situation géographique du candidat à l'embauche. Est-ce qu'il y a des précédents en France ou dans les DOM-TOM qui favoriseraient explicitement d'embaucher une personne en fonction de sa situation géographique ? La réponse est oui, et l'exemple le plus flagrant c'est la mairie de Paris qui a mis en place une charte du développement de l'emploi local avec certaines entreprises.

Le document, donc la charte, a notamment l'objectif, et je cite : « de renforcer l'intervention de la collectivité et de ses partenaires, au bénéfice du public des demandeurs d'emploi parisiens ». La ville de Paris explique

souhaiter « maximiser les retombées en matière d'emploi et de formation pour ses habitants, notamment les plus vulnérables sur le marché du travail ». Premier point.

Ensuite, on nous explique, on nous parle de l'illégalité du critère relatif à la langue corse. Alors, concernant cette illégalité prétendue, je vous citerai le rapport Le Breton, qui indique : « si au terme de la Constitution, la langue de la République est le français, article 2, les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France, ainsi les politiques visant à soutenir l'usage des langues régionales, par exemple via le double affichage, l'enseignement de ces langues de façon plus ou moins poussée dans le cas du système scolaire ou la diffusion sur les chaînes locales de programme en langues régionales, sont parfaitement constitutionnelles et leur abandon serait sans doute inconstitutionnel ». C'est le deuxième point.

Troisième point : concernant l'argument résultant de l'absence de fondement législatif, on peut citer les autres chartes, par exemple celle de l'Ile de la Réunion, et un autre exemple, beaucoup plus concret, j'ai envie de vous dire, l'instauration de zones franches urbaines, qui instaure une priorité à l'embauche en fonction de la localisation. En effet, afin de favoriser le développement économique de zones franches urbaines, certaines entreprises peuvent bénéficier, si elles remplissent les conditions, d'exonération fiscale. Parmi ses conditions, se trouve celle d'embaucher une main-d'œuvre locale.

Enfin, j'ai envie de vous dire, je citerai les propos du Conseiller Jean-Guy HUGLO, qui dans son rapport auprès de la Cour de cassation, alors pour juste pour rappel : la Cour administrative d'appel et au-dessus vous avez le Conseil d'État, c'est le volet public, et ensuite en matière de droit privé, vous avez la Cour de cassation qui est quand même l'institution judiciaire la plus importante, qu'est-ce qu'elle nous dit ? « Une préférence à l'emploi des salariés locaux, c'est-à-dire en l'espèce pour la Corse, résidant sur l'île, n'est pas contraire aux valeurs républicaines dès lors que le législateur lui-même y a parfois recours comme en matière de zone franche ».

Donc, moi tous ces arguments juridiques, je ne les ai pas inventés, vous avez des juristes, vous avez des exemples concrets comme à Paris, comme à l'Ile de la Réunion, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui une charte qui, encore une fois je le répète, mais je pense que c'est le plus important, n'a aucune valeur juridique, ne pourrait pas être signée, ne serait-ce que par les entreprises qui en ont la volonté de l'appliquer.

Qu'est-ce qu'il y a d'inconstitutionnel ? Qu'est-ce qu'il y a d'illégal à la signature d'une charte par les entreprises qui en ont la volonté.

LAURA MARIA POLI

Quand ma collègue Christelle COMBETTE parle de « seulement 60 entreprises signataires », j'ai envie de vous dire que vous avez quand même les deux chambres consulaires et les chambres des métiers. Les chambres consulaires représentent l'ensemble des commerces. Donc, je pense qu'on est bien au-delà de 60 entreprises ou 60 commerces, et pareil pour les chambres des métiers.

Donc, je pense qu'il y a beaucoup plus d'entreprises, de commerces, de personnes, d'institutions qui sont désireuses de signer cette charte.

Tout simplement, je pense qu'aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi les Corses, et notamment les plus jeunes, n'auraient pas le droit de vivre, d'étudier et de travailler au pays.

Il est inacceptable que notre jeunesse aujourd'hui, on le voit avec les chiffres et on est tous d'accord là-dessus, soit contrainte à l'exil pour occuper un emploi qui correspond à leurs compétences et à leurs formations, ou contrainte d'accepter un emploi justement qui ne correspond pas du tout à leur diplôme pour pouvoir vivre sur cette terre.

Donc, bien évidemment, sans surprise, vous vous doutez bien, M. le Président, que nous soutenons avec force et vigueur ce rapport et cette charte.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Donc, Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Je ne serai sans doute pas aussi long et sans doute pas aussi brillant que le précédent orateur.

Je crois que lorsque nous entrons dans cet hémicycle, nous devons y entrer pétris de convictions, pétris de volonté et pétris d'idées, et de convictions politiques, de volonté politique et d'idées politiques.

C'est-à-dire que lorsque nous avons débuté notre débat, nous avons été destinataires d'un courrier de Mme la Préfète, d'ordre juridique, mais moi je n'ai pas été élu comme mes confrères et consœurs ici, pour me substituer aux différentes juridictions ou faire différentes interprétations juridiques, mais pour être dépositaire d'un mandat politique qui doit donner un certain nombre d'orientations politiques.

On ne peut pas faire le constat d'un côté que le tissu entrepreneurial en Corse est tendu, qu'il y a une pression, comme il l'est rappelé dans rapport M. le Président, insupportable, qu'il y a un chômage important, qu'il y a 4 000 nouveaux résidents en Corse chaque année, de dire qu'il y a une société qui à tous les niveaux se délite, au niveau social, au niveau culturel, au niveau économique et ne pas entrer dans cet hémicycle-là avec un certain nombre d'idées, de convictions et de volontés.

Et manifestement, ce rapport, et oserai-je dire si j'ai bien compris et je crois avoir bien compris, que c'est un rapport qui nous engage sur un processus, sur quelque chose qui peut être discuté, qui peut être amendé. Mais de grâce, n'opposons pas, avant même d'avoir discuté ce rapport, avant même d'avoir discuté une idée politique, ne lui opposons pas des arguments juridiques et d'autres dispositifs existants que nous devrions d'abord mobiliser au détriment de ce dispositif-là. Parce que j'ai envie de dire, et je le dis presque benoîtement et naïvement, mais si ces dispositifs-là étaient si faciles à mobiliser et à conjuguer, pourquoi y a-t-il autant de chômage en Corse après 40 ans d'exercice des responsabilités sans partage de la droite et de la gauche ?

Le Président TALAMONI

S'il-vous-plaît ! Il y a un brouhaha, c'est vraiment incroyable !

Donc, la parole est à Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Pourquoi y a-t-il aussi peu d'accès au marché du travail, notamment pour la jeunesse insulaire après 40 ans de dispositifs exercés à mobiliser par

les différents partis politiques qui ont exercé les responsabilités au sein de cet hémicycle ?

Et j'ai presque envie de dire, pour peut-être concilier les différents partis, l'un n'empêche pas l'autre, en quoi l'émergence d'une idée nouvelle va à l'encontre de dispositifs existants ? Si les choses avaient pu être réglées d'un coup de baguette magique, nous l'aurions fait. Ce n'est manifestement pas le cas. Donc, nous entrons dans cet hémicycle ici, dans l'Assemblée de Corse, pour essayer à travers un processus qui engage la discussion, qui engage la concertation, qui engage la mobilisation de tous pour essayer de régler un problème qui est fondamentalement politique et qui est fondamentalement social, et qui n'est pas –excusez-moi du peu- fondamentalement juridique. L'aspect technique et juridique intervient dans un second temps.

Là, ce qui est interrogé aujourd'hui, c'est notre rapport tout simplement à notre société, c'est notre rapport à l'emploi, c'est notre rapport à l'état d'extrême précarité dans l'île et c'est notre rapport à la jeunesse.

Donc, la question que nous devons nous poser dans ce rapport-là : voulons-nous oui ou non trouver des dispositifs qui permettent de favoriser l'emploi local ? On peut tout à fait, et la réponse serait tout à fait respectable en soi pour ceux qui la tiendraient, répondre non à cette question.

Nous, nous avons, du côté de la majorité, décidé de répondre oui. Alors ce n'est peut-être pas assez ambitieux aux yeux de certains, c'est peut-être anticonstitutionnel aux yeux de certains, mais je ne crois pas que favoriser l'emploi des Corses en Corse soit une question anticonstitutionnelle.

Et alors, on nous a fait le procès jusqu'à présent, un procès, comment puis-je le qualifier... d'ethnisation de l'emploi des Corses. Mais si vous lisez attentivement le rapport, à aucun moment donné il n'y a quelconque question d'ethnisation de la question de l'emploi en Corse.

On parle de compétences, on parle d'entreprises de formation, on parle de résidence et on parle globalement d'un projet commun.

Donc, vous l'aurez compris, sur le point de la discrimination, nous répondons formation ; sur le point de l'ethnisation, nous répondons par le projet.

Mais de grâce, arrêtons dans cet hémicycle à un moment donné l'hypocrisie qui voudrait dire que l'on puisse développer la langue corse, sans jamais lui donner aucun moyen juridique ou économique, ou lié au monde de l'entreprise.

Arrêtons de grâce l'hypocrisie en disant que nous allons régler le problème de l'emploi, alors que dès qu'une solution pointe, alors même que nous n'avons pas encore débuté le moindre débat, nous recevons des courriers pour nous dire que ce n'est pas juridiquement acceptable ou que cela va à l'encontre du plan de formation, ou de tel ou tel dispositif existant.

Mettons-nous tous d'accord autour d'un projet qui sans doute pourra évoluer et allons vers la défense, sans jamais faillir à ce niveau-là, de l'emploi en Corse pour les Corses, et notamment pour la jeunesse insulaire.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Christelle COMBETTE redemande la parole, il vous reste un reliquat sur vos 10 minutes.

Mme Christelle COMBETTE

Je vais faire vite, M. le Président. Juste pour répondre justement à mes deux collègues.

D'une part, Laura Maria, tu parlais des chambres consulaires, effectivement, c'est beaucoup d'entreprises, mais ce que tu ne sais pas c'est que ce ne sont pas des adhérents. C'est-à-dire que quand on crée une entreprise, on est obligatoirement ressortissant d'une chambre de commerce. C'est pour cela qu'effectivement, les chambres ont signé mais ça ne veut pas dire que tous ces ressortissants sont favorables à la charte.

Ensuite, moi ce qui me dérange un peu quand j'entends parler vraiment de corsisation des emplois et d'ailleurs sur mon intervention, je n'ai pas voulu venir sur ce terrain-là volontairement, c'est que j'ai l'impression qu'on fait le procès aux chefs d'entreprises d'embaucher des non-Corses. Il ne me semble pas que ce soit le cas. Vous avez tous dans vos familles, chez vos

plus proches, des chefs d'entreprises qui font le maximum pour embaucher des Corses, certes à compétence égale, pas suffisante mais à compétence égale. Les chefs d'entreprise ont besoin d'être compétitifs, donc effectivement ils ont besoin de compétences dans leurs entreprises.

Maintenant, ils sont là, ils embauchent souvent le fils du voisin, la nièce, le cousin, la cousine, avant d'aller chercher ailleurs. Quand ils vont chercher ailleurs, c'est qu'il n'y a pas de compétences, pas de formation et c'est ce que je disais dans mon intervention.

Quant à Romain COLONNA, oui je pense qu'on veut tous trouver des dispositifs à l'emploi local et c'est d'ailleurs bien le terme de mon intervention. Mais ce que je voulais dire, c'est que tu parlais de formation, certes, moi aussi j'en parlais parce qu'on a des outils en termes de formation professionnelle, on est parfaitement compétent, il faut simplement les utiliser.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Simplement, Chère collègue, c'est vrai qu'on peut développer toutes sortes d'arguments, mais sur la question de la légitimité démocratique, je crois qu'entre des assemblées consulaires qui sont élus à travers des élections qui sont extrêmement contrôlées et la légitimité d'un conseil d'administration du MEDEF, de la CGPME, évidemment le caractère démocratique est nettement moindre, vous me l'accorderez. Donc, votre argument me paraît certes intéressant, mais quelque peu spécieux.

La légitimité démocratique des institutions consulaires ne peut pas être comparée à celle de syndicats, ou d'associations, ou de formations patronales, qui souvent d'ailleurs représentent peu de monde et peu de personnes actives.

Sans vouloir contester l'importance et l'intérêt qu'il y a à débattre avec le MEDEF et la CGPME, je l'ai fait pendant des mois, et notamment sur le statut fiscal. Sur le statut fiscal, ils étaient beaucoup plus motivés que pour la charte, effectivement, et surtout sur la partie de la fiscalité qui concernait les entreprises, ils étaient extrêmement motivés. Mais sur la question de la charte, effectivement, ça a été autre chose.

Mais encore une fois, je crois que vous avez une manière de présenter les choses, s'agissant des institutions consulaires, comme si finalement c'était quelque chose où on était obligé de s'inscrire, mais que... Non ! Il y a aussi des élections. Et les présidents des chambres consulaires, et les bureaux des chambres consulaires sont élus démocratiquement quand même. Et il y a quand même des enjeux importants autour de ces élections qui sont fort disputés, fort disputés !

Mme Christelle COMBETTE

Je suis d'accord, M. le Président, mais vous semblez dire que l'ensemble des ressortissants consulaires n'ont pas consultés pour savoir. Ils ont voté pour un président, ils ont voté pour un bureau le temps venu, ils n'ont pas voté en disant « on veut ou pas une charte ».

Maintenant, ce n'est absolument pas un combat entre les représentants patronaux et les chambres consulaires, pas du tout. Mais je voulais quand même faire une précision parce qu'il y a une différence entre être adhérent et être ressortissant.

Le Président TALAMONI

Vous avez raison de faire cette différence, mais de la même manière je vous dirais que ceux qui sont adhérents du MEDEF ou de la CGPME et qui ont décidé de voter pour tel ou tel président, n'ont pas non plus donné un mandat impératif s'agissant de la question de la charte comme sur d'autres questions. Je connais, moi, des adhérents du MEDEF qui sont favorables à la charte et je connais beaucoup d'adhérents de la CGPME qui sont favorables à la charte.

Donc, l'argument que vous donnez est également réversible et applicable aussi aux organisations patronales.

Mme Christelle COMBETTE

Mais à ce moment-là, ils peuvent signer personnellement, comme les ressortissants des chambres de commerce. Sauf que pour l'instant, vous n'avez eu que 44 signatures.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas eu de campagnes de signature de la charte, et c'est la raison pour laquelle nous la lançons aujourd'hui à travers ce point de départ qui peut être constitué par le vote de l'Assemblée dans quelques instants. Mais enfin, bon...

Mais c'est vrai que comparer les formations patronales, la légitimité des formations patronales, qui comportent souvent très peu d'adhérents, et la légitimité des institutions consulaires, je pense que là vous poussez un peu... Mais bon...

Josépha GIACOMETTI, sauf si... Car Josépha GIACOMETTI fait partie de l'Exécutif et va intervenir à ce titre-là...

Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pardon, M. le Président, nous étions mobilisés, comme vous le savez, en conférence des présidents.

Simplement, en complément de ce qu'a évoqué Christelle et très rapidement, si on veut donner de l'emploi en Corse, il faut qu'il y ait des emplois. Et comme disait quelqu'un, la problématique de la Corse, ce n'est pas tant qu'il y ait trop d'emplois publics, c'est qu'il n'y a pas assez d'emplois privés.

Nous, on considère que les chefs d'entreprises qui créent de l'emploi en Corse, ils n'ont pas besoin de plus de réglementation, ils ont besoin de plus d'oxygène, de plus de respiration. C'est la raison pour laquelle on considère que ce document, nonobstant la vertu qui traverse ce document sur lequel on ne peut pas ne pas être d'accord, on peut d'autant moins l'être que c'est ce que cas pratique régulièrement les chefs d'entreprises.

Donc, on se rajoute un document, une charte, que les gens signent ou pas, on ne va pas faire un débat sans fin sur la conception de mandat impératif ou représentatif, mais on doit se tourner vers des chefs d'entreprises qui nous demandent très fréquemment, très régulièrement, et pas seulement à nous, aux institutions de leur foutre la paix. Et là, on est en train d'élaborer un document, non pas juridique puisqu'il n'a aucune valeur, mais un document

qui est, sinon de nature confiscatoire, en tout cas ne pas donner la respiration nécessaire pour qu'ils puissent librement embaucher.

Or, aujourd'hui, un chef d'entreprise, sa logique, ce n'est pas tant de faire du profit, c'est de trouver des profils d'hommes et de femmes qui vont répondre au souci de développement de l'entreprise. Et je ne pense pas que ce soit en rajoutant une contrainte, fut-elle de nature opportune, fut-elle de nature à satisfaire une partie, ou en tout cas à vanter ou à flatter une partie de l'opinion, qui va arranger les choses.

Nous, on considère qu'avant d'embaucher des Corses, il faut se donner les capacités d'embaucher. Et c'est une fois qu'on a les capacités d'embaucher qu'on embauche, et évidemment cette pratique-là est, non seulement légitime, elle mérite d'être encouragée. Ce texte-là ne nous agréé pas pour des dispositions qui conduisent, encore une fois, à pénaliser les entreprises et à réduire le spectre possible de l'emploi en Corse.

Le Président TALAMONI

Nous avons cru comprendre que vous n'y étiez pas favorable...

Bien. Donc, je crois que la parole va être donnée à l'Exécutif.

M. Romain COLONNA

Nous avons un amendement à proposer. On le fait après l'Exécutif ?

Le Président TALAMONI

Il y a déjà un amendement proposé.

M. Romain COLONNA

C'est un sous-amendement à cet amendement.

Le Président TALAMONI

On va d'abord peut-être donner la parole au Conseil exécutif et ensuite, on examinera les amendements.

Josépha GIACOMETTI.

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci. Quelques éléments de réponse parce qu'à plusieurs reprises, la politique de formation a été attaquée notamment, la politique de l'action économique également... Donc, on va un peu répondre puisqu'on donne l'impression que dans ce domaine nous ne faisons rien, que dans ce domaine nous n'activons pas les outils, que dans ce domaine nous n'avons aucune action depuis bientôt quatre années...

Moi, je ne vais, des conseillers l'on fait avant moi, le Président de l'Assemblée de Corse l'a rappelé, revenir sur le fait qu'effectivement, ces outils existent depuis très longtemps et apparemment, puisqu'on dit qu'on ne sait pas les activer, nous n'avons pas été les seuls à ne pas trouver les modes d'emploi... Parce que depuis près de 40 années, certains outils, je ne vais pas dire pour certains 40 années puisque ce ne serait pas juste, mais ces outils existent depuis longtemps et n'ont pas été activés par les majorités précédentes non plus, et n'ont pas apparemment porté leurs fruits.

Alors, deux éléments de réponse à cette question :

D'abord, parce qu'il y a certains outils qui ne sont pas adaptés et donc, nous œuvrons à en mettre en place de nouveaux : la charte pour l'emploi local est un de ces nouveaux aux outils.

Est-ce qu'elle est suffisante et exclusive, puisque dans les propos on l'oppose aux autres outils qui existeraient ? Elle n'est pas suffisante et exclusive. Mais dans notre projet politique, la façon dont nous portons et dont nous croyons au développement de la Corse, la façon dont nous défendons le droit à nos jeunes lorsqu'ils sont à compétence égale et suffisante de travailler et de vivre chez eux, oui elle nous semble indispensable.

C'est un premier élément de réponse : c'est un élément supplémentaire, elle n'est pas exclusive.

Deuxième élément : lorsque vous avez évoqué, Mme COMBETTE, deux choses différentes : vous avez évoqué à la fois des outils et des instances.

Le CREFOP, vous avez posé la question « est-ce que nous le pilotons ? Oui, nous le pilotons. Je vous avoue que parfois le pilotage quadripartite est complexe, puisqu'il est parfois trop l'objet de rapports de

force qui stérilisent l'outil, par des rapports de force absolument stériles. Heureusement, nous avons des acteurs aussi de bonne volonté et des partenaires de bonne volonté, et nous essayons d'œuvrer. Je l'ai réuni à différentes reprises, y compris récemment, et j'ai demandé aux différentes commissions de se réunir. Pour l'heure, elles ne se sont pas réunies. J'espère, parce qu'il y aura un travail qui a été demandé pour la mi-juillet, parce que nous avons avancé.

Vous avez évoqué les 29 M€ ; 29 M€ c'est le PRIC. Le PRIC, il va se mettre en œuvre parce que nous nous y sommes employés, parce que nous sommes à l'origine d'un certain nombre de projets, parce que nous avons animé les instances et coordonné les acteurs afin que des projets remontent des consulaires, de certains partenaires sociaux... C'est bien que nous avons animé les instances pour que tous ces projets émergent, remontent et puissent faire l'objet d'une expertise et d'un document qui a d'ailleurs été salué. Donc, c'est que nous travaillons.

Il y a des projets d'ailleurs qui sont à l'œuvre et que j'ai eu l'occasion de présenter lors du dernier CREFOP, et qui n'existent nulle part ailleurs et qui ont été aussi salués : des projets hybrides pour l'insertion et l'emploi qui vont se mettre en œuvre.

Alors, est-ce que c'est parfait ? Non.

Est-ce que nous sommes satisfaits de ce que nous faisons ? Pas encore.

Et chaque jour, nous essayons d'améliorer les choses. Mais je ne pouvais pas laisser dire ici que rien n'est fait parce que ce n'est pas vrai !

Pour autant, je le répète et je conclus : cette charte pour l'emploi local, elle correspond au projet que nous portons, à ce que nous défendons. Ce que nous défendons simplement, et Laura Maria POLI a fait une démonstration, Romain COLONNA est venu poser je crois la bonne question, c'est que le droit de nos jeunes qui sont formés, et nous y contribuons, et nous faisons tout pour les former, je vous le répète... Est-ce que c'est parfait ? Non, pas encore. Mais nous œuvrons chaque jour, pas pour que ce soit parfait, parce qu'aucune œuvre humaine ne le sera, mais en tout cas pour améliorer, créer de nouveaux dispositifs et essayer de sortir de ces situations pour que chaque jeune ici qui sera formé et qui voudra travailler chez lui puisse le faire.

C'est pour cela que nous œuvrons, c'est pour cela que nous croyons aussi en cette charte et c'est pour cela que nous la défendons.

Le Président TALAMONI

Merci. Un mot du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Excusez-moi, j'ai manqué, pour des raisons indépendantes de ma volonté, le début de ce débat qui est important et sur un dossier important.

Je voudrais simplement faire quelques observations ; pardonnez-moi si elles sont redondantes par rapport à d'autres prises de parole antérieures ou si elles viendraient également aborder des points qui finalement ne seraient pas considérés comme essentiels.

Moi, ce que je voudrais dire c'est que d'abord, il ne peut pas y avoir de réponse UNE à un problème aussi complexe que celui de l'amélioration de l'accès à l'emploi et que nous pouvons au moins être tous d'accord sur l'objectif : c'est de permettre aux gens qui vivent ici, qui sont des Corses, qu'ils y soient nés ou qu'ils y vivent, puisque c'est notre vision aussi de ce que c'est que d'être corse, d'accéder le mieux possible à l'emploi, et pour cela, il faut mobiliser tous les dispositifs.

Un peu comme la question du logement qui ne peut pas se régler seulement à travers, par exemple, le statut de résident, la question de l'emploi ne peut pas se résoudre à travers un document unique, y compris s'il était parfait, ça n'existe pas. C'est la première remarque.

Deuxième remarque : ce qui est proposé aujourd'hui n'est pas un point d'aboutissement, c'est un point de départ d'un document, qui est le fruit d'un travail qui a été mené à l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse, qui a été signé, non pas par le Président de l'Assemblée de Corse, non pas par notre institution, mais par des acteurs économiques et sociaux.

Ce document a déjà le mérite d'exister, c'est la première chose.

Quelle est sa portée juridique aujourd'hui ? Il n'a absolument aucune portée juridique contraignante, il ne crée pas de droits et il ne crée pas

d'obligations. Donc, c'est une déclaration qui vient acter à un moment donné un cheminement politique.

Par contre, ce qui est certain, c'est que, que nous le voulions ou pas, aujourd'hui cette question est fondamentalement politique, y compris pour nous adresser des griefs qui sont des griefs, à mon avis, putatifs (cf. ce matin, je ne reviens pas dessus, la question du favoritisme régional prétendu, alors même qu'il est explicitement mentionné qu'on souhaite s'inscrire dans le cadre de la réglementation applicable et dans le cadre de son respect).

Alors, moi je vais dire en deux mots : on en a débattu en présence de Mme la Préfète, il y a des pièces qui vous ont été communiquées qui démontrent d'une part qu'il y a d'autres collectivités ailleurs, y compris qui n'ont pas les compétences qui sont les nôtres, qui se mobilisent à travers des chartes pour l'emploi, cela existe ailleurs. Donc, sur le principe, je pense que cette initiative ne peut pas être contestée.

Sur le contenu, on a des critiques juridiques. Je vous l'ai communiquée, c'est une lettre qui est marquée à l'attention personnelle de Gilles SIMEONI, la lettre de la Préfète qui me communique un avis de la Cour administrative d'appel. J'ai pris soin de lui demander l'autorisation de vous communiquer cette lettre, parce que je ne souhaitais pas que le débat d'aujourd'hui se fasse dans l'ignorance de ce que ce document existe.

Ce document existe, il fait partie de la littérature sur laquelle on aura à travailler.

Ce que je voudrais dire, c'est que, y compris dans le droit positif français actuel, il est marqué et il est reconnu que, je cite, « la Collectivité peut prendre des mesures favorisant l'accès à l'emploi salarié du secteur privé, au bénéfice des personnes justifiant d'une durée suffisante de résidence sur son territoire ou des personnes justifiant de mariage ou d'un PACS ».

Donc, on est exactement dans un cas où le texte positif du droit organise ces mesures particulières en faveur d'une population résidant sur le territoire ; sauf que c'est vrai, et il faut être complet, cette collectivité, c'est une collectivité qui bénéficie d'un statut d'autonomie. Donc, quand on a un statut d'autonomie, on peut le faire dans ces termes-là. Quand on n'a pas de statut d'autonomie, on ne peut pas le faire. Moi, je milite, vous le savez, avec d'autres ici pour un statut d'autonomie, c'est un exemple.

Mais, ça c'est après. Aujourd'hui, et je termine par-là, on prend acte de l'existence de ce texte ; c'est en tout cas le sens de l'amendement que nous avons co-rédigé avec le Président de l'Assemblée de Corse.

Ce texte, il est perfectible, doublement :

D'abord, parce qu'il y a certains acteurs économiques et sociaux qui ne l'ont pas signé et qui à mon avis ont vocation à le signer, il faudra les convaincre, il faudra voir quelles sont leurs réticences, leurs appréhensions, leur désaccord. Est-ce qu'on peut trouver des points d'équilibre ? Si oui, il faut le faire, c'est notre travail et c'est ce qui se fera à travers le comité de suivi.

Deuxièmement, il faut donner une dimension opérationnelle à ce document, qu'il n'a pas pour l'instant. Et là, on va avoir la réflexion sur : qu'est-ce qu'on fait ? Comment on fait ? Comment on se met en conformité avec le droit ? Comment on fait évoluer le droit si on est d'accord ? C'est un travail qui est devant nous. Mais ce travail qui est devant nous, on ne peut pas commencer à le faire si on n'acte pas un point de départ.

Donc, c'est dans cet état d'esprit que, très normalement, très sereinement, je dis qu'il faut prendre acte de l'existence de ce texte, se mettre en place, mettre un comité de suivi qui va permettre d'en élargir l'application, de réfléchir à ces modalités, de vérifier la conformité au droit, de faire évoluer le droit si on considère que c'est nécessaire, etc., etc.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous avons un amendement qui est déposé conjointement par le Président du Conseil exécutif et moi-même, que vous avez sous les yeux donc je ne vais pas le lire.

C'est la nouvelle rédaction du projet de délibération :

PRENDRE ACTE de la charte signée par différentes institutions et acteurs économiques et sociaux,

SOUHAITE que ce dispositif puisse se traduire par des engagements opérationnels en faveur de l'emploi local,

INSTITUE un comité de suivi de la charte,

DIT que ce comité de suivi sera composé... (vous avez la composition).

Il y a un sous-amendement à cet amendement qui est proposé par Romain COLONNA...

M. Romain COLONNA

Par Femu a Corsica, M. le Président. C'est juste d'ajouter à la fin la représentation de l'Assemblea di a Giuventù, par exemple en y ajoutant « deux représentants de l'Assemblea di a Giuventù ».

Le Président TALAMONI

Parfait. Vous imaginez que cette proposition m'agrée totalement.

Donc, nous allons voter dans un premier temps sur **le sous-amendement qui vient d'être présenté par Romain COLONNA.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Pour : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC, M. Pierre GHIONGA...

Mme Christelle COMBETTE

Excusez-moi, Président, je voudrais proposer un sous-amendement, c'est trop tard ?

Le Président TALAMONI

Oui, c'est trop tard parce qu'on a commencé le vote.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On propose un autre sous-amendement.

Le Président TALAMONI

Le problème, c'est que nous avons commencé la procédure de vote et on ne peut pas.

Donc concernant le sous-amendement :

Pour : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC, M. Pierre GHIONGA

Non-participation des groupes Andà per Dumane, Per l'Avvene, la Corse dans la République

Le sous-amendement est adopté.

Je mets aux voix l'amendement que nous avons déposé conjointement avec le Président du Conseil exécutif, sous-amendé par Romain COLONNA.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Même vote :

Pour : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC, M. Pierre GHIONGA

Non-participation : des groupes Andà per Dumane, Per l'Avvene, la Corse dans la république

L'amendement (sous-amendé) est adopté.

Je mets aux voix la délibération ainsi sous-amendée et amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Pour : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC, M. Pierre GHIONGA

Contre : Per L'Avvene, la Corse dans la république

Non-participation du groupe Andà per Dumane

Le RAPPORT est ADOPTE.²⁵

²⁵ Délibération N° 2019 – 171 AC

Nous passons au dernier rapport et ensuite il ne restera que les motions.

C'est le rapport 135, aménagement du territoire...

S'il-vous-plaît ! Il me semble que c'est un rapport qui a son importance.

Je pense que c'est Jean BIANCUCCI qui va nous le présenter et je ne me trompe pas.

Vous avez la parole.

ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n° 135 : Procédure de modification du PADDUC visant au rétablissement accéléré de la carte des espaces stratégiques agricoles et à la sécurisation juridique de la période transitoire

M. Jean BIANCUCCI

Enfin, on y arrive. Je crois que c'est un rapport qui est un rapport important, un rapport qui va sans doute susciter des débats, ce qui est normal. Mais qu'on le veuille ou non, il y a au-delà de ce rapport toute la problématique du PADDUC et quand on parle du PADDUC, on est quelques-uns ici à avoir un peu de mémoire.

J'ai même entendu, il y a une quinzaine d'années qu'un conseiller exécutif se posait la question de savoir s'il fallait une planification, autrement dit s'il fallait un PADDUC ; c'était au moment où il y avait eu le retrait du PADDUC par le Président de l'Exécutif.

On peut de toute manière se poser toutes les questions, c'est un droit, c'est la démocratie et puis on a entendu, non pas dans cet hémicycle, mais ça a raisonné fortement par un membre éminent d'un groupe de droite, en l'occurrence le Président de l'Assemblée d'alors, qu'il fallait désanctuariser la Corse. Donc, vous voyez très bien qu'on vient de loin. On vient même de très loin. Inc'assai ch'eddu c'hè statu u PADDUC è chì unipochi di

cunsiglieri, i trè quartu, ani dicisu di vutà è d'arrimbà si à su prughjettu di sucietà.

Bien entendu, avant de rentrer dans le rapport, il faut rappeler un certain nombre de choses et on pourrait dire aussi qu'on aurait pu attendre, effectivement certains le disent, c'est leur droit. Je voudrais vous dire quand même que la décision qui est probable, relativement aux propos du rapporteur public, aujourd'hui nous met dans l'obligation d'accélérer la procédure, et pourquoi ? Parce que nous aurions été obligés sans doute de présenter le même rapport à la fin juin, mais nous aurions perdu un mois. Donc, on a essayé de faire les choses dans les temps nécessaires et relativement, bien entendu, à l'importance du sujet.

Donc, on propose un dispositif. La décision qui devait être rendue cette semaine le sera sans toute la semaine prochaine, donc on est bien dans les temps.

Le 1^{er} mars 2018, vous le savez, le tribunal administratif de Bastia a annulé la carte, au plan formel, parce qu'il y avait des erreurs, mais il n'a pas annulé les critères, pas les 105 000 hectares, pas la dimension du PADDUC telle qu'on peut la concevoir, de manière globale en tant que choix de société. Et puis deux mois après, il y a aussi eu un rendu sur la notion de peuple corse qui était dans le préambule et qui a été de facto maintenue. Donc, ce sont des éléments qu'il faut bien entendu avoir en tête, sachant que rien n'est neutre et que, qu'on le veuille ou non, l'annulation de la carte a provoqué un certain nombre de problèmes, mais nous y reviendrons sans doute dans les semaines et les mois qui viennent.

Donc, les critères ont été maintenus et puis cela nous a amenés à délibérer le 26 juillet 2018. Nous avons présenté donc un rapport qui a été validé par cette assemblée après débat et qui, bien entendu, a identifié un parcours pour qu'il y ait une restitution indiscutable de la cartographie, sachant que les critères bien entendu étaient maintenus.

Et puis aujourd'hui, en tout cas le 29 avril nous avons été donc témoins de l'intervention du rapporteur public à la Cour administrative de Marseille. Le rapporteur, il faut le dire parce que manifestement il y a des interprétations qui sont fallacieuses, a insisté sur une chose : c'est que les critères et la cartographie étant liés, en annulant la cartographie, les critères aussi bien sûr sautaient. Voilà. En gros, c'est ce qui a été dit après d'ailleurs une démonstration, je dois le dire, brillante. Mais bon...

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que sur le fond, il n'y a rien de nouveau ; dans la forme, bien entendu, il peut y avoir donc un problème.

Je voudrais rappeler à cet stade quand même que les critères et le côté règlementaire des ESA étaient obligatoires et que la cartographie était facultative. Autrement dit, on aurait pu se passer de la cartographie. Mais, ceux qui ont généré le PADDUC ont préféré, bien entendu, prendre toutes les précautions utiles et produire une cartographie. Le reste, vous le savez.

Donc, aujourd'hui, on répond par un rapport dans la sérénité, parce que j'entends ici et là des critiques, je lis des prises de position, ne croyez pas que nous allons changer de registre, notre rapport est un rapport qui est nécessaire, nous allons le présenter bien entendu dans la sérénité et il doit répondre en tout cas à une pression foncière qu'on connaît, c'est indiscutable, sur les ESA.

En fait, il y a derrière ce problème une fuite en avant sur le plan foncier et immobilier, c'est cela notre problème. C'est un problème très grave. C'est un problème très grave parce qu'on observe une augmentation continue du prix du mètre carré constructible. CON-TI-NUE ! Il y a même des endroits, lorsque la loi ALUR a été votée le prix du mètre carré était disons à 60 € le m², ce qui est déjà pas mal, le prix du mètre carré est passé à 120 €, avec un morcellement encore plus important des parcelles.

Donc, vous le voyez, toutes les décisions qui ont été prises, la dernière bien entendu c'est la loi ELAN, mais je ne vais pas y revenir, c'est un problème beaucoup plus large...

Aujourd'hui, ce que ce que l'on demande en fait, c'est d'essayer de faire en sorte de juguler cette fuite en avant. On ne peut pas à la fois dire on est pour le PADDUC, on est d'accord et d'une manière ou d'une autre, considérer que la fuite en avant est inexorable. Eh bien, je pense que le débat, c'est là-dessus qu'on doit l'avoir.

Pourquoi ? C'est simple : aujourd'hui, on le sait, dans bon nombre de villages, des Corses et des jeunes corses, des Corses faisant partie de la communauté de destin, donc des gens qui peuplent la communauté corse n'ont plus les moyens de racheter leur patrimoine, c'est cela le problème. Parce que quand les biens atteignent une valeur qui dépassent de très loin les revenus de la population, à ce moment-là, c'est simple, ce sont des gens venus d'ailleurs qui ont les moyens et qui achètent. Donc, il y a un phénomène qu'on

le veuille ou non de dépossession, et ce phénomène de dépossession, bien entendu, nous amène à réagir. Tout cela on le dit, c'est en marge de la problématique des ESA.

Pour nous, sur une décision de justice qui pourrait remettre en cause les critères, cela voudrait dire simplement qu'on rentrerait très vite dans une situation d'insécurité juridique, de flou et donc de difficultés de tous ordres. Il faut le corrélérer, bien entendu, à la situation générale de la Corse, à la montée de la délinquance, aux problèmes que l'on connaît, aux difficultés sociétales.

Donc, aujourd'hui, il faut le savoir. Si on n'avait pas décidé de présenter ce rapport et si on n'avait pas réagi de cette manière, on n'aurait au moins des retards importants dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Parce que, imaginez dans le flou qui remettrait en cause les ESA, dans quelle situation on se retrouverait, sachant par ailleurs que beaucoup de communes aujourd'hui n'ont pas de documents et se retrouvent au RNU. Et puis il y aurait eu, vous le savez, il ne faut pas se le cacher, une consommation accélérée des terres agricoles. Donc, cela veut dire qu'on irait en sens contraire de toutes les décisions qui ont été prises dans cet hémicycle en 2015.

Donc, une nécessité, un calendrier raccourci et un rapport fin novembre ; c'est ce que nous pouvons faire avec les moyens de l'Agence d'urbanisme.

Mais bien entendu, il y a des étapes.

Il faut, bien entendu, renforcer le contrôle de légalité, vous le voyez, nous sommes de ce côté-là et, bien entendu, il faut empêcher, par les moyens légaux, des autorisations d'urbanisme sur les ESA. Alors peut-être que si, au cours du débat, il y a des solutions qui nous sont proposées, on verra bien. Nous, on a pensé qu'il fallait qu'il y ait un protocole d'accord. Il fallait bien entendu que ce protocole d'accord interpelle qui de droit. Et l'Etat aujourd'hui, bien entendu, c'est la Préfète. Nous avons d'ailleurs l'occasion de siéger et de coprésider la CTPENAF, nous avons eu à intervenir et d'ailleurs des décisions ont été prises contraires aux vœux de la Préfète, mais des décisions quand même, il y a quelques jours, concernant un PLU de la région. Mais peu importe.

Aujourd'hui, bien entendu, ce qui important c'est d'essayer de se positionner par rapport au calendrier et donc, le calendrier qui vous est proposé, c'est le calendrier que vous trouvez à la page 4. Donc,

immédiatement, il y aurait début juin une réunion de la Chambre des territoires, bien entendu, si l'Assemblée vote notre proposition.

Les PETR aussi auraient à se prononcer, ainsi que les EPCI, donc bien entendu de début juin aussi.

Le Copil, dont on a parlé déjà, à la suite d'une question orale, ce serait aussi au mois de juin.

On aboutirait à un premier rapport de l'Exécutif, on ne peut faire plus rapide, fin juin. A partir de là, il y aurait saisine des personnes publiques associées, donc sur une durée à peu près de trois mois.

L'enquête publique, elle, serait sur septembre-octobre, pour une durée de 1 mois.

La rédaction du rapport d'enquête publique par la commission d'enquête estimée à un mois.

Le deuxième rapport en Conseil exécutif, le 5 novembre au plus tard, et la délibération fin novembre.

Voilà un peu le parcours qui nous attend.

Bien entendu, pendant tout ce temps, parce que nous avons été interpellés souvent par les associations qui nous demandaient « il y a des permis qui sont accordés dans les ESA et la Collectivité doit intervenir ». Eh bien, nous avons écrit et nous avons eu des réponses et ces réponses sont éloquentes.

« Les maires étant dans tous les cas, y compris en RNU, signataires de la quasi-totalité des actes d'urbanisme, il me semble préférable que vous vous adressiez directement aux communes », ce qui a été répondu à nos demandes d'avril 2018 et ensuite du 24 septembre 2018.

Donc, on nous dit « L'Etat ne vous donnera pas les permis de construire et l'Etat demande de vous adresser aux communes ». Alors, imaginez, la commune a bien entendu des compétences et des obligations, mais si l'Etat ne nous donne pas les moyens d'avoir une vision d'ensemble sur les permis...

Je vous dis cela pourquoi ? Parce qu'il y a eu déjà un premier refus. Il n'y avait pas de protocole à ce moment-là, il y avait simplement un courrier du président de l'Agence d'urbanisme.

Voilà. Donc, j'ai essayé de faire court, M. le Président. J'ai quand même mis 18 minutes, je m'en excuse. Le sujet étant d'importance, j'espère qu'il y aura un bon débat.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Il y a un rapport de la commission du développement et donc Julie GUISEPPI a la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

Mme Nadine NIVAGGIONI s'est réjouie de la présentation de ce rapport, rappelant par ailleurs qu'elle s'était précédemment inquiétée de la procédure ; elle s'est dite ravie par le choix affiché d'un planning plus serré.

Mme Stéphanie GRIMALDI a souhaité faire un certain nombre de remarques.

En premier lieu, elle a reconnu qu'avec la suppression de la cartographie et des critères, le PADDUC se voyait amputé d'une partie importante. Toutefois, elle a souhaité rappeler que l'expérience précédente a démontré que la cartographie elle-même comportait des erreurs, et qu'il ne faudrait pas que la volonté exprimée par l'exécutif d'accélérer l'adoption de cette carte conduise à nouveau à adopter un document erroné.

Par ailleurs, elle s'est dite rassurée par les propos de M. BIANCUCCI qui a affiché la volonté de consulter les élus locaux de manière plus poussée que cela avait été fait lors de l'adoption du PADDUC. Elle a appelé l'exécutif à la plus grande vigilance sur la nécessité d'éviter toute erreur d'appréciation sur la nature des terrains (naturels ou artificialisés par l'homme) et de calendrier (délais de consultation).

Sur un plan plus politique, elle a entendu l'inquiétude de l'exécutif quant à la décision du tribunal qui devrait intervenir. Elle a souhaité rappeler que de nombreuses communes tentent d'élaborer un PLU, et qu'aujourd'hui, même en l'absence de PADDUC sur une période de six mois, il convient de faire confiance à la fois aux élus locaux, aux personnes publiques associées et à la commission des espaces agricoles pour sécuriser au mieux les espaces agricoles. Elle a estimé qu'il existe suffisamment de garde-fous pour garantir le respect des critères. Les services de l'État y jouent également tout leur rôle, comme la collectivité, dans le respect nécessaire des compétences des communes en matière d'urbanisme.

À ce titre, elle a regretté que les rapports présentés par l'exécutif ne soulignent pas davantage le respect des compétences des élus locaux en la matière.

Pour la **Présidente Nadine NIVAGGIONI**, ce discours est audible et peut même être mis en application dans certaines régions. Toutefois, elle a fait observer que dans d'autres, très convoitées, on constate une explosion des permis de construire accordés. Elle a cité pour exemple l'extrême sud, où la notion d'ESA n'est plus respectée, dans le cadre d'une course aux permis de construire pour satisfaire une volonté d'augmentation de la population, et où, comme à Sotta, on est en train de relier des hameaux entre eux. Elle a alerté les commissaires sur les changements sociologiques engendrés, et sur le fait que les ESA artificialisés aujourd'hui hypothèquent l'avenir. Elle a estimé que la Corse doit faire un choix entre une agriculture dimensionnée pour nourrir une population, ou un maintien dans un système d'importations et de dépendance par rapport à l'extérieur.

Elle a estimé qu'il existe un réel décalage entre le ressenti et la réalité. En effet, contrairement au sentiment qui consiste à laisser croire qu'il y a des freins à la construction, elle constate qu'il y a une explosion des autorisations d'urbanisme.

M. Julien PAOLINI a indiqué qu'entre 2018 et 2019, 6 500 permis de construire ont été délivrés, constatant une augmentation de 26% en un an.

À ce titre, il a interrogé le président de l'Agence de l'Urbanisme de la Corse, afin de savoir s'il existait des éléments susceptibles d'informer les commissaires sur la localisation de ces PC, afin d'évaluer la menace qui pèserait sur les Espaces Stratégiques Agricoles.

Sur la forme, il a appelé l'attention du président de l'Agence sur un certain nombre d'erreurs de plumes dans la rédaction du protocole d'accord proposé avec l'État.

Mme Stéphanie GRIMALDI a fait part de son étonnement. En effet, si le nombre de permis délivrés avait fortement augmenté, de par sa profession au sein du CAUE, elle aurait dû constater une augmentation des recettes de cet organisme puisque le fonctionnement de cette structure est directement lié à la taxe d'aménagement assise sur la délivrance des permis de construire, perçue par la DDTM, transférée à la CDC qui la reverse au CAUE.

Or, elle a indiqué que depuis trois ans, ces recettes demeuraient stables, ne reflétant en rien l'augmentation de 26% annoncée. Elle a d'ailleurs regretté cet état de fait, car une augmentation de budget aurait permis d'élargir les missions de service public que la structure met gratuitement à disposition des communes.

La présidente NIVAGGIONI a indiqué qu'il serait intéressant de pouvoir procéder à une comparaison des vues aériennes sur certaines zones, ce qui permettrait de constater ce qui s'est passé en trois ans sur ces territoires.

M. Pierre-José FILIPPETTI est intervenu pour saluer la présentation de ce rapport. Il a dit partager largement l'inquiétude exprimée quant aux préconisations du ministère public dans le cadre de l'appel de la décision d'annuler la cartographie des ESA, qui conduiraient selon lui à un flou juridique préjudiciable.

À cela s'ajoute également une inquiétude quant à la volonté clairement affichée par l'État de faire fi de la CDC et de sa représentation au sein de la Chambre des Territoires, par la constitution d'une conférence des maires, créée avec le seul objectif d'aller à l'encontre des directives du PADDUC.

C'est pour ces raisons qu'il a fait part de sa volonté de voir la CDC avoir plus de lisibilité, voire un droit de regard, sur les permis de construire, et qu'il a estimé nécessaire pour ce faire de contrôler l'action de l'Etat sur ce point, voire de se substituer à lui en cas de défaillance.

M. Jean-Charles ORSUCCI, sans vouloir polémiquer avec la majorité territoriale, a souhaité rassurer les commissaires en affirmant que la

politique de l'État, actuellement, n'est en rien laxiste sur la question de la délivrance des permis de construire, le respect des préconisations du PADDUC, mais aussi de la loi littoral étant systématiquement mis en avant dans le cadre de l'instruction des PC.

Il s'est dit tout à fait favorable à la sanctuarisation des 105.000 hectares prévus dans le document et à ce que les critères soient toujours mis en œuvre.

Il a estimé normal que la majorité, d'un point de vue politique, souhaite démontrer qu'elle est vigilante sur cette question. Toutefois, il a démontré que la réalité est tout autre et s'est dit impatient de voir la majorité signer cette convention avec l'État, déférer les permis déposés dans les zones ESA, et en retour d'examiner la réaction des citoyens.

Soucieux du respect de la légalité, il s'est dit prêt à accepter la décision de la majorité territoriale et de la voir marcher main dans la main avec les services de l'État, la difficulté ne résidant pas selon lui dans la question du vote de ce rapport, mais plutôt dans celle du manque de documents d'urbanisme dans les communes et de la grande difficulté d'en ériger.

Il s'est interrogé sur la question de savoir si les maires seront à la fois épaulés par la CDC et l'État, ne disposant que de marges de manœuvre limitées de par les lois de la République, craignant que le développement soit possible uniquement selon un modèle éprouvé en zone périurbaine comme sur le continent.

Pour sa part, il a constaté que l'État et la CDC semblent plutôt aller de concert, face à des maires qui sont dépourvus d'aide sur le terrain pour expliquer aux pétitionnaires les raisons qui les empêchent d'utiliser leur foncier.

Il ne s'est pas dit convaincu par la nécessité de voir la cartographie intégrée au PADDUC, celui-ci ne pouvant être considéré comme un « super PLU ».

À ce titre, il a rappelé le décalage entre les prévisions édictées par le PADDUC et la réalité, illustrant son propos par la différence entre le nombre d'installations d'agriculteurs envisagées sur les ESA à Bunifaziu, une centaine, et le nombre réel constaté, deux.

Il a fait part également de son inquiétude quant à la délivrance des permis de construire qui sont en grande majorité, sur sa commune et à son grand regret, délivrés pour des résidences secondaires. Il s'est dit favorable à un travail en faveur d'une réforme législative qui permette de distinguer la résidence principale et la résidence secondaire, afin de pouvoir répondre plus efficacement aux besoins du territoire.

À ce sujet, la **Présidente NIVAGGIONI** a estimé que les deux points ne s'opposaient pas. Il est selon elle tout à fait possible de différencier la résidence principale de la secondaire tout en respectant le socle.

Elle voit dans les propos exprimés une certaine exagération, puisque au lieu du gel des permis de construire ou de l'impossibilité de construire sur son propre foncier, elle constate une explosion de la construction sur le territoire.

Pour sa part, **M. François-Xavier CECCOLI** s'est dit inquiet de manière générale, constatant de grandes différences entre des zones où la construction explose et d'autres où il est devenu impossible de construire.

La superposition de strates légales que sont obligés de subir les élus, ne conduit pas à un résultat qui soit optimum. Le bilan est mauvais. Les zones tendues sont le théâtre de comportements exagérés et les petites communes se heurtent à l'impossibilité de répondre au besoin de logements. Il a souhaité souligner le fait qu'en dépit du PADDUC, on ne constate pas de baisse des prix et que le nombre de résidences secondaires continue d'augmenter.

Son point de vue n'est en rien d'attaquer la CDC sur ce sujet, mais simplement de mettre en évidence un constat de dysfonctionnements probants. Il ne faut pas se borner à une analyse principalement quantitative.

Face à ce constat d'insatisfaction, pour ne pas dire d'échec, il a estimé impossible de se priver d'une réflexion en termes de fiscalité, de propositions législatives qui permettent de séparer ce que les Corses sont en mesure d'attendre sur leur lieu de vie, de l'action des promoteurs sur certains territoires, sans que ceci ne soit propre à la Corse. Sur ce point, anticipant la réponse de la majorité territoriale, il a fait savoir que la question du « statut de résident » ne constituait pas une réponse adéquate.

Il a insisté sur la nécessité de protéger les ESA, estimant que les agriculteurs ne sont pas en mesure de contrer, seuls, l'offre spéculative. Pour ce faire, il s'est dit favorable à une réflexion pour la période transitoire et s'est prononcé pour le maintien de la cartographie dans le document du PADDUC, estimant qu'elle a le mérite d'appréhender le problème, même si elle demande à être affinée, voire amendée dans le cadre d'une discussion avec l'État et l'AUE.

Sur la question du protocole transmis dans le cadre de ce rapport, il a souhaité savoir si la CDC et l'État étaient en phase pour élaborer et faire vivre cette convention. Il a donc souhaité connaître la position de l'État.

Enfin, il a fait part de son sentiment, estimant que l'État est devenu de plus en plus dur dans l'appréciation de son rôle dans le domaine de l'urbanisme, citant pour exemple l'actualité des AOT. La seule solution possible résidant selon lui dans une solution transitoire qui permette de restaurer l'essence-même de ce que doivent être les ESA, conforme à l'esprit du PADDUC.

Mme Fabienne GIOVANNINI a rappelé que depuis l'adoption du PADDUC ce sont des hectares qui ont été consommés, de manière légale, avec compensation par des espaces qui ne sont pas ceux identifiés à forte potentialité agronomique, et des dizaines de milliers de logements qui sont projetés. Ce qui, pour une population insulaire de 320.000 habitants, ne lui semble pas raisonnable.

Elle a souhaité insister sur le fait que le PADDUC, même s'il n'est pas la panacée, est toutefois un cadre pertinent et qu'il conviendrait de s'y tenir puisqu'il projette l'autonomie alimentaire de la Corse à 2040, estimant que ceci doit rester une valeur fondamentale, sans quoi la Corse pourra se trouver dans une très grande difficulté aggravée par son insularité. C'est une question d'autonomie alimentaire.

Elle a constaté, dans les commissions au sein desquelles elle siège (CTPENAF, Conseil des Sites,...), beaucoup de souplesse de la part de l'État, de la Collectivité, quant à la situation des petites communes pour accorder des permis de construire.

Selon elle, les problèmes se situent dans les grandes plaines agricoles où les constructions se multiplient.

Faisant le point sur le rapport qui consiste, d'une part, à accélérer la procédure d'adoption de la cartographie des ESA et, d'autre part, à établir un protocole avec l'État pour assurer conjointement le contrôle de légalité, elle s'est dite interpellée par l'article Premier de la délibération et a souhaité savoir en quoi il était nécessaire d'intervenir au niveau des orientations réglementaires, puisqu'il semble que le livret réglementaire ne soit pas attaqué par la justice.

Une autre remarque a consisté à rappeler que la préservation des espaces agricoles a pour but leur mise en valeur, afin de concourir à l'autonomie alimentaire. Il ne s'agit pas de considérer le développement dans la construction mais dans la mise en valeur du secteur primaire. Elle a estimé nécessaire de faire des propositions véritablement offensives en termes de mise en valeur des terres agricoles et, de ce fait, de faciliter l'élaboration des documents d'urbanisme des communes. Il ne s'agit pas de préserver pour préserver.

M. Jean BIANCUCCI a souhaité porter à la connaissance des commissaires le refus catégorique de Mme la Préfète sur la question du projet de protocole présenté à l'approbation de l'Assemblée de Corse et a donné lecture du courrier dont la teneur suit :

« Monsieur le Président,

J'ai eu connaissance d'un projet de protocole qui aurait pour objet le renforcement de l'effectivité du contrôle de légalité sur les espaces stratégiques agricoles prévus au PADDUC.

Je vous informe qu'il ne m'est pas possible de signer un tel document.

En effet, en vertu de l'article 72 de la Constitution, c'est le représentant de l'État, représentant de chacun des membres du gouvernement, qui est en charge du contrôle administratif et du respect des lois. C'est dans ce cadre, que le Code général des collectivités territoriales, dans ses articles L. 2131-1 et suivants, a fixé les modalités d'exercice de ce contrôle. Le Préfet a le pouvoir à ce titre de saisir la juridiction administrative dès-lors qu'il détecte une illégalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, etc... »

Dans l'impossibilité de poursuivre la réunion dans des conditions acceptables, en raison de problèmes techniques liés aux intempéries, la Présidente, **Mme Nadine NIVAGGIONI**, a souhaité que le débat soit reporté à une prochaine date, mais a sollicité le président de l'AUE afin qu'il puisse communiquer ce document complémentaire aux membres de la commission.

La réunion se poursuivra donc le jeudi 23 juin, à 9h00.

La commission a repris ses travaux le jeudi 23 mai.

M. Jean BIANCUCCI n'a pas souhaité intervenir en amont, le rapport ayant déjà fait l'objet d'une présentation et d'un débat avancé, il a préféré être à l'écoute des observations formulées par les commissaires.

Mme Fabienne GIOVANNINI a souhaité connaître les suites à donner au refus exprimé par Mme La Préfète de Corse sur la question du protocole proposé par l'exécutif en vue du renforcement de l'effectivité du contrôle de légalité sur les ESA dans l'attente de l'adoption de la nouvelle cartographie et, en tant que de besoin, des nouvelles dispositions réglementaires relatives aux ESA. Elle a de plus rappelé que certains dossiers faisaient déjà l'objet d'un examen partagé.

M. Jean BIANCUCCI regrettant la réponse de la Préfète, sur le fond, mais aussi sur la forme, a estimé qu'il sera nécessaire de réfléchir de concert sur la suite à donner.

Il a insisté sur l'incompréhension qu'a engendrée ce protocole et a rappelé que l'intention de l'exécutif ne consiste pas à partager l'exercice du contrôle de légalité, mais uniquement à trouver une solution applicable à la période transitoire, la décision de la cour administrative d'appel étant susceptible de provoquer de lourdes conséquences.

Selon lui, la plus belle façon d'exercer le pouvoir est de le faire de manière concertée.

Par ailleurs, le président de l'AUE s'est étonné des réponses de l'État quant à la volonté exprimée d'accéder aux autorisations d'urbanisme délivrées. Soit il a été fait état d'une incompétence de l'agence en la matière, indiquant que seuls l'État et les communes étaient compétents ; soit il a été opposé une fin de non-recevoir en raison de l'impossibilité matérielle de répondre à cette demande, renvoyant l'AUE vers les communes.

Pour sa part, **Mme Stéphanie GRIMALDI** a reconnu que relancer l'élaboration d'une cartographie adaptée à la réalité du terrain et d'y associer les représentants des communes est une bonne initiative de la part de l'exécutif.

En revanche, elle a estimé que la partie du rapport relative au protocole établi entre la CDC et l'État n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes de par sa rédaction, le contrôle de légalité relevant exclusivement des services de la préfecture. C'est à ce titre que la position exprimée par Mme la Préfète lui semble empreinte de logique, puisque le protocole est entaché d'illégalité. De plus, elle a rappelé que déférer tous les permis de construire accordés dans les ESA annulés, serait une violation de la chose jugée, qui exposerait la représentante de l'État une mise en cause.

La Présidente NIVAGGIONI a reconnu que la collectivité a fait une erreur en attendant le jugement en appel. Il aurait été plus judicieux d'entreprendre des démarches plus en amont, estimant que la période actuelle, très conflictuelle avec l'État, n'est pas propice au dialogue et à la coopération. Elle a regretté que le problème ne se résume plus à une question juridique ou de forme mais davantage à une posture politique.

Sans vouloir rentrer sur le fond du dossier, **le Président de l'Assemblée** a estimé que l'avocat en charge de conseiller l'AUE, bien au fait des détails du rapport, a, pour sa part, validé la légalité de la démarche.

En conclusion, **M. Jean BIANCUCCI** a indiqué que le protocole pouvait connaître des modifications en fonction des règles légales, mais il a réaffirmé la nécessité d'en établir un.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes Per l'Avvene et La Corse dans la République.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Le Président a demandé la parole.

Le Président SIMEONI

J'ai indiqué que j'avais un amendement, après.

Le Président TALAMONI

Mme GRIMALDI a la parole.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Merci, M. le Président.

Je vais, si vous le voulez bien, rentrer un peu plus dans le détail par rapport aux observations que j'ai faites en commission, surtout que dans ce détail, je vais pouvoir répondre à certaines observations qu'à faites le Président de l'agence de l'urbanisme et avec lesquelles je ne suis absolument pas d'accord.

Alors, premier point de mon intervention, je voudrais parler de la cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles. Cette cartographie a été annulée par le tribunal administratif de Bastia. J'ai souvent entendu, dans la bouche du Président de l'Agence de l'urbanisme, que cette cartographie avait été annulée pour un vice de forme, donc finalement, c'était moins important ou moins pertinent que si elle avait été annulée pour un vice de fond.

Alors, je voudrais quand même vous dire que ce vice de forme, ce n'est pas n'importe lequel. Je vais juste vous prendre un exemple : demain, vous êtes propriétaire d'un terrain, il y a un document d'urbanisme qui est mis à l'enquête publique. Vous allez, en tant que propriétaire d'un terrain, bien évidemment dans cette commune voir le registre de l'enquête publique et les plans pour voir comment est classé votre terrain. Eh bien, il y a des gens qui, lors de l'enquête publique sur le PADDUC, ont été se présenter à l'enquête publique et ont vu que leur terrain n'était pas classé en Espace Agricole.

Or, quand le PADDUC a été approuvé, ici dans cette Assemblée, ces mêmes terrains étaient classés en Espace Agricole. Alors si vous appelez ça ne pas être un vice de forme suffisamment grave pour permettre et pour engendrer l'annulation de la cartographie, moi je pense que l'on ne peut pas se glorifier en disant que c'est pour un vice de forme donc, c'est quelque chose de mineur, en tout cas qui n'est pas important, que c'est pour cela que la cartographie a été annulée. Cela me semble être suffisamment important.

Après, je vais aller plus loin. Je pense, en tant que juriste, que le tribunal administratif de Bastia n'a pas été jusqu'au bout du raisonnement et que c'est pour ça qu'il n'a pas annulé le règlement et la cour administrative

d'appel de Marseille qui, souvent, infirme les décisions du tribunal administratif de Bastia, parce qu'il faut suivre la jurisprudence. Je ne dis pas qu'à Marseille ce sont de meilleurs juristes qu'à Bastia, je ne me permettrai pas de dire ça, mais je pense qu'ils ont peut-être plus de matière, plus d'expérience et donc eux, ils ont été jusqu'au bout du raisonnement.

Alors la cartographie, c'est vrai, je l'ai dit au Président de l'agence de l'urbanisme, c'est bien, aujourd'hui, de concerter les maires, et ça, je vous en félicite. Pourquoi ? Parce que lors du précédent vote du PADDUC, j'ai souvent dit à Maria GUIDICELLI que, en ce qui concerne la cartographie des Espaces Agricoles, elle n'avait pas sollicité les élus, et je n'ai pas été la seule à le dire. Alors qu'il y avait eu une concertation sur le volet littoral, les Espaces Naturels Remarquables, les Espaces Proches du Rivage, sur les Espaces Stratégiques Agricoles, il n'y a pas eu de concertation des maires, je le dis parce que c'est la vérité.

Donc, aujourd'hui, je vous félicite de mener cette concertation parce que c'est vrai que je pense qu'à ce moment-là, vous allez pouvoir avoir désormais une cartographie qui, peut-être, reflètera mieux la réalité du terrain.

Pourquoi ? Parce qu'avec une cartographie qui n'est pas concertée, on s'est retrouvés avec la commune de Peri, je ne dis pas ça parce qu'il y a mon collègue juste à côté, qui avait des terrains artificialisés, totalement construits, en Espaces Stratégiques Agricoles, il y a quand même un léger problème... Avec la commune d'Algajola et toute sa zone industrielle en plein Espace Stratégique Agricole, pareil pour la Commune d'Ile-Rousse, pareil pour la Commune d'Erbalonga, avec le terrain autour du théâtre de verdure, au-dessus, totalement urbanisé, artificialisé...

Donc, ce que je veux vous dire, c'est que c'était important de faire ce travail de concertation. C'est bien que vous le fassiez, parce qu'aujourd'hui, cette cartographie contenait des erreurs manifestes d'appréciation, la preuve est que pour Peri, ça a été annulé, parce qu'on a reconnu l'erreur manifeste d'appréciation, et que vous allez encourir le risque, si vous ne faisiez pas cette concertation, de peut-être avoir tout ce travail de fait sur une nouvelle cartographie et peut-être encore pleine d'erreurs manifestes d'appréciation.

Mais, ce que je voudrais vous dire également, c'est que la cour administrative d'appel de Marseille, elle a été jusqu'au bout du raisonnement, contrairement à Bastia, parce qu'en fait, la question de forme sous-tendait la

question de fond. C'est vrai que lorsqu'on prend les articles du code général des collectivités territoriales et du pouvoir du PADDUC, on dit bien : « le PADDUC peut, compte-tenu du caractère stratégique, des enjeux de préservation et de développement, présenter par certains espaces géographiques, définir leur périmètre, fixer leur vocation et, le cas échéant, –comme l'a dit Jean BIANCUCCI– établir des documents cartographiques, dont l'objet et l'échelle, bien évidemment, sont déterminés par délibération de l'Assemblée ». Et ensuite, on nous dit bien que lorsque le PADDUC définit les orientations fondamentales, les principes d'aménagement de l'espace, en fait, ensuite, il prévoit des critères et des indicateurs permettant à la Collectivité de suivre l'application de ces dispositions.

Donc, vous l'avez compris, aujourd'hui, il y a une cartographie qui a été élaborée. Cette cartographie, elle a été élaborée en fonction de critères. De critères dont nous a parlé le Président de l'agence de l'urbanisme. Donc aujourd'hui, si vous avez une cartographie établie en fonction de critères, et que cette cartographie tombe, et bien logiquement, et ça, je crois que même un enfant de 6 ans en cours élémentaire le comprendrait, le règlement tombe.

Donc lorsque le Président de l'agence de l'urbanisme sous-entend que peut-être, il y aurait eu un procès d'intention de la part de la Cour administrative d'appel de Marseille, qu'en tout cas, j'ai entendu le mot « interprétation fallacieuse », je pense que là, quand même on pousse le bouchon un peu loin parce qu'honnêtement, M. le Président, et c'est écrit dans le rapport de l'Assemblée, vous avez mis : « la carte des ESA est, elle, divisible des orientations relatives à ces espaces. La Cour administrative d'appel considère au contraire que les deux étant liés, l'annulation doit être étendue également aux orientations réglementaires ». Mais oui, oui, c'est logique, et juridiquement, ça fonctionne comme ça, parce que la cartographie, encore une fois, a été élaborée en fonction de la définition et des critères que vous avez vous-même élaborés dans les orientations réglementaires. Donc si la cartographie tombe, le règlement tombe. La cour administrative d'appel n'a fait qu'aller jusqu'au bout du raisonnement parce que la question de forme, en plus, sous-tend la question de fond. Donc ça en là-dessus, honnêtement, pour moi, il y a plus qu'une logique juridique, c'est tout à fait normal.

Après, je voudrais également vous dire une chose, c'est que, puisque vous allez refaire la cartographie, eh bien moi, je vous ferai une autre remarque, c'est que, comme vous allez également rééditer des orientations réglementaires, je vous proposerai de revoir ces critères et ce règlement.

Pourquoi ? D'abord, parce que la cartographie, faites très attention, ne faites pas la même erreur que Maria GUIDICELLI, ne partez pas à partir d'anciennes données et d'anciennes cartes, parce que là, franchement, tout le monde aussi l'avait remarqué. Donc là, il faut quand même actualiser les données.

Mais la deuxième chose, c'est que dans les critères que vous avez instaurés, comme par exemple, au-delà de 15 % de pente, on ne peut pas cultiver. Je veux dire, à un moment donné, ces critères-là, ils peuvent être applicables à certaines zones en Corse, je suis d'accord avec vous, mais pas à tout le territoire de l'île ! On va prendre l'exemple de la Balagne. La Balagne, en bord de mer, là où il n'y a pas 15 % de pente, vous allez dire aux gens de cultiver ? Ils ne peuvent rien planter tellement la terre est acide, mais si par contre vous montez au-delà. Vous montez à Sant 'Antonino, vous montez au-dessus de 15% en Balagne, vous pouvez planter des oliviers, il y a d'autres plantations qui sont possibles... Ce que je veux vous dire, c'est qu'aujourd'hui, vous avez émis des critères qui, à mon sens, sont généralisés à toutes les zones de l'île, et c'est dommage, parce qu'honnêtement, je pense qu'aujourd'hui, si vous regardez bien les choses, et je vous dis, l'exemple de la Balagne, il est assez frappant. On peut aujourd'hui, si vous vous en saisissez, de cette opportunité, faire en sorte que les critères et les orientations réglementaires répondent beaucoup plus aux contraintes du terrain et surtout à l'ensemble des paysages et de la nature des sols qu'il y a dans cette île.

Donc, je pense que ça mériterait, puisqu'aujourd'hui vous êtes lancés dans ce grand travail, de reprendre également, pas seulement la cartographie avec des nouvelles données, mais également le règlement avec des critères, mais des critères que vous pourriez cette fois-ci affiner et différencier selon les territoires de l'île.

Alors ce matin, en commission, vous avez dit également que vous aviez été un peu outré par la manière dont la Préfète vous avait répondu, notamment sur les compétences en urbanisme, en aménagement du territoire que ne posséderait pas la Région. La Collectivité de Corse, les seules compétences qu'elle possède en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, c'est bien les articles que je citais tout à l'heure du code général des collectivités territoriales, L.4424-9 et toute la ribambelle qui suit, c'est-à-dire, c'est définir une stratégie de développement durable, c'est fixer des objectifs de préservation, c'est élaborer le PADDUC. C'est-à-dire que nous, Collectivité de Corse, on n'a pas à élaborer des PLU, on n'a pas à s'occuper

des permis de construire... Je veux dire, à un moment donné, il y a des lois, il y a des règles, il y a eu la décentralisation qui est passée par là, les compétences en matière d'urbanisme sont dévolues aux communes.

Ce que je veux expliquer, je vous l'ai dit en commission, il y a aujourd'hui des lois et des règlements, et alors que ce matin, dans la question orale que j'ai posée, je l'ai dit au Président de l'exécutif, je ne comprenais pas l'attitude de l'État, là, dans la réponse qui vous a été faite par la Préfète sur le protocole, je comprends tout à fait la réponse de la Préfète. Pourquoi ? Et ça, c'est la deuxième partie de mon propos. Eh bien parce que je vous l'ai dit, je pense honnêtement que ce protocole est entaché d'illégalité.

Alors le Président de l'Assemblée m'a dit que, même si j'avais consulté des avocats, celui de la CDC était bien au fait du rapport. Vous vous doutez bien que les avocats que j'ai consultés, c'est des gens qui ont eux-mêmes défendu des communes ici en Corse, qui connaissent le PADDUC par cœur, et qui, pour certains, étaient présents à la cour administrative d'appel, quand le rapporteur public a pris la parole. Donc, ce que je veux voulais vous dire, c'est que quand vous élaborez un protocole, ou vous demandez à votre avocat de l'élaborer, en disant que : « l'État s'engage à déférer devant le Tribunal administratif les autorisations susvisées »...

M. Jean-Guy TALAMONI

Pardonnez-moi, mais là, vous avez déjà pulvérisé votre temps de parole. Vous pouvez continuer encore une minute ou deux mais hein... Voilà.

Mme Stéphanie GRIMALDI

C'est gentil. Merci.

Donc quand vous dites : « l'État s'engage à déférer devant le tribunal administratif les autorisations susvisées », on ne peut pas donner d'ordre à l'État en lui disant, vous devez déférer toutes les autorisations. C'est un pouvoir d'opportunité qu'a l'État. Quand vous dites qu'en cas de carence de l'État, eh bien c'est la Collectivité de Corse qui s'engagera à déférer. Mais la Collectivité de Corse n'a pas le pouvoir du contrôle de légalité, aucune loi et aucun règlement ne le lui a donné ! Donc d'abord, ce n'est pas « s'engage à déférer », c'est « s'engage à contester ». Donc, votre avocat, tout bon qu'il est, il aurait dû déjà vous le dire et ne pas vous laisser

mettre le mot « déférer » mais « contester ». Et enfin, il aurait dû rajouter : « la CDC peut contester si elle a un intérêt à agir et si elle a un préjudice direct et certain ».

Alors pour arriver à prouver à chaque fois qu'il y a un terrain que vous jugerez vous agricole, à partir d'une ancienne cartographie qui a été annulée, au vu d'une ancienne cartographie qui a été annulée, que vous allez juger que ce terrain vous porte un préjudice direct et certain à la Collectivité, ça va être très difficile à prouver.

Et puis il faut savoir une chose, c'est que vous pouvez demander à la Préfète d'être vigilante, de déférer tous les permis... Le problème, c'est qu'aujourd'hui, il y a bien une décision de justice qui va être pondue, qui va annuler la cartographie et le règlement. Ça veut dire que vous demandez à la Préfète, quelque part, de refuser d'exécuter une décision de justice, si elle déferre sur l'argument du fait que ce terrain était auparavant classé en Espaces Stratégiques Agricoles, et vous savez bien évidemment que refuser d'exécuter une décision de justice, c'est une violation de la chose jugée, c'est une voie de fait, et ça, vous engagez la responsabilité de l'Administration. La Préfète ne va jamais prendre cette responsabilité.

Donc, ce que je voulais vous dire, c'est qu'aujourd'hui, ce protocole, à mon sens, est totalement illégal, illégal en vertu d'un principe constitutionnel, et je sais que le droit constitutionnel, c'est quelque chose que vous connaissez très bien, et la constitution, aujourd'hui, elle n'est pas respectée dans ce protocole. C'est pour ça, qu'à mon sens, la Préfète ne pouvait pas le signer, et quand vous m'avez répondu ce matin : « elle a fait une réponse politique ». Non, elle a fait une réponse juridique. L'article 72 de la constitution et l'article 2131 du code général des collectivités territoriales, c'est une réponse juridique, voilà.

Donc ce que je voulais vous dire, c'est que soyez très prudents. Je vous l'avais dit également la dernière fois pour l'histoire de l'agence de l'urbanisme qui veut élaborer des PLU mais avec une direction autonome qui va prendre des prestations..., parce que là aussi, je suis sûre que ce n'est pas possible, elle est juge et partie, c'est impossible ! La Collectivité est Une, l'Agence de l'urbanisme est une émanation de la Collectivité, ça ne passera pas.

Donc aujourd'hui, soyez très prudents, c'est vrai que le PADDUC, comme l'a dit le rapporteur public dans sa première phrase, et les présidents

sont là présents, ils l'ont entendu, est un outil très complexe, un outil particulier. Pour examiner sa légalité, on doit le faire avec beaucoup de modestie. Donc, je vous invite à être très prudents et à faire preuve de modestie.

Je dois vous dire également que, ayant participé à l'ancienne équipe avec Ange SANTINI et ayant participé à la rédaction du premier PADDUC, c'est vrai, que je suis un peu lassé d'entendre toujours cette histoire de « désanctuariser », quand je sais que Camille de ROCCA SERRA n'a jamais prononcé ce mot là avec les journalistes en question. Mais en tout cas je voudrais vous dire que moi, par contre, si vous appelez la Préfète a beaucoup de vigilance, moi je suis très inquiète sur ce que je ressens de votre part, c'est-à-dire la volonté de sanctuariser la Corse. Ça m'en inquiète, pour les jeunes, pour l'avenir, parce que déjà, ce document est suffisamment contraignant et protecteur, et je pense que ce n'est pas l'objectif, et ce n'est pas ce dont la Corse a besoin.

Merci.

Le Président TALAMONI

Il me semble qu'entre la philosophie du PADDUC à la rédaction duquel vous avez attribué et la philosophie complètement inverse qui nous anime, effectivement il y a plus qu'un fossé, il y a un bras de mer. Mais les Corses également, sur cette question stratégique, ont choisi et ils l'ont fait de façon démocratique.

Je pense donc que la philosophie de l'ancien PADDUC a été largement balayée par plusieurs élections successives.

La parole est à qui la demande. Mme MARIOTTI l'avait demandée.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci M. le Président.

M. le Président de l'agence de l'urbanisme, on est d'accord au moins sur un point, c'est un rapport extrêmement important et on est plus que d'accord avec vous, mais pas forcément pour sanctuariser, parce que ça fait un peu musée, les espaces agricoles, mais on est pour qu'ils soient mis en production.

Je vous l'ai dit, nous n'allons pas nous raccrocher à 105 000 ha, à 10 000 ou à 90 000 ha, nous préférons voir 80 000 ha en production que 105 000 dont la moitié sont des friches immobiles. Nous vous accompagnerons au moins sur ce sujet.

Mon intervention va recouper en partie celle de Stéphanie. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, on est en train d'anticiper le rapport de la cour administrative d'appel, ce qui peut paraître incompréhensible.

Ce rapport, cette décision va être rendue la semaine prochaine. Il aurait été possible, pourquoi pas, de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse bien avant la fin juin, uniquement consacrée à ce problème, à ce rapport. Croyez-moi, nous y serions venus avec infiniment de plaisir.

Je ne vais pas rentrer dans des débats juridiques, je ne suis pas juriste. En revanche, j'ai maintenant un petit peu de pratique puisque ça fait 4 ans et demi que j'essaye humblement d'accoucher d'un document d'urbanisme sur une petite commune qui, je le rappelle, quand on regarde la carte du « Levantu » sur les résidences secondaires, nous faisons partie, en tout cas en ce qui me concerne, des plus vertueux.

Si les orientations du rapporteur sont suivies, je ne sais pas si nous avons le même avocat, il y a des chances, mais je vais vous dire un petit peu en tout cas sans le citer, ce qu'il m'a, non pas conseillé mais précisé.

La cartographie des ESA va être annulée, ce qui entrainerait de fait la suppression de l'objectif des 105 000 ha, ce qui pourrait entrainer l'annulation des orientations règlementaires et des critères d'éligibilité, voire la notion-même d'ESA qui pourrait être remise en cause. Croyez-moi, je ne le dis pas de gaieté de cœur parce que ça veut dire pour nous, élus, qui avons des PLU en cours pratiquement en cours d'arrêt, ça voudrait donc dire recommencer tout le travail.

Ce qui veut dire qu'à quelques jours près, votre rapport pourrait, j'emploie le conditionnel, être caduque et donc inapplicable.

Pourquoi ne pas attendre que le jugement ou que la décision soit connue pour organiser une session extraordinaire ?

Nous avons l'impression que l'on confond vitesse et précipitation sur ce cas précis.

Faisant abstraction de ce petit détail qui n'en est quand même pas un, nous allons vous donner notre position, en tout cas ce que nous inspire ce rapport.

Premièrement, on parle d'un calendrier raccourci pour réactualiser la cartographie des ESA. On est d'accord, l'objectif, c'est le rétablissement de l'opposabilité de la carte des ESA. Jusque-là, je pense que nous sommes tous d'accord.

Déjà, je pense que vous nous le préciserez dans votre réponse, j'ai un petit peu de problème à voir en quoi le calendrier est raccourci puisque le 28 juillet 2018 nous avons eu la même réflexion et nous avons prévu une présentation du rapport final à l'Assemblée fin juillet 2019 – je pense qu'après on avait dû de réactualiser d'un ou deux mois – et que là, le calendrier raccourci positionne cette présentation à l'Assemblée, fin novembre 2019.

En quoi le nouveau planning est-il accéléré ? Pour moi, je le vois plutôt rallongé de quelques mois. Mais ce n'est pas ça le plus important.

Nous vous avons déjà alerté lors de la session de juillet 2018 sur les dangers d'un calendrier trop contraint et irréaliste compte tenu de la complexité du sujet. C'est vérifié aujourd'hui.

Pour rebondir sur ce que dit Stéphanie, mais je vais rentrer un peu plus dans le détail, il y a la cartographie mais il y a ce qui est indissociable de la cartographie et à la limite, je dirais profitons de ce qui risque d'arriver la semaine prochaine pour remettre à plat tout le dispositif des ESA.

Pour mes collègues qui n'ont pas eu la joie de se plonger dans les livrets 2, 3, 4 et le PADD du PADDUC, il y a une typologie réglementaire des « espaces de production » qui est extrêmement complexe.

Nous l'avons précisé la fois précédente, ce n'est pas forcément le PADDUC en tant que tel que nous remettons en cause, c'est surtout sa déclinaison, son déploiement qui, aujourd'hui, est extrêmement compliqué. Pourquoi ? Parce qu'il y a énormément d'imprécisions et qui dit imprécisions, dit vide juridique.

On parle d'espaces stratégiques agricoles à forte potentialité. Je vous fais grâce de la définition, maintenant même les non-initiés, vous savez ce que c'est : ce sont les espaces cultivables et mécanisables à potentialité agronomique (on met tout et n'importe quoi d'ailleurs dans la potentialité agronomique), les pentes inférieures à 15 %, les espaces pastoraux à forte potentialité, irrigués ou pas.

Alors après, on vous dit, « mais attention, vous chipotez, il y a la loi et l'esprit de la loi ». Sur ce point-là, je pense qu'il y a surtout la loi.

Ensuite, on parle d'espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle, avec une définition encore extrêmement complexe. Numéro 3, on parle d'espaces naturels, sylvicoles et pastoraux. Donc déjà, comment s'y retrouver ?

J'ai deux exemples : les noisetiers de CERVIONE, IGP « nuciola di cervioni » qui ont été introduits dans la région en 1900. Ils sont plantés pour beaucoup sur des pentes supérieures à 15 %, et 90 % ne sont pas irrigués. Peuvent-ils être considérés comme des ESA ? Non, selon les critères du PADDUC.

Deuxième exemple qui me tient à cœur : les vignes de PATRIMONIO plantées à flanc de coteau. Non, elles ne correspondent pas aujourd'hui et en plus, il n'y a même pas de système d'irrigation, aux critères d'ESA du PADDUC et pourtant, n'en déplaise aux autres viticulteurs, c'est l'appellation viticole phare de Corse avec la 1^{ère} AOC reconnue en 1968.

Un autre détail, mais le diable se cache dans les détails : les espaces boisés classés (EBC) sont souvent classés en ESA au PADDUC. Si on m'explique qu'on peut raser des EBC pour planter, qu'on le confirme dès maintenant, je pense que ça va nous lever un certain nombre d'incertitudes.

On me dit « c'est normal, ne vous inquiétez pas, c'est à la commune de justifier que le double classement est erroné ». A un moment donné, parenu folle !

Je vous reconnais, M. le Président, d'avoir mis en place avec les communes, un outil, le SIG, pour effectivement que chaque commune puisse justifier de l'artificialisation de certaines terres. Je pense que vous avez dû arriver maintenant vraisemblablement au bout de l'exercice.

Je vais donc vous dire, n'est-ce pas le moment de simplifier cette nomenclature pour la rendre applicable et surtout, je ne vous dis pas de dénigrer, de dévaloriser les critères, mais au contraire, de les rendre beaucoup plus pragmatiques pour qu'enfin, on puisse arriver à accoucher d'un document d'urbanisme.

Votre proposition sur la gestion de la période transitoire.

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit. Nous trouvons un peu dommageable qu'avant de proposer ce texte, vous n'en ayez pas vérifié la faisabilité avec les services de l'Etat. Nous avons eu la réponse de la Préfète, elle est très claire, vous allez me dire une énième incompréhension entre l'Etat la Collectivité de Corse, vivement l'esperanto pour qu'on puisse parler tous le même langage.

Il y a en revanche quelque chose qui m'interpelle. On parle de spéculation, de pression foncière, c'est peut-être vrai à certains endroits. Mais combien de recours devant le tribunal administratif avez-vous fait ? Vous êtes maintenant au pouvoir depuis 4 ans, combien de recours sur des permis que vous pouviez juger litigieux avez-vous faits ? Connaitre les permis, c'est facile. Savoir ce qui a été accordé ou pas, c'est facile. Vous avez même certaines associations qui vous mâchent le travail puisqu'effectivement, elles font remonter l'information.

Donc, par moment, je pense qu'il y a une incohérence entre votre discours, vos positions. On le voit d'ailleurs, on ne va pas revenir là-dessus parce qu'on a passé l'après-midi à parler des paillotes, pas nous mais en parallèle, sur les AOT matelas et parasols et vos actions.

Donc, même si l'Etat n'est pas exempt de tout reproche et croyez-moi, quand on est souvent au RNU ou autre, aujourd'hui, je pense que l'Etat, paradoxalement, est un de vos meilleurs alliés parce qu'avec l'application stricte de la loi littoral, tout ce qui est en discontinuité d'urbanisation est bloqué.

En conclusion – j'en ai pour deux minutes, M. le Président –, la révision ou la modification, après, il faudra voir juridiquement ce qui est possible, du PADDUC, elle s'impose. Nous le disons depuis votre arrivée au pouvoir, ce n'est pas par posture, mais parce que les résultats parlent d'eux-mêmes.

Je voudrais en profiter, mais vous allez me dire « c'est bon, on a assez avec la révision des ESA », mais il y a en plus 3 points extrêmement clivants du PADDUC qui mériteraient d'être intégrés en urgence en plus de cette clarification sur les ESA.

Premièrement, l'espace de renforcement urbain ou plus généralement les formes urbaines. La loi ELAN dit que ces espaces doivent être identifiés et délimités par le PADDUC – c'est un énième flou juridique. Quand va-t-on s'y atteler – j'ai fini, c'est important, M. le Président -.

Deuxièmement, la possibilité pour les communes du littoral à pouvoir utiliser les dispositifs de la loi montagne. Il faut identifier.

Troisièmement, la gestion du DPM, on en a parlé, modifions le schéma de mise en valeur de la mer pour qu'on sorte de ce jeu de ping-pong sur la catégorie des plages entre l'Etat la CDC.

Enfin, j'en termine, je m'adresse au Président du Conseil exécutif, M. le Président SIMEONI, vous avez déclaré il y a quelques jours dans le quotidien régional que vous craigniez un vide juridique. J'ai l'impression qu'on ne vit pas sur la même planète parce que nous évoluons, déjà aujourd'hui, dans un environnement extrêmement insecure et qui n'est pas serin juridiquement parlant puisque tout est déférable aujourd'hui au tribunal administratif.

Vous comprendrez que notre groupe ne votera pas ce rapport qui devrait être représenté le plus vite possible en juin, retravaillé, précisé et qui devra intégrer la décision de la cour administrative d'appel, les points clivants que j'ai mentionnés plus haut.

Je vais vous faire aussi une annonce, si on s'oriente vers cette méthode, nous serons à vos côtés pour vous accompagner.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Essayons de nous tenir au temps de parole. La parole est à Fabienne GIOVANNINI.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci, Président.

On peut s'amuser à refaire les délibérations des tribunaux. Je veux parler de celle de l'annulation de la cartographie au mois de mars 2018, il me semble. Il s'agissait bien d'un vice de forme. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu 2 cartographies qui ont circulé et que c'est ça qui est susceptible d'avoir trompé les personnes qui ont été consultées au moment de l'enquête publique.

Le tribunal a bien précisé que les critères n'étaient pas touchés par le fait que cette cartographie soit tombée. Il s'agissait bien d'un vice de forme dans le déroulé de l'enquête publique. Il y a eu deux cartographies. D'ailleurs, on pourrait s'interroger puisqu'il s'agissait de l'ancienne mandature, comment se fait-il qu'il y ait deux cartographies qui se sont trouvées au moment de l'enquête publique, qui ont été affichées dans certaines communes, pas toutes, dans certaines communes ?

Ça, c'est une réalité.

Sur la pente, personne ne dit qu'on ne peut pas faire d'agriculture sur une pente au-delà de 15 %. Qui a dit cela ? Personne. Personne. On peut faire de l'agriculture, personne n'est interdit de faire de l'agriculture où il veut. Il peut le faire même avec 30 % de pente. Ça n'empêche pas.

Par contre, si ce critère a été introduit, c'est parce justement il était nécessaire d'identifier les ESA à forte potentialité pour bâtir l'autonomie alimentaire de la Corse, sinon toute la Corse est agricole, si on regarde bien. On peut faire notre jardin partout. C'est 105 000 ha et c'est important.

Je voudrais dire pourquoi notre groupe insiste sur l'importance de ces terres agricoles. Ça n'est pas pour contrarier l'Etat, encore moins nos collègues de l'opposition. J'ai eu le plaisir de lire votre prose de ce matin ou de cet après-midi, je ne sais.

Notre groupe veut vous rappeler quelques chiffres, des chiffres que vous retrouverez facilement sur le site de « U levente » aujourd'hui même qui ne sont pas contestables, mais qu'on peut faire vérifier par l'AUE. Pourquoi pas contestables ? Parce qu'en fait, ils rappellent des chiffres INSEE.

Les derniers chiffres INSEE calculés fin du troisième trimestre 2017, publiés le 18 janvier 2018 font état, fin septembre, de 6 400 logements autorisés à la construction, + 25,2 %. +18,6 % pour les constructions commencées sur l'ensemble de la Corse, + 33,4 % pour la seule Haute-Corse sur un an.

L'évolution des permis de construire entre mars 2018 et mars 2019 est de + 26 %. Donc, la Corse construit, le développement n'est pas empêché par les ESA ou par quoi que ce soit d'autre, et encore moins par le PADDUC.

La Corse compte 100 000 résidences secondaires recensées, soit 30 % du bâti. C'est le record national. Dans certaines communes du littoral, c'est 80 % des constructions qui sont des résidences secondaires pour être occupées simplement quelques semaines par an.

Dans son rapport daté du 26 juin 2018, l'INSEE constate « depuis 2010, la Corse gagne 5 020 logements supplémentaires par an, soit une augmentation annuelle moyenne de 2,2 %. La région enregistre la plus forte croissance du parc de logement de France métropolitaine, devant l'Occitanie et les pays de Loire, soit en 5 ans, 25 000 logements dont 17 000 résidences secondaires. J'arrête là les citations. Je vous renvoie à la lecture du site « U levente ».

Il y a peu, le Président du Conseil exécutif rappelait le combat dans les années 70 de la Testa Ventilenia où des promoteurs avec l'aval de Paris projetaient la construction de 25 000 lits pour servir un tourisme de masse durant quelques semaines, l'été, dans un site remarquable, de potentialité agricole, classé entre autres « ZNIEFF Natura 2000 ». Heureusement, ce projet n'a pas pu se faire. Le site est aujourd'hui voué à l'agriculture et à l'élevage.

Mais malgré le PADDUC, malgré 50 ans, malgré la lutte, cette tendance se poursuit, hélas ! De manière plus pernicieuse encore, par dizaine, voire centaine d'hectares, des terres agricoles sont consommées depuis des années. L'adoption du PADDUC qui a pour objectif stratégique d'enrayer cette consommation n'a pas pu la freiner de fait du fait de la période de trois ans qui a été octroyée pour la mise en compatibilité. Ça, c'est une réalité.

Pourquoi la mise en valeur n'a pas pu se faire jusqu'ici ? Parce que justement, certains restent suspendus à cette possibilité de déclassement. Ça, c'est un vrai problème parce qu'on n'arrivera jamais à bâtir cette autonomie

alimentaire si on n'arrive pas à mettre en valeur. Il ne s'agit pas de sanctuariser, il s'agit de mettre en valeur agricole ces terres.

L'identification de ces espaces, c'est sûr, elle ne pouvait pas se faire avec précision en 3, 4 ou 5 ans d'élaboration du PADDUC. Ça, tout le monde le savait et bien sûr, le PADDUC a prévu les mécanismes de correction pour pouvoir prévoir, corriger ces erreurs, mais à la marge, pas systématiquement.

Il n'y a pas que des erreurs corrigibles du reste dans l'élaboration du PLU. Y compris dans l'urbain, les espaces verts sont nécessaires pour construire l'aménagement durable, pour contribuer à bâtir notre autonomie alimentaire, pour sensibiliser le public à cette nécessité, pour construire du lien social en développant, par exemple, les concepts de jardins partagés, pour améliorer l'habitat, pour promouvoir une alimentation saine. 105 000 ha, ce n'est pas grand-chose. Ils ont été jugés indispensables pour bâtir toute cette politique.

Leur implantation n'est pas le fait du hasard non plus. C'est le fruit d'une méthode scientifique éprouvée, pas de carte ancienne, une méthode scientifique éprouvée, héritée de l'histoire certes, mais aussi appuyée sur un potentiel agronomique fort, une capacité d'irrigation, un besoin de survie des générations futures.

A ce stade, au stade des chiffres que je vous ai cités, faire croire que ces espaces seraient bloquants pour le développement relève, je vous le dis franchement, notre groupe vous le dit, de l'imposture.

Il faut rappeler que sur l'ensemble des PLU existants au moment de l'élaboration du PADDUC, il y avait de quoi largement tripler la population de la Corse, non pas en HLM, mais en constructions de manière étalées. Hélas ! En résidences secondaires aussi.

Il y a de quoi largement urbaniser dans ces zones répertoriées de l'ensemble de ces documents d'urbanisme et dans l'ensemble des tâches urbaines du PADDUC parce que le PADDUC a prévu ça, des tâches urbaines existantes, de prévoir aussi leur évolution.

Tout cela est réfléchi, ce n'est pas pensé, ça n'a pas été fait comme ça juste pour embêter Mme la Préfète ou pour embêter l'opposition.

Pourquoi irait-on chercher systématiquement la construction sur des espaces classés ou particulièrement sur les ESA ? Pourquoi, alors qu'on a la possibilité de faire ailleurs ? C'est ça la question que pose notre groupe.

Nous, on veut vous alerter sur les dangers d'une telle tendance. Le monde verse dans un besoin primordial d'auto-alimentation pour tous les pays, dans toutes les régions, donc la nécessité de circuit court et d'une agriculture de production à développer, à défendre, à valoriser.

Il y a donc impérativement besoin de protéger les ESA. La souplesse introduite dans le PADDUC, appelée « dite compensation », elle ne doit pas se généraliser. Il faut vraiment qu'on y veille. D'ailleurs, notre groupe entend y veiller et nous saluons les efforts de l'exécutif de préserver ces espaces. Nous saluons les efforts de l'exécutif d'anticiper sur les problèmes qui vont se poser, suite à ces problèmes judiciaires.

Nous le disons avec force, il ne s'agit pas « d'orchestration ». Le bras de fer, il nous est imposé. Nous, nous ne versons pas dans les polémiques politiciennes. Cette majorité travaille, elle ne tire aucunement la couverture à soi. Dans quel intérêt, franchement ? Dans quel intérêt ? Ca ne tient pas debout.

Le Président du Conseil exécutif a solennellement à plusieurs reprises tiré la sonnette d'alarme, mieux, il en appelle à l'ensemble des élus pour que chacun, ici, se fasse le garant de la défense de notre institution, au-delà et de la défense des intérêts de notre peuple et de la défense de la paix. Il l'a dit ce matin, encore. C'est ça qu'il faut retenir.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. C'est Vannina ANGELINI-BURESI qui a demandé la parole pour « Corsica libera » et qui l'a.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringrazià vi, Presidente è un ringraziu per sta bella intervensione à Fabiana.

Dunque dapoi marzu di u 2018, dapoi lugliu passatu dinò, dapoi dunque l'annulazione di a cartugrafia è dapoi u raportu à nant' à u PADDUC, nostru gruppu hà postu trè dumande à bocca in st' Assemblea : una à a Prifetta è dui à voi, Sgiò Presidenti.

Oghje, ùn puddemu ch' à felicità l' esecutivu di a so pruposta di prutoculu d' accordu par un rinforzu di l' effektività di u cuntrolu di legalità à nant' à i spazzi strategichi agriculi aspitanu a nova cartugrafia.

Ciò chì ci scumode di sicuru, è ci scumode assai, ghjè u ricusu di a parta di u Statu ben intensu di participà à a prutezzione di l' ESA. Ancu si u prutoculu ùn hè micca è ùn sarà micca da ciò chè no avemu pussutu leghje, zifrati, noi, pensu è d' apressu ciò ch' aghju intesu prima, divemu tene e nostre prumesse. Tuttu ciò chè no avemu u putere di fà, ci vole chè no u fiamu da pruteghje i nostre tarre è di purtà podassi à u tribunale amministrativu i permessi di custruisce quandu nò à pudemu fà.

Allora, pà purtà si permessi di custruisce, struvitti è deti in illegalità, sapendu chì dapoi a fine di ghjinaghju pudemu avè accessu à un cartulare, ma solu un mese dopu... Què, l' avemu amparatu da pocu... Un mese dopu è in più su listinu ùn dà infurmazione solu nant' à i permessi di custruisce accittati à parsonne murale è micca à parsonne fisiche, dunque à i permessi di custruisce accittati par i particolari.

Dunque, su listinu esiste, ùn lu puddemu avè ch' à un mese dopu, ùn n' hè micca dunque un listinu chè no puddemu avè è chì cuncerna i parmessi di custruisce par i particolari è chì mancu noi, Culletività, parlu di i permessi di custruisce par i particolari, ùn puddemu avè.

Dunque, cumu puddemu fà ? Què, circheremu di rifletteci insemi.

In fattu, quandu no avemu quistiunatu a Prifetta quì, nant' à e so prumesse fatte, ùn ha datu risposta, ùn pocu come ciò ch' ella dicia Laura-Maria POLI prima nant' à a cartatula di l' impieghu locale. Risposte, ùn n' hà datu pocu è nant' à tutti sta' ffari dunque ci hà dettu chì di sicura u Statu s' era ingaghjatu ma senza appurtà nisun' infurmazione.

Noi, quì, ciò chè ùn avemu micca da sminticà è ghjè appena cum' ella hà dettu avà Fabiana, ùn smintighemu micca chì sti spazzi strategichi agriculi hannu una funzione economica, suciale, una funzione nant' à l' ambu, 105 000 ha chì sò allora chì prima n' era privistu 175 000...

Dunque par noi si 105 000 à pruteghje ghjè u nostru prughjettu di sucietà, un prughjettu di sucietà chè no vulemu par dumane è cì vulemu ghjunghje. L'avemu detta è a diceremu torna, ne vulemu ghjunghje à l'autunumia alimentaria. È par quessa, avemu bisognu di sta tarra è di una tarra chì risponde bè à tutti i critarii di i spazzi strategichi agriculi.

Ghjè a filusufia di u PADDUC è sè no ùn pruttighjemu micca e nostre tarre, sapemu ciò ch'ellu s'hè passatu è ciò ch'ellu si passerà torna, sarà dunque à porta aparta à a speculazione è què, ùn la vulemu micca.

Dunque feliceghju torna l'esecutivu par su raportu è ancu dunque, se su prutoculu ùn pò micca esse zifrattu, forse pruveremu à ghjunghjeci noi soli quì incù e nostre cumpitenze.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a Rosa PROSPERI qui demande à prendre la parole mais vous l'aurez parce que Vanina ANGELINI-BURESI n'a pas épuisé le temps de parole du groupe.

En revanche, Pierre GHIONGA avait demandé la parole avant vous, il l'a. Ensuite, Rosa PROSPERI et ensuite Mattea.

M. Pierre GHIONGA.

M. le Président, merci.

Je vais donc m'extraire du domaine juridique qui n'est pas mon domaine, je ne parlerai que sur le plan politique.

Il semble que certains veulent faire porter au PADDUC tous les péchés du monde, le rendant responsable de la stérilisation du développement économique de la Corse. Or, seules 20 % des communes corses ont un document d'urbanisme en cohérence avec le PADDUC, et on assiste sur notre île à l'apparition d'un monstre immobilier. Et pour certains, je crois que l'application du PADDUC serait la fin du rêve de la finance européenne qui est de faire de la Corse le lieu de villégiature et de retraite de la bourgeoisie européenne.

En ce qui me concerne, pour avoir co-construit ce PADDUC et y avoir adjoint un agenda 21 qui prônait le slow food, c'est l'autre nom pour l'autonomie alimentaire, je crois qu'il faut certes corriger les erreurs de cartographie, mais surtout continuer à défendre ce PADDUC, et à faire en sorte que toutes les communes de Corse aient un document qui soit en cohérence avec lui pour qu'on s'engage sur un développement économique légitime, démocratique, voté par les Corses, et non par la finance.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y aurait peu de choses à ajouter et en tout cas, il n'y a rien à contredire, de notre point de vue en tout cas, dans ce qui vient d'être dit. Je ne suis pas sûr que cet avis soit partagé par l'ensemble des membres de votre groupe.

Rosa avait demandé la parole, elle l'a.

Mme Rosa PROSPERI

Je voulais compléter le temps de parole que m'a laissé Vanina BURESI pour dire tout simplement que moi, j'ai été assez surprise du tour hyper technique et hyper juridique qu'a pris ce débat. Je ne m'attendais pas à ce qu'on revienne sur la philosophie du PADDUC, sur les critères, sur les livrets parce que tel n'est pas l'objet du débat.

Vous nous avez tellement souvent reproché de ne pas suffisamment prévoir que je suis aussi étonnée que vous nous reprochiez aujourd'hui de trop prévoir.

Oui, nous anticipé une décision qui pourrait intervenir assez rapidement dans le sens que le rapport lui a donné. Oui, gouverner, c'est prévoir et nous avons uniquement mis en œuvre ces prérogatives et cette sagesse qui est nécessaire.

Le rapport prévoit deux choses principales : le calendrier et le fameux protocole que moi je ne traiterai pas sous l'angle du protocole. Le calendrier, effectivement, doit être resserré. La cartographie nouvelle doit intervenir au plus vite et puis surtout, je crois que ce rapport, l'intérêt, le fond, le corps de ce rapport, c'est la volonté de donner à ce débat, d'abord l'importance qu'il mérite et la volonté absolue d'affirmer que nous souhaitons avoir une vigilance renforcée dans le cadre d'une période transitoire, difficile

et instable qui s'ouvre et qui sera encore plus importante et plus longue si le commissaire du gouvernement est suivi dans ses préconisations.

C'est le seul objet du débat.

J'ai entendu beaucoup de chiffres. Fabienne, tout à l'heure, a cité « U Levante ». Je sais que les chiffres que j'ai vus avancer, notamment l'un d'entre eux a été évoqué, me semble-t-il, dans une question orale posée par Julien PAOLINI : c'est la fameuse augmentation des permis de construire et des mises en chantier pour la période 2018/2019.

On a dit à plusieurs reprises que le pourcentage des permis de construire et des mises en chantier avaient augmenté de 26 %. Ces chiffres viennent du journal « Les échos » dont personne ne peut dire qu'il est composé de dangereux révolutionnaires en lien logistique avec les nationalistes Corses. « Les échos » indique que, écoutez bien les dates, sur un an, à la fin du mois de mars 2019, les permis de construire et mises en chantier en Corse ont cru de 26 %, mars 2018/mars 2019.

Mars 2018, annulation de la cartographie des espaces stratégiques agricoles. 26 % d'augmentation, ce sont « Les échos », ce n'est pas « Le Levante ».

« Les échos » indiquent que partout, les mises en chantier et le nombre de permis de construire ont baissé de façon drastique de moins 4 % à moins 18,6 %. Pour la région PACA, dont on ne peut pas dire qu'elle est une région souvent en retard en ce domaine et « Les échos » précise qu'il est intéressant de noter que l'Ile-de-France, le bassin économique le plus dynamique où la construction est donc normalement dynamique elle aussi, enregistre une chute de 7 % de ses permis de construire, alors que la Nouvelle Aquitaine voit ses permis progresser de 4 %.

Mais « Les échos » pointent surtout du doigt ce qu'ils appellent « l'anomalie corse » parce que l'augmentation est tellement importante qu'elle révèle pour eux une anomalie. Ils indiquent que l'explication de l'augmentation de 4 % de la nouvelle Aquitaine est liée à la surchauffe qui règne sur la région de Bordeaux, précisément. Mais ils disent qu'elle est la seule région où les octrois de permis progressent, si l'on excepte une anomalie en Corse, 6 500 permis de construire ont été octroyés, soit une explosion de 26 %. Dans le même temps, ils ont dégringolé de près de 19 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a le record de la chute des permis.

Comment peut-t-on nous reprocher d'abord d'anticiper une décision que nous espérons qu'elle sera moins catastrophique que ce que Stéphanie nous a annoncé notamment parce que pour elle, la décision est quasiment prise. Mais anticiper, c'est aussi important alors que l'on a de tels chiffres et de tels éléments sur une période qui, comme par hasard, correspond précisément à la période considérée, mars 2018/mars 2019.

Je crois que dans ce rapport, il faut se féliciter surtout d'une chose, que l'exécutif, la majorité territoriale réitèrent leur volonté constante d'accroître leur vigilance dans cette période d'instabilité et juridique, et économique, sous la forme d'un protocole ou sous la forme d'autre chose. Je crois qu'il serait salubre que l'État vienne en concours avec la CDC pour essayer de sécuriser une situation et une période qui vont être très instables.

Alors, on vous dit quoi ? « Protocole illégal », peu importe. Si l'État souhaite travailler avec nous pour que cette période soit la moins longue possible et la moins instable possible, il peut le faire sous la forme d'un protocole mais sous d'autres formes aussi. Nous ne nous attachons pas au protocole parce que c'est un protocole. Si l'État défère tout, les permis de construire qu'on considère illégaux parce que pris dans cette période-là et dans des conditions bizarres au tribunal administratif, c'est un concours sans protocole. La Préfète ne donne pas une réponse juridique, elle donne une réponse éminemment politique quand elle explique que le contrôle de légalité, c'est l'État.

Je pense que dans les sièges sociaux des associations de respect de l'environnement, on doit faire ce soir une fête extraordinaire, tirer des feux d'artifice et faire griller les faisans et les poulardes parce que jusqu'à présent, 80 ou 90 % des permis de construire et des cartes communales ont été déférées, non pas par l'État, mais par les associations et de façon pas trop loufoque. Puisque les juridictions administratives leur ont toujours donné raison, tribunal administratif et cour administrative d'appel comprise.

Aujourd'hui, c'est simple : soit l'État veut faire en sorte d'aider la Collectivité de Corse pour que cette situation d'instabilité qui va s'ouvrir inévitablement, soit la moins instable possible ; soit il ne le veut pas et moi, je crois qu'il ne le veut pas.

Si les chiffres que je viens de vous donner, qui sont exacts, on les remet en perspective, je dis à Marie-Thé MARIOTTI que nous n'aurons pas 105 000 ha, nous n'aurons pas 80 000 ha en production, nous aurons 80 000

d'ESA artificialisés à la fin de la période d'instabilité. Voilà où est le problème.

Je préférerais qu'il y ait 105 000 ha. Je pourrais me contenter de 80 000 ha en production, mais je crains qu'on soit bien en deçà de ces 80 000 ha si nous continuons à ce rythme-là.

Ce que je voulais dire c'est qu'il n'y a pas de volonté d'engager un bras de fer pour engager un bras de fer, il y a une volonté de faire en sorte que l'État prenne la mesure de cette situation d'instabilité qui va s'ouvrir et manifester, je l'avais déjà dit à Jean BIANCUCCI, à l'occasion de la présentation du premier rapport, manifestement l'État n'est pas disposé à en prendre la mesure.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Mattea CASALTA a la parole.

Mme Mattea CASALTA

Très volontiers. Merci, M. le Président.

Évidemment, passer après Rosa, c'est un petit peu compliqué.

Selon moi, le débat est riche et très intéressant et le sujet l'est vraiment très intéressant. Mais j'ai envie de dire simplement et peut-être, u focu à meza à a casa è ci vulia quantunque à reagiscia.

J'entends bien, il faut mettre en production, il faut se satisfaire de ce que dit Mme la Préfète, il n'y a pas de soucis, c'est une gentille dame, il faut ne pas s'inquiéter, d'accord.

Simplement voilà, moi, dans ma question orale je me suis arrêtée à 2015 pour l'augmentation de la population en Corse et des constructions. Je n'ai pas osé aller plus loin parce que c'est effrayant, c'est catastrophique, c'est innommable.

On veut quoi pour ce pays ? On veut, parce que tout est lié, tout à l'heure on parlait de la charte. Alors, on ne veut pas favoriser l'emploi local, ce n'est pas la peine, les gens, ici, n'ont pas besoin de travailler. On ne veut pas favoriser un mieux vivre en Corse, c'est-à-dire que les jeunes de chez

nous puissent acheter leur logement, puissent vivre sur leur terre, dans leur pays. On ne veut pas protéger les espaces stratégiques agricoles.

Mme Mattea CALSATA

On veut quoi ? On veut que des gens plus fortunés que nous, tant mieux pour eux, nous ne sommes pas jaloux, plus fortunés que nous viennent chez nous, viennent s'installer, il y en a 4, 5 000 qui arrivent par an, donc à ce rythme effectivement, ça va aller très, très vite. Donc, on essaye de tout faire pour qu'ils s'installent le mieux possible.

Alors évidemment, chî hà u putere, fà a legge, alors l'État a tous les pouvoirs, l'État a tous les droits. Alors, on s'étonnera que la Collectivité de Corse essaye de trouver les moyens de réagir à cela, évidemment cette majorité nationaliste met en œuvre tout ce qu'elle a revendiqué depuis des décennies, et là on nous le reprocherait ! Mais ça me paraît quand même curieux.

Alors qu'est-ce qu'on espère pour la Corse ? On espère des résidences secondaires ? On espère du béton sur les plages ? On espère des constructions en montagne, parce que rassurez-vous, on va y arriver à cela, on va construire en montagne aussi parce qu'il y a des touristes fortunés qui vont arriver en hélicoptère ou que sais-je. On peut tout imaginer. Mais voilà dans ce pays, nous on voudrait quand même un meilleur équilibre.

Alors quand j'entends dire que Mme la Préfète n'a pas bien compris, je pense que là c'est presque insultant pour elle, parce que Mme la Préfète est une dame extrêmement intelligente, très politique et qui joue son rôle à la perfection, mais son rôle il n'est pas là pour favoriser la Corse et les Corses, il est là pour favoriser l'État. Donc, on ne lui en voudra même pas, elle est là parce qu'on l'a envoyé là.

Par contre nous, nous souhaiterions effectivement pour ce pays qu'il y est une certaine harmonie et qu'il y est une répartition équitable de constructions, surtout et principalement pour les gens d'ici qui en ont bien besoin, qu'il y est un certain développement économique, parce que j'ai entendu tout à l'heure aussi qu'on ne connaissait pas grand-chose à l'économie de ce pays. Non ! C'est vrai, nous ne connaissons pas grand-chose à rien d'ailleurs, Collectivité Territoriale, majorité territoriale, on ne connaît pas grand-chose à rien.

Et donc, nous souhaiterions qu'il y est aussi des agriculteurs qui puissent vivre chez eux parce qu'il n'y a aucune raison pour qu'on les empêche de vivre ici, pour qu'on les empêche d'avoir un certain espace et que tout ne doit pas être constructible, loin s'en faut.

Donc, vous l'avez compris, je suis complètement satisfaite de la réaction de Jean BIANCUCCI, du Conseil exécutif en général, du travail qui est fait et l'anticipation, même si effectivement tous les jours, à chaque minute on fait tout pour nous empêcher de relever la tête, eh bien qu'on le sache, nous continuerons sur cette voie et nous relèverons la tête quoi qu'il arrive parce qu'il n'y pas d'autre choix que celui-là.

Donc, notre groupe votera avec beaucoup, beaucoup de satisfaction et d'intérêt et de foi en nous, ce rapport. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue Alors, M. MONDOLONI, votre groupe a épuisé son temps de parole, mais vous avez deux minutes, oui, Mme MARIOTTI, vous avez épuisé complètement. Alors, Jean-Martin MONDOLONI pour deux minutes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président donc, dans ce temps très court qui est imparti.

On se demande quelle mauvaise fée s'est penchée sur ce document pour nourrir à la fois autant de paradoxes et autant de débats, mal assumés parfois.

Est-ce que notre sensibilité avait vocation à défendre le PADDUC tel qu'il a été voté ? La réponse est non. Est-ce que nous avons vocation à remettre en cause le PADDUC ? La réponse est oui. Et, je le dis très clairement, nous ne fonctionnons pas sur injonction de Mme la Préfète, nous on le dit depuis la campagne électorale, nous avons l'intention de réviser le PADDUC, non pas parce que la philosophie générale qui traverse ce document, ne nous conviendrait pas tout à fait. Pour nous concentrer uniquement sur les espaces stratégiques agricoles. On ne met pas en cause, le fait qu'il soit nécessaire de préempter, pour assurer une certaine autonomie alimentaire des espaces agricoles, ce que l'on remet en cause, c'est que la

mise en œuvre de cette philosophie, aujourd'hui n'est pas possible et vous le savez très bien puisque ça vous revient. Et pas seulement par les tribunaux, ça vous revient y compris par l'opinion. Si vous voulez installer des agriculteurs, il faut démontrer la valeur agronomique d'un bien, la valeur agronomique d'un bien, elle ne passe pas par les critères qui ont été définis par le document. D'où la difficulté des maires qui essayent de bâtir des plans d'urbanisme, de dégager des espaces agricoles dans le quantum très important qui est fixé par le document.

Vous savez très bien qu'il y a un deuxième paradoxe qui consiste, et ça été évoqué tout à l'heure en conférence des Présidents, à vouloir faire travailler des paillotiers et en même temps, dans le schéma de mise en valeur de la mer, d'avoir défini des critères qui interdisent à ses paillotiers de travailler.

Donc, la réponse à la question à la fois des tribunaux et à la fois d'une certaine partie de l'opinion, nous on l'a trouvée, très clairement, on le dit sans complexe, de façon sereine, de façon dépassionnée, notre réponse c'est qu'il faut réviser le PADDUC.

Et j'en aurai fini. Lorsque, je donnerai une réponse, à l'appel du Président ce matin, qui nous demande de contribuer à la pacification des esprits. Notre réponse à la pacification des esprits, elle passe aussi par le respect du fait démographique, par le respect de nos désaccords, elle passe par une réponse dont nous n'attendons pas qu'elle provienne des tribunaux et qu'un jour, ce qui pourrait arriver, elle arrive du conseil d'État qui annule ce document, la réponse à cette question, à cette interrogation, à cette préoccupation, elle passe par une question que nous vous posons, sans jeu de mots, quand comptez-vous réviser le PADDUC ?

Le Président TALAMONI

Il y a Jean BIANCUCCI qui est déjà dans les startingblock, et je pense qu'il vous prépare à tous une pochi di baterchjate, mais je vais donner quand même la parole à M. CECCOLI, mais vraiment deux minutes... Vous avez complètement épuisé votre temps de parole, mais complètement.

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président à partir du moment où tout le monde a dépassé le temps de parole, nous le dépasserons aussi, Romain COLONNA et moi-même nous allons intervenir après.

Le Président TALAMONI

Non, je ne vais pas traiter....

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, il y a des groupes qui ont parlé 20 minutes, nous sommes les bons élèves à chaque fois, donc nous si tout le monde respecte, on respecte, mais quand il y a des groupes qui dépassent de 10 minutes, on doit parler aussi.

Le Président TALAMONI

Non, ce n'est pas vrai, c'est faux....

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, qu'on ne soit pas d'accord sur le PADDUC, mais sur le temps de parole, mettons-nous d'accord.

Le Président TALAMONI

Non, ça c'est faux, vous avez mal compté, les deux groupes de droite ont dépassé, ils ont eu 2 minutes de plus, vous aurez 2 minutes de plus. Voilà ! M. CECCOLI, deux minutes.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président, j'ai cru que vous préféreriez Pierre GHIONGA à mon discours, ce qui aurait été étonnant.

Le Président TALAMONI

Vous l'avez compris !

M. François-Xavier CECCOLI

Non, très simplement un point de vue peut-être aussi agricole sur cette affaire. Aujourd'hui la notion d'ESA, elle est indispensable, elle est indispensable parce que les agriculteurs seuls ne pourraient pas résister aux pressions qu'impliquent tout ce qui vient d'être dit brillamment par les uns et les autres, donc je crois qu'on peut quand même se féliciter de certaines choses, et la notion d'ESA il faut la maintenir.

Alors, je comprends aussi que cette histoire de surface puisse apparaître pour certains, il y a un vrai débat, ma collègue Marie-Thérèse MARIOTTI a évoqué le fait de la mise en valeur, tout en étant d'accord avec elle, je mettrai juste une petite temporisation, c'est qu'il faut aussi laisser le temps aux agriculteurs. Et c'est vrai, je la comprends, raisonner aujourd'hui en disant que 105 000 c'est peut-être beaucoup, c'est un fait, mais si en même temps on ne bloque pas une surface, demain, et Rosa PROSPERI a raison pour une fois, je le reconnais, on ne reviendra pas en arrière et on ne démolira pas ce qui a été construit.

Par contre, un dernier mot sur ce qui a été dit, je pense que justement ces 26 %, ce n'est pas une bonne nouvelle, et là aussi un bémol, il y a une latence dans le temps de réalisation des permis, on ne peut pas dire qu'à la rupture les permis sont arrivés, etc.

Il faut s'inquiéter de ce nombre de permis, parce que j'ai envie de vous dire, les permis explosent et pourtant il faudrait s'arrêter à la cartographie un moment, vous verrez que dans beaucoup d'endroits, dans beaucoup de villages, ils n'explosent pas, ils sont complètement arrêtés et il y a des zones où ça explose. Donc, là aussi, il faut rentrer dans le qualitatif, je termine M. le Président, et peut-être pas faire que du quantitatif pour faire une analyse juste. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, vous vous en êtes tenus à vos 2 minutes, donc je demande à Femu a Corsica qui parle. Hyacinthe VANNI ou Romain COLONNA ?

M. Hyacinthe VANNI

Ecoutez, M. le Président, nous on va parler, on respecte toujours les temps de parole, je vais prendre 2 minutes pour le dire, moi j'aimerais que tout monde s'y tienne, après....

Le Président TALAMONI

Tout le monde va s'y tenir...

M. Hyacinthe VANNI

Ce n'est pas le cas.

Le Président TALAMONI

Je ne veux pas traiter plus favorablement un groupe de la majorité, qu'un groupe de l'opposition, vous avez 2 minutes...

M. Hyacinthe VANNI

Ce n'est pas ce que je demande.

Le Président TALAMONI

Vous avez 2 minutes comme les autres...

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, ce n'est pas ce que je demande, vous le savez...

Le Président TALAMONI

Ne me mettez pas dans l'embarras, nous n'avons aucun intérêt, ni vous, ni moi à nous mettre dans l'embarras réciproquement, donc, vous avez la parole 2 minutes pour compléter.

M. Hyacinthe VANNI

M le Président, je n'ai pas l'habitude de dépasser mon temps de parole, je n'ai pas l'habitude de demander des faveurs en tant que groupe

majoritaire de la majorité, j'ai toujours l'habitude de respecter les règles et aujourd'hui il y a des groupes qui ne respectent pas les règles, dont acte.

Le Président TALAMONI

Mais ils ont dépassé de 2 minutes et vous dépassé de 2 minutes, allez, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Ne vous inquiétez pas, je vais être très bref, comme à mon habitude, ça laissera un minute à Romain COLONNA.

Donc aujourd'hui, on ne va pas refaire le débat du PADDUC, je pense qu'il y a deux visions qui s'opposent, j'ai entendu Jean-Martin MONDOLONI qui nous a demandé : quand comptez-vous modifier le PADDUC ? Je dirai à Jean-Martin MONDOLONI : M. MONDOLONI, vous modifierez le PADDUC quand vous serez aux responsabilités, voilà, c'est notre réponse.

Quant au débat que nous avons eu tout à l'heure quand on a reçu les paillottiers, le collectif, moi j'ai repris les propos d'un jeune-homme, M. FILIPPI, je pense, qui nous a dit : nous aujourd'hui ce n'est pas le PADDUC que l'on conteste, c'est, et je le cite, « c'est l'injustice de Mme la Préfète qui donne des autorisations à la tête du client ! A la tête du client, de façon à monter les uns contre les autres ». Aujourd'hui, le problème il est là concernant les paillotes. Ce sont les propos que l'on a entendu tous les deux.

Donc, je repose ces propos, c'est inacceptable, soit on respecte les règles, soit on ne les respecte pas, mais on ne monte pas les uns contre les autres et on ne donne pas des AOT aux uns et aux autres quand on est dans la même situation, c'est cela qu'on dénonce aujourd'hui.

Le problème des ESA, pour nous les ESA, ils sont sanctuarisés, même si le mot ne vous plaît pas, en tout cas pour notre groupe, ils sont sanctuarisés, le modèle de développement que l'on a aujourd'hui, c'est celui-là et on n'y dérogera pas tant qu'on sera aux responsabilités, quand vous serez aux responsabilités, M. MONDOLONI, vous modifierez le PADDUC, à ce stade, il est hors de question pour nous de le modifier.

Le Président TALAMONI

Jean-Charles ORSUCCI qui prendra le temps qu'il voudra dans ces 10 minutes, mais vous n'êtes pas obligés, cela dit, d'épuiser votre temps de parole et ensuite Romain COLONNA, une minute.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. J'ai souhaité donc intervenir et je ne voulais pas faire de redites par rapport à mon intervention en commission et forcément je vais m'inspirer de pas mal de choses qui ont pu être dites par les uns et par les autres.

Premièrement, moi j'interviens ici, évidemment, en tant que Président de groupe et au nom de mon groupe pour dire que nous allons nous abstenir sur ce document, nous allons nous abstenir !

Alors, tout à l'heure, j'ai été surpris, j'ai écouté Marie-Thé, et d'entrée je me suis dit : je vais être en désaccord sur l'importance de ce document. Sauf que, premier problème, je suis en désaccord parce que je pense que ce document n'est pas important, mais pour les raisons qu'elle a invoquées, et j'y reviens. Je dis aussi que notre groupe très majoritairement, est composé de gens qui ont voté le PADDUC, qui l'ont soutenu, qui l'ont initié, qui sont pour la sanctuarisation des 105 000 hectares, mais il n'empêche qu'à un moment donné, nous sommes dans une République, qu'il y a des tribunaux qui fonctionnent et qu'il faut respecter les décisions de la justice.

On ne peut pas, comme j'entends souvent, se féliciter des décisions du tribunal administratif, des Cours administratives d'appel lorsqu'elles viennent sanctionner des permis de construire, dont acte, quand elles sanctionnent, on l'accepte, et lorsqu'elles viendraient à l'encontre de ceux que certains pensent juste, là avoir une défiance vis-à-vis de la justice.

Deux choses, moi je trouve que le débat a été très, très long pour la mise en place d'une convention qui comporte deux entités, dont une a déjà dit clairement qu'elle ne signerait pas cet accord. Pour moi, j'ai envie de vous dire : on aurait dû s'arrêter de suite. Ça c'est le premier point.

Deux : on va discuter des heures sur une décision de justice pour gagner du temps, j'ai entendu que ça servait cette fois, la capacité à anticiper,

à prévoir, etc., pour une décision dont ne connaît pas les attendus et la portée juridique. Je suis désolé, cette question de l'urbanisme, et je vous le dis tranquillement ce soir, à mon avis elle transcende largement les clivages sur ce banc.

Moi je suis convaincu que ce que je vis sur la commune de Bonifacio, bon nombre d'élus de la majorité territoriale en charge de communes, le vivent au quotidien. C'est pas un hasard s'il y a un mois mon adjoint à l'urbanisme, qui n'a pas mes convictions politiques, m'a annoncé qu'il voulait me donner sa démission, pourquoi ? Non pas parce qu'il rêvait de bétonner la commune qu'il gère en matière d'urbanisme et parce que ça n'allait plus être possible, mais parce que ça devient impossible à gérer l'urbanisme quand on est les mains dans le cambouis.

Aujourd'hui ici, on peut se faire plaisir, on peut parler des heures. Moi, j'aimerais parler au nom des maires, des maires qui vont devoir faire des plans locaux d'urbanisme, où ils vont diviser par quatre la constructibilité, non pas de votre faute, je vous le dis, ce n'est pas le PADDUC le responsable, je suis d'accord avec vous, la responsabilité elle appartient à la loi montagne, à la loi littoral, à la loi ALUR et la loi ELAN, à toutes ces lois aujourd'hui qui nous obligent à diviser par quatre la constructibilité sur nos communes.

Je suis certain que si on s'interroge mutuellement on va tous être d'accord sur les philosophies de ces lois, sauf que quand il faut aller l'expliquer dans un village de 300 habitants, lorsqu'il faut l'expliquer dans sa commune où on est né, où on a grandi, où il va falloir expliquer au cousin, au petit-cousin, à l'ami d'enfance, qu'il faut diviser par quatre, lui dire : tu comprends, c'est vrai l'étalement urbain, ce n'est pas bon, c'est vrai que ça coûte cher aux collectivités, etc. Mais que l'on dit au gag : écoute, ton terrain dont tu as hérité de ton grand-père, de ton arrière-grand-père, aujourd'hui tu peux d'asseoir dessus pour construire la maison de tes enfants et de tes petits-enfants. Je vous garantis que même celui qui est à Corsica Libera, au PNC, à Femu a Corsica, quand il vient dans mon bureau en ce moment, ça il s'en fout bien pas mal.

Moi, ce que je veux. Et je vais vous dire là, où je suis encore plus surpris, il y a dans cette salle deux personnes, qui étaient présentes avec moi lors d'une réunion que j'ai eu il n'y pas très longtemps avec les services de l'État, je veux parler du directeur de l'agence d'urbanisme de la Corse et du chef de cabinet de Jean, je suis surpris d'entendre ce que j'entends ce soir.

Ecoutez, qu'ils me démentent si je dis autre chose que la vérité, est-ce qu'il y avait une entente parfaite et cordiale entre les services de l'État et la commune de Bonifacio ? Moi, je vais vous dire ce que l'on m'a répondu, on m'a dit : M. le maire, vous être le premier représentant de l'État sur votre commune, les lois de la République c'est à vous de les faire respecter en premier lieu, je ne viendrai pas à vos côtés au début du PLU expliquer aux gens qu'il va falloir diviser par quatre la constructibilité à Bonifacio.

J'ai interpellé l'agence d'urbanisme de la Corse, j'ai dit : comment, vous allez nous laisser aujourd'hui seuls face à ces difficultés-là ? Parce qu'aujourd'hui, moi je veux bien, mais quand à cette réunion on m'explique qu'en Corse il sort des plans locaux d'urbanisme, oui, les exemples je les ai eu : Ajaccio, Bastia. Sartène, Solenzara, Porto-Vecchio, Bonifacio, vous croyez que c'est Ajaccio et Bastia ? Oui, et là on a trouvé la troisième commune, celle où véritablement c'est l'exemple, ça marche c'est parfait, Propriano, permettez-moi d'éclater de rire, Ajaccio, Bastia, Propriano comme exemples de plans locaux d'urbanisme qui sortent en ce moment conformes au PADDUC et surtout conformes aux lois littoral, montagne et au PADDUC, j'éclate de rire !

Je poursuis, l'État d'après-vous, il est hyper laxiste en ce moment. Ecoutez, moi il y a 15 jours est arrivé sur mon bureau, encore un recours gracieux de l'État, non pas pour invoquer le PADDUC qui est arrivé après le PLU de 2007 de Bonifacio, parce qu'à la rigueur j'aurais dit : c'est le PADDUC, après le PLU de 2007 je peux comprendre qu'aujourd'hui à cause de Jean-Charles ORSUCCI, de Pierre GHIONGA, de Jean-Guy TALAMONI, qui doivent maintenant assumer, à cause d'eux on ne peut plus construire à Bonifacio. Non, non, quand le PADDUC n'est pas efficient, on m'a opposé en 2007, après que le PLU de Bonifacio soit passé devant le TA, la Cour administrative d'appel et le Conseil d'État, on m'a opposé la loi littoral à côté du stade de foot de Bonifacio, petite parenthèse : stade de foot synthétique de Bonifacio qui est en espace stratégique agricole.

Est-ce qu'aujourd'hui les 105 000 hectares que nous avons sanctuarisés, et on a bien fait, dans le PADDUC, ont empêché tous les chiffres que vous avez annoncés tout à l'heure ? Alors, ne racontons pas n'importe quoi aux Corses. Ce n'est pas parce que vous aurez voté tout à l'heure votre motion sur cette convention, que vous aurez fait le travail nécessaire pour sauver la Corse de la bétonisation, ce n'est pas vrai.

Oui, à Bonifacio, de 2015 à 2019, 1000 permis sont sortis, dont 800 maisons secondaires, est-ce qu'aujourd'hui on peut tous se mettre d'accord sur le fait de dire que ça ce n'est pas acceptable ? Que c'est à ça qu'il faut qu'on s'attaque les uns les autres ? Moi, je suis prêt à vous suivre.

Vous dire qu'aujourd'hui dans le PLU de BONIFACIO il y a 1200 hectares agricoles, est-ce que ça a permis en 10 ans l'installation de 5 agriculteurs ? Non. Donc, là on peut parler des heures, on peut se faire plaisir, on peut dire qu'on va sauver l'agriculture en Corse. On ne va rien faire du tout et moi-même je n'ai rien fait du tout en votant ça dans le PADDUC.

Alors, oui Jean, tu as une responsabilité immense. Celle de nous aider à faire des PLU sur l'ensemble de nos communes, à nous aider non pas en te substituant à moi, encore que..., mon rêve c'est de dire à Gilles SIMEONI : vient Gilles, fait le plan local d'urbanisme de Bonifacio. Je te le laisse volontiers, je n'ai rien à gagner personnellement, aujourd'hui c'est un capatoghju pour nous que de faire un plan local d'urbanisme, surtout quand je vais devoir diviser par quatre la constructibilité sur le territoire de ma commune, parce que c'est facile d'avoir des positions ici, mais vous irez expliquer au type qui travaille à la mairie pour 1 200 € que son terrain est inconstructible.

Et, j'aimerais aussi que quelqu'un ici me fasse la démonstration, Fabienne, que quand j'aurai divisé par quatre la constructibilité à Bonifacio, est-ce que j'aurai empêché la spéculation immobilière ? Moi, je vais vous dire, le terrain qui est aujourd'hui à 50 € ou à 60 € à Bonifacio constructible sur le plateau, il va monter à 300 €, vous pensez aujourd'hui que c'est la jeunesse corse qui va pouvoir acheter les terrains à Bonifacio ? On n'aura rien résolu à notre problème.

Aujourd'hui, il est important que l'on se batte ensemble, non pas pour un statut de résident parce qu'on ne va pas y arriver, par contre peut-être que si tous ensemble ici, on vote une loi, une règle qu'on essaye d'imposer à Paris, en leur disant : voilà, aujourd'hui notre problème c'est la maison secondaire, aujourd'hui il faut stopper ce processus, peut-être que là, on pourra être entendu et peut-être que là on trouvera des consensus entre nous.

Moi, je veux bien diviser par quatre, prendre ce risque-là, si vous m'aidez, si l'État m'aide, pour l'instant l'État il m'a dit : circulez, il n'y a rien à voir, l'agence de l'urbanisme, Jean répondra tout à l'heure. Mais l'enjeu il est là.

Oui, je suis prêt à prendre des coups avec tout un chacun, oui nous devons faire confiance aux élus locaux, et permettez-moi, là-aussi, une petite parenthèse : la Corse ne va pas être bétonnée en 6 mois, je le dis quand même, il faut arrêter de faire peur aux uns et aux autres. La journaliste des Echos, ce qu'elle ne sait pas, et ça m'étonne, vous êtes sur le terrain, vous fréquentez des maires tous les jours, on sait ce qui s'est passé dans l'année 2018, qui peut dire le contraire dans cet hémicycle ? Il s'est passé que tous les maires de Corse ont dit aux gens propriétaires de terrains, avant la mise en place du PADDUC, déposez des permis de construire. Est-ce que tous ces permis vont être accordés ? Je dirai à Mme la journaliste des Echos, non, je vous rassure, la Préfecture est en train de veiller scrupuleusement sur ces questions-là. Est-ce qu'aujourd'hui on a un défi à relever ensemble ? Oui, on a un défi à relever ensemble politiquement.

Effectivement, moi je ne partage pas, et je n'ai jamais partagé la vision qu'avaient Camille de ROCCA SERRA et Ange SANTINI de l'aménagement du territoire. Oui, je pense être là-dessus plus proche de la majorité territoriale, mais c'est compliqué. Mais on a besoin d'être aidé, par l'agence de l'urbanisme. Et les maires, je le dis, au-delà de toutes les sensibilités parce que, je le répète, je ne vais pas les citer ici, mais je suis convaincu que dans la majorité territoriale des gens qui comme moi sont les mains dans le cambouis, ont les mêmes difficultés que moi et peuvent adhérer au discours que je viens de porter et qui, à mon avis, est beaucoup plus consensuel qu'il n'y paraît.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Chers collègues, je vous fais quand même observer que nous avons voté ensemble, certes le PADDUC, mais également le statut de résident, donc ce n'est pas le moment de jeter le bébé avec l'eau du bain. Donc, Romain COLONNA, une minute, Pierre POLI deux minutes et ensuite l'Exécutif aura sûrement deux ou trois choses à dire.

M. Romain COLONNA

Merci, je vais essayer de respecter ce temps de parole. Je voudrais juste vous lire quelque chose parce que moi, à l'issue de ce débat, j'ai l'impression qu'on oublie vraiment la dimension politique et, encore une fois, qu'on parle énormément de technique pour aboutir à des décisions politiques,

or, je me permets de vous rappeler que c'est le contraire, on doit toujours partir du politique et décliner nos choix stratégiques, politiques de manière technique.

Je vous rappelle les propos qui se sont tenus ici dans cet hémicycle il y a 10 ans : « M le Président, Mmes et MM. les Conseillers, en conscience et responsabilité, sans aucune amertume et confiant dans le jugement à venir de nos concitoyens, je retire ce rapport PADDUC de l'ordre du jour de cette session. Ainsi toute la population pourra se prononcer sur un véritable projet de société avec, pour le porter, une majorité absolue issue des urnes, la Corse y gagnera en lisibilité et en stabilité, cette stabilité qui est indispensable à la réalisation de tous grands projets ». Et Ange SANTINI ajoutait le lendemain dans le Corse-Matin : « il appartiendra au peuple de trancher lors des territoriales de 2010, les masques tomberont ». Les masques sont tombés en 2010.

Mais il se trouve qu'en 2015, les masques sont de nouveaux tombés. Qu'en 2018 les masques sont de nouveaux tombés, et on voudrait nous faire croire qu'il n'y a pas de démocratie, qu'il ne s'est rien passé en Corse, que la population Corse, le peuple Corse n'a pas choisi à plusieurs reprises, à un moment donné, de choisir un modèle de société. Et, on nous dit dans une tribune, sur le site de la Collectivité de Corse, qu'il y aurait d'un côté les gardiens du temple et de l'autre les bétonneurs. Alors, je ne dis pas ici, dans cet hémicycle, qu'il y a des bétonneurs, mais en Corse, il y a des bétonneurs. Et oui, moi je suis fier aujourd'hui d'appartenir à une majorité qui se considère comme faisant partie des gardiens du temple et le temple ici, il s'appelle la démocratie. La démocratie a parlé, alors respectez-là. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Non, c'est terminé...

M. François ORLANDI

M. le Président....

Le Président TALAMONI

Jean-Charles a parlé 10 minutes, vous aurez droit à 2 minutes, comme tout le monde, sinon on ne fait plus de commission permanente, ce

n'est pas la peine. On respecte la règle commune que nous nous sommes donnés. Pierre POLI 2 minutes.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président. Beaucoup de passion autour de ce débat, ce qui fait plaisir à voir parce que c'est un débat très important.

Bien sûr, je ne reviendrais pas sur les propos de Mattea CASALTA, nous partageons, bien entendu, le rapport de notre ami Jean BIANCUCCI, que nous allons voter.

Mais au-delà du rapport, je suis un élu du rural, donc je pense qu'aujourd'hui l'ambition des maires, tout simplement, c'est de laisser aux jeunes Corses et aux jeunes habitants de nos villages construire leurs maisons. Et, je pense qu'aujourd'hui Jean va nous aider, justement, à pouvoir faire en sorte que ces jeunes construisent leurs maisons. Le rapport le précise bien, il y a aura des petits ajustements.

L'ambition se résume aujourd'hui à ce que les jeunes dans leur village puissent construire leur maison, que nous installions le maximum d'agriculteurs dans nos communes.

Mais, quand j'entends parler de la Préfète, parce que l'on parle de la Préfète depuis un bon moment, il y a quelque chose qui m'interpelle, c'est qu'aujourd'hui la Préfète met en avant le contrôle de légalité. Nous sommes des maires, nous sommes respectueux des lois, mais quand je vois ce qui se construit aujourd'hui à Ajaccio et autour d' Ajaccio, quand je vois des collines rasées à la sortie d' Ajaccio, pour construire des immeubles, quand je vois des routes qui ne sont pas aujourd'hui suffisantes pour les accès de ces bâtiments qui vont être construits autour du futur hôpital d' Ajaccio, je me dis que le contrôle de légalité, à un moment donné, il a failli.

Donc, des leçons de moral de l'État, on peut en recevoir, mais l'État ferait mieux aujourd'hui de regarder un peu en arrière tout ce qui s'est passé et tout ce qui se passe encore.

Donc, en tant que maire d'une petite commune, je peux accepter qu'on me refuse un permis parce que la route au lieu de faire 3 mètres, elles fait 2,80 mètres, mais quand je vois qu'on laisse construire n'importe quoi,

m'importe où, je pense qu'aujourd'hui le responsable, et le principal responsable, c'est l'État.

Le Président TALAMONI

Merci, donc 2 minutes pour François ORLANDI et ensuite l'Exécutif répondra.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président, il ne m'en faudra pas plus parce que tout a été dit et bien dit, mais je crois qu'on a l'habitude dans cet hémicycle et dans notre région, de souvent se focaliser, je ne dirai pas sur le détail, mais sur les points extrêmes de discordance alors qu'on est certainement d'accord sur l'essentiel, quel soit le groupe qui s'exprime.

Simplement, je ne vais pas revenir sur ce qui a été développé, vous dire également pourquoi je ne voterai pas le rapport qui est proposé. J'ai le sentiment qu'il n'ait pas fait confiance aux maires, aux élus locaux, dans leur capacité à maîtriser, dans un laps de temps très réduit, les demandes d'urbanisme qui pourraient survenir du fait de la disparition de la carte des ESA.

Alors, moi je suis maire d'une petite commune depuis un certain nombre d'années, d'une micro région, M. le Président, que vous connaissez, micro région dans laquelle le développement urbanistique n'a rien d'insultant à la protection de l'environnement. On n'a pas eu besoin ni de PADDUC, ni d'associations pour maîtriser cet urbanisme et je pense que nous y avons relativement réussi.

Alors, s'il fallait rajouter un argument sur, éventuellement, la position de l'État, je vais rappeler qu'en Haute-Corse, dans les communes qui sont aujourd'hui soumises au règlement national d'urbanisme, c'est-à-dire à peu près toutes, parce que nos PLU ont été annulés, et pas toujours pour des raisons tout à fait défendables, 80 % des demandes ont fait l'objet d'un refus, c'est l'État qui traite. Alors, le laxisme de l'État, on en parlera.

Moi, j'ai envie de vous dire qu'on a, en effet, la possibilité de démontrer, de témoigner notre capacité à gérer les problèmes d'urbanisme. On a également le devoir de distinguer, de différencier sur l'ensemble du territoire, ça été dit tout à l'heure, des approches qui peuvent être différentes,

une grande ville, zone périurbaine et un village du rural profond, ne peuvent pas être soumis, de la même manière, à des règles d'urbanisme très strictes il faut je crois laisser de la place au bon sens.

Je crois qu'on peut sans aucun problème le faire et je crois qu'il y a des outils qui peuvent être mis en œuvre, et l'office foncier peut être, notamment dans ces zones-là, un outil d'aide à l'accession à la propriété pour des jeunes qui voudraient s'installer. Il suffit peut-être de réfléchir tous ensemble, et on trouvera les solutions.

Et puis peut-être qu'on pourrait aussi, et je termine, M. le Président, on pourrait aussi répondre à la proposition qu'a faite le Président de la République, confier à la Collectivité de Corse le soin de gérer le vaste domaine de l'urbanisme en Corse. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Pour connaître un peu la région à laquelle vous faites allusions, quand même la situation n'est pas tout à fait idyllique, et je pourrais vous donner tout à l'heure, mais je ne vais pas le dire à la tribune, mais deux ou trois exemples dans une commune limitrophe de la vôtre, deux exemples qui ne sont quand même pas très..., voilà.

M. François ORLANDI

J'ai peur que vous choisissiez mal vos exemples, M. le Président, moins de 1 % du Cap est constructible.

Le Président TALAMONI

Mais il y a eu des dérapages et des dérapages qui sont assez visibles malheureusement. Mme PEDINIELLI, une phrase.

Mme Chantal PEDINIELLI

Une phrase, je vous remercie. Je voulais dire qu'il ne faut pas oublier les villages du rural, les villages se meurent et le seul endroit où l'on peut construire actuellement, c'est dans le cimetière. Merci.

Le Président TALAMONI

L'Exécutif va répondre à toutes ses interrogations.

Le Président SIMEONI

Je vais répondre, mais très brièvement, puisque beaucoup de choses ont été dites, et Jean BIANCUCCI m'a autorisé à parler en quelque sorte à sa place. Merci à toutes les intervenantes et à tous les intervenants, très intéressant, on y répondra.

Ce que je voudrais simplement vous dire, c'est qu'il y a un avis du CESEC que je souhaite quand même mentionner et lire au moins dans sa conclusion, vous l'avez lu, mais je souhaite qu'il soit lu, ne serait-ce que par respect pour le travail qui a été fait par les membres du CESEC.

Donc, quatre pages argumentées : « Le CESEC réaffirme son soutien à l'ensemble des mesures préconisées dans le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse et émet un avis favorable à ce rapport », un avis à l'unanimité, c'est quand même important de le dire. Premièrement.

Deuxièmement, toutes les interrogations ou toutes les réserves, toutes les critiques qui ont été exprimées sont légitimes, mais je ne pense pas qu'elles concernent précisément le débat d'aujourd'hui.

Lorsque Jean-Martin MONDOLONI dit : « nous, nous allons réviser le PADDUC », dont acte, pas de problème. Nous aussi, nous avons dit qu'à un moment donné ou à un autre, il allait falloir modifier ou réviser le PADDUC, c'est un autre problème.

Lorsque Jean-Charles ORSUCCI nous fait part de ses difficultés en tant que maire de la commune de Bunifaziu, nous les entendons et nous les comprenons et lorsqu'il dit, par exemple, que diviser par quatre la surface constructible risque d'avoir des effets pervers, notamment en faisant augmenter le prix de la surface qui restera constructible, nous l'avons à l'esprit et c'est une des raisons qui me faisait dire tout à l'heure qu'une seule mesure, à elle seule, ne peut pas servir.

Et de la même façon, lorsque Pierre, par exemple, ou notre collègue de l'opposition, fait remarquer que dans les villages, il faut réussir à construire pour installer les jeunes ou qu'il faut défendre les terres

aujourd'hui pour les mettre en production le plus vite possible, nous sommes d'accord. Je pense vraiment que ce n'est pas le débat dont nous parlons aujourd'hui.

En deux mots, moi je n'ai pas envie de faire un bras de fer sur l'affaire d'aujourd'hui, vraiment ! Et je pense, peut-être, que chacun a sa part de responsabilité, on est en train de s'engager dans un bras de fer qui pour moi n'a pas lieu d'être.

D'abord, premièrement, c'est vrai que nous avons cherché à anticiper l'arrêt de la Cour administrative d'appel. Cet arrêt, pour répondre aussi à Jean-Charles, lorsqu'il interviendra, nous en tirerons toutes les conséquences de droit. Aujourd'hui, de façon quasi certaine, les statistiques nous le disent, rien d'autre, l'avis du rapporteur public sera suivi par la cour administrative d'appel.

Et donc nous, nous avons essayé de proposer un dispositif qui permette de répondre efficacement pendant les 5 ou 6 mois qui vont séparer le moment entre lequel l'arrêt sera rendu et deviendra exécutoire, et nous allons tous l'exécuter, et le moment où la procédure qui a été engagée pour remplacer et adopter la nouvelle cartographie, arrivera à son terme. Donc, nous faisons cette proposition.

Si demain l'arrêt est différent, notre délibération, si elle est votée tout à l'heure, on ne l'appliquera pas, on la modifiera, on la retirera. Mais si l'arrêt intervient, nous ne perdrons pas un mois, et notre intérêt est de ne pas perdre un mois sur une période qui dure 5 mois, si vous perdez un mois sur 5 mois, vous perdez presque 20 %. Donc, on ne peut pas perdre 20 % du temps utile. Ça, c'est la première remarque.

Deuxième remarque, qu'est-ce que nous préconisons ? Nous disons, premièrement : nous voulons aller vite pour aller au bout du processus, mais nous voulons le faire en consultant, ça nous été reproché du côté de l'association U Levante notamment, de dire : vous voulez consulter, vous perdez du temps. Non, nous, nous avons voulu d'abord nous conformer aux prescriptions légales, et ensuite permettre, y compris un peu au-delà de ce qui était imposé, nous avons voulu associer les maires. Notamment sur la question de l'artificialisation, parce que la question de l'artificialisation non seulement elle est une gêne anormale, les terres artificialisées qui sont considérées comme ESA, elle est une gêne anormale pour le maire, elle est quelque chose d'anormal pour le pétitionnaire, elle est aussi un élément qui

vient fragiliser le PADDUC, en tout cas sa crédibilité. Donc, il n'y a de problèmes, nous, on veut faire ce travail.

Dernière chose que je veux dire. Premièrement, on accélère le calendrier, mais je n'ai pas entendu, encore que vous l'avez dit, ce n'est pas vraiment une accélération du calendrier, en fait on a pris du retard par rapport à notre calendrier initial, ça nous a été reproché, d'accord, mais on a pris du retard par rapport au calendrier initial, pourquoi ? Parce qu'on a voulu appliquer avec loyauté le principe de concertation et de consultation qui nous tenait, parce que nous ne sommes pas dans une logique a priori de défiance vis-à-vis des maires.

Il faut dire aussi lorsque l'on parle de l'AUE, aujourd'hui il y a le Président de l'AUE et il y a deux ou trois personnes qui travaillent et qui ont à faire un travail de romain. Et donc, on a un problème à un moment donné, un problème, je parle sous le contrôle du directeur et d'un autre agent de l'AUE, on a un problème de capacité à absorber la charge de travail. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle le CESEC nous dit : mais si vous mettez en place ce protocole, on veut savoir quels seront les moyens humains affectés par la préfecture d'un côté, par l'AUE de l'autre.

Donc, voilà la réalité de ce que nous faisons.

Donc, quand nous disons aujourd'hui : on va mettre en place ce protocole, ce protocole très sincèrement, je vous le dis, je ne pensais pas qu'il deviendrait matière à polémique, et je n'ai pas envie qu'il devienne matière à polémique.

Moi, j'ai écouté avec intérêt les explications et les observations de Stéphanie GRIMALDI, je vous signale qu'il est marqué, y compris dans la délibération et dans le rapport, que s'il faut modifier ce protocole, l'améliorer, y compris dans le cadre d'une discussion avec la Préfète, je vous demande de m'autoriser à le faire et de revenir vers vous pour entériner cette amélioration. Donc, ça c'est quelque chose d'important.

Ce que je voudrais dire avec force, et je termine par-là, c'est qu'il ne s'agit à aucun moment de remettre en cause le principe constitutionnel posé par l'article 72 et repris par la loi, selon lequel c'est la Préfète, représentante de l'État en Corse, qui a le monopole du contrôle de légalité. Ce monopole du contrôle de légalité, nous l'avons toujours respecté et c'est bien parce que nous le respectons que nous avons dit que nous ne voulions pas aller dans un

processus de substitution. Lorsque les associations nous ont dit : la Collectivité de Corse doit engager des recours systématiquement contre des permis que nous considérons comme litigieux, j'ai répondu, en ma qualité de Président du Conseil exécutif, habilité à engager la Collectivité de Corse, que je considérais que ce n'est pas le travail de la Collectivité de Corse, puisque le contrôle de légalité, il est confié au représentant de l'État qui en a le monopole.

Si on veut que la Collectivité de Corse, comme le suggérait François ORLANDI tout à l'heure, exerce en droit de l'urbanisme le contrôle de légalité, il faut modifier la Constitution, il faut modifier les textes, il faut nous confier ce pouvoir et il faut nous confier les moyens humains qui vont avec. Pour l'instant, nous n'avons pas cette prérogative, donc nous ne cherchons pas à l'exercer.

Et le protocole le dit expressément, que dit le protocole, et je termine ? Il dit, voilà aujourd'hui il y a une situation de départ qui était la suppression de la cartographie, et je vous rappelle que la Préfète m'avait écrit pour me dire, en réponse à une interrogation écrite que je lui avais posée, qu'elle s'engageait. Qu'elle s'engageait ! Donc, quand on dit dans le protocole : « on s'engage », elle s'est engagée unilatéralement à exercer le contrôle de légalité sur les permis qui seraient délivrés dans des ESA en l'état de l'annulation de la cartographie. Elle l'avait dit publiquement, elle avait pris cet engagement. Je demande simplement de reprendre cet engagement dans le protocole, je ne pensais pas que ça poserait problème, l'engagement elle l'a pris spontanément, vis-à-vis de moi et vis-à-vis des Corses.

Donc, ce que nous disons dans le protocole, on dit : premièrement, on se met autour d'une table, pas pendant 10 ans, pendant la période entre l'arrêt de la Cour administrative d'appel à intervenir et le moment où la nouvelle cartographie, et éventuellement les nouvelles dispositions réglementaires auront été arrêtées, dans 5 mois. Et on regarde la réalité de ce qu'il se passe. Si comme le disait tout à l'heure François ORLANDI, il n'y a pas de phénomène de rush, de dépôts de permis sur des terrains hier protégés par le PADDUC et qui ont vocation à l'être, on le constatera ensemble, et on lèvera y compris les craintes qui peuvent être fantasmées.

Si on constate qu'il n'y a pas de rush, qu'il n'y a pas d'augmentation, notre dispositif ne sert à rien, dont acte, tant mieux. On consulte, on discute ensemble, chacun dans le respect de ses prérogatives.

Admettons que demain, un ou plusieurs permis soient déposés sur des terres qui étaient hier considérées comme des espaces stratégiques agricoles, étant précisé que, même si la cour administrative d'appel suit les conclusions du rapporteur public, la notion d'espaces stratégiques agricoles, continue à être applicable puisqu'on la retrouve ailleurs dans le PADDUC.

Et donc, ce que nous disons à Mme la Préfète et ce que nous proposons, si nous constatons que des permis sont déposés sur des terrains qui ont objectivement le caractère d'ESA, regardons ensemble, mais chacun dans l'exercice de ses prérogatives, s'il y a matière à appliquer un autre texte. Mais à aucun moment, la Collectivité de Corse ne prétend empiéter sur les prérogatives qui relèvent de la seule compétence de la Préfète, c'est elle qui a le contrôle de légalité et c'est elle qui a l'opportunité de l'exercice du contrôle de légalité, c'est-à-dire que ce que nous proposons, c'est de regarder ensemble et que si la Préfète décide qu'il y a matière à déférer, elle défère, c'est son choix, et c'est un choix qui dépend exclusivement de sa décision. En sens inverse, si elle décide de ne pas déférer, c'est tout à fait son droit, c'est l'exercice de l'opportunité d'exercer ou pas le contrôle de légalité.

Par contre, ce que la Collectivité de Corse dit, c'est que si nous considérons qu'un autre texte permet de protéger le terrain sur lequel un permis a été déposé, à ce moment-là, nous allons, nous, comme le code de l'urbanisme nous le permet, exercer un recours, à condition que ce recours soit recevable, si notre recours n'est pas recevable, la juridiction nous débouterà. Ce que je dis, et ce que nous disons, nous, dans le protocole, c'est que si, à un moment donné, de notre constat partagé, il ressort une différence d'appréciation, entre une Préfète qui considère qu'il n'y a pas matière à déférer et que nous, nous considérons qu'il y a matière à déférer, nous respecterons son choix, mais l'engagement que nous prenons, nous le prenons vis-à-vis des tiers, c'est un engagement vis-à-vis des Corses, c'est un engagement vis-à-vis de ceux qui s'inquiètent. Et donc, il n'y a rien de contraignant, ni d'intrusif dans les prérogatives qui sont reconnues par la Constitution et par la loi à la Préfète.

Donc, moi je vous dis très tranquillement, c'est le pari de Pascal, s'il n'y a pas de risque ou si l'arrêt est différent de ce que nous pressentons, notre protocole ne servira à rien. Si l'arrêt intervient et que le risque se réalise, le protocole permettra à chacun d'exercer les pouvoirs qui nous sont reconnus par la loi et le message que nous envoyons, et c'est pour ça, que je ne comprends pas, parce que, et je termine par un petit clin-d'œil, c'est quand

même une situation savoureuse, dans le domaine des AOT, Mme la Préfète, que je respecte infiniment, Président LUCIANI, dit à chaque intervention publique, « je suis la gardienne du PADDUC, je suis la défenderesse du PADDUC », donc moi benoîtement, je me disais : lorsque nous proposons un protocole qui la consacre dans ce rôle, il n'y aura pas de problème, bon !

Donc aujourd'hui, qu'est-ce qu'on dit ? On dit, on va essayer de protéger le PADDUC, on va essayer de l'appliquer et on va essayer de mettre en place un dispositif qui est un dispositif protecteur.

Moi, je crois qu'on est tout à fait dans notre rôle, on va envoyer un message. Le CESEC ne s'y est pas trompé. Toutes les sensibilités sont représentées au CESEC. Il n'y a pas de volonté de surenchère, il n'y a pas de volonté de porter préjudice aux maires, il n'y a pas de procès d'intention, il y a la volonté de répondre, y compris en adoptant des dispositifs qui sont des dispositifs transitoires, ça n'a pas vocation à durer un an ou deux ans, ça va durer les quelques mois entre l'arrêt de la cour administrative d'appel et l'adoption de la nouvelle cartographie, éventuellement des nouvelles dispositions des orientations réglementaires.

Donc moi, c'est vraiment avec sérénité que je demande à l'Assemblée de Corse d'entériner cette délibération et de l'adopter.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Vous avez mis de l'eau dans votre vin, c'est bien.

Le Président TALAMONI

Après ce satisfecit inattendu et inhabituel...

Le Président SIMEONI

Trois bouteilles d'eau, pas une goutte de vin.

J'ai oublié l'amendement, dans son avis, le CESEC fait référence à notre délibération, celle qui a engagé le processus, on avait acté la mise en place d'un comité de pilotage des ESA, qui va se réunir, n'est-ce pas M. le Président de l'AUE, dans la phase où la consultation aura été terminée. Et donc, dans ce comité de pilotage où tout le monde est représenté, il y avait également le Président et de 2 membres du CESEC, et le CESEC demande

que ce comité de pilotage soit élargi à des représentants d'associations œuvrant dans le domaine de la défense de l'environnement.

Moi, je propose qu'on fasse droit à cette demande et j'ai proposé un petit amendement qui reprend cette demande.

Donc, ça serait un article supplémentaire : « dit que conformément à l'avis du CESEC n° 2019-29, le comité de pilotage des ESA, institué par la délibération 2018/262 de l'Assemblée de Corse, sera ouvert à au moins deux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement ».

Le Président TALAMONI

Merci, donc je mets aux voix l'amendement qui vient d'être proposé par le Président du Conseil exécutif à son propre rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est ADOPTE.

Pour : Femu a Corsica, Corsica Libera, Partitu di a Nazione Corsa et M. Pierre GHIONGA.

Contre : Per l'Avvene, La Corse dans la République.

Non-participation : Andà per Dumane.

Donc, je vais mettre aux voix à présent le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.²⁶

Pour : Femu a Corsica, Corsica Libera, Partitu di a Nazione Corsa et M. Pierre GHIONGA.

Contre : Per l'Avvene, La Corse dans la République.

Non-participation : Andà per Dumane.

Nous allons suspendre la séance.

²⁶ Délibération N° 2019 – 172 AC

Le Président SIMEONI

Je crois qu'il y a des personnes qui sont venues pour assister notamment à une motion, donc on voulait simplement les saluer bien sûr, et les remercier de leur présence.

Le Président TALAMONI

Nous nous retrouvons dans une heure pour débattre sur les motions.

Le Président SIMEONI

Vous êtes bien sûr, Président avec votre accord, cordialement invités à venir partager les sandwiches offerts par le Président de l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Bien entendu. La séance est suspendue.

La séance suspendue à 22 h 06 est reprise à 23 h 15.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise, si vous voulez bien regagner vos sièges. Les élus regagnent leur place et ceux qui ne sont pas élus, quittent l'hémicycle.

Nous allons débattre sur les motions.

MUZIONE / MOTIONS

*** Motion n° 2019/O1/040 déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI à nome di u gruppu « Corsica Libera » et à laquelle s'associe l'ensemble des groupes de l'Assemblée : spiazamenti medicali in cuntinente.**

Vous avez la parole pour présenter cette motion.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi, Presidente. Dunque, eiu sò assai felice stasera di prisintà sa muzione è dinò di sapè chè tutti i gruppi di l'Assemblea di Corsica si sò assuciati dunque à sta muzione.

Principià per i ringraziamenti, quelli d'Air Corsica, mà dinò quelli d'Air-France chì so vinuti à assiste à una reunione chè n'avemu urganisatu incu a Presidente di l'uffiziu di i trasporti, ma dinò incu a Presidente d'Air-Corsica è a Presidente di a cumissione di saluta, Dany ANTONINI, par risponde à parechje dumande....

Le Président TALAMONI

S'il-vous-plaît, un peu silence, essayez d'écouter l'oratrice qui présente sa motion, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi. Dunque, ghjustu par divvi chì sta muzione l'avemu scritta, tutte ste dumande l'avemu fatte perchè avemu avutu parechje persone in giru à noi chì hannu scuntratu difficoltà parchè hannu cunisciutu situazione quantunque abbastanza difficiule, perchè ind'è e so famiglie c'eranu zitelli chì eranu maladi è hannu avutu i guai dunque à spiazzassi par fà curà ssi zitelli.

Dunque, dopu avè dumandatu à sfarenti associi, pensu à Catherine RIERA chì ghjè par l'associu « a Marie-Do », è à Laetizia CUCCHI par l'associu « Inseme », ci semu resi contu chì in fatti sse situazione noi chè avemu avutu in giru à noi, c'era situazione chì voltanu spessu è un'eranu micca e prime, par disgrazia.

Dunque, tutte ste ghjente chì hannu avutu difficoltà à puddè piglià l'aviò per raghjunchje i so zittelli chì ghjeranu maladi, tutte ste ghjente ch'hannu avutu i zitelli chì sò partuti par aviò sanitariu è chì dunque hannu avutu i guai par andà à ritruvalli ind'è i spitali ch'hellu sià in Marseglia o in Nizza, è ghjè per quessi ch'avemu fattu tutte sse dumande chì ghjeranu à chjà parechje pruposte di u cunsigliu economicu è suciale.

Dunque, avemu capitu chè ssu sughjettu ghjera u sughjettu tremende è chì tutti i gruppi, quì ind'è st'Assemblea si sò adduniti à sta muzione.

Dunque, aghju da ghjustu à ramintà e nostre dumande :

« DUMANDA a presa in carica di e spese cagionate da u sbarcu di passageri da e cumpagnie per lascià una piazza à e famiglie da una mudifica di u Codice Generale di a Sicurezza Sociale.

DUMANDA chì unu di i dui parenti pudessi piglià cù u so zitellu malatu l'aviò sanitariu quand'ellu hè pussibbule.

DUMANDA chì Air Corsica ricuniscessi u SAMU cum'è riferente par tutte e situazione d'urgenze relative : - Cundizione meteorologiche, attesa di trapiantazione.

DUMANDA à e CPAM 2A 2B di mette in ballu una procedura incù i SAMU 2A 2B è AIR CORSICA di manera à fà vultà i malati partuti in EVASAN senza avanzà u prezzu di u bigliettu.

DUMANDA chì a dichjarazione di u SAMU fatta à AIR CORSICA par tutte l'urgenze relative, si pudessi sustituisce à a cumissione medica di a cumpagnia privista d'adduniscesi in e quarantottu ore ».

Avenu dui amendamenti à a nostra muzione. Un primu gjhe una dumanda di cunstituisce un cumitatu di seguidu di ssu dispositivu cumpostu da u Presidente di u Cunsgliu esecutivu, u Presidente di l'Assemblea di Corsica, 8 cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica, 2 membri di u CESEC e i raprisitenti di l'associu « Inseme », « A marie-Do » è a lingua contra u cancru.

Avenu u sicondu amendamentu di u nostru gruppu, ind'è u quale dumendemu di rimpiazzà e parolle « Air-Corsica », da e parolle « cumpanià aerie », chì dunque « Air-Corsica » valia per rimpiazamentu di u boru a boru, di Marseglia è di Nizza, ma sapendu chì ci sò maladi dinò chi partanu à ... l'ospitali parighjini, dunque chì tocca d'altre cumpanie aerie è di sicuru pinsemu à Air-France.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi, ci sò diu amendamenti chì sò stati fatti da u gruppu Corsica Libera à a so propia muzione, i presenterete dopu.

Donc, s'il y a un orateur qui s'inscrit pour soutenir cette motion ou bien pour intervenir contre cette motion, c'est la procédure habituelle puisque la commission permanente n'a décidé pour aucune des motions que nous avons à examiner ce soir, de mettre en place la procédure de débat général. Donc, pour toutes les motions que nous allons examiner ce soir, il y aura la présentation, un pour, un contre éventuellement et un vote.

Donc, est-ce que quelqu'un s'inscrit au soutien de la motion présentée par Vannina ANGELINI-BURESI ? Vous voulez intervenir pour ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Je disais que tous les groupes sont associés, c'est une bonne chose.

Le Président TALAMONI

Oui, mais formellement si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose, ça été exposé de manière complète, mais moi je suis obligé de poser la question.

Donc, nous allons examiner les amendements, il y a deux amendements de l'ensemble des groupes, puisqu'aujourd'hui c'est soutenu par l'ensemble des groupes. En tout cas, ces amendements ont été déposés par Corsica Libera. Est-ce que vous voulez les présenter ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Donc, comme je le disais tout à l'heure, le premier amendement, il n'était question dans la motion que de la compagnie Air-Corsica, je l'ai dit tout à l'heure, évidemment parce que la plupart des malades sont transférés dans les hôpitaux de Nice ou de Marseille, c'est pour ça qu'on avait spécifié la compagnie Air-Corsica, mais évidemment on sait qu'il y a des malades qui sont transférés sur Paris, donc on voudrait juste remplacer Air-Corsica par compagnies aériennes, « cumpagnie aere ».

Le Président TALAMONI

Nous allons voter maintenant sur cet amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est ADOPTE.

Vous allez présenter à nouveau, mais de manière à ce que l'on vote formellement dessus, votre second amendement.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Donc le deuxième amendement : on s'est rendu compte lors de la première réunion qui était organisée avec Air-Corsica et Air-France, que nous pensions que certains dispositifs étaient déjà mis en application.

Donc, on souhaiterait qu'il y est un comité de suivi et donc on demande la création d'un comité de suivi composé du Président du Conseil exécutif, mais également du Président de l'Assemblée de Corse, de 8 Conseillers de l'Assemblée de Corse, de 2 membres du CESEC et d'un représentant de l'associu Inseme, de l'association la Marie-Do et de la ligue contre le cancer.

Le Président TALAMONI

Parfait, donc je mets aux voix l'amendement n° 2 tel qu'il vient d'être présenté.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est ADOPTE.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La MOTION ainsi amendée est ADOPTÉE à l'UNANIMITE de l'Assemblée de Corse.²⁷

Donc, nous allons à présent désigner les **membres du comité de suivi** et donc :

Je m'adresse aux présidents des groupes.

Femu a Corsica, 3 membres :

²⁷ Délibération N° 2019 – 174 AC

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Véronique ARRIGHI,
Muriel FAGNI.

Corsica Libera, 2 membres :

François BENEDETTI, Vannina ANGELINI-BURESI

Per l'Avvene, 1 membre :

Christelle COMBETTE

PNC, 1 membre :

Anne TOMASI

A Corsica ind'è a Republica, 1 membre :

Isabelle FELICIAGGI

Andà per dumane, 1 membre :

Catherine RIERA

Le comité de suivi est, partiellement en tout cas, composé puisqu'il y a d'autres membres qui vont s'ajouter, notamment les représentants des associations INSEME, La Marie-Do, La ligue contre le cancer et les membres du CESEC également.

Parfait. Donc, nous allons passer à la motion suivante.

Rectificatif de la part des services :

Femu a Corsica, ce n'est pas 3 membres, mais 2.

M. le Président, qui doit-on éliminer parmi les 3 noms que vous nous avez proposés ?

M. Hyacinthe VANNI

C'est très difficile d'éliminer quelqu'un... Je laisserai le choix de s'éliminer seul.

Le Président TALAMONI

Peut-être Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, par rapport à Air Corsica ?... C'est peut-être sage...

Mme Marie-Hélène CASANOVA SERVAS

Je vais m'éliminer seule.

Le Président TALAMONI

N'allez pas au bout de votre logique !

(Brouhaha)

Mme Marie-Hélène CASANOVA SERVAS

(Inaudible)

... sont, comme par hasard, toutes les personnes qui siègent au sein du conseil de surveillance, donc...

Le Président TALAMONI

C'est un peu dommage... Ce n'est pas tout à fait l'esprit...

(Brouhaha)

Si vous avez une proposition de substitution, très bien, sinon on reste en l'état. Très bien.

Motion suivante :

***Motion n° 2019/E1/042 déposée par M. Jean-Louis DELPOUX au nom du groupe « Per l'Avvene » : Expérimentation décret plage**

M. Jean-Louis DELPOUX

Je vais faire un petit rappel d'abord, le plus bref possible bien sûr sur ce que permet aujourd'hui le décret plage.

Le décret n° 2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage, appelé plus communément « Décret Plage », permet à l'État d'accorder des concessions aux collectivités territoriales, ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des plages.

L'État laisse le soin aux collectivités locales de gérer l'espace du Domaine Public Maritime sous certaines contraintes et conditions, à travers des concessions qui ne peuvent excéder 12 ans.

Il a introduit dans cette réglementation un certain nombre de mesures relatives à la protection du littoral, à son environnement immédiat, ainsi que des modalités permettant l'implantation d'un service public balnéaire. En contrepartie de quoi les futurs accédants, par sous traités d'exploitation consécutifs à la concession, pourront exercer une activité commerciale destinée à répondre aux besoins de ce service public balnéaire.

Ces différentes mesures se traduisent par les obligations suivantes :

- Rendre la plage à son environnement naturel par le démontage de toute installation en dur,
- Prévoir les futures installations en mode démontable,
- Démontez les installations à la fin de la période touristique qui ne peut excéder six mois.

Le décret prévoit, dans son article 3, une possibilité de non-démontage sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Dans les stations classées si la commune d'implantation de la concession y est favorable, la période de non-démonté peut aller jusqu'à mois.
- Dans les stations classées disposant depuis plus de deux ans d'un office de tourisme classé 4 étoiles et justifiant de l'ouverture par jour, en moyenne, sur une période comprise entre le 1er décembre et le 31 mars, de plus de 200 chambres d'hôtels classés, la commune peut être autorisée à maintenir en place toute l'année les établissements de plage.

En contrepartie, ces derniers devront remplir certaines conditions, comme respecter une durée d'ouverture au moins égale à 48 semaines consécutives dans l'année, 4 jours par semaine, et justifier la compatibilité qui permettrait l'installation d'équipement en compatibilité en dehors de la période d'exploitation avec l'action de la mer et du vent.

Pour la Corse, la grande majorité des communes littorales touristiques n'ont aucune chance de pouvoir accéder au label de station touristique et de pouvoir ainsi bénéficier de régimes spécifiques afférents en matière de période d'ouverture des établissements de plage.

Seules les communes d'Ajaccio et Bastia présentent une offre balnéaire classée supérieure à 200 chambres. L'exemple de Calvi est édifiant. Le conseil municipal a d'ailleurs délibéré le 15 avril pour rappeler que les obligations de démontage et montage sont très coûteuses, le stockage important et onéreux, et que l'utilisation de camions tout-terrain pour le montage/démontage sillonnant la plage dégradera le littoral et répandra des charges de CO2 sur les zones contiguës de la pinède.

La seule disposition qui permettrait un octroi de non-démontage et l'ouverture à Calvi, et peut-être ailleurs, de 200 chambres entre le 1er décembre et le 31 mars.

Si cette disposition est parfaitement compréhensible pour une grande station balnéaire de la Côte d'Azur, elle ne correspond à aucune spécificité justifiée s'agissant de villes plus modestes, comme le sont Calvi ou d'autres communes de Corse. D'autant plus que le texte prévoit des chambres classées exclues de toute autre forme d'hébergement (chambre d'hôte, hôtellerie de plein-air, Parc résidentiel de loisirs, Résidences de tourisme classées, etc).

Cette disposition s'avère totalement inéquitable car elle renforce le caractère économique des grandes villes et pénalise les petites communes en ne leur donnant aucun moyen de tendre vers le développement d'une activité économique.

Il semble donc impossible d'envisager, pour toutes les communes dont le nombre d'habitants réels est inférieur à 40.000, une baisse du seuil de 200 chambres à 100, d'une part, et/ou que la catégorie de chambres classées, soit révisée pour permettre d'intégrer d'autres types d'hébergements (chambre d'hôte, hôtellerie de plein-air, bungalows, Parc résidentiel de loisirs, résidences de tourisme classées etc...),

Il conviendrait que cette proposition soit traduite dans le CGPPP (code général de la propriété des personnes publiques). Et puisse concerner l'ensemble du littoral national, puisque de nombreux autres territoires sont concernés par cette même problématique et que la délibération de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2017 portant sur la demande d'adaptation réglementaire des dispositions du CGPPP afférant au régime des concessions de plages n'a pas eu de suites favorables ; le pouvoir d'adaptation propre à la Corse s'avérant pour l'heure inopérant dans l'attente d'une révision constitutionnelle.

Dans l'hypothèse où cette proposition recueillerait vos suffrages, l'Assemblée de Corse demanderait au Gouvernement une expérimentation au titre de l'article L.O.1113-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin que le seuil de 200 chambres soit ramené à 100 chambres pour les communes de moins de 40 000 habitants, et/ou que tous les types d'hébergement touristiques classés puissent être comptabilisés.

Cette proposition pouvant être généralisée à l'ensemble du territoire national à l'issue de période quinquennale d'expérimentation.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Nous allons demander s'il y a une intervention pour, une intervention contre et l'avis de l'Exécutif.

Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

POUR, bien sûr, sous réserve de l'amendement de l'Exécutif je pense.

Juste pour rappeler que la conseillère exécutive, Nanette MAUPERTUIS, avait justement proposé un rapport qui allait dans ce sens. Et bien évidemment, aujourd'hui, cette motion va venir peut-être renforcer un peu ce rapport et pour redemander aussi l'adoption réglementaire du décret plage qui n'a pas ce jour été adopté. Mais en tout cas, ça va dans le bon sens et je pense que nous, on vous suivra sur cette motion qui sera sûrement amendée, mais à la marge.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Personne n'a l'intention d'intervenir contre.

J'interroge le Conseil exécutif, Mme MAUPERTUIS.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Effectivement, la motion qui est présentée fait écho et entre en totale cohérence avec le rapport que j'avais présenté devant cette assemblée et la délibération qui s'en est suivie. Et qui avait été votée à la quasi-unanimité des membres, qui demandait effectivement pour l'adaptation réglementaire du décret plage, dans le sens effectivement d'un abaissement du seuil du nombre de chambres nécessaires pour pouvoir, je précise, lorsqu'on est en concession, puisque c'est le cas, lorsqu'on est en zone urbaine, que l'on puisse avoir des infrastructures sur le littoral qui puissent être maintenues au-delà de la stricte saison. Et l'objectif général, c'était que l'on puisse avoir sur les ailes de saison, effectivement, une activité économique, je rappelle, en station classée, c'est-à-dire en communes classées « stations de tourisme ». Qu'on ne confonde pas avec un autre débat en cours qui concerne les AOT, qui concerne d'autres espaces littoraux, ça n'a rien à voir, on est dans le cadre de la concession. Je rappelle qu'aujourd'hui, il y a une concession qui a été à nouveau octroyée, il y a des demandes qui sont en cours.

Donc, il faut être en concession, il faut que la commune soit « station de tourisme », ce qui correspond à un nombre très important de critères, et notamment vous l'avez précisé la catégorie hautement placée de l'Office du tourisme, et un certain nombre d'éléments. Ce qui suppose aussi qu'il y a un PL. Pour qu'il y ait la concession, il faut qu'il y ait un PLU. Donc, voyez, tout est cohérent et tout se tient. Jusqu'ici tout se tient.

Donc, nous avons, effectivement, demandé l'abaissement du seuil de 200 chambres en hôtels classés, pour quelle raison ? Parce que nous nous étions aperçus qu'il n'y avait que Bastia et Ajaccio qui, entre le 31 décembre et le 31 mars, avaient effectivement plus de 200 chambres classées, et nous avons aussi demandé à ce que cela puisse être appliqué, non pas à l'échelle de la commune mais à l'échelle de l'intercommunalité. C'était le sens de la délibération de mars 2017.

Donc, nous, l'Exécutif, aujourd'hui, il nous semble que cette motion va dans le bon sens. Je souhaiterais peut-être, si vous en êtes d'accord, que l'on puisse amender. Sur les considérants, il n'y a aucun souci, c'est très précis, il n'y a aucun problème.

L'Assemblée de Corse donc rappelle les motivations de la délibération 17/81.

Je crois qu'il faut rappeler que, avant de demander l'expérimentation, il faudrait demander à nouveau au Gouvernement une

modification réglementaire du décret plage, allant dans le sens de la libération précitée. C'est donc un deuxième alinéa qui devrait être à mon sens rajouté, et puis à défaut, si on n'a pas l'adaptation réglementaire, on demande l'expérimentation. L'expérimentation, c'est quand même un peu hasardeux, ça risque de prendre énormément de temps, alors que si le Gouvernement le veut, l'adaptation réglementaire est assez aisée, c'est assez rapide.

Donc, il faudrait rajouter effectivement ce petit paragraphe :

« DEMANDE à nouveau au Gouvernement une modification réglementaire du décret plage allant dans le sens de la délibération n°17/81 AC » ; à défaut, ensuite :

« DEMANDE au Gouvernement... » et là, on conserve le paragraphe rédigé par M. DELPOUX.

La seule chose qu'il faudrait peut-être rajouter, à « tous les d'hébergements », autrement même les maisons individuelles non-touristiques vont entrer en ligne de compte, il faut mettre « tous les hébergements touristiques classés puissent être comptabilisés », je crois que c'est important.

Le Président TALAMONI

Je vais mettre aux voix l'amendement présenté par la Président de l'Agence du Tourisme et ensuite, nous voterons donc le texte éventuellement amendé.

Qui est pour l'amendement proposé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est ADOPTE.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La MOTION est ADOPTÉE.²⁸

La motion suivante est une motion que j'ai déposée :

²⁸²⁸ Délibération N° 2019 – 175 AC

***Motion n° 2019/E1/043 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse à laquelle s'associe l'ensemble des groupes : situation sociale du village « Paese di Lava »**

Le Président TALAMONI

Je crois qu'un certain nombre d'agents sont présents, je les salue au passage.

Vous avez tous suivi les événements récents qui se sont produits au village classé 3 étoiles, Paese di Lava, sur la commune d'Alata.

En ce début de saison touristique, on imagine que toute instabilité et spécialement le licenciement du directeur, qui est une instabilité majeure, serait susceptible de peser lourdement sur le bon fonctionnement de l'établissement.

On sait la place importante que tient le village dans le développement de la région du Golfe de Lava, et les enjeux qui sont à la fois sociaux, humains, économiques et environnementaux,

On sait aussi l'implantation exceptionnelle du village qui requiert la plus grande vigilance quant à son évolution et à son avenir,

On connaît aussi le travail considérable qui a été réalisé depuis six ans par le directeur, Monsieur Frédéric COLONNA, et ses équipes pour valoriser et hisser le village de vacances au niveau où il se situe aujourd'hui : un niveau élevé puisque le village non seulement constitue un pôle économique, mais également il est au centre d'un projet de développement culturel, social et territorial.

Manifestement, le licenciement de M. COLONNA est fondé sur des motifs qui ne sont ni liés ni à ses compétences, ni à sa gestion de l'établissement, ni à son comportement personnel, ce qui confère à ce licenciement un caractère profondément injustifié.

Dans ce contexte, même si le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) n'est pas directement propriétaire du village « Paese di Lava », il peut agir de fait sur les décisions dans la mesure où l'association, actionnaire principal de la SCI propriétaire, est délégataire du Comité d'entreprise du CEA.

C'est la raison pour laquelle je demande à l'Assemblée de Corse, à travers cette motion :

Premièrement, d'affirmer l'attention particulière qu'elle porte à l'évolution du village « Paese di Lava ».

Je souhaite également, si vous en êtes d'accord, que l'Assemblée de Corse demande à l'Administrateur général du CEA de veiller à ce que les décisions soient prises dans l'intérêt de l'établissement et de ses personnels, dans le respect du droit, en mesurant tant les conséquences humaines et sociales qu'économiques.

Je demande également, à travers cette motion, d'affirmer le soutien de l'Assemblée de Corse, d'une part, au directeur contre lequel a été ouverte la procédure de licenciement, Monsieur Frédéric COLONNA, et, d'autre part, aux salariés.

Et enfin, je demande que l'Assemblée exprime son souhait que, dans un souci d'apaisement et pour retrouver un climat de sérénité, l'Administrateur général du CEA fasse en sorte que Monsieur COLONNA soit rétabli dans ses fonctions de directeur du village « Paese di Lava ».

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Martin a demandé la parole, il l'a.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Juste deux points de forme.

Dans la mesure où, à ma connaissance, tout le monde a été sensibilisé, est-ce que cette motion ne pourrait pas devenir la motion de l'ensemble des groupes ?

Et deuxièmement, pour une fois, je pense que nous allons pouvoir mesurer les effets d'un texte puisque, si j'ai bien compris, mardi 28, l'intéressé sera reçu par la direction du CEA. On pourra, aussi le suivre à travers les élections professionnelles, qui ont impacté cette décision et qui donc, vont renouveler les instances du Paese di Lava, de façon à ce que à la fois dans la séquence d'urgence et à la fois au mois de juin, on puisse mesurer les effets de la volonté manifestement partagée de soutenir une personne qui a

été injustement, de notre point de vue en tout cas, compte tenu des éléments qui nous ont été fournis, licenciée.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que l'ensemble des groupes souhaite se joindre à cette motion ? Pas d'opposition ? Oui. Très bien.

Dans ce cas, les services prennent note du fait, qu'à cette motion, l'ensemble des groupes s'associe.

Le Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Juste un mot au nom du Conseil exécutif de Corse pour rejoindre bien sûr la position unanime de l'Assemblée de Corse, pour saluer les salariés qui sont venus et qui nous ont fait l'honneur de venir et qui sont restés jusqu'à très tard.

Pour dire aussi qu'on a vu à l'occasion du début de ce conflit, qu'il y a eu une mobilisation très large qui a soutenu à la fois Fred COLONNA, l'ensemble des salariés, le syndicat qui s'était mobilisé. Une mobilisation qui a impliqué bien sûr les familles (elles sont présentes ce soir), les salariés eux-mêmes, les élus (les élus ce soir de la Collectivité de Corse, mais également les maires de la commune et alentours).

Moi, ce que je voudrais dire c'est qu'il y a d'abord un cas personnel bien sûr, un cas individuel avec une situation que nous ressentons tous comme d'injustice, c'est une évidence. Et ce d'autant mieux que Fred COLONNA, que beaucoup d'entre nous connaissent personnellement, a des qualités humaines et professionnelles qui sont connues et reconnues.

Mais au-delà de son cas personnel, on a bien compris qu'il était en quelque sorte l'otage et victime collatérale d'un conflit syndical, comme il peut y avoir dans toute entreprise, mais avec aussi un arrière-plan, il faut le dire, d'un certain type de rapports et de comportements entre les actionnaires extérieurs à l'île et les gens qui travaillent et qui font vivre cette structure.

Donc, tout cela justifie notre intervention dans des termes mesurés. Pour ma part, j'avais écrit il y a une quinzaine de jours déjà, au tout début, au

CEA pour m'inquiéter du sort qui était promis à Fred COLONNA ; je constate que pour l'instant, l'employeur semble vouloir persister sur le chemin qu'il avait initialement choisi.

Moi et le Conseil exécutif tout entier, nous sommes extrêmement heureux ce soir que, grâce à cette initiative, grâce à cette motion votée à l'unanimité, grâce aussi à la voix que nous allons faire entendre ensemble, je pense qu'on peut espérer que les choses s'apaisent, c'est le sens de la motion. Et je pense qu'en faisant comme cela, nous donnons le maximum de chance pour que cela soit le cas.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, je vais mettre cette motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La MOTION est ADOPTÉE à l'UNANIMITE. ²⁹

Je vous remercie.

(Applaudissements du public)

Il nous reste une motion déposée par Jean-Charles ORSUCCI.

Vous avez la parole, Cher Collègue.

***Motion n° 2019/E1/044 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : La violence et la perte des valeurs insulaires**

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

²⁹ Délibération N° 2019 – 176 AC

Je ne sais pas si je vais vous faire lecture de cette motion, elle est rapide, vous l'avez eue sous vos yeux.

Je crois que les choses sont clairement énoncées : nous observons depuis quelques temps des tensions qui nous inquiètent dans l'île, sous un tas de formes et je crois que si certains peuvent penser que c'est un vœu pieux lorsque l'on vote certaines motions à l'Assemblée de Corse, je pense qu'il est bien que de temps en temps on rappelle notre position de façon claire nette et précise, parce que nous savons que, au-delà d'ailleurs de nos divergences, de ce qui peut nous séparer... Tout à l'heure François le disait fort justement et j'en suis persuadé, en réalité il y a beaucoup plus de choses qui nous rassemblent dans cet hémicycle, je ne crois pas qu'il y ait des différences majeures. Je crois que sur cette question de la violence, il faut de façon récurrente rappeler notre position en expliquant que cela ne peut pas être un mode de règlement des conflits individuels et collectifs, mais que nous devons tirer la sonnette d'alarme parce que la dérive est présente et inquiète tout un chacun dans cet hémicycle.

Voilà, je ne vais pas en dire beaucoup plus. Vous avez les considérants et le corps de la demande.

Le Président TALAMONI

Merci. En fait, ça n'était pas la dernière motion, mais l'avant dernière motion, puisqu'il y en a une également de François ORLANDI qui viendra.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir pour ou contre cette motion ? Non.

Qu'en pense l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

On peut toujours contester ou modifier un terme des considérants, mais je crois que ce qui compte dans les motions, ce n'est pas les considérants, c'est en tout cas la politique constante de l'Assemblée de Corse.

Je ne vois rien avec quoi je sois en désaccord bien évidemment dans cette motion. C'est une façon aussi d'exprimer à un moment donné notre

volonté que la société corse fonctionne de façon apaisée, avec un respect entre les personnes.

Donc, avis favorable en ce qui me concerne.

Le Président TALAMONI

Très bien. Nous allons donc mettre aux voix cette motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La MOTION est ADOPTÉE à l'UNANIMITE.³⁰

Dernière motion, et ensuite nous aurons un petit point à voir.

Motion de François ORLANDI, vous avez la parole, cher collègue.

***Motion n° 2019/E1/045 déposée par M. François ORLANDI, au nom du groupe Andà per Dumane : Plan social Air France.**

M. François ORLANDI

Vous avez la parole, cher collègue.

L'Assemblée se préoccupe toujours des situations sociales tendues ; on l'a fait pour Paese di Lava, je crois qu'il était de notre devoir de le faire également pour Air France.

Tout le monde connaît le plan social qui aujourd'hui pèse au national sur cette entreprise :

- 469 emplois sont menacés sur le national dont 104 pour la Corse,

- le taux de suppression d'emploi en Corse par rapport au national est de 22.17 % ; ce qui est anormalement élevé au regard du poids de la Corse dans l'entreprise.

On constate également que le trafic aérien en Corse est en augmentation de 9 % pour 2018.

³⁰ Délibération N° 2019 – 177 AC

Que cette suppression des 104 emplois en Corse aurait bien sûr de lourdes conséquences économiques.

Qu'il s'agirait d'un tiers des emplois de la Compagnie en Corse, donc fortement affaiblie et que le statut de partenaire historique de la Collectivité de Corse qu'à Air France aujourd'hui serait gravement mis en danger.

Je demande donc à nos collègues de se mobiliser en disant notre inquiétude sur les inévitables répercussions économiques et sociales d'un tel plan.

Que la qualité du service public pourrait s'en trouver aujourd'hui affecté ; c'est quelque chose que nous redoutons.

Bien évidemment, nous soutenons les personnels de la Compagnie dans leur légitime inquiétude. On parle de départs volontaires, mais eu égard au nombre, peu de personnes rentrent véritablement dans le cadre d'un départ volontaire.

Je souhaite en tout cas que l'Assemblée se rapproche de la compagnie Air France pour demander les justifications d'un tel plan, en tout cas de l'impact d'un tel plan sur la Corse dans le cadre du plan national.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Est-ce que quelqu'un veut intervenir pour ou contre ? Non.

Je demande à l'Exécutif ce qu'il pense de cette motion.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Juste un petit mot.

Évidemment, comme la motion précédente, pour dire que nos inquiétudes sont les mêmes. J'ai interpellé, avec le Président du Conseil exécutif, en début de semaine la direction générale d'Air France-HOP ! Pour

leur faire part, bien sûr, de ces inquiétudes évidemment quant à l'emploi local, quant aux escales, également quant à la qualité du service public.

Aujourd'hui, nous n'avons pas encore de retour à ce jour. En précisant bien sûr que la période est d'autant plus complexe, puisque nous sommes en plein appel d'offres sur l'aérien, il ne faudrait pas qu'il y ait de confusions justement entre ce plan social qui est un plan national et l'appel d'offres qui est en cours, et évidemment les discussions qui pourraient venir sur cette période particulière.

Donc, bien sûr, nous nous rejoignons sur ces inquiétudes. En précisant quand même qu'aujourd'hui, nous n'avons pas été interpellés directement, ni par les syndicats, ni par les agents d'escale. Et effectivement, les informations que nous avons, nous les avons par la presse pour le moment.

Donc, je crois qu'il est important aujourd'hui d'avoir cette discussion avec la compagnie avec qui nous avons de très bonnes relations. Mais effectivement, sachez qu'à ce jour, pour le moment, nous n'avons aucune information, mais nous avons bien sûr sollicité l'entreprise qui assure le service public avec la Compagnie Air Corsica pour avoir de plus amples informations et nous reviendrons bien sûr vers vous pour vous tenir informés.

Le Président TALAMONI

Je vais mettre cette motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La MOTION est ADOPTÉE à l'UNANIMITE. ³¹

Il reste deux ou trois désignations, ça va aller très vite.

DESIGNATIONS DIVERSES

Le Président TALAMONI

³¹ Délibération N° 2019 – 178 AC

***Conseil d'administration de l'ODARC :**

3 sièges supplémentaires, puisque nous passons de 17 à 20.

Femu a Corsica passe de 5 à 6, il faut une désignation supplémentaire.

Il y a déjà : Marcel CESARI, Jean-Jacques LUCCHINI, Véronique ARRIGHI, Julien PAOLINI et Paulu Santu PARIGI.

Il nous en faut un de plus.

M. Hyacinthe VANNI

Juliette PONZEVERA !

Le Président TALAMONI

Femu a Corsica, 1 désignation supplémentaire : Mme Juliette PONZEVERA

Corsica Libera en a 4 et reste à 4

Per l'Avvene en a 3 et n'en aura pas davantage.

PNC, en revanche, en a 1 seul et va en avoir 2 de plus :

Il y avait déjà Pascal CARLOTTI, il nous en faut 2 de plus.

***Partitu di a Nazione Corse, deux désignations supplémentaires :
Mme Jeanne STROMBONI, Mme Anne TOMASI.***

A Corsica ind'è a Republica reste à 2.

Andà per Dumane reste à 2.

*** Comité de suivi des déplacements médicaux :**

Il convient de remplacer **Mme Véronique ARRIGHI** par **Mme Danielle ANTONINI**.

***Conseil d'administration de Corsica Sulidaria :**

Les statuts prévoient que font partie du conseil d'administration les présidents de groupes ou leurs représentants.

Il faut donc que chaque groupe nous dise quelle est la personne qui va siéger :

Femu a Corsica : Mme Muriel FAGNI
Corsica Libera : M. Petr'Antone TOMASI
Per l'Avvene : M. Jean-Martin MONDOLONI
PNC : M. Pierre POLI
Andà per Dumane : Mme Catherine RIERA
A Corsica ind'è a Republica : M. Pierre GHIONGA ³²

M. Pierre GHIONGA

Président, une question : à la dernière session, au même moment, on avait enregistré la démission de M. Romain COLONNA de la Commission d'Appel d'Offres, je voudrais savoir s'il a été remplacé et par qui ?

Autant ma mémoire flanche, mais...

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Nous aussi, depuis très, très longtemps, on voudrait faire un changement pour la CAO, donc si c'est possible...

Le Président TALAMONI

La CAO, c'est plus compliqué, il faut voter à l'urne et tout.

Donc, on le fera la prochaine fois... Ca va faire comme pour les sénateurs, on va renvoyer...

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Ca fait déjà plusieurs fois qu'on demande...

Le Président TALAMONI

On essayer d'organiser cela.

³² Délibération N° 2019 – 173 AC

J'attire l'attention du Président de l'Exécutif et de tout le Conseil exécutif sur le fait qu'il convient de saisir le secrétariat général de la demande de remplacement à la CAO formulée par Corsica Libera.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

On peut dire qui ?...

Le Président TALAMONI

Non, parce qu'on va voter sur proposition de l'Exécutif.

Mme Vanina BORROMEI

Mais sur proposition de l'Exécutif, on ne donne pas de noms. Parce qu'on a saisi plusieurs fois le secrétariat général en disant qu'il y avait des demandes de modifications et on nous a dit que les membres devaient démissionner pour pouvoir juste revoter. C'est ce qui a été fait.

Le Président TALAMONI

La démission est opérée ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Pas la mienne, en tout cas.

Je souhaite démissionner.

Le Président TALAMONI

Il faut formaliser.

(Brouhaha)

Encore une minute d'attention s'il-vous-plaît !

Vérification faite, il faut que l'ensemble des titulaires démissionnent afin d'élire une nouvelle liste, ça ne peut pas se passer autrement. Sinon, vous êtes condamnés à siéger jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Mme Vanina BORROMEI

Pardonnez-moi, mais il faudra le faire juste avant la prochaine session pour qu'on puisse avoir quand même des CAO pendant tout ce mois. La veille de la prochaine session. Mais il faudrait l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session.

Le Président TALAMONI

En résumé, vous n'avez pas le droit de démissionner pour l'instant.

Mme Vanina BORROMEI

Ou en tout cas en mettant une date.

Le Président TALAMONI

Et quant à la question de Pierre GHIONGA, elle ne recevra pas de réponse ce soir, mais les services s'attelleront... C'est le même principe.

Bonsoir et bon retour !

La séance est levée à 00 H 10.

ANNEXES

AMENDEMENTS

Rapport n° 136 : Fondu suciale di sulidarità

102 à 113

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
23 ET 24 MAI

FONDS SOCIAL DE SOLIDARITE

Rapport n° 136

AMENDEMENT N° 1

DEPOSÉ PAR : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PROJET DE STATUT :

Page 1 :

Paragraphe : « A décidé de la constitution d'un fonds de dotation dénommé « Fondu suciale di sulidarità ». Ce fonds de dotation est régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (publié au Journal officiel de la République française du 5 août 2008), par les textes subséquents (décret n° 2009-158 du 11 février 2009, circulaire du 19 mai 2009, loi dite ESS n° 2014-856 du 31 juillet 2014) et par les présents statuts ».

REEMPLACER « Fondu suciale di sulidarità » PAR « Corsica Sulidaria ».

Page 2 :

Article 1^{er}

REEMPLACER « Fondu suciale di sulidarità » PAR « Corsica Sulidaria ».

AMENDEMENT DU PROJET DE DELIBERATION :

ARTICLE PREMIER :

ACTE la création du fonds de dotation dénommé « Fondu suciale di sulidarità ».

REPLACER « Fondu suciale di sulidarità » PAR « Corsica Sulidaria ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
23 ET 24 MAI

FONDS SOCIAL DE SOLIDARITE

Rapport n° 136

AMENDEMENT N° 2

DEPOSÉ PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PROJET DE STATUT :

Article 12 – page 6 :

SUPPRIMER « Le fonds de dotation est administré... tous personnes physiques » et remplacer **PAR** :

« Le fonds de dotation est administré par un conseil d'administration de 21 membres tous personnes physiques. Les membres du conseil d'administration sont désignés pour une durée correspondant à celle du mandat de conseiller à l'Assemblée de Corse. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE
Sous-amendé ***

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE
Sous-amendé**

*sous-amendement : **REPLACER** 21 par 23

ADAPTER, dans le reste du texte, la durée du mandat en conséquence

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
23 ET 24 MAI**

FONDS SOCIAL DE SOLIDARITE

Rapport n° 136

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PROJET DE STATUT :

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Article 12 – Page 6 :

SUPPRIMER « le collège de la Collectivité de Corse... Assemblea di a Giuventù » et
INSERER :

« Le collège de la Collectivité de Corse, comprenant 10 membres, parmi lesquels le Président du Conseil Exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, les présidents de chaque groupe de l'Assemblée de Corse ou leur représentant, un représentant de l'Assemblea di a Giuventù.

Le collège des mécènes comprenant 6 membres,
Le collège des personnalités qualifiées comprenant 5 membres. »

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
Sous-amendé *

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE
Sous-amendé

*sous-amendement : **REPLACER** 10 par 12

COMPLETER : le Président du Conseil Exécutif et un Conseiller Exécutif

Les 2 Vice-présidents de l'Assemblea di a giuventù

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
23 ET 24 MAI

FONDS SOCIAL DE SOLIDARITE

Rapport n° 136

AMENDEMENT N° 4

DEPOSÉ PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PROJET DE STATUT :

ARTICLE 12 – PAGE 6

SUPPRIMER « Les membres désignés par la Collectivité de Corse pour un mandat de quatre ans renouvelable, sont membres de droit. Ce mandat est renouvelé tous les quatre ans dans les mêmes conditions... Les trois membres du collège des personnalités... tous les quatre ans. » **Et remplacer par :**

« Les Présidents de l'Exécutif de Corse, de l'Assemblée de Corse, du CESEC, de chaque groupe de l'Assemblée de Corse ou leur représentant ainsi que le représentant de l'Assemblea di a Giuventù sont membres de droit et ce pour une durée correspondant à leur mandat.

La perte **du statut** de membre de Président du Conseil exécutif, Président de l'Assemblée de Corse, de président de groupe de l'Assemblée de Corse, de l'Assemblea di a Ghjuventù ou Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse entraîne la perte de membre du conseil d'administration.

Les six membres du collège des mécènes sont désignés par les mécènes contributeurs au fonds réunis en Assemblée générale à la majorité simple, pour un mandat d'une durée correspondant au mandat de conseiller à l'Assemblée de Corse.

La perte de la qualité de contributeur au fonds implique la perte de membre du conseil d'administration du fonds.

Les cinq membres du collège des personnalités qualifiées sont désignés par les membres du collège de l'entité fondatrice à l'unanimité, pour un mandat correspondant au mandat de conseiller à l'Assemblée de Corse. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE Sous-amendement réductionnel

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ Sous-amendé

*sous-amendement : **ADAPTER** la composition :

Le Président du Conseil Exécutif, un conseiller exécutif, les 2 Vice-présidents de l'Assemblea di a giuventù

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
23 ET 24 MAI

FONDS SOCIAL DE SOLIDARITE

Rapport n° 136

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PROJET DE STATUT :

ARTICLE 12 – Page 7

DANS « Au renouvellement, les membres élisent en leur sein le Président pour une durée de quatre ans », **supprimer** « une durée de quatre ans » **et remplacer par** « un mandant correspondant au mandat de conseiller à l'Assemblée de Corse.

Afin de dédier la quasi-totalité des fonds aux objectifs fixés, toutes les fonctions des membres du bureau sont exercées à titre bénévole par le biais du mécénat de compétence. Les frais engagés dans ce cadre sont remboursables sur présentation des justificatifs. »

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
Sous-amendé *

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE
Sous-amendé

***sous-amendement : 2^{ème} alinéa est ainsi rédigé**

« Il conviendra de privilégier systématiquement le bénévolat et le mécénat de compétences par rapport à toute activité rémunérée, afin de veiller à dédier la quasi-totalité des fonds aux objectifs fixés, c'est-à-dire l'inclusion sociale.

Les fonctions exercées par les élus de la Collectivité de Corse au Conseil d'Administration ne donnent droit à aucune indemnité complémentaire ».

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
23 ET 24 MAI**

FONDS SOCIAL DE SOLIDARITE

Rapport n° 136

AMENDEMENT N° 6

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PROJET DE STATUT :

ARTICLE 14 – PAGE 9

APRES « Le président ou la présidente préside le conseil d'administration. »
RAJOUTER « Celui-ci ou celle-ci est obligatoirement issu du collège des mécènes. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**TOMBE
Au bénéfice de la
rédaction suivante**

ARTICLE 14 – PAGE 9

(Au Conseil d'Administration) 1 Vice-président représente le collège des mécènes
1 Vice-président représente le collège des personnalités
qualifiées

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
23 ET 24 MAI**

FONDS SOCIAL DE SOLIDARITE

Rapport n° 136

AMENDEMENT N° 7

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PROJET DE STATUT :

SUPPRIMER l'article 16 et le REMPLACER par un nouvel article 16 qui serait le suivant :

« Délégation

Le conseil d'administration pourra déléguer les tâches opérationnelles de gestion du fonds.

Ce délégué sera un fonctionnaire de la CDC détaché pour les besoins du fonds et place sous l'autorité fonctionnelle du président du fonds. Il assistera de plein droit, aux réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration précisera les taches de ce personnel. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

RETIRE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

RETIRE

Rapport n° 084 : Adoption de la charte en faveur de l'emploi local en Corse
175 à 200

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
23 ET 24 MAI

CHARTRE EMPLOI LOCAL

Rapport CE N° 2019/O1/084

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET LE
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

PROPOSITION D'AMENDEMENT : Nouvelle rédaction du projet de délibération :

1/ Prend acte de la « Cartula Impiegu lucale », charte signée par différentes institutions et acteurs économiques et sociaux ;

2/ Souhaite que ce dispositif puisse se traduire par des engagements opérationnels en faveur de l'emploi local, dans le respect des textes applicables à la matière ;

3/ Institue un comité de suivi de la charte, chargé de formuler des propositions en ce sens ;

4/ Dit que ce comité de suivi sera co-présidé par le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse et composé comme suit :

- Président du CESEC,
- Président de l'ADEC,
- Présidents de groupes politiques de l'Assemblée de Corse,
- D'un représentant par syndicat de salariés signataire de la charte,
- Dix représentants des autres signataires de la charte.

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE
Sous-amendé*
NPPV : les groupes « Per l'avvene »,
« Andà per dumane » et « la Corse
dans la République »
POUR : les groupes « Femu a
Corsica », « Corsica Libera » et
« PNC »

- * **RAJOUTER** : Deux représentants de l'Assemblea di a giuventù au comité de suivi

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
23 ET 24 MAI**

**SPIAZZAMENTI MEDICALI
IN CUNTINENTE**

MOTION N° 2019/O1/040

AMENDEMENT N° 1

DEPOSÉ PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dopu à l'ultimu articulu di a deliberazione, inserisce un articulu novu :

« **DECIDE** a creazione d'un cumitatu di seguitu di sti dispositivi cumpostu da :

- u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu,
- u Presidente di l'Assemblea di Corsica,
- 8 consiglieri à l'Assemblea di Corsica,
- 2 membri di u CESEC,
- i raprisintanti di l'associi Inseme, Marie Do, Ligue contre le cancer.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
23 ET 24 MAI

SPIAZZAMENTI MEDICALI
IN CUNTINENTE

MOTION N° 2019/O1/040

AMENDEMENT N° 2

DEPOSÉ PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

In a deliberazione, **RIMPIAZZÀ** i parolli « AIR CORSICA » **DA** i parolli « cumpagnie aerie ».

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

MOTIONS

Motion n° 2019/O1/040 déposée au nom du groupe Corsica Libera et à laquelle s'associe l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Spiazzamenti medicali in cuntinenti

260 à 264

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 25 ET 26 AVRIL

N° 2019/O1/040

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

- **DEPOSEE PAR** : Vannina ANGELINI-BURESI À NOME DI U GRUPPU « CORSICA LIBERA » ET A LAQUELLE S'ASSOCIE L'ENSEMBLE DES GROUPES DE L'ASSEMBLEE.
- **OBJET** : SPIAZZAMENTI MEDICALI IN CUNTINENTE.

VISTU u raportu à nantu à i spiazzamenti medicali aduttatu à l'unanimità di u CESEC u 18 di sittembri di u 2018,

VISTU a deliberazione n° 18/361 AC di u 26 d'ottobre di u 2018, aduprendu a messa in piazza d'una pulitica di i trasporti par migliurà e cundizione di trasporti di i malati,

CUNSIDERENDU a respunsabilità di u Statu in u ritardu è in a debbulezza di l'ufferta di salute in Corsica,

CUNSIDERENDU a necessità d'esse curatu in cuntinente pè certi malati è e so famiglie,

CUNSIDERENDU chì sti spiazamenti medicali anu cunsequenze finanziare è murale per i malati cum'è per e so famiglie,

CUNSIDERENDU chì ste cunsequenze sò impegnjurate quandu u malatu hè un zitellu,

CUNSIDERENDU e numerose prublematiche di sti spiazamenti,

CUNSIDERENDU chì quandu ùn ci hè urgenza vitale i spiazamenti ùn si facenu in aviò sanitariu,

CUNSIDERENDU l'esistenza d'una permanenza d'Air Corsica per i spiazamenti medicali d'urgenza da 8 ore finu à 5 ore dopu meziornu nant'à u mail rm@aircorsica.com,

CUNSIDERENDU u numeru verde 0800 100 108, di a Cullettività di Corsica apertu da 6 ore à 10 ore di sera, in leia cù Air Corsica,

CUNSIDERENDU a valutazione negativa di stu dispositivu realizzata in u 2017,

CUNSIDERENDU i travagli previsti à l'aeruportu di NIZZA in u 2021 per migliurà l'accolta di e famiglie,

CUNSIDERENDU u bisognu di mette in ballu cundizione priuritarie d'accolta, d'attesa è d'imbarcu per i malati in i porti di cummerciu di Corsica, di Nizza è di Marseglia, cum'è in l'aeroporti di Bastia, Calvi, Aiacciu, Figari, Nizza, Marseglia, è Orly,

CUNSIDERENDU u bisognu di migliurà l'annunzi in e sale d'imbarcu allarghendu u quadru di e priurità,

CUNSIDERENDU u bisognu di mette in ballu una prucedura stabbilita trà l'inseme di l'attori cuncernati, di modu à permette à a famiglia d'un malatu mandatu in Evasan di raghjunchje lu cù u primu volu,

CUNSIDERENDU l'assenza di prucedura quandu un accidente accade trà 10 ore di sera è 5 ore di mane, rendendu l'accumpagnamentu di u malatu difficiule cù i primi aviò,

CUNSIDERENDU chì ci tocca à precisà a deliberazione n° 18/361 AC in quantu à e mudalità d'accolta, d'arrigistramentu è d'imbarcu,

CUNSIDERENDU chì si pò piglià misure aspettendu a messa in opera di a prossima DSP di i trasporti aeriani Corsica – cuntinente,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA

DUMANDA a messa in appieccazione di e trè prime proposte di u CESEC chì rilevanu di a so cumpitenza.

DUMANDA di migliurà e cundizione d'accolta di i malati in li porti è aeruporti di partenza ver di l'isula cù una sala specifica, cum'ella hè stata messa in piazza à l'aeruportu di Marseglia.

DUMANDA di migliurà e cundizione d'arrigistramentu è d'imbarcamentu priuritariu in li porti è l'aeruporti pà i malati è quelli chì l'accumpagnanu.

DUMANDA l'accessu priuritariu à i trasporti par i malati è quelli chì l'accumpagnanu in situazione di partenza o di ritornu par raghjò medicale, incù a priorità ind'è l'aviò ancu s'è quessu quì hè cumpletu.

DUMANDA l'apertura di u numeru d'urgenza di a Cullettività di Corsica da 5 ore di mane finu à 11 ore di sera.

DUMANDA à u SAMU 2A è à u SAMU 2B d'organizà u trasportu di e famiglie quandu u malatu hà bisognu d'un Evasan.

DUMANDA a messa in ballu d'una prucedura è d'un pianu di cummunicazione in direzione di i duttori cù l'ordine di i medichi è l'URML, da ch'elli possu urganizà u spiazamentu di u malatu è di u so accumpagnante, puru s'ellu ùn hà micca bisognu d'un Evasan.

DUMANDA, à titulu trasitoriu, in l'attesa di a messa in ballu di ste prucedure, a diffusione settimanale di u numeru di telefonu di i capi di scala à i principali associ d'aiutu à i malati (Inseme, La Marie-Do, La ligue contre le cancer).

DUMANDA a presa in carica di e spese cagionate da u sbarcu di passageri da e cumpagnie per lascià una piazza à e famiglie da una mudifica di u Codice Generale di a Securitá Suciale.

DUMANDA chì unu di i dui parenti pudessi piglià cù u so zitellu malatu l'aviò sanitariu quand'ellu hè pussibule.

DUMANDA chì Air Corsica ricuniscessi u SAMU cum'è referente par tutte e situazione d'urgenze relative :

- Cundizione meteorologiche, attesa di traspiantazione.

DUMANDA à e CPAM 2A 2B di mette in ballu una prucedura incù i SAMU 2A 2B è AIR CORSICA di manera à fà vultà i malati partuti in EVASAN senza avanzà u prezzu di u bigliettu.

DUMANDA chì a dichjarazione di u SAMU fatta à AIR CORSICA par tutte l'urgenze relative, s'è pudessi sustituisce à a cumissione medicale di a cumpagnia privata d'addunisce in e quarantottu ore.

* * *

***AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA
CULTURE, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA SANTE
DU 15 MAI 2019.***

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 25 ET 26 AVRIL

N° 2019/O1/040

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Vannina ANGELINI-BURESI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA » ET A LAQUELLE S'ASSOCIE L'ENSEMBLE DES GROUPES DE L'ASSEMBLEE.
- **OBJET** : DEPLACEMENTS MEDICAUX SUR LE CONTINENT.

VISTU u raportu à nantu à i spiazamenti medicali aduttatu à l'unanimità di u CESEC u 18 di sittembri di u 2018,

VU le rapport relatif aux déplacements médicaux sur le continent adopté à l'unanimité du CESEC le 18 Septembre 2018,

VISTU a deliberazione N° 18/361 AC di u 26 d'uttobre di u 2018,

VU la délibération N° 18/361 AC du 26 octobre 2018,

CUNSIDERENDU a respunsabilità di u Statu in u ritardu è in a debbulezza di l'ufferta di salute in Corsica,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat dans le retard et la faiblesse de l'offre de santé en Corse,

CUNSIDERENDU a necessità d'esse curatu in cuntinente pè certi malati è e so famiglie,

CONSIDERANT l'obligation pour les malades et leurs familles de se rendre sur le continent afin de soigner certaines affections,

CUNSIDERENDU *chì sti spiazamenti medicali anu cunseguenze finanziare è murale per i malati cum'è per e so famiglie,*

CONSIDERANT que ces déplacements médicaux ont des repercussions morales et financieres sur les malades et leurs familles,

CUNSIDERENDU *chì ste cunseguenze sò impeghjurate quandu u malatu hè un zitellu,*

CONSIDERANT que ces conséquences sont aggravées lorsqu'elles touchent les enfants,

CUNSIDERENDU *e numerose prublematiche di sti spiazamenti,*

CONSIDERANT que ces déplacements soulèvent de nombreuses autres problèmes,

CUNSIDERENDU *chì quandu ùn ci hè urgenza vitale i spiazamenti ùn si facenu in aviò sanitariu,*

CONSIDERANT la mobilisation d'un avion sanitaire lorsqu'il s'agit d'urgence vitale,

CUNSIDERENDU *l'esistenza d'una permanenza d'Air Corsica per i spiazamenti medicali d'urgenza da 8 ore finu à 5 ore dopu meziornu nant'à u mail rm@aircorsica.com,*

CONSIDERANT qu'il existe une permanence assurée par Air Corsica pour ces déplacements médicaux d'urgence de 8 h du matin à 17 h sur le mail rm@aircorsica.com,

CUNSIDERENDU *u numeru verde 0800 100 108, di a Cullettività di Corsica apertu da 6 ore à 10 ore di sera, in leia cù Air Corsica,*

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse, en lien avec Air Corsica, a mis en place un numéro vert de 6 h 00 du matin jusqu'à 22 h 00 en composant le 0800 100 108,

CUNSIDERENDU *a valutazione negativa di stu dispositivu realizata in u 2017,*

CONSIDERANT que l'évaluation de ce dispositif réalisé en 2017 n'a pas donné de résultats satisfaisants,

CUNSIDERENDU *i travagli previsti à l'aeruportu di NIZZA in u 2021 per migliurà l'accolta di e famiglie,*

CONSIDERANT les travaux d'aménagement prévus à l'aéroport de Nice afin d'améliorer l'accueil des familles,

CUNSIDERENDU *u bisognu di mette in ballu cundizione priuritarie d'accolta, d'attesa è d'imbarcu per i malati in i porti di cummerciu di Corsica, di Nizza è di Marseglia, cum'è in l'aeroporti di Bastia, Calvi, Aiacciu, Figari, Nizza, Marseglia, è Orly,*

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des conditions d'accueil et d'embarquement prioritaire pour les malades dans les ports de commerce de Corse, de Nice et de Marseille, comme dans les aéroports de Bastia, Calvi, Ajaccio, Figari, Nice, Marseille et Orly,

CUNSIDERENDU u bisognu di migliurà l'annunzi in e sale d'imbarcu allargendu u quadru di e priorità,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer les annonces en salle d'embarquement afin d'élargir le cadre des priorités,

CUNSIDERENDU u bisognu di mette in ballu una prucedura stabbilita trà l'inseme di l'attori cuncernati, di modu à permette à a famiglia d'un malatu mandatu in Evasan di raghjunchje lu cù u primu volu,

CONSIDERANT la nécessité de d'harmoniser les procédures entre les acteurs concernés pour permettre à la famille d'un malade relevant d'une évacuation sanitaire de le rejoindre avec le premier vol,

CUNSIDERENDU l'assenza di prucedura quandu un accidente accade trà 10 ore di sera è 5 ore di mane, rendendu l'accumpagnamentu di u malatu difficiule cù i primi aviò,

CONSIDERANT qu'il n'existe aucune procédure lorsqu'un accident se produit entre 22 h 00 et 5 h 00 du matin ce qui rend difficile voire impossible la prise en charge de l'accompagnant par le premier vol,

CUNSIDERENDU chì ci tocca à precisà a deliberazione N° 18/361 AC in quantu à e mudalità d'accolta, d'arrigistramentu è d'imbarcu,

CONSIDERANT qu'il revient à l'Assemblée de préciser la délibération N° 18/361 AC concernant les modalités d'accueil, d'enregistrement et d'embarquement,

CUNSIDERENDU chì si pò piglià misure aspettendu a messa in opera di a prossima DSP di i trasporti aerei Corsica – cuntinente,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures adéquates en attendant la prochaine DSP des transports aériens Corse-continent,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA L'ASSEMBLEE DE CORSE

DUMANDA a messa in appieccazione di e trè prime proposte di u CESEC chì rilevanu di a so cumpitenza.

DEMANDE la mise en application des trois premières propositions du CESEC relevant de sa compétence.

DUMANDA di migliurà e cundizione d'accolta di i malati in li porti è aeruporti di partenza ver di l'isula cù una sala specifica, cum'ella hè stata messa in piazza à l'aerupuertu di Marseglia.

DEMANDE l'amélioration des conditions d'accueil des malades par l'aménagement d'une salle dédiée dans les aéroports desservant la Corse suivant l'exemple de celle mise en place à Marseille.

DUMANDA di migliurà e cundizione d'arrigistramentu è d'imbarcamentu priuritariu in li porti è l'aeruporti pà i malati è quelli chì l'accumpagnanu.

DEMANDE l'amélioration des conditions d'enregistrement et embarquement prioritaire dans les ports et les aéroports pour les malades et leurs accompagnants.

DUMANDA l'accessu priuritariu à i trasporti par i malati è quelli chì l'accumpagnanu in situazione di partenza o di ritornu par raghjò medicale, incù a priurità ind'è l'aviò ancu s'è quessu quì hè cumplettu.

DEMANDE la mise en place d'un accès prioritaire pour les malades et leurs accompagnants que ce soit au départ ou à destination de la Corse, même dans l'hypothèse où le vol serait complet.

DUMANDA l'apertura di u numeru d'urgenza di a Cullettività di Corsica da 5 ore di mane finu à 11 ore di sera.

DEMANDE l'ouverture par la CDC, d'un numéro d'urgence dédié entre 5 h 00 du matin et 23 h 00.

DUMANDA à u SAMU 2A è à u SAMU 2B d'organizà u trasportu di e famiglie quandu u malatu hà bisognu d'un Evasan.

DEMANDE au SAMU 2A et au SAMU 2B d'organiser le transport des accompagnants lorsque le patient relève d'une évacuation sanitaire.

DUMANDA a messa in ballu d'una prucedura è d'un pianu di cummunicazione in direzione di i generalisti cù l'ordine di i medichi è l'URML, da ch'elli possu urganizà u spiazamentu di u malatu è di u so accumpagnante, puru s'ellu ùn hà micca bisognu d'un Evasan.

DEMANDE la mise en œuvre, en collaboration avec l'ordre des médecins et l'URML, d'une procédure ainsi que d'un plan de communication en direction des généralistes afin de pouvoir organiser le transport du malade et de son accompagnant en dehors du cas d'une évacuation sanitaire.

DUMANDA, à titulu trasitoriu, in l'attesa di a messa in ballu di ste prucedure, a diffusione settimanale di u numeru di telefonu di i capi di scala à i principali associ d'aiutu à i malati (Inseme, La Marie-Do, La ligue contre le cancer).

DEMANDE à titre transitoire et dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures, la diffusion hebdomadaire du numéro des chefs d'escaliers aux principales associations d'aide aux malades (Inseme, La Marie-Do, La ligue contre le cancer).

DUMANDA a presa in carica di e spese cagiunate da u sbarcu di passageri da e cumpagnie per lascià una piazza à e famiglie da una mudifica di u Codice Generale di a Sicurezza Sociale.

DEMANDE une modification du Code de la Sécurité Sociale pour obtenir la prise en charge des dépenses occasionnées par le débarquement de passagers au profit des malades et accompagnants.

DUMANDA chì unu di i dui parenti pudessi piglià cù u so zitellu malatu l'aviò sanitariu quand'ellu hè pussibule.

DEMANDE lorsque ce sera possible, qu'un des deux parents puisse accompagner son enfant dans l'avion sanitaire.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité, ainsi amendée :

(Deliberazione N° 19/174 AC du 23 Mai 2019)

« **VISTU** u raportu à nantu à i spiazamenti medicali aduttatu à l'unanimità di u CESEC u 18 di settembre di u 2018,

VU le rapport relatif aux déplacements médicaux sur le continent adopté à l'unanimité du CESEC le 18 septembre 2018,

VISTU a deliberazione n° 18/361 AC di u 26 d'ottobre di u 2018 aduprendu a messa in piazza d'una pulitica di i trasporti par migliurà e cundizione di trasporti di i malati,

VU la délibération n° 18/361 AC du 26 octobre 2018 portant adoption d'une motion relative à la demande de mise en œuvre d'une politique des transports pour améliorer la prise en charge des malades,

CUNSIDERENDU a respunsabilità di u Statu in u ritardu è in a debbulezza di l'ufferta di salute in Corsica,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat dans le retard et la faiblesse de l'offre de santé en Corse,

CUNSIDERENDU a necessità d'esse curatu in cuntinente pè certi malati è e so famiglie,

CONSIDERANT l'obligation pour les malades et leurs familles de se rendre sur le continent afin de soigner certaines affections,

CUNSIDERENDU chì sti spiazamenti medicali anu cunseguenze finanziare è murale per i malati cum'è per e so famiglie,

CONSIDERANT que ces déplacements médicaux ont des répercussions morales et financières sur les malades et leurs familles,

CUNSIDERENDU chì ste cunseguenze sò impeghjurate quandu u malatu hè un zitellu,

CONSIDERANT que ces conséquences sont aggravées lorsqu'elles touchent les enfants,

CUNSIDERENDU e numerose prublematiche di sti spiazamenti,

CONSIDERANT que ces déplacements soulèvent de nombreux autres problèmes,

CUNSIDERENDU *chi quandu ùn ci hè urgenza vitale i spiazamenti ùn si facenu in aviò sanitariu,*

CONSIDERANT la mobilisation d'un avion sanitaire lorsqu'il s'agit d'urgence vitale,

CUNSIDERENDU *l'esistenza d'una permanenza d'Air Corsica per i spiazamenti medicali d'urgenza da 8 ore finu à 5 ore dopu meziornu nant'à u mail rm@aircorsica.com,*

CONSIDERANT qu'il existe une permanence assurée par Air Corsica pour ces déplacements médicaux d'urgence de 8 h du matin à 17 h sur le mail rm@aircorsica.com,

CUNSIDERENDU *u numeru verde 0800 100 108, di a Cullettività di Corsica apertu da 6 ore à 10 ore di sera, in leia cù Air Corsica,*

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse, en lien avec Air Corsica, a mis en place un numéro vert de 6h00 du matin jusqu'à 22h00 en composant le 0800 100 108,

CUNSIDERENDU *a valutazione negativa di stu dispositivu realizata in u 2017,*

CONSIDERANT que l'évaluation de ce dispositif réalisé en 2017 n'a pas donné de résultats satisfaisants,

CUNSIDERENDU *i travagli previsti à l'aeruportu di NIZZA in u 2021 per migliurà l'accolta di e famiglie,*

CONSIDERANT les travaux d'aménagement prévus à l'aéroport de Nice afin d'améliorer l'accueil des familles,

CUNSIDERENDU *u bisognu di mette in ballu cundizione priuritarie d'accolta, d'attesa è d'imbarcu per i malati in i porti di cummerciu di Corsica, di Nizza è di Marseglia, cum'è in l'aeroporti di Bastia, Calvi, Aiacciu, Figari, Nizza, Marseglia, è Orly,*

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des conditions d'accueil et d'embarquement prioritaire pour les malades dans les ports de commerce de Corse, de Nice et de Marseille, comme dans les aéroports de Bastia, Calvi, Ajaccio, Figari, Nice, Marseille et Orly,

CUNSIDERENDU *u bisognu di migliurà l'annunzi in e sale d'imbarcu allarghendu u quadru di e priurità,*

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer les annonces en salle d'embarquement afin d'élargir le cadre des priorités,

CUNSIDERENDU *u bisognu di mette in ballu una prucedura stabbilita trà l'inseme di l'attori cuncernati, di modu à permette à a famiglia d'un malatu mandatu in Evasan di raghjunge lu cù u primu volu,*

CONSIDERANT la nécessité d'harmoniser les procédures entre les acteurs concernés pour permettre à la famille d'un malade relevant d'une évacuation sanitaire de le rejoindre avec le premier vol,

CUNSIDERENDU *l'assenza di prucedura quandu un accidente accade trà 10 ore di sera è 5 ore di mane, rendendu l'accumpagnamentu di u malatu difficiule cù i primi aviò,*

CONSIDERANT qu'il n'existe aucune procédure lorsqu'un accident se produit entre 22 h 00 et 5 h 00 du matin ce qui rend difficile voire impossible la prise en charge de l'accompagnant par le premier vol,

CUNSIDERENDU *chì ci tocca à precisà a deliberazione n° 18/361 AC in quantu à e mudalità d'accolta, d'arrigistramentu è d'imbarcu,*

CONSIDERANT qu'il revient à l'Assemblée de préciser la délibération n° 18/361 AC concernant les modalités d'accueil, d'enregistrement et d'embarquement,

CUNSIDERENDU *chì si pò piglià misure aspettendu a messa in opera di a prossima DSP di i trasporti aeriari Corsica - cuntinente,*

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures adéquates en attendant la prochaine DSP des transports aériens Corse-continent,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA L'ASSEMBLEE DE CORSE

DUMANDA *a messa in appieccazione di e trè prime proposte di u CESEC chì rilevanu di a so cumpitenza.*

DEMANDE la mise en application des trois premières propositions du CESEC relevant de sa compétence.

DUMANDA *di migliurà e cundizione d'accolta di i malati in li porti è aeruporti di partenza ver di l'isula cù una sala specifica, cum'ella hè stata messa in piazza à l'aerupuortu di Marseglia.*

DEMANDE l'amélioration des conditions d'accueil des malades par l'aménagement d'une salle dédiée dans les aéroports desservant la Corse suivant l'exemple de celle mise en place à Marseille.

DUMANDA *di migliurà e cundizione d'arrigistramentu è d'imbarcamentu priuritariu in li porti è l'aeruporti pà i malati è quelli chì l'accumpagnanu.*

DEMANDE l'amélioration des conditions d'enregistrement et embarquement prioritaire dans les ports et les aéroports pour les malades et leurs accompagnants.

DUMANDA *l'accessu priuritariu à i trasporti par i malati è quelli chì l'accumpagnanu in situazione di partenza o di ritornu par raghjò medicale, incù a priurità ind'è l'aviò ancu s'è quessu qui hè cumpletu.*

DEMANDE la mise en place d'un accès prioritaire pour les malades et leurs accompagnants que ce soit au départ ou à destination de la Corse, même dans l'hypothèse où le vol serait complet.

DUMANDA *l'apertura di u numeru d'urgenza di a Cullettività di Corsica da 5 ore di mane finu à 11 ore di sera.*

DEMANDE l'ouverture par la CdC, d'un numéro d'urgence dédié entre 5 h 00 du matin et 23 h 00.

DUMANDA *à u SAMU 2A è à u SAMU 2B d'organizà u trasportu di e famiglie quandu u malatu hà bisognu d'un Evasan.*

DEMANDE au SAMU 2A et au SAMU 2B d'organiser le transport des accompagnants lorsque le patient relève d'une évacuation sanitaire.

DUMANDA *a messa in ballu d'una prucedura è d'un pianu di cummunicazione in direzione di i duttori cù l'ordine di i medichi è l'URML, da ch'elli possu urganizà u spiazamentu di u malatu è di u so accumpagnante, puru s'ellu ùn hà micca bisognu d'un Evasan.*

DEMANDE la mise en œuvre, en collaboration avec l'ordre des médecins et l'URML, d'une procédure ainsi que d'un plan de communication en direction des généralistes afin de pouvoir organiser le transport du malade et de son accompagnant en dehors du cas d'une évacuation sanitaire.

DUMANDA, *à titulu trasitoriu, in l'attesa di a messa in ballu di ste prucedure, a diffusione settimanale di u numeru di telefonu di i capi di scala à i principali associ d'aiutu à i malati (Inseme, La Marie-Do, La ligue contre le cancer).*

DEMANDE à titre transitoire et dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures, la diffusion hebdomadaire du numéro des chefs d'échelles aux principales associations d'aide aux malades (Inseme, La Marie-Do, La ligue contre le cancer).

DUMANDA *a presa in carica di e spese cagiunate da u sbarcu di passageri da e cumpagnie per lascià una piazza à e famiglie da una mudifica di u Codice Generale di a Sicurezza Sociale.*

DEMANDE une modification du Code de la Sécurité Sociale pour obtenir la prise en charge des dépenses occasionnées par le débarquement de passagers au profit des malades et accompagnants.

DUMANDA *chì unu di i dui parenti pudessi piglià cù u so zitellu malatu l'aviò sanitariu quand'ellu hè pussibule.*

DEMANDE lorsque ce sera possible, qu'un des deux parents puisse accompagner son enfant dans l'avion sanitaire.

DUMANDA *chì e cumpanie aerie ricunisscessinu u SAMU cum'è riferente par tutte e situazione d'urgenze relative (cundizione meteorologiche, attesa di traspiantazione).*

DEMANDE que les compagnies aériennes reconnaissent le SAMU comme référent pour toutes les situations d'urgence relatives (conditions météorologiques, attente de transplantation).

DUMANDA *à e CPAM 2A è 2B di mette in ballu una prucedura incù i SAMU*

2A è 2B è a e Cumpanie aerie di manera à fà vultà i malati partuti in EVASAN senza avanzà u prezzu di u bigliettu.

DEMANDE aux CPAM 2A et 2B de mettre en œuvre une procédure avec les SAMU 2A et 2B et les Compagnies aériennes de manière à permettre aux malades partis en EVASAN de revenir sans faire l'avance du prix du billet.

DUMANDA chi a dichjarazione di u SAMU fatta à e cumpanie aerie par tutte l'urgenze rilative, si pudessi sustituisce à a cumissione medicale di a cumpagnia privista d'adduniscesi in e quarantottu ore. »

DEMANDE que la déclaration du SAMU faite aux compagnies aériennes pour toutes les urgences relatives, puisse se substituer à la commission médicale des compagnies devant se réunir dans les quarante huit heures. »

DECIDE a creazione d'un Cumitatu di seguitu di sti dispusitivi cumpostu da :
DECIDE la création d'un Comité de suivi de ces dispositifs composé de :

- U Presidente di u Cunsigliu esecutivu
- Le Président du Conseil Exécutif
- U Presidente di l'Assemblea di Corsica
- Le Président de l'Assemblée de Corse
- 8 cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica : (Danielle ANTONINI, Muriel FAGNI, François BENEDETTI, Vannina ANGELINI-BURESI, Christelle COMBETTE, Anne TOMASI, Isabelle FELICIAGGI, Catherine RIERA)
- 8 conseillers à l'Assemblée de Corse : (Véronique ARRIGHI, Muriel FAGNI, François BENEDETTI, Vannina ANGELINI-BURESI, Christelle COMBETTE, Anne TOMASI, Isabelle FELICIAGGI, Catherine RIERA)
- 2 membri di u CESEC
- 2 membres du CESEC
- I raprisintanti di l'Associi « Inseme », « A Marie-Do », « A liga contr'à u cancaru ».
- Les représentants des Associations « Inseme », « La Marie-Do », « La Ligue contre le cancer ». »

**Motion n° 2019/E1/042 déposée au nom du groupe « Per l'Avvene » :
Expérimentation décret plage 266 à 271**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 23 ET 24 MAI**

N° 2019/E1/042

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean-Louis DELPOUX AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »
- **OBJET** : EXPERIMENTATION DECRET PLAGE.

CONSIDERANT que le décret n° 2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage, appelé plus communément « Décret Plage », permet à l'Etat d'accorder des concessions aux collectivités territoriales, et que ce texte, modifié par le décret 2011-1612 du 22 novembre 2011, est depuis introduit dans le Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT qu'il s'agit pour l'Etat de laisser le soin aux collectivités locales de gérer l'espace du Domaine Public Maritime sous certaines conditions,

CONSIDERANT qu'a été introduit dans cette réglementation un certain nombre de mesures relatives à la protection du littoral, de son environnement immédiat, des modalités permettant l'implantation d'un service public de bains de mer en contrepartie de quoi les futurs accédants, par sous traités d'exploitation consécutifs à la concession, pourront exercer une activité commerciale,

CONSIDERANT que les réserves contenues dans le texte se traduisent par les obligations suivantes :

- Rendre la plage à son environnement naturel par le démontage de toutes installations en dur.
- Prévoir les futures installations en mode démontable
- Démontez en fin de saison

CONSIDERANT que ces deux dernières obligations traduisent une volonté de rendre le littoral à la nature tout en permettant une ouverture vers le démontable non-démonté,

CONSIDERANT que la possibilité de non démontage est introduite dans le texte sous les réserves expresses suivantes :

*I. - Dans les stations classées au sens des articles L. 133-11 et suivants du code du tourisme, la période définie dans la concession peut, si la commune d'implantation de la concession s'y est déclarée favorable par une délibération motivée au regard de la fréquentation touristique, être étendue **au maximum à huit mois par an.***

*II. - Sur le territoire des stations classées au sens des articles L. 133-11 et suivants du code du tourisme, **disposant depuis plus de deux ans d'un office de tourisme classé 4 étoiles** au sens du décret du 16 décembre 1998 susvisé **et justifiant de l'ouverture par jour, en moyenne, sur une période comprise entre le 1er décembre et le 31 mars, de plus de 200 chambres d'hôtels classés** au sens de l'article L. 311-7 du code du tourisme, **le concessionnaire peut demander au préfet un agrément**, valable pour la durée de la concession, pour autoriser le **maintien en place au-delà de la période d'exploitation** définie dans la concession des établissements de plage démontables ou transportables remplissant les conditions énumérées au III du présent article.*

Le préfet peut délivrer cet agrément après que la commune d'implantation de la concession s'est déclarée favorable par une délibération motivée, dans les deux mois suivant la date de dépôt d'un dossier dont le contenu est défini par arrêté du ministre chargé de la gestion du domaine public maritime.

III. - Les concessionnaires qui ont reçu l'agrément du préfet délivrent, au cas par cas et après avis conforme du préfet, des autorisations annuelles spéciales permettant le maintien sur la plage, en dehors de la période définie dans la concession, des établissements de plage démontables ou transportables situés en dehors d'un espace classé remarquable au sens de l'article L. 146-6 du code de l'urbanisme et qui remplissent les conditions suivantes :

1° Respecter une durée d'ouverture au moins égale à quarante-huit semaines consécutives dans l'année, quatre jours par semaine ;

2° Avoir déposé une demande accompagnée des pièces justificatives trois mois au plus tard avant la fin de la période d'exploitation définie dans la concession ;

3° Présenter, à la première demande, un dossier sur les caractéristiques techniques des aménagements et les conditions d'insertion paysagère dans l'environnement ;

4° Justifier la compatibilité du maintien de l'installation ou de l'équipement, en dehors de la période d'exploitation, avec l'action de la mer et du vent.

Le concessionnaire transmet le dossier au préfet qui donne son avis dans les deux mois.

CONSIDERANT que ces dispositions permettent de relever des situations différentes résolues par un traitement identique,

CONSIDERANT que lors du conseil municipal du 15 avril dernier, la représentation municipale calvaise a :

1. fait valoir que Calvi compte au plus haut de sa fréquentation 35 000 habitants (juillet et août), que les obligations de montage et de démontage introduites même dans l'hypothèse d'un octroi d'élargissement de la saison à 8 mois auront pour conséquences :
 - Un démontage coûteux,
 - Un remontage coûteux,
 - Un stockage important et onéreux,
 - Un usage intensif et concentré de camion tous-terrains sillonnant la plage par un nombre d'aller-retours conséquents abimant le littoral et rependant des charges de CO2 en zone proche de la pinède,
2. rappelé que la seule disposition qui permettrait un octroi de non démontage s'appuyait sur la nécessité de maîtriser une ouverture de 200 chambres entre le 1er décembre et le 31 mars.
3. considéré que si cette disposition est parfaitement compréhensible pour une grande station balnéaire de la Côte d'Azur, laquelle disposera d'hôtels ouverts à l'année ce qui se décompte facilement par plus de 200 chambres par nuit, elle ne correspond à aucune signification justifiée s'agissant de villes plus modestes comme l'est Calvi, d'autant plus que le texte prévoit des chambres classées dont la finalité exclue toute autre forme d'hébergement (chambre d'hôte, hôtellerie de plein-air, bungalows, Parc résidentiel de loisirs, Résidences de tourisme classées, etc...).

CONSIDERANT qu'en Corse, une telle contrainte est doublement pénalisante, les hôteliers ne pouvant raisonnablement maintenir des chambres disponibles qu'à condition qu'il y ait une offre de service et une activité conséquente

(notamment avec les restaurants de plage) d'une part et les restaurants plagistes ne pouvant maintenir l'exploitation ouverte qu'à condition que les hôteliers augmentent le nombre de lits d'autre part,

CONSIDERANT que dans les faits cette condition s'avère totalement inéquitable car elle renforce le caractère économique des grandes villes déjà installées sur le plan touristique alors qu'elle pénalise les petites communes en ne leur donnant aucun moyen de tendre vers le développement d'une activité économique indispensable,

CONSIDERANT par ailleurs que la Loi NOTRe a introduit l'obligation depuis le 1er janvier 2017 d'un regroupement des offices de tourisme en Office intercommunal et que se pose alors la question, pour un même territoire, du comptage des chambres contraint à une seule commune,

CONSIDERANT de fait que la mise en compatibilité du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) avec la Loi NOTRe s'avère opportune,

CONSIDERANT qu'il semble indispensable d'envisager, pour toutes les communes dont le nombre d'habitants réels est inférieur à 40.000 habitants, une baisse du seuil de 200 chambres à 100 d'une part, et/ou que la catégorie de chambres classées, soit révisée pour permettre un comptage élargi intégrant d'autres types d'hébergements (chambre d'hôte, hôtellerie de plein-air, bungalows, Parc résidentiel de loisirs, résidences de tourisme classées etc...),

CONSIDERANT la délibération n°17/081 de l'Assemblée de Corse portant sur la demande d'adaptation réglementaire des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques afférant au régime des concessions de plages, adoptée à la quasi-unanimité le 31 mars 2017, sur le principe du pouvoir d'adaptation propre à la Corse codifié à l'article 4422-16 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il conviendrait que ces dispositions nouvelles traduites dans le CGPPP puissent concerner l'ensemble du littoral national, puisque d'une part d'autres territoires sont concernés par cette même problématique et d'autre part parce que le pouvoir d'adaptation propre à la Corse s'avère pour l'heure inopérant dans l'attente d'une révision constitutionnelle,

CONSIDERANT que l'article L.O 1113-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : *« La loi qui autorise, sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution, les collectivités territoriales à déroger, à titre expérimental aux dispositions législatives régissant l'exercice de leurs compétences, définit l'objet de l'expérimentation ainsi que sa durée, qui ne peut excéder cinq ans, et mentionne les dispositions auxquelles il peut être dérogé. La loi précise également la nature juridique et les caractéristiques des collectivités territoriales autorisées à participer à l'expérimentation ainsi que, le cas échéant, les cas dans lesquels l'expérimentation peut être entreprise. Elle fixe le délai dans lequel les collectivités territoriales qui remplissent les conditions qu'elle a fixées peuvent demander à participer à l'expérimentation. »*

CONSIDERANT que le conseil municipal de Calvi a délibéré en ce sens le 15 avril dernier en demandant à son Maire de sensibiliser les autorités compétentes (Ministères de l'Intérieur, de la Transition écologique, du Tourisme, Préfète de Région Corse, Préfet de Haute-Corse, Président exécutif de la Collectivité de Corse) sur cet état de fait et sur la perspective de réforme,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPELLE les motivations de la délibération n°17/081 de l'Assemblée de Corse portant sur la demande d'adaptation réglementaire des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques afférant au régime des concessions de plages.

DEMANDE au Gouvernement une expérimentation au titre de l'article L.O.1113-1 du Code Général des Collectivités Territoriales afin que le seuil de 200 chambres soit ramené à 100 chambres pour les communes de moins de 40 000 habitants, et/ou que tous les types d'hébergement puissent être comptabilisés.

PRECISE qu'au regard du mode d'expérimentation choisi, qui diffère de celui propre à la Corse codifié à l'article L.4422-16, cette proposition pourra être généralisée à l'ensemble du territoire national à l'issue de période quinquennale d'expérimentation.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité, ainsi amendée :

(Deliberazione N° 19/175 AC du 23 Mai 2019)

« **CONSIDERANT** que le décret n° 2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage, appelé plus communément « Décret Plage », permet à l'Etat d'accorder des concessions aux collectivités territoriales, et que ce texte, modifié par le décret 2011-1612 du 22 novembre 2011, est depuis introduit dans le Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT qu'il s'agit pour l'Etat de laisser le soin aux collectivités locales de gérer l'espace du Domaine Public Maritime sous certaines conditions,

CONSIDERANT qu'a été introduit dans cette réglementation un certain nombre de mesures relatives à la protection du littoral, de son environnement immédiat, des modalités permettant l'implantation d'un service public de bains de mer en contrepartie de quoi les futurs accédants, par sous traités d'exploitation consécutifs à la concession, pourront exercer une activité commerciale,

CONSIDERANT que les réserves contenues dans le texte se traduisent par les obligations suivantes :

- Rendre la plage à son environnement naturel par le démontage de toutes installations en dur.
- Prévoir les futures installations en mode démontable
- Démonter en fin de saison

CONSIDERANT que ces deux dernières obligations traduisent une volonté de rendre le littoral à la nature tout en permettant une ouverture vers le démontable non-démonté,

CONSIDERANT que la possibilité de non démontage est introduite dans le texte sous les réserves expresses suivantes :

*I. - Dans les stations classées au sens des articles L. 133-11 et suivants du code du tourisme, la période définie dans la concession peut, si la commune d'implantation de la concession s'y est déclarée favorable par une délibération motivée au regard de la fréquentation touristique, être étendue **au maximum à huit mois par an.***

*II. - Sur le territoire des stations classées au sens des articles L. 133-11 et suivants du code du tourisme, **disposant depuis plus de deux ans d'un office de tourisme classé 4 étoiles** au sens du décret du 16 décembre 1998 susvisé et **justifiant de l'ouverture par jour, en moyenne, sur une période comprise entre le 1er décembre et le 31 mars, de plus de 200 chambres d'hôtels classés** au sens de l'article L. 311-7 du code du tourisme, **le concessionnaire peut demander au préfet un agrément**, valable pour la durée de la concession, pour autoriser le **maintien en place au-delà de la période d'exploitation** définie dans la concession des établissements de plage démontables ou transportables remplissant les conditions énumérées au III du présent article.*

Le préfet peut délivrer cet agrément après que la commune d'implantation de la concession s'est déclarée favorable par une délibération motivée, dans les deux mois suivant la date de dépôt d'un dossier dont le contenu est défini par arrêté du ministre chargé de la gestion du domaine public maritime.

III. - Les concessionnaires qui ont reçu l'agrément du préfet délivrent, au cas par cas et après avis conforme du préfet, des autorisations annuelles spéciales permettant le maintien sur la plage, en dehors de la période définie dans la concession, des établissements de plage démontables ou transportables situés en dehors d'un espace classé remarquable au sens de l'article L. 146-6 du code de l'urbanisme et qui remplissent les conditions suivantes :

1° Respecter une durée d'ouverture au moins égale à quarante-huit semaines consécutives dans l'année, quatre jours par semaine ;

2° Avoir déposé une demande accompagnée des pièces justificatives trois mois au plus tard avant la fin de la période d'exploitation définie dans la concession ;

3° Présenter, à la première demande, un dossier sur les caractéristiques techniques des aménagements et les conditions d'insertion paysagère dans l'environnement ;

4° Justifier la compatibilité du maintien de l'installation ou de l'équipement, en dehors de la période d'exploitation, avec l'action de la mer et du vent.

Le concessionnaire transmet le dossier au préfet qui donne son avis dans les deux mois.

CONSIDERANT que ces dispositions permettent de relever des situations différentes résolues par un traitement identique,

CONSIDERANT que lors du conseil municipal du 15 avril dernier, la représentation municipale calvaise a :

1. fait valoir que Calvi compte au plus haut de sa fréquentation 35 000 habitants (juillet et août), que les obligations de montage et de démontage introduites même dans l'hypothèse d'un octroi d'élargissement de la saison à 8 mois auront pour conséquences :
 - Un démontage coûteux,
 - Un remontage coûteux,
 - Un stockage important et onéreux,
 - Un usage intensif et concentré de camion tous-terrains sillonnant la plage par un nombre d'aller-retours conséquents abimant le littoral et rependant des charges de CO2 en zone proche de la pinède,
2. rappelé que la seule disposition qui permettrait un octroi de non démontage s'appuyait sur la nécessité de maîtriser une ouverture de 200 chambres entre le 1er décembre et le 31 mars.
3. considéré que si cette disposition est parfaitement compréhensible pour une grande station balnéaire de la Côte d'Azur, laquelle disposera d'hôtels ouverts à l'année ce qui se décompte facilement par plus de 200 chambres par nuit, elle ne correspond à aucune signification justifiée s'agissant de villes plus modestes comme l'est Calvi, d'autant plus que le texte prévoit des chambres classées dont la finalité exclue toute autre forme d'hébergement (chambre d'hôte, hôtellerie de plein-air, bungalows, Parc résidentiel de loisirs, Résidences de tourisme classées, etc...).

CONSIDERANT qu'en Corse, une telle contrainte est doublement pénalisante, les hôteliers ne pouvant raisonnablement maintenir des chambres disponibles qu'à condition qu'il y ait une offre de service et une activité conséquente (notamment avec les restaurants de plage) d'une part et les restaurants plagistes ne pouvant maintenir l'exploitation ouverte qu'à condition que les hôteliers augmentent le nombre de lits d'autre part,

CONSIDERANT que dans les faits cette condition s'avère totalement inéquitable car elle renforce le caractère économique des grandes villes déjà installées sur le plan touristique alors qu'elle pénalise les petites communes en ne leur donnant aucun moyen de tendre vers le développement d'une activité économique indispensable,

CONSIDERANT par ailleurs que la Loi NOTRe a introduit l'obligation depuis le 1er janvier 2017 d'un regroupement des offices de tourisme en Office intercommunal et que se pose alors la question, pour un même territoire, du comptage des chambres contraint à une seule commune,

CONSIDERANT de fait que la mise en compatibilité du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) avec la Loi NOTRe s'avère opportune,

CONSIDERANT qu'il semble indispensable d'envisager, pour toutes les communes dont le nombre d'habitants réels est inférieur à 40.000 habitants, une baisse du seuil de 200 chambres à 100 d'une part, et/ou que la catégorie de chambres classées, soit révisée pour permettre un comptage élargi intégrant d'autres types d'hébergements (chambre d'hôte, hôtellerie de plein-air, bungalows, Parc résidentiel de loisirs, résidences de tourisme classées etc...),

CONSIDERANT la délibération n°17/081 de l'Assemblée de Corse portant sur la demande d'adaptation réglementaire des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques afférant au régime des concessions de plages, adoptée à la quasi-unanimité le 31 mars 2017, sur le principe du pouvoir d'adaptation propre à la Corse codifié à l'article 4422-16 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il conviendrait que ces dispositions nouvelles traduites dans le CGPPP puissent concerner l'ensemble du littoral national, puisque d'une part d'autres territoires sont concernés par cette même problématique et d'autre part parce que le pouvoir d'adaptation propre à la Corse s'avère pour l'heure inopérant dans l'attente d'une révision constitutionnelle,

CONSIDERANT que l'article L.O 1113-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : *« La loi qui autorise, sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution, les collectivités territoriales à déroger, à titre expérimental aux dispositions législatives régissant l'exercice de leurs compétences, définit l'objet de l'expérimentation ainsi que sa durée, qui ne peut excéder cinq ans, et mentionne les dispositions auxquelles il peut être dérogé. La loi précise également la nature juridique et les caractéristiques des collectivités territoriales autorisées à participer à l'expérimentation ainsi que, le cas échéant, les cas dans lesquels l'expérimentation peut être entreprise. Elle fixe le délai dans lequel les collectivités territoriales qui remplissent les conditions qu'elle a fixées peuvent demander à participer à l'expérimentation. »*

CONSIDERANT que le conseil municipal de Calvi a délibéré en ce sens le 15 avril dernier en demandant à son Maire de sensibiliser les autorités compétentes (Ministères de l'Intérieur, de la Transition écologique, du Tourisme, Préfète de Région Corse, Préfet de Haute-Corse, Président exécutif de la Collectivité de Corse) sur cet état de fait et sur la perspective de réforme,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPELLE les motivations de la délibération n°17/081 de l'Assemblée de Corse portant sur la demande d'adaptation réglementaire des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques afférant au régime des concessions de plages.

DEMANDE à nouveau au Gouvernement une modification réglementaire du décret N° 2006.608 du 26 Mai 2006 relatif aux concessions de plage, allant dans le sens de cette délibération.

À défaut, **DEMANDE** au Gouvernement une expérimentation au titre de l'article L.O.1113-1 du Code Général des Collectivités Territoriales afin que le seuil de 200 chambres soit ramené à 100 chambres pour les communes de moins de 40 000 habitants, et/ou que tous les types d'hébergements touristiques classés puissent être comptabilisés.

PRECISE qu'au regard du mode d'expérimentation choisi, qui diffère de celui propre à la Corse codifié à l'article L.4422-16, cette proposition pourra être généralisée à l'ensemble du territoire national à l'issue de période quinquennale d'expérimentation. »

Motion n° 2019/E1/043 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse à laquelle s'associe l'ensemble des groupes : situation sociale du village « Paese di Lava » 272 à 275
COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
 REUNION DES 23 ET 24 MAI

N° 2019/E1/043

**MOTION
 AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A LAQUELLE S'ASSOCIE L'ENSEMBLE DES GROUPES.
- **OBJET** : SITUATION SOCIALE DU VILLAGE « PAESE DI LAVA ».

CONSIDERANT les événements récents qui se sont produits au village classé 3 étoiles « Paese di Lava » situé sur la commune d'Alata,

CONSIDERANT qu'en ce début de saison touristique, toute instabilité spécialement le licenciement du directeur, est susceptible de peser lourdement sur le bon fonctionnement de l'établissement,

CONSIDERANT la place importante que tient le village dans le développement de la région du Golfe de Lava, et les enjeux qui sont à la fois sociaux, humains, économiques et environnementaux,

CONSIDERANT l'implantation exceptionnelle du village qui requiert la plus grande vigilance quant à son évolution et à son avenir,

CONSIDERANT le travail considérable réalisé depuis six ans par le directeur, Monsieur Frédéric COLONNA, et ses équipes pour valoriser et hisser le village de vacances au niveau où il se situe aujourd'hui ; village qui non seulement constitue un pôle économique, mais également est au centre d'un projet de développement culturel, social et territorial,

CONSIDERANT le licenciement de M. COLONNA fondé sur des motifs qui ne sont liés ni à ses compétences, ni à sa gestion de l'établissement, ni à son comportement personnel, ce qui leur confère un caractère pour le moins injustifié,

CONSIDERANT que, même si le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) n'est pas directement propriétaire du village « Paese di Lava », il peut agir de fait sur les décisions dans la mesure où l'association, actionnaire principal de la SCI propriétaire, est délégataire du Comité d'entreprise du CEA,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME l'attention particulière qu'elle porte à l'évolution du village « Paese di Lava ».

DEMANDE à l'Administrateur général du CEA de veiller à ce que les décisions soient prises dans l'intérêt de l'établissement et de ses personnels, dans le respect du droit, en mesurant tant les conséquences humaines et sociales qu'économiques.

AFFIRME son soutien d'une part au directeur contre lequel a été ouverte la procédure de licenciement, Monsieur Frédéric COLONNA, d'autre part aux salariés.

SOUHAITE que, dans un souci d'apaisement et pour retrouver un climat de sérénité, l'Administrateur général du CEA fasse en sorte que Monsieur COLONNA soit rétabli dans ses fonctions de directeur du village « Paese di Lava ».

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité,
(*Deliberazione N° 19/176 AC du 23 Mai 2019*)

* * *

Motion n° 2019/E1/044 déposée au nom du groupe « Andà per Dumane » : **La violence et la perte des valeurs insulaires**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 23 ET 24 MAI

N° 2019/E1/044

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean-Charles ORSUCCI AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »
- **OBJET** : LA VIOLENCE ET LA PERTE DES VALEURS INSULAIRES

CONSIDERANT les violentes agressions qui ont eu lieu à la fin de l'année 2018,

CONSIDERANT les actes criminels ayant touché des résidences et des complexes hôteliers ces derniers mois,

CONSIDERANT les tags haineux inscrits à Cargèse au début du mois de mai,

CONSIDERANT l'incendie criminel d'une distillerie survenu le mois dernier,

CONSIDERANT les menaces de mort anonymes reçues par des agents de la réserve naturelle de Scandola,

CONSIDERANT l'incendie volontaire du refuge d'Ortu di u Piobbu,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONDAMNE les dérives violentes de notre société.

SOUTIENT les personnes victimes de ces violences physiques ou morales.

REGRETTE la perte de valeurs de plus en plus prégnante au sein du territoire insulaire.

REAFFIRME son attachement à la construction d'une société apaisée, fraternelle et solidaire.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité,
(Deliberazione N° 19/177 AC du 23 Mai 2019)

* * *

Motion n° 2019/E1/045 déposée au nom du groupe Andà per Dumane : **Plan social Air France.** **277 à 279**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 23 ET 24 MAI**

N° 2019/E1/045

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. François ORLANDI AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »
- **OBJET** : **PLAN SOCIAL D'AIR FRANCE.**

CONSIDERANT le plan social d'Air France au plan national,

CONSIDERANT que 469 emplois sont menacés sur le national dont 104 pour la Corse,

CONSIDERANT que le taux de suppression d'emploi en Corse par rapport au national est de 22.17 % ce qui est anormalement élevé au regard du poids de la Corse,

CONSIDERANT que le trafic aérien en Corse est en augmentation de 9 % pour 2018,

CONSIDERANT qu'une suppression de 104 emplois en Corse aurait de très lourdes incidences économiques,

CONSIDERANT qu'il s'agirait d'environ un tiers de l'ensemble des emplois de la Compagnie en Corse,

CONSIDERANT qu'Air France est un partenaire historique de la Collectivité de Corse au titre de la continuité territoriale,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETE des possibles répercussions économiques et sociales du plan social d'Air France.

ESTIME qu'en l'état ces répercussions auront de fortes incidences sur la qualité du service public.

SOUTIENT les personnels de la Compagnie dans leur légitime inquiétude.

DEMANDE des précisions à la Compagnie Air France quant aux justifications d'un tel plan en Corse.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité,
(Deliberazione N° 19/178 AC du 23 Mai 2019)

* * *